



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

2022

*Rapport
d'activité*

Juin 2023

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu

022

22

022

2022

22

022

Sommaire

<i>I. Mot de la ministre de la Culture</i>	5		
<i>II. Patrimoine Culturel</i>	6		
1. La loi relative au patrimoine culturel	8		
2. Patrimoine mobilier	9		
3. Patrimoine immatériel	9		
4. UNESCO	11		
5. Stratégie numérique du patrimoine culturel	14		
<i>III. Promotion artistique et culturelle</i>	18		
1. Les prix et concours	20		
2. Les commandes d'œuvres musicales	23		
3. La collection d'art du ministère de la Culture	24		
4. Les ateliers et résidences d'artistes	26		
5. Salons, foires, festivals & biennales	26		
<i>IV. Action et médiation culturelle</i>	28		
1. Professionnalisation du secteur culturel	30		
2. Accès à la culture	31		
3. Actions culturelles	32		
<i>V. Affaires culturelles régionales</i>	34		
1. Guichet des infrastructures et équipements culturels	37		
2. Centres culturels régionaux	37		
3. Musées régionaux	38		
<i>VI. Affaires Européennes et Internationales</i>	40		
1. Union Européenne	42		
2. Esch2022, Capitale européenne de la Culture	45		
3. Conseil de l'Europe	48		
4. Grande Région	50		
5. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie	50		
6. Relations culturelles bilatérales	51		
7. Autres	51		
<i>VII. Le ministère de la Culture</i>	52		
1. Service du personnel	54		
2. Service juridique	60		
3. Service informatique	63		
4. Service des infrastructures et équipements culturels	65		
5. Service de la communication et des relations publiques	70		
6. Service des études et statistiques et de la documentation	74		
7. Service financier	75		
		<i>VIII. Les structures culturelles et commissions sous tutelle du ministère</i>	94
		1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère	96
		2. L'observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements culturels liés au ministère	101
		3. Les conseils et commissions consultatives	102
		<i>IX. 2020-2021 -Années Covid-19</i>	106
		1. Mesures de soutien du ministère de la Culture pour le secteur culturel face à la pandémie de Covid-19	110
		2. Information et échange avec le secteur culturel	112
		3. Information du public	113
		<i>X. KEP - Stratégie et développement</i>	114
		1. Assises sectorielles 2022	116
		2. Mise en œuvre des recommandations du KEP	118
		3. État des lieux par secteur culturel	147
		4. www.kep.lu 2.0	147
		<i>XI. Perspectives</i>	148
		1. Assises culturelles & sectorielles	150
		2. Les réformes législatives	150
		3. Nouvelles aventures	151
		4. Les grands événements	152
		<i>XIX. Nécrologie</i>	153

022

22

022

2022

22

022

I. Mot de la ministre de la Culture

En date du 28 février 2022, le dernier cycle du dispositif d'aides supplémentaires pour artistes professionnels indépendants et intermittants du spectacle, introduites en début de pandémie afin de dédommager les créateurs et créatrices pour les effets néfastes des restrictions sanitaires sur le secteur culturel, est venu à son terme. Aujourd'hui, alors que les restrictions et fermetures des lieux culturels commencent à ne plus former qu'un souvenir lointain, que la mémoire collective des « années Covid » commence à pâlir, nos yeux se tournent, par la force des choses, vers les défis présents et futurs. La guerre en Europe, la crise énergétique, l'inflation et l'augmentation du coût de la vie exercent un impact considérable sur un secteur déjà fragilisé par une pandémie dont les séquelles, telle une plaie ouverte, continuent à se faire ressentir au quotidien. L'esprit de relance et l'envie d'un retour à la normale qui ont ressurgi avec la levée des mesures sanitaires se trouvent ainsi quelque peu bridés, confrontés à de nouvelles restrictions, moins visibles certes, mais tout aussi réelles.

Face à ces défis, les efforts réalisés en 2022 par le secteur culturel pour se réapproprié un monde post-covid sont d'autant plus remarquables. Je ne me lasserai jamais de souligner la créativité, l'engagement et le professionnalisme avec lesquels notre secteur créatif affronte son quotidien, tout en enrichissant le nôtre. Afin d'exprimer notre gratitude à ces créateurs et créatrices qui œuvrent inlassablement pour transformer et sublimer cette matière première brute qu'est notre existence terrestre, mais également pour mettre en valeur les parcours et carrières individuels de nos artistes, nous avons complété en 2022 la série de prix culturels décernés par le ministère de la Culture en introduisant deux nouveaux prix : le *Lëtzebuurger Konschtpräis*, attribué à Berthe Lutgen, et les *Lëtzebuurger Musekspräisser*, dont le *Nationale Musekspräis*, attribué à Pierre Cao.

2022 fut une année riche en matière de législation culturelle, dont avant tout la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel qui fournit un cadre légal unique au patrimoine culturel du Luxembourg, en introduisant des dispositions visant tant le patrimoine architectural et archéologique que le patrimoine mobilier et immatériel. Il s'agit de protéger le patrimoine culturel comme un élément majeur du développement durable et de la diversité culturelle, de valoriser le patrimoine culturel à travers son identification, son étude, sa sauvegarde et sa protection et également de renforcer la cohésion sociale en favorisant le sens de responsabilité partagée envers l'espace de vie commune.

L'engagement du Luxembourg en faveur de son patrimoine culturel fut davantage mis à l'honneur par les festivités organisées à l'occasion du 75^e anniversaire de l'adhésion luxembourgeoise à l'UNESCO, ainsi que l'intégration du Natur- & Geopark Mëllerdall dans le réseau international des géoparcs mondiaux de l'UNESCO.

Les votes à l'unanimité de la loi portant création de l'établissement public Kultur | lx - Arts Council Luxembourg, de la loi réintroduisant le congé culturel, de la loi modifiant les dispositions relatives aux mesures sociales pour artistes et intermittents, ainsi que de la loi réorganisant les instituts culturels de l'État représentent un pas décisif en direction d'un secteur culturel plus professionnel, plus accessible et plus visible pour le grand public, tout en favorisant son développement.

Tout au long de cette année marquée par les événements internationaux et nationaux, la riche programmation de Esch2022, Capitale européenne de la Culture faisait figure de phare lumineux dans un paysage culturel en pleine relance. En fédérant les 19 communes luxembourgeoises et françaises participantes, ses 200.000 habitant/es issu/es de 122 nationalités différentes, Esch2022 a réussi à s'imposer en tant que vecteur d'une énergie créative qui portera, j'en suis convaincue, ses fruits dans les années à venir.

C'est sur cette note positive que j'invite tout/e intéressé/e à découvrir sur ces pages les travaux réalisés par le ministère de la Culture en cette période incertaine, toujours et sans cesse, dans l'objectif de contribuer durablement au développement d'une culture et d'un secteur culturel forts et vivants.

Sam Tanson
Ministre de la Culture



Sam Tanson lors de la soirée d'information et d'échanges au sujet de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel à l'Artikuss, Soleuvre (02.03.2022) © MCULT

L'échange et le dialogue figurent parmi les piliers de la politique culturelle de ce ministère. Ainsi avons-nous tenu à continuer, voire à développer la pratique du débat culturel lors des assises sectorielles des arts visuels, ou encore à l'occasion des workshops au sujet de la « presse culturelle et la culture dans la presse » et de « l'écoresponsabilité ».

Parmi les fruits concrets de cette culture de l'échange, je suis particulièrement fière de pouvoir compter la *Charte de déontologie pour les structures culturelles*, publiée en juin 2022, et par laquelle les quelque 110 signataires à ce jour se sont engagés à défendre les valeurs d'éthique et de professionnalisme de portée générale visant notamment à préserver la relation de confiance entre les structures culturelles conventionnées, les artistes et les citoyens.

II.

Patrimoine Culturel



Aménagement d'un circuit sécurisé pour le public dans l'ancienne galerie Johanna à Martelange (2022) © INPA

1. La loi relative au patrimoine culturel

La loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel est entrée en vigueur le 3 mars 2022. Il s'agit d'un pas important vers la protection et la valorisation du patrimoine culturel luxembourgeois, car elle introduit des dispositions visant tant le patrimoine architectural et archéologique que le patrimoine mobilier et immatériel.

Par ailleurs, la loi modernise les dispositions légales relatives au patrimoine culturel en introduisant plus de cohérence et de sécurité juridique dans la protection du patrimoine culturel et met également en œuvre les dispositions de textes internationaux ratifiés par le Luxembourg, ainsi que des textes européens en la matière.

En ce qui concerne l'archéologie, la loi introduit le principe de l'archéologie préventive, suivant lequel les projets de construction se situant dans une zone d'observation archéologique devront, sous certaines conditions, être préalablement soumis au ministre de la Culture pour une évaluation archéologique. La procédure d'évaluation archéologique permet aux aménageurs une plus grande prévisibilité dans le contexte de travaux envisagés, puisqu'elle se substitue aux opérations archéologiques d'urgence qui ont auparavant dû être effectuées dans le cas d'une découverte archéologique fortuite.

En ce qui concerne le patrimoine architectural, celui-ci connaît plusieurs changements par rapport à la loi jusqu'ici en vigueur. Ainsi, la nouvelle loi introduit un inventaire du patrimoine architectural recensant avec précision et moyennant une documentation appropriée les biens immeubles faisant partie du patrimoine architectural. Ensuite, le texte de loi établit des critères sur base desquels un immeuble est inscrit sur l'inventaire du patrimoine architectural et sur base desquels un immeuble est classé comme patrimoine culturel national ou intégré dans un secteur protégé d'intérêt national.

La procédure de classement elle-même est adaptée en vue d'une cohérence accrue et d'une meilleure prise en compte de l'opinion publique. Le patrimoine architectural est protégé, commune par commune, sur base de l'inventaire du patrimoine architectural précité, et ce par voie de règlements grand-ducaux qui se substitueront aux arrêtés du ministre et du Conseil de gouvernement, jusqu'ici en vigueur. Le texte renforce également davantage la sécurité juridique des propriétaires en prévoyant la suppression de l'inventaire supplémentaire notamment.

Un régime transitoire est mis en place pendant la période d'élaboration et de finalisation de l'inventaire du patrimoine architectural.

Pour le patrimoine mobilier, la loi introduit une nouvelle procédure de classement de biens culturels, ainsi qu'un régime de circulation moderne qui met en œuvre les textes légaux internationaux et européens et qui remplace les règles actuelles, devenues lacunaires et désuètes. Le texte inclut des domaines jusqu'à présent non couverts par une législation nationale, tels que les garanties d'État et les garanties de restitution.

Finalement le texte de loi confère une consécration légale au patrimoine immatériel (les traditions, les savoir-faire...) sous forme d'établissement d'un inventaire et de mesures visant à assurer sa sauvegarde.

Avec le vote de la loi relative au patrimoine culturel, certaines institutions se voient également attribuer le statut d'institut culturel de l'État. Le Centre national de recherche archéologique devient ainsi l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et le Service des sites et monuments nationaux devient l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA).

Réunion d'information et d'échange sur la nouvelle loi relative au patrimoine culturel au CAPE à Ettelbruck (15.03.2022) © MCULT



Réunions d'information et d'échange

Dans le contexte du vote de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, le ministère de la Culture a encadré une campagne publique consistant en l'édition d'une brochure explicative intitulée [Loi relative au patrimoine culturel – un guide pratique](#), la création d'un site internet www.patrimoineculturel.lu, ainsi que l'organisation de quatre réunions d'information et d'échange au sujet de la nouvelle loi, qui se sont déroulées comme suit :

- 2 mars 2022 au Artikuss à Soleuvre
- 14 mars 2022 à la salle des fêtes du Maacher Lycée à Grevenmacher
- 15 mars 2022 au CAPE à Ettelbruck
- 22 mars 2022 au neimënster à Luxembourg-Ville

2. Patrimoine mobilier

La loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel instaure un nouveau cadre juridique pour le patrimoine mobilier. Pour une bonne mise en exécution de la Loi, le ministère de la Culture œuvre pour mettre en place des nouvelles procédures couvrant les différents domaines relevant du patrimoine mobilier. Ces derniers sont le classement des biens culturels, les obligations et devoirs incombant aux vendeurs lors d'une cession d'un bien culturel, le transfert des biens culturels, c'est-à-dire l'exportation définitive ou temporaire et l'importation, la restitution des biens culturels et les différentes garanties relatives aux biens culturels.

3. Patrimoine immatériel

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fut marquée par une lente reprise des activités suite au décroissement de la pandémie COVID-19, marquée aussi par le vote de la Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel comprenant un chapitre dédié au patrimoine culturel immatériel et une dotation de 100.000 EUR pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. A la suite de ladite loi, un fonctionnaire chargé de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fut intégré dans l'organigramme du ministère en date du 1^{er} mars 2022.

En exécution de l'article 104 de ladite loi, le ministère a mis au point une nouvelle procédure d'inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg. Deux nouveaux éléments furent ainsi inscrits par la ministre de la Culture : *Bärbelendag* et *Klibbere goen*, et mises en ligne sur www.iki.lu

En exécution de l'art. 105 de ladite loi, qui prévoit que le ministre prend toute mesure propre à assurer la sauvegarde, la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine immatériel dans la société, le ministère entreprit :

- la réalisation du premier *IKI-Clip fir Jonker* sur l'art de la construction en pierre-sèche, en collaboration avec le CNA, le SCRIPT, et les communautés porteuses concernées ;

- le projet *IKI Oral History*, en collaboration avec le CNA : début d'une série d'interviews filmés des principaux acteurs historiques du patrimoine culturel immatériel à Luxembourg ;
- l'organisation d'un *IKI-Meeting* le 24 juin 2022 réunissant entre elles toutes les communautés porteuses d'un élément inscrit sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg, en présence de la ministre de la Culture Sam Tanson ;
- la reconnaissance de la Procession dansante d'Echternach par la remise du European Heritage Label de la Commission Européenne au *Echternach Saint Willibrord Heritage* ;
- la mise à jour du site internet du ministère dédié à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel www.iki.lu ;
- le début du projet *IKI Social Media* visant à sensibiliser le public à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel via les médias sociaux ;
- le renforcement des capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des instances publiques : collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts, les Parc naturels Mëllerdall, Öwersauer et Our, le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch (ZLS) ;
- le suivi des communautés porteuses des éléments inscrits du l'inventaire national en vue du renforcement de leurs capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- la collaboration avec les médias thématiques un ou plusieurs éléments du patrimoine culturel immatériel.

La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux (Wanderschëiferei) © Guy Krier





Rencontre de Sam Tanson avec les communautés porteuses des traditions inscrites sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel au Grand-Duché de Luxembourg (24.06.2022) © MCULT

Au niveau international, le ministère a promu la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les actions suivantes :

- la rédaction du Rapport périodique de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO renseignant sur la mise en œuvre de la Convention par l'État partie Luxembourg et sur le statut des éléments luxembourgeois inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel de l'Humanité. Ce rapport fut élaboré en étroite concertation avec toutes les instances publiques et privées impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Luxembourg ;
- L'élaboration et la remise à l'UNESCO de 3 candidatures multinationales pour la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité :
 - o *La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux* (Albanie - Andorre - Autriche - Croatie - France - Grèce - Italie - Luxembourg - Roumanie - Espagne)
 - o *Irrigation traditionnelle en Europe : connaissance, technique et organisation* (Autriche - Belgique - Allemagne - Italie - Luxembourg - Pays-Bas - Suisse)
 - o *Midwifery: knowledge, skills and practices* (Colombie - Chypre - Allemagne - Kirghizistan - Luxembourg - Nigéria - Slovénie - Togo) ;
- la participation à la neuvième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (siège de l'UNESCO, à Paris, du mardi 5 au jeudi 7 juillet 2022) ;
- la participation à la dix-septième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Rabat (Maroc) du 28 novembre au 3 décembre 2022 ;
- la préparation de 2 nouvelles candidatures multinationales pour la liste représentative du patrimoine culturel de l'Humanité :
 - o *L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques* (Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Slovénie, et Suisse)
 - o *La fête de la Sainte-Barbe* (Autriche, Luxembourg, Pologne)
- la participation à la fondation du *European Network of Focal Points for the UNESCO 2003 Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage (ENFP)* ;
- une intervention sur le patrimoine culturel immatériel à la table ronde « les métiers du patrimoine face au développement durable » au « Colloque Patrimoine, musées, archives, architecture : quels risques, quelles expériences en Europe ? », dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022, à Paris (France) ;
- la participation au projet *LIVIND – Creative and living cultural heritage as a resource for the Northern Dimension region* sur les liens pratiques entre patrimoine culturel immatériel et développement durable ;
- la participation au symposium "Im-Materiell" à l'Université de Paderborn (Allemagne) ;
- la participation au *Meeting of the Focal Points UNESCO Nomination for Transhumance as Intangible Cultural Heritage of Humanity and Programme TRE Terre Rurali d'Europa Steering Committee and Safeguard Plan* à Madrid (Espagne) ;
- la participation aux réunions de travail sur l'irrigation traditionnelle comme patrimoine culturel immatériel de l'Humanité à Forchheim (Allemagne) et Sankt Urban (Suisse).

4. UNESCO

4.1. 75^e anniversaire de l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à l'UNESCO et visite d'une délégation de l'UNESCO

L'année 2022 a en premier lieu été l'occasion pour le Luxembourg d'honorer son engagement de 75 ans au sein de l'UNESCO. Le 27 octobre 2022, une cérémonie festive a été organisée à Neimënster à l'occasion du 75^e anniversaire de l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à l'UNESCO. Cette cérémonie fut rehaussée de la présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO depuis 25 ans, ainsi que de Sam Tanson, ministre de la Culture, de Firmin Edouard Matoko, sous-directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures de l'UNESCO, de Nadia Ernzer, ambassadrice et déléguée permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, et de Simone Beck, présidente de la Commission luxembourgeoise pour l'Unesco.

À cette occasion, la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a accueilli la délégation de l'UNESCO composée de M. Firmin Edouard Matoko, Sous-directeur général, Secteur pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures et M. Fuad Pashayev, Chef de l'Unité en charge des Commissions nationales. Leur séjour de deux jours a permis de faire découvrir le site du patrimoine mondial avec l'UNESCO Visitor Centre au Luxembourg City Museum, le Natur- & Geopark Mëllerdall, UNESCO Géoparc mondial, ainsi que le centre d'information sur la procession dansante d'Echternach, inscrite depuis 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

4.2 Reconnaissance internationale du Natur- a Geopark Mëllerdall et nouvelles candidatures multinationales pour la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Le 13 avril 2022, une nouvelle désignation UNESCO a vu le jour au Luxembourg. Le Natur- & Geopark Mëllerdall a intégré le réseau international des géoparcs mondiaux de l'UNESCO. Grâce à l'obtention du label, la notoriété de l'impressionnante région Mëllerdall, avec ses sites géologiques intéressants et son patrimoine naturel et culturel particulier, touchera encore plus de personnes qu'auparavant. Suite à cette nouvelle reconnaissance, S.A.R. le Grand-Duc a effectué une visite du Natur- & Geopark Mëllerdall le 5 octobre 2022.

En mars 2022, le Luxembourg a également participé à trois candidatures multinationales en vue de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO:

Ces trois éléments font partie du domaine « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers » de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, dont le Luxembourg est un État partie depuis 2005. Avant le début d'un vaste processus de consultation internationale en vue de la préparation de la candidature auprès de l'UNESCO, les communautés concernées par les trois éléments ont été associées à une concertation nationale.

Mëllerdall Goes Unesco! – le Natur- & Geopark Mëllerdall devient un géoparc mondial de l'Unesco (Claude Petit, Danielle Kohn-Stoffels, Claude Turmes, Carole Dieschbourg, Lex Delles, Birgit Kausch, Marc Weides, Liette Mathieu) (21.04.2023) © Jos Nerancic



4.3 Admission de l'école Bonnevoie-Gellé dans le réseau des Ecoles associées de l'UNESCO

Le 21 octobre 2022, S.A.R. la Grande-Duchesse, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, la ministre de la Culture, Sam Tanson, et la bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer, ont fêté avec les enseignants et les élèves l'admission de l'école fondamentale Bonnevoie-Gellé dans le réseau des Ecoles associées de l'UNESCO.

4.4 Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO s'est réunie trois fois en 2022 : le 8 mars, le 21 juin et le 10 octobre. Des réunions régulières du bureau de la Commission, du comité de cogestion du site du patrimoine mondial, des comités MAB et Géoparc, avec les désignations et encore avec les écoles associées de l'UNESCO ont également été organisées.

La ministre de la Culture, la présidente et la secrétaire générale de la Commission ont participé à la procession dansante d'Echternach le 7 juin 2022.

La Commission a assisté à la réunion du réseau informel des commissions nationales européennes et a participé à d'autres conférences internationales (EuroMab, MondiaCult, ...)

La Commission a également assisté à la conférence internationale sur les enfants dans les conflits armés organisée par la Chaire UNESCO en droits humains auprès de l'Université de Luxembourg les 21 et 22 novembre 2022.

Après l'UNESCO Promenade et l'UNESCO Bike Tour, le ministère de la Culture et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco ont créé un rallye digital ainsi qu'un parcours UNESCO for Kids impliquant l'intelligence, les sens et les émotions.

Le rapport sur l'application de la recommandation de l'UNESCO portant sur le paysage historique urbain a été remis au Centre du Patrimoine mondial. Des formations particulières ont été suivies en vue de la rédaction des rapports périodiques relatifs au bien « Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications ».

De nombreuses réunions de préparation en vue du développement d'un nouveau cycle de manifestations ont permis de mettre en route un programme ambitieux intitulé « Rendez-Vous de l'UNESCO : Aspects de la citoyenneté mondiale ».

Le concept de la citoyenneté mondiale (anglais : global citizenship) est complexe et ne fait pas l'unanimité. En approchant la notion abstraite de citoyenneté mondiale dans des domaines aussi divers que le théâtre, la littérature, la conquête de l'espace, le droit pénal international, le changement climatique, le phénomène de la migration ou le rôle des Nations Unies, elle gagne en contour et en substance. En s'associant à de nouveaux partenaires, la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO ouvrira le débat à un plus large public et espère contribuer ainsi à une analyse plus fouillée du concept de la citoyenneté mondiale.

Deux manifestations ont été organisées en 2022 : une table ronde sur la gouvernance du changement climatique (25/10/2022) organisée en collaboration avec la Chaire UNESCO en droits humains, et la conférence sur la culture dans le développement de l'humain, conçue et modérée par Dr. Nora Schleich.

Suite à une refonte du logo de l'UNESCO, la Commission luxembourgeoise pour l'UNESCO a retravaillé son identité visuelle et réédité la brochure de l'UNESCO au Luxembourg. La Commission a également produit un livre de dessins à destination des plus jeunes.

4.5 « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial »

Lancé le 17 décembre 2019, le programme officiel « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » a connu un franc succès avec 123 projets labellisés. La majorité des manifestations et publications a pu se dérouler en 2020/2021 malgré les restrictions sanitaires en vigueur.

2022 a vu la réalisation de 4 projets restés jusque-là en suspens :

- l'œuvre d'art urbain par l'artiste Spike. Cette fresque au style graphique est installée de manière permanente sur le chemin de la Corniche. (Porteur de projet Ville de Luxembourg) ;
- l'UNESCO racontée en BD par Corinne Kohl, auteure ;
- TVL –Trambahn der Stadt Luxemburg, tome 2 (porteur du projet GAR) ;
- hymne à « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » par David Ascani (porteur du projet Confrérie Saint-Michel).

4.6 Luxembourg, Unesco Site Management

Les activités de l'UNESCO Site Management ont tourné en 2022 autour de quatre axes de travail :

- évolution et adaptation du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »
- veille aux intérêts de la Convention du patrimoine mondial
- actions de sensibilisation pour « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »
- préparations au rapport périodique « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » pour le Comité du patrimoine mondial.
- évolution et adaptation du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »

Le groupe de travail paritaire État-Ville « plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » constitué en 2021 s'est réuni à quatre reprises au cours de 2022. Il a débuté ses travaux suite à l'avis d'ICOMOS sur le plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » et sur ses enseignements quant aux démarches à suivre par le groupe de travail mis en place. Celui-ci a décidé de procéder par champs thématiques, en lançant trois workshops sur le tourisme et le patrimoine mondial, et en poursuivant ces efforts par des ateliers sur le climat, la consommation énergétique et autres.

Parallèlement, le plan de gestion a pu être mis à jour au niveau de ces informations grâce à la participation aux ateliers organisés par l'Organisation des villes du patrimoine mondial, du World Heritage City lab, Arch – saving cultural heritage, du Centre de recherche et de restauration des musées de France, au groupe de travail à composition non limitée de l'UNESCO sur le changement climatique et le patrimoine mondial. La participation au groupe de travail « Inondations » initié par la Ville de Luxembourg, au Comité interministériel DRR (réduction des risques de catastrophes) ainsi qu'au projet « mapping the vulnerability of cultural and natural monuments and sites from natural and anthropogenic climate change » a permis d'augmenter et de préciser les chapitres traitant des risques et menaces pouvant porter sur le bien « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ».

Suite aux travaux du groupe de travail « ouvrages de la forteresse », la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a émis, le 8 mars 2022, son avis sur l'aménagement et le revêtement des rues et des routes du réseau étatique et communal dans le périmètre du site du patrimoine mondial « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Cet avis s'inscrit dans la ligne des avis précédents, émis sur l'installation d'armoires techniques dans le périmètre d'espaces protégés au niveau national, l'installation de garde-corps, les méthodes de restauration des murs des remparts.

Veille aux intérêts de la Convention de 1972

Conformément à l'article 24 b des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » l'UNESCO Site Manager doit veiller à l'état de conservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial à travers les processus de suivi réactif. Cette mission s'effectue en étroite coopération et coordination avec l'INRA et l'INPA ainsi qu'avec les services de la Ville de Luxembourg. Sont visés des projets tant publics que privés ayant pour objectifs la transformation ou la gestion de biens et d'espaces au sein du périmètre de l'UNESCO. Dans certains cas, un rôle de médiateur revient à l'UNESCO Site Manager. Si en 2018 et 2019 une trentaine de chantiers différents représentaient le rythme de croisière, celui-ci était passé à 20 durant la pandémie. En 2022 ils ont atteint un score de 55 chantiers et près de 220 réunions. Parmi les grands projets publics, on peut citer l'aménagement de la crypte archéologique et du site des Rondelles, le réaménagement de l'espace au quartier du Grund, la renaturation de la Pétrusse, la compatibilité des projets de la LUGA 2025 avec la protection des sites endéans du périmètre de l'UNESCO, et l'accessibilité des casemates de la Pétrusse. L'UNESCO Site Management assiste comme expert le jury du concours pour le réaménagement de la place de la Constitution, et celui du concours d'idées pour la remise en valeur du site Mansfeld et des vestiges à Clausen. Les grands projets sont également examinés au niveau du Comité de gestion UNESCO Site Management.

Actions de sensibilisation pour « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »

L'article 26/4b « Développer la sensibilisation du public, la participation et l'appui au patrimoine mondial par la Communication » des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » a été au départ d'un programme de sensibilisation du grand public. Au printemps 2022 une révision générale de la présentation de l'UNESCO Visitor Center a été discutée avec le Luxembourg City Museum. L'UNESCO Site Management a participé avec un stand de promotion aux « Semaines de sensibilisation aux besoins spécifiques » (23 avril-4 juin) et a proposé quatre visites accessibles pour tous dans le cadre de cette action. En raison de la forte demande de brochures de la promenade UNESCO et UNESCO Leichte Sprache, toutes les éditions ont dû être rééditées en 2022. La Welcome Box pour personnalités à fort rayonnement international en visite ou s'installant à Luxembourg renferme des informations sur le site à valeur universelle exceptionnelle « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Un UNESCO Rallye pour familles, disponible

en permanence et géré par Moyocci a été développé par l'UNESCO Site Manager. La Ville de Luxembourg a présenté l'application VDLAR « histoire du commerce dans la zone UNESCO », projet auquel le ministère de la Culture a été associé étroitement. Des formations spécifiques « UNESCO for Kids » et « UNESCO pour tous Leichte Sprache » ont été initiées par l'UNESCO Site Management pour les guides du Luxembourg City Tourist Office, les Kiercheguiden et les guides de Moyocci. La formation a connu 86 inscriptions de guides touristiques intéressés.

En 2021, Worldheritage Canopy a mis à jour ses lignes directrices pour les films présentant le patrimoine mondial. Les recommandations visent à mettre en avant les engagements de la Convention de l'UNESCO de 1972, la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique et l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, le ministère de la Culture, la Ville de Luxembourg ainsi que le service de la Promotion de l'image de marque auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes ont lancé en 2022 les pré-travaux permettant le tournage du nouveau film en 2023.

Préparations au rapport périodique « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »

L'article 29 de la Convention du Patrimoine mondial demande que les États parties soumettent des rapports périodiques à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture portant sur les dispositions législatives et réglementaires et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la Convention, ainsi que l'expérience qu'ils auront acquise dans ce domaine. Ces rapports seront portés à la connaissance du Comité du patrimoine mondial. Le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'UNESCO. Le dernier rapport soumis par « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » remonte à 2015. En 2024 le bien situé à Luxembourg-ville sera évalué avec 468 autres sites culturels européens et de l'Amérique du Nord.

Au préalable du lancement du rapport périodique sur la gestion des biens du patrimoine mondial, le secrétariat du Centre du Patrimoine mondial avait lancé la troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur l'application de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette recommandation propose aux États membres d'intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus généraux du développement urbain. En août 2022, le ministère de la Culture a donné suite à cette demande. En septembre 2022, le Centre du patrimoine mondial a soumis aux points focaux nationaux et aux gestionnaires des sites le formulaire pour le rapport périodique de 2022-2024. Au mois d'octobre l'UNESCO Site Manager a assisté à deux jours de formation sur le rapport périodique organisée par le Centre du patrimoine Mondial. Le ministère de la Culture était coorganisateur de la « Réunion de renforcement des compétences et de réseautage – Rapport périodique à destination des gestionnaires de site et autres parties prenantes des biens du Patrimoine mondial du Benelux » (8 & 9 novembre 2022 à Anvers). La direction de l'architecte (service urbanisme de la Ville de Luxembourg) et l'UNESCO Site Manager ont commencé à préparer les réponses pour le rapport périodique en question. Le groupe de travail paritaire État-Ville « plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » avisera les réponses préparées avant l'envoi, le 31 juillet 2023 au secrétariat du Centre du Patrimoine mondial. Outre l'analyse individuelle des rapports, un rapport d'actions régionales pour l'Europe et l'Amérique du Nord sera soumis en 2024 pour avis et recommandation au Comité du Patrimoine Mondial. Le plan d'action régional aura une validité de 6 ans.

5. Stratégie numérique du patrimoine culturel

5.1 Coordination de la stratégie numérique

Le service de la stratégie numérique du patrimoine culturel s'est donné comme objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la collecte, de la documentation, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Les grandes orientations stratégiques de la SNPCN ont été dégagées suite à une analyse approfondie de la situation existante :

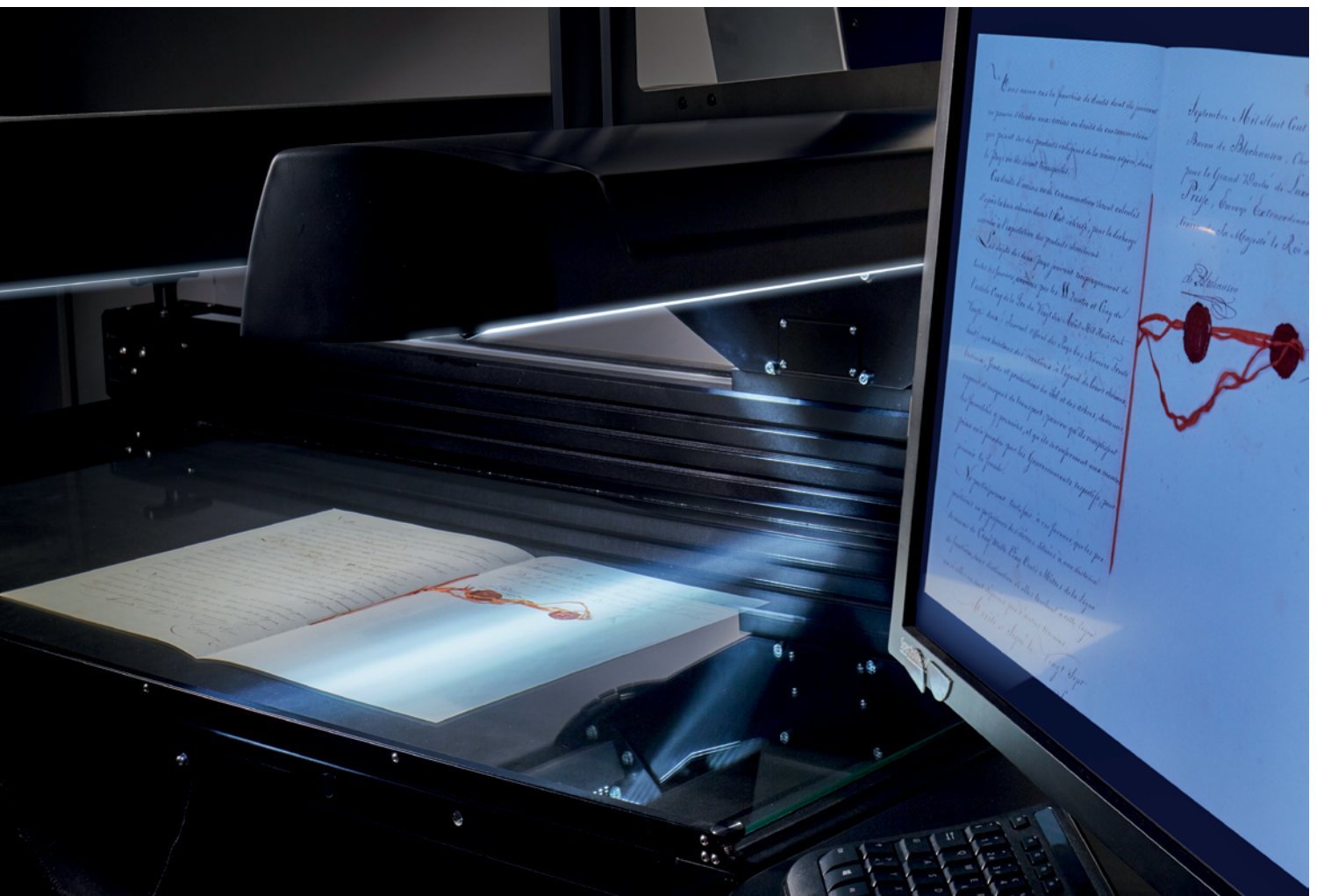
- donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel ;
- créer des synergies entre les instituts culturels ;
- développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- développement du Réseau de compétence national entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;
- soutien à la transformation digitale au sein des instituts culturels.

D'autre part, le service de la stratégie numérique du patrimoine culturel a mis en place en 2022, une veille dans le domaine de la création artistique dans un environnement numérique afin de définir une stratégie et des priorités ensemble avec les acteurs du secteur. Parmi les thèmes principaux se trouvent la création et la communication dans un environnement numérique ainsi que le cycle de vie et la préservation des créations artistiques. Un accent particulier sera mis sur les spectacles vivants et les arts numériques et multimédia.

La numérisation de documents d'archives aux Archives nationales de Luxembourg (2013) © Joe Goergen



5.2 Réseau de compétence et pôles d'expertise

Le Réseau de compétence regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels de l'État. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'informations, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs. Les membres du Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'expert/es des instituts culturels suivants :

- Archives nationales (Anlux)
- Bibliothèque nationale (BNL)
- Centre national de l'audiovisuel (CNA)
- Centre national de littérature (CNL)
- Institut national de recherches archéologiques (INRA)
- Institut national pour le patrimoine architectural (INPA)
- Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA)
- Musée national d'histoire naturelle (MNHN)

Fichier partagé de données d'autorité (LUDAP)

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels de l'État, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Le développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois a été entamé en 2019. Suite à ces travaux, la solution technologique open-source Wikibase a été choisie pour mettre en œuvre une preuve de concept (PoC). Sur la base de critères développés par trois groupes de travail issus du Réseau, une évaluation du PoC a été réalisée et la phase de développement de l'outil de production mutualisé, basé sur Wikibase, a été entamée.

Au cours des travaux de conceptualisation et de développement de la plateforme partagée (LUDAP) différents sujets furent abordés dont la gouvernance (e.a. rôles et responsabilités), le déploiement de l'instance Wikibase, la modélisation des données (e.a. mapping CIDOC-CRM), les processus de travail, l'ingestion des données et le développement de plusieurs composantes du système. Le Réseau a été accompagné par des experts externes dans leurs travaux, dont des spécialistes Wikibase.

La phase d'opérationnalisation de la plateforme a été lancée en 2022 et le projet a avancé grâce à l'engagement des membres du Réseau de compétence au sein de groupes de travail préfigurant le comité éditorial ainsi que le comité technique. Le LUDAP devient un système fonctionnel, qui intègre progressivement les données provenant de différents instituts culturels, ainsi que la documentation opérationnelle et fonctionnelle élargie. Plusieurs formations ont eu lieu notamment concernant la mise en œuvre du modèle de données (CIDOC-CRM, ShEx).

Fin 2022, la convention de coopération entre les instituts du patrimoine culturel a été signée et fournit le cadre pour une gestion et un développement commun de la plateforme LUDAP.

Le travail réalisé en 2022 a permis aussi de lancer les réflexions quant aux prochaines étapes du développement du LUDAP notamment son extension en relation avec les lieux géographiques et les collectivités.

Mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MUSEONET)

Le projet Museonet s'inscrit dans le contexte de la stratégie numérique et plus particulièrement de la création de synergies entre structures muséales de petite ou moyenne taille.

Le projet Museonet a comme objectif la mise en réseau et la mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales basés sur l'application MuseumPlus (Zetcom). Une expérience pilote avec des musées de moyenne ou petite taille a mis en évidence une grande disparité concernant la capacité d'utilisation des systèmes de gestion des collections selon les normes et standards en vigueur et ceci aussi bien d'un point de vue technique que métier. Afin de permettre une gestion plus efficace et une harmonisation des méthodes de travail et des outils, une étude de faisabilité a été lancée en 2021 afin d'analyser les possibilités de mise en œuvre d'un programme de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales. Sur la base de cette étude, le projet d'implémentation du programme de mutualisation a été entamé en 2022.

Plateforme biographique

Le projet de développement d'une plateforme biographique en ligne s'inscrit dans le contexte d'une harmonisation voire d'une mutualisation des approches de gestion et de mise à disposition des données du patrimoine culturel. Il s'agit de créer une source d'informations multilingue, fiable et interopérable sur les artistes luxembourgeois/es, accessible en ligne à la fois aux chercheurs et chercheuses ainsi qu'aux parties intéressées. Bien que l'accent initial soit mis sur les artistes et les entités apparentées (Dictionnaire des artistes), il est prévu dès le départ que la plateforme elle-même soit capable d'héberger et de présenter une grande variété de données biographiques d'autres domaines du patrimoine culturel. La phase de développement en cours consiste à implémenter le système de gestion et de catalogage back-end de la plateforme ainsi qu'une interface frontale avec un jet de données test sur la base d'un logiciel open source. Une première version fonctionnelle de la plateforme a été implémentée en 2022.

5.3 Transformation digitale et cycle de vie du patrimoine culturel numérique

Il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transformation digitale par le biais, e. a. de projets pilotes, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les systèmes de gestion des collections et des données (applications métier), la qualité et l'interopérabilité des données, les questions de droits d'auteur et la publication et l'utilisation du matériel patrimonial numérique.

Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

Ainsi, le projet « Transition numérique », vise-t-il à définir les objectifs stratégiques et opérationnels en matière de transformation digitale aux Archives nationales pour la période 2022-2026. Ce projet a été finalisé en 2022.

Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne. Une coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solution de *hosting* des données. Un programme de travail commun entre le CTIE et le service de la stratégie numérique du patrimoine culturel a été mis en place avec un suivi régulier des différents projets.

En relation directe avec la nouvelle loi relative au patrimoine culturel, le développement d'une plateforme en ligne de l'inventaire du patrimoine architectural (PLINA) est en cours de développement. Il s'agit de rendre une partie des informations, se trouvant dans la base de données (MuseumPlus) visible à divers publics. Une étude préalable concernant la réalisation de la plateforme de l'inventaire du patrimoine architectural a été mise en œuvre tout en tenant compte des travaux déjà réalisés dans d'autres instituts du patrimoine culturel et en veillant à créer les synergies nécessaires. Sur cette base, une première version fonctionnelle de la plateforme a été implémentée en 2022.

Dans ce même contexte, l'Institut national de recherches archéologiques, suite à des analyses relatives à la mise en place d'un système d'informations archéologiques lié au logiciel MuseumPlus (LARIS-GIS), a poursuivi l'implémentation des différents modules du système. La mise en production est prévue pour 2023.

En 2022, le CNA a entamé la mise en place d'une plateforme de publication du patrimoine audiovisuel (OPAC - Online Public Access Catalogue), afin de présenter ses collections et ses œuvres au grand public. Ce projet permet au CNA, dans une première phase, de sélectionner les objets multimédias à publier ainsi que leurs métadonnées respectives et de les mettre en ligne. Le projet s'inscrit dans la continuité de la mise en place du système de gestion des collections pour le CNA en collaboration avec le CTIE.

Le projet de mise en ligne de la collection d'art du ministère de la Culture a été entamé en 2022 et mis en œuvre en se basant sur les expériences réalisées lors de la mise en ligne des collections du MNAHA. Une mise en ligne est prévue pour 2023.

Des campagnes de création, vérification et de normalisation de données liées au patrimoine culturel numérique ont été réalisées en 2022 dans une perspective de qualité et d'interopérabilité des données.

5.4 La Stratégie numérique dans un contexte européen et international

Par le biais du service de la stratégie numérique du patrimoine culturel, le ministère de la Culture participe au Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE). Le groupe d'experts constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne, notamment dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de sa préservation numérique. Il traite des sujets liés à l'évolution stratégique de l'espace de données et la pérennité d'Europeana. Il est d'autre part en charge de soutenir l'implémentation de la Recommandation 2021/1970 de la Commission européenne du 10 novembre 2021 relative à un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel. En 2022, le Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE) a organisé deux réunions, une le 11 mai 2022 et une le 25 novembre 2022.

2020

20

20

20

20

20

III.

*Promotion artistique
et culturelle*



Pavillon luxembourgeois à la 59^e Biennale de Venise, «Tina Gillen. Faraway So Close» (20.04.2022) © MCULT

1. Les prix et concours

En ligne avec la recommandation n° 21 du *Kulturentwécklungsplang* 2018-2028 (KEP) « Mettre en place un système de décernement de prix mettant en valeur les créations culturelles et artistiques », le ministère de la Culture a finalisé en 2022 l'introduction de prix nationaux dans tous les secteurs artistiques. Après la remise des premiers *Theaterpräisser*, en septembre 2021, ont été créés cette année le *Lëtzebuenger Kongschtpräis* et les *Lëtzebuenger Musekspräisser*. À côté du *Prix Batty Weber* en littérature (attribué tous les trois ans depuis 1987) et du *Lëtzebuenger Danzpräis* (tous les deux ans depuis 2011), chaque discipline se voit désormais accorder une reconnaissance publique. À cela s'ajoutent concours, appels publics et commandes directes aux artistes.

1.1 Lëtzebuenger Kongschtpräis

Doté de 10.000 EUR, le *Lëtzebuenger Kongschtpräis* est un prix biennal qui vise à distinguer un/e artiste pour l'ensemble de son œuvre, sa carrière ainsi que son engagement durable pour la scène artistique luxembourgeoise.

Le jury pour cette première édition se composait de Jamie Armstrong (historienne d'art et responsable du *Lëtzebuenger Kongschtarchiv*), Marie-Claude Beaud (historienne d'art, commissaire d'expositions et directrice de musées en retraite), Lucien Kayser (critique d'art et président de la section des arts et lettres de l'Institut grand-ducal), Paul Reiles (directeur honoraire du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et ancien président du Fonds culturel national) ainsi qu'Edmond Thill (éducateur de musées, ancien chef du service éducatif au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et secrétaire de la section des arts et des lettres de l'Institut grand-ducal).

Les membres du jury ont récompensé Berthe Lutgen avec le premier *Lëtzebuenger Kongschtpräis* en précisant que l'artiste « leur a semblé répondre sur tous les points aux critères émis lors de la création du prix : un parcours et un ensemble d'œuvres reconnus, une place toute personnelle sur la scène artistique luxembourgeoise. »

C'est en date du 11 novembre 2022, dans le cadre de la *Luxembourg Art Week*, qu'a eu lieu la remise du *Lëtzebuenger Kongschtpräis* en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse et de la ministre de la Culture.

La lauréate a ainsi été distinguée par un trophée original, une broche en argent patiné symbolisant l'importance de la voix des artistes dans notre société et créée par l'artiste et designer Claude Schmitz.

Remise du premier *Lëtzebuenger Kongschtpräis* à Berthe Lutgen (S.A.R. la Grande-Duchesse, Berthe Lutgen, Sam Tanson, Lucien Kayser) (11.11.2022) © Maison du Grand-Duc – Sophie Margue





Remise du premier Lëtzebuenger Musekspräis à Pierre Cao (Cathy Krier, Pierre Cao, Sam Tanson) (21.12.2022) © Foqus

1.2 Lëtzebuenger Musekspräisser

Le 21 décembre 2022 a eu lieu la première édition de la cérémonie de remise des *Lëtzebuenger Musekspräisser* à la Rockhal à Esch-Belval.

Annoncés le 19 septembre 2022 par la ministre de la Culture, les *Lëtzebuenger Musekspräisser* ont été décernés dans six catégories différentes. Doté de 10.000 euros, le Prix national de la musique ou *Nationale Musekspräis* est dédié à un/e artiste du secteur pour récompenser sa carrière, son œuvre et son engagement pour la musique luxembourgeoise. Dans les cinq autres catégories, les prix se sont référés à une production remarquable des trois dernières années. Tou/tes les acteurs/trices ou personnalités actifs dans le secteur de la musique au Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, résidents ou ayant un fort ancrage culturel au pays étaient éligibles. La sélection de ces projets a été réalisée dans une procédure à deux tours. Pour le premier tour, une cinquantaine de nominateurs et nominatrices, professionnel/les de la musique, ont été invité/es à soumettre leurs coups de cœur. Sur base de ces nominations ont été établies des shortlists composées des cinq artistes les plus cité/es pour les catégories respectives.

Un jury de professionnel/les du secteur a procédé par la suite à la sélection des lauréat/es :

Pierre Cao	Nationale Musekspräis (doté de 10.000 EUR)
Benjamin Kruihof	Prix Nowuestalent (doté de 2.500 EUR)
Thoma Faber aka MAZ	Prix Op der Bün (doté de 3.500 EUR)
Stéphanie Baustert	Prix Hannert der Bün (doté de 3.500 EUR)
Big Band Opus78	Prix Fräizäitmusek (doté de 2.500 EUR)
Beast Entertainment	Prix Museksverméttlung (doté de 3.000 EUR)

Le jury était composé de Jamie Reinert (journaliste musique à la Radio 100,7), Tiffany Saska (responsable de la communication et des relations avec la presse à la Philharmonie), Thierry Hick (journaliste culturel au Luxemburger Wort), André Neves (fondateur Magestick Records – Sony/ATV) et Cathy Krier (pianiste et enseignante de piano), présidente du jury.

Organisée en collaboration avec la Rockhal, la cérémonie de remise du 21 décembre 2022 a été animée par Sascha Ley et Mike Tock, avec des interludes musicaux de Francis of Delirium, Sven Hoscheidt (United Instruments of Lucilin) et du Gilles Grethen Quartet.

Outre la dotation du prix, les artistes récompensé/es ont reçu un trophée original sous forme d'une écharpe, inspirée par les cartons perforés servant à faire marcher les orgues de barbarie, spécialement créé par l'artiste Laurie Lamborelle.



Remise des prix du Concours littéraire national 2022 (Sam Tanson, Susanne Jaspers, John-Paul Gomez, Pascal Seil, Jeff Schinker, Elise Schmit, Zeynep Celik, Jeff Thoss, Mylène Branco, Nathalie Jacoby) (13.12.2022) © MCULT

1.3 Concours littéraire national 2022 : Jean-Paul Gomez, Guy Helming, Elise Schmit, Zeynep Celik

Le thème de l'édition 2022 du Concours littéraire national, organisé depuis 1978 par le ministère de la Culture, était le recueil de récits. En 2022, 44 textes avaient été remis au jury, composé de Pascal Seil (président), Mylène Branco, Marion Rockenbrod, Jeff Schinker et Jeff Thoss, et ce dans deux catégories différentes, l'une pour auteurs/autrices adultes à partir de 20 ans et l'autre pour jeunes auteurs/autrices de 12 à 19 ans.

Le jury a primé les œuvres suivantes :

- *The Idiot of St. Benedict* de John-Paul Gomez, 1^{er} prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *Das Geräusch der Stilleben* de Guy Helming, 2^{ème} prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *Perfect Spheres – Stories and Complaints* de Elise Schmit, 3^{ème} prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *Do women love?* de Zeynep Celik, prix d'encouragement dans la catégorie «jeunes auteurs/autrices de 15-25 ans»

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 13 décembre 2022 au Centre national de littérature à Mersch avec une table ronde modérée par le membre du jury Jeff Schinker et un encadrement musical assuré par le pianiste Arthur Possing.

1.4 Autres prix financés par le ministère de la Culture

Prix Pierre Werner

Depuis 1993, le ministère de la Culture décerne le Prix Pierre Werner, doté de 2.500 EUR. Ce prix bisannuel est décerné à un/e artiste luxembourgeois/e ou étranger/ère, membre ou non du Cercle Artistique de Luxembourg et prime la meilleure œuvre exposée au Salon du CAL.

Le jury du Prix Pierre Werner 2022 se composait de Anna Bulanda-Pantalacci (chargée de cours à l'Académie Européenne des Beaux-Arts de Trèves et professeur à l'Université des Sciences Appliquées de Trèves (D)), Paul di Felice (docteur en arts visuels (L)), Lis Hausemer (assistante du conservateur à la Section des Beaux-Arts du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (L)), Marie-Noëlle Farcy (curatrice, responsable de la collection au Mudam-Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (L)) et Anke Reitz (curatrice pour la photographie au Centre national de l'Audiovisuel (L)).

La présidence du jury, sans droit de vote, était assurée par Marc Hostert, président du Cercle Artistique de Luxembourg.

Le Prix Pierre Werner 2022 a été décerné ex aequo à Miikka Heinonen et Chantal Maquet pour les œuvres *Tomorrow is not what it used to be* respectivement *tue dir Gutes und rede darüber #Päischtroisière*.

Screaming Fields Song Contest

Screaming Fields Song Contest dans le cadre du Screaming Fields Festival 2022 (Rockhal) : l'édition 2022 du festival dédié au support et à la visualisation de jeunes et futurs musiciens-interprètes prometteurs, s'est déroulée le 9 juillet au Rockhal Club. Cette année aussi, le ministère de la Culture a cofinancé le premier prix, ensemble avec la Sacem Luxembourg, le FilmFund Luxembourg, Jonk Entrepreneuren et le Grund Club Luxembourg.

IX^e concours international d'orgue de Dudelage (Festival international de musique d'Orgue Dudelage - FIMOD)

Reporté à 2023.

International Classical Guitar Competition Luxembourg

Première édition d'un concours pour guitaristes au Luxembourg, qui s'est déroulé au Conservatoire de la Ville de Luxembourg en octobre 2022. Il s'agissait d'un concours international, avec une catégorie sans limite d'âge, enrichissant le Festival de Guitare de Luxembourg. Au terme de cette compétition, l'Ukrainien Marko Topchii a reçu le premier prix. Le deuxième prix, décerné par le ministère de la Culture, a été remis à lo Yamada (Japon), tandis que le troisième prix allait à Nikica Polegubic (Croatie).

2. Les commandes d'œuvres musicales

En 2022 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et a procédé à un appel public. Le budget total des commandes étatiques était de 65.000 EUR.

Pour cette édition, 27 candidatures ont été introduites pour 6 commandes de composition d'une œuvre offerte par le ministère et ceci pour les orchestres et ensembles suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'ensemble Kammerata Luxembourg, l'ensemble United Instruments of Lucilin, l'Orchestre National de Jazz et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Les compositeurs et compositrices retenus/es étaient les suivants/es :

- Tim Kleren pour la Musique militaire grand-ducale
- Ivan Boumans pour les Solistes Européens Luxembourg
- Patrick Muller pour United Instruments of Lucilin
- Tatsiana Zelianko pour Kammerata Luxembourg
- Roland Wiltgen pour l'Orchestre de Chambre de Luxembourg
- Claude Lenner pour l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg

En 2021, la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical pour la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg avait été attribuée à Kerry Turner. Malheureusement, les festivités avaient dû être annulées en dernière minute en raison de la crise sanitaire. Finalement, la composition de Kerry Turner a été présentée lors des festivités de la Fête Nationale en 2022 à la Philharmonie.

Mis à part cet appel public, le ministère de la Culture a attribué complémentaires des commandes de composition à Jos Majerus et à Georges Sadeler. Jos Majerus a réalisé une partition d'orgue pour la messe St. Joseph du compositeur luxembourgeois Jean-Pierre Kemmer (1923 – 1991) en se basant sur des notes personnelles retrouvés au CEDOM. Georges Sadeler a réalisé la pièce imposée pour le concours international « Michel Becquet International Trombone Competition ». Ce concours de renommée est organisé le 14 avril 2023 à Marnach dans le cadre du « Klänge Maarnicher Festival ».



Vue du Hall de l'Hôtel des Terres Rouges

En haut : Brognon Rollin, *Fate will tear us apart* (Raymond), 2011

En bas : Tina Gillen, *Windways II*, 2018

© Collection Ministère de la Culture, Luxembourg

3. La collection d'art du ministère de la Culture

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, aux créateurs et créatrices ainsi qu'à l'innovation et l'émergence d'un secteur culturel dynamique, le ministère de la Culture acquiert annuellement des œuvres d'art pour le compte de l'État. Avec le développement de cette collection le ministère de la Culture cherche également à contribuer à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel du pays. La collection du ministère de la Culture compte aujourd'hui plus de 700 œuvres d'environ 300 artistes.

3.1 Le développement de la collection en 2022

Le ministère tient à développer sa collection d'art dans un souci de cohérence et d'homogénéité tout en restant complémentaire à l'art luxembourgeois représenté dans les collections publiques existantes. Le choix des œuvres d'art se fait sur avis de la commission d'acquisition nommée en 2019. Les membres de la commission d'acquisition sont :

- Gabriele D. Grawe, Villa Vauban-Musée d'Art de la Ville de Luxembourg ;
- Claudine Hemmer, Ministère de la Culture, secrétaire de la commission ;
- Clément Minighetti, Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, président de la commission ;
- Michel Polfer, Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ;
- Michèle Walerich, Centre national de l'audiovisuel.

La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : suivi de l'évolution de la scène artistique contemporaine en prêtant attention au travail des figures tutélaires, reconnues et émergentes et reflet de la diversité de la création contemporaine.

Dans le cadre du budget annuel ordinaire, 22 œuvres de 19 artistes ont été acquises par le ministère de la Culture en 2022 pour un budget total de 112.000 €. Les propositions d'acquisition ont été collectées par le biais de deux appels : le premier ayant été adressé aux galeries d'art établies au Luxembourg, le deuxième aux artistes luxembourgeois, artistes résidant au Luxembourg ou disposant d'un ancrage culturel avéré au Grand-Duché de Luxembourg.

La commission d'acquisition s'est réunie les 13 juillet et 23 novembre 2022. Sur avis des membres de la commission d'acquisition, les œuvres suivantes sont venues enrichir la collection du ministère de la Culture en 2022 :

- Mike Bourscheid, *A Farmer's apprentice: A day in the field on a foggy day*, 2020 ;
- Robert Brandy, *Sans titre 1121*, 2021 ;
- Brognon Rollin, *Caffeine Memory*, 2022 ;
- Sébastien Cuvelier, *Tehran Subway*, 2017 et *Tehran Crossing*, 2017 ;
- Simone Decker, *Chewing in Monaco*, 2000 ;
- Serge Ecker, *ERA / Forever died with yesterday*, 2016 ;
- Luc Ewen, *Berg 377 X*, 2021 ; *Première ascension 02-07-2084*, 2021 et *Le silence est absolu*, 2021 ;
- JKB Fletcher, *Sans titre*, 2022 ;
- Paul Kirps, *Process*, 2018-2019 ;
- Lisa Kohl, *BLINDSPOT - No 1* de la série, 2022 ;
- Vera Kox, *...into deliquescence*, 2021 ;
- Karolina Markiewicz et Pascal Piron, *Irreality. Trust in children. Some future*, 2022 ;
- Roland Quetsch, *Hamningberg*, 2021 ;
- Marie Paule Schroeder, *Cité d'oubli*, 2019 ;
- Jessica Theis, *Caddy, Banane et Frigo* de la série *1001 Tonnen*, 2019-2022 ;
- Jeannine Unsen, *Collective Memory*, 2021 ;
- Julie Wagener, *Some last for days, some do not II*, 2019.

3.2 Le prêt d'œuvres de la collection en 2022

Les œuvres de la collection sont mises à disposition pour l'aménagement artistique dans le cadre de prêts à long terme aux ministères et administrations gouvernementales, aux établissements publics à vocation culturelle ainsi que dans le cadre de prêts pour des expositions temporaires organisées par des institutions culturelles nationales et internationales. Le prêt des œuvres constitue une des missions du service artothèque du ministère de la Culture et contribue à la visibilité du travail des artistes et de la collection.

En 2022, 10 dossiers liés à l'aménagement artistique ont été ouverts dont quatre ont été finalisés. En tout 41 œuvres de 28 artistes ont été prêtées dans ce contexte, à savoir :

<p>Cour des comptes du Grand-Duché de Luxembourg</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bruno Baltzer & Leonora Bisagno, <i>Si je me souviens</i>, 2019 • Jeannot Bewing (1931-2005), <i>Sculpture en fer</i>, 1987 ; Nr. 9 de l'exposition "25 artistes luxembourgeois" et Sans titre • Laurianne Bixhain, <i>Nom de Sommeil</i>, 2021 (6 photographies) • Jérôme Cames, "1926" 3, 2004 • Marie Capesius, <i>Hand</i>, 2019 et <i>Young Man</i> (2019), de la série <i>HELIOPOLIS</i> • João Freitas, <i>Untitled (Monochrome)</i>, 2017 • Tina Gillen, <i>3 Stones</i>, 2011 • Marco Godinho, <i>Closer to (...)</i>, 2021 • Thierry Harpes, <i>Le Balcon</i>, 2021 et <i>Das Fenster zum Hof</i>, 2021 • Hisae Ikenaga, <i>Shelves (Physical learning) III</i>, 2019 • Vera Kox, <i>along the line</i>, 2018 • Sandra Lieners, <i>06.12</i>, 2020 de la série <i>The Light</i> • Tung Wen Margue, <i>Pi 3</i>, 2001 • M + M, <i>in front / Cap Anamour</i>, 2006 • Claudia Passeri, <i>Parcelle 50-620, Pascelupo</i>, 2020 • Roger Wagner, <i>Retaining Wall_Esch-Sauer_2021</i>, 2021 /2022 • Luc Wolff, <i>Sans titre</i>, 1991
<p>L'institut national du patrimoine architectural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ben Carter, <i>Cross Section no. 3 ; French Horn no. 16; Viaduct Bridge et Red Bridge Underside</i>, 2000 – 2013 • Moritz Ney, trois sérigraphies sans titre • Rol Steimes, <i>Virtual Landscape 1</i> • Diane Jodes, <i>The Art of it</i>, 2009 • Shi Ruo, <i>Sans titre</i>, 2006
<p>Ministère des Affaires étrangères et européennes, Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eric Mangen, <i>1000 x Berührt, 1000 x iss nix passiert</i>, 2019 • Roland Quetsch, <i>Untitled (blue)</i>, 2019 et <i>Untitled (blue, red, yellow)</i>, 2019 • Jhemp Bastin, <i>Sans titre</i>, 2013
<p>Ministère de la Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Su-Mei Tse, <i>Reflection # 1</i>, 2017

Les dossiers de l'aménagement artistique des espaces de bureau des Archives nationales, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Santé, du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural, du ministère des Affaires étrangères et européennes sont en cours de traitement.

En 2022, deux œuvres de la collection du ministère de la Culture ont été prêtées à des institutions culturelles, à savoir :

- Filip Markiewicz, *Fail Better*, 2021, à l'occasion de l'exposition *Filip Markiewicz - Instant Comedy* à la Kunschthal Esch – Espace d'art contemporain, Esch-sur-Alzette, du 25.02.2022 au 21.05.2022 ;
- Aline Bouvy, *Interruption in the social contract*, 2014, à l'occasion de l'exposition *Cruising Bye* au MACS Musée des Arts Contemporains Grand-Hornu, Mons, du 27.02.2022 au 18.09.2022.

4. Les ateliers et résidences d'artistes

4.1 Résidence-mission à Bourglinster

À l'occasion de sa résidence-mission au Château de Bourglinster, le collectif d'artistes K+A s'est donné comme objectif la promotion et le développement artistique de ses membres tout en recherchant des collaborations et synergies avec les partenaires locaux comme la Commune de Junglinster, l'école fondamentale de la commune ou encore le Lycée de Junglinster afin de contribuer à la valorisation du lieu.

Depuis les débuts de la résidence-mission en avril 2021, le collectif d'artistes a organisé une panoplie d'expositions, de performances, d'ateliers et de répétitions pour artistes. L'Open Space, l'atelier de danse ainsi que le studio photographique ont été sollicités régulièrement par des artistes à des fins artistiques et créatives.

4.2 Struwwelpippi

La résidence d'auteur/trice de littérature pour jeunes et enfants, organisée depuis 20 ans à Echternach en étroite collaboration avec la Ville d'Echternach et l'AMSE (Amicale Millermoaler Schull Echternach asbl), le service des affaires culturelles régionales du ministère de la Culture et le Centre national de littérature n'a pas eu lieu en 2022.

Durant cette pause, les partenaires ont restructuré l'organisation de la résidence. Ainsi, le ministère de la Culture n'assume plus de rôle actif dans l'organisation de la résidence. Dans ce contexte, le ministère a également signé deux avenants à la convention avec le centre culturel régional Trifolion pour la reprise du projet Struwwelpippi dans sa programmation culturelle ainsi que pour la mise à disposition et la gestion de la maison gothique à Echternach pouvant servir de lieu de logement pour artistes en résidence et notamment pour le logement de l'auteur/rice lauréat/e de la résidence Struwwelpippi.

La reprise de cette activité est assortie d'une hausse de la dotation attribuée au centre culturel à hauteur de 41.050 EUR par le ministère de la Culture.

5. Salons, foires, festivals & biennales

5.1 Biennale de Venise

Depuis 2018, le Luxembourg dispose d'un espace d'exposition individuel à l'Arsenale (Sale d'Armi), l'un des deux principaux sites de la Biennale. Cet espace est non seulement généreux en termes d'espace, mais il se situe également au cœur de la Biennale augmentant ainsi considérablement la visibilité du Luxembourg dans ce contexte prestigieux, et ce tant pour le public que pour les professionnels qui visitent la Biennale.

Mudam Luxembourg – Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean a été nommé, en octobre 2019, porteur de projet pour la représentation officielle du Luxembourg à la Biennale de Venise 2021 qui, en raison de la crise sanitaire et le report de la Biennale d'architecture, a eu lieu en 2022.

Suite à un appel à candidatures, le jury, composé de Lorenzo Benedetti (curateur, Kunstmuseum St.Gallen), Suzanne Cotter (directrice du Mudam Luxembourg et présidente du jury), Michelle Cotton (cheffe du Département Programmation artistique et Contenu au Mudam), Christophe Gallois (curateur et responsable des expositions au Mudam), Kevin Muhlen (directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), Anke Reitz (curatrice, Steichen Collections – CNA, Clervaux) et Dirk Snauwaert (directeur du Wiels, Bruxelles), a sélectionné l'artiste Tina Gillen pour représenter le Luxembourg à la 59^e Biennale de Venise.

Le jury a retenu le projet *Faraway So Close* de Tina Gillen pour sa pertinence artistique et intellectuelle, pour sa force visuelle et pour son approche sensible du contexte physique et spatial du bâtiment de l'Arsenale à Venise.

Le jury a été séduit par la force de conviction du projet de Tina Gillen et de sa pratique picturale, qui prennent en compte l'histoire de la peinture tout en la confrontant à d'autres médiums, comme la photographie et le cinéma, et par la capacité de l'artiste à sortir du cadre traditionnel de la toile. Les membres du jury ont également mis en avant la manière dont son projet entre en résonance avec des problématiques qui traversent les sociétés contemporaines et la situation mondiale actuelle : notre relation à la nature et au paysage, aux images qui nous entourent et aux autres formes de vie.

Le 21 avril 2022, la ministre de la Culture a inauguré le pavillon luxembourgeois en présence de S.A.R la Grande-Duchesse héritière, de l'artiste Tina Gillen, de Christophe Gallois, curateur du pavillon et de Bettina Steinbrügge, nouvelle directrice du Mudam Luxembourg.

La 59^e Biennale de Venise – Exposition internationale d'art contemporain portant le titre *The Milk of Dreams* était ouverte au public du 23 avril au 27 novembre 2022.



Pavillon luxembourgeois à la 59^e Biennale de Venise (Gian Angelo Bellati, Jo Kox, Christophe Gallois, Tina Gillen, Sam Tanson, Bettina Steinbrügge, Josée Hansen, Jean-Claude Kugener) (20.04.2022) © MCULT

20
20
20

IV.

*Action et médiation
culturelle*



« Rett de Chrëscht dagsbal » à la Philharmonie (18.12.2022) © www.alsalphotography.com

1. Professionnalisation du secteur culturel

Cycles de formations organisés en collaboration avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte à la House of Training en 2022 :

1.1 « Médiateur(rice) culturel(le) »

Première édition lancée en janvier 2022, ce parcours certifiant de 60 heures s'adresse aux professionnel/les de la culture qui souhaitent développer leurs compétences en matière de médiation et de transmission. Métier reconnu dans de nombreux pays, la médiation culturelle est pratiquée mais peu reconnue au Luxembourg. La certification permet non seulement de légitimer ce métier mais en souligne également l'importance que joue la transmission dans le secteur culturel.

1.2 Artiste et créatif entrepreneur

En collaboration avec la House of Training, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et le ministère de la Culture proposent une formation qui répond aux besoins des artistes et créatifs qui visent à professionnaliser leur travail créatif. Dans un monde qui demande de plus en plus de savoir-faire interdisciplinaire dans les domaines du droit, de la communication, du marketing ou des outils numériques, il est indispensable pour chacun de maîtriser les bases afin de développer pleinement son activité. La formation est tenue par deux agent/es du ministère de la Culture. Il s'agit d'un parcours certifiant de 64h.

1.3 Administration et diffusion du spectacle vivant

En réponse à une demande du secteur du spectacle et de la danse plus particulièrement, un cycle court a été proposé avec la finalité de donner les outils aux compagnies de gérer leur structure sur un plan administratif et de diffuser les créations originales. Cette formation correspondait au besoin du secteur de professionnaliser ses équipes, souvent petites et multitâches, face à un manque de professionnel/les de la diffusion au Luxembourg.

Autres formations :

1.4 Communication et marketing

Formation de deux jours sur les exemples pratiques de stratégies et campagnes de communications et marketing digitales pertinentes en région ainsi que leurs résultats. Les médias digitaux et les réseaux sociaux étaient au centre de cette formation, proposée par la House of Training.

2. Accès à la culture

Développement des publics et garantir l'accès à la culture pour toutes et tous est une des priorités du ministère de la Culture. L'administration œuvre à soutenir les structures culturelles dans l'ouverture de leur programmation au plus grand nombre et de créer des contacts entre les structures culturelles et les acteurs sociaux. L'évaluation à mi-parcours du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024 a permis de constater les progrès tout en soulignant que l'effort récent de multiplier les publics laisse encore de la marge quant aux projets inclusifs, notamment en matière de communication et d'artistes en situation de handicap.

Entre échanges réguliers avec les acteurs sur le terrain et une augmentation des aides à des associations conventionnées qui œuvrent dans le domaine de l'inclusion et de l'intégration, l'aide du ministère porte essentiellement sur trois volets :

2.1 Appel à projets « Accès à la culture »

En juillet 2022, le ministère a lancé une nouvelle édition de cet appel adressé aux structures culturelles mettant en place des projets qui ciblent en particulier des publics qui ne peuvent pas ou ne savent pas faire valoir leur droit à la culture. Le thème particulier de cet appel était le handicap, mais des projets qui visaient d'autres publics fragilisés étaient également sélectionnés. Afin d'être éligibles, les projets doivent être élaborés avec un partenaire social qui travaille au quotidien avec le public ciblé.

En 2022, les projets suivants ont été soutenus :

- Aspro : Les professionnels du spectacle vivant - Diversité des corps et talents, perspectives d'inclusion et d'échanges
- Coopérations : Vis-à-vis reloaded
- Hörgeschädigten asbl: Verstehen!
- Lucoda : Semaine de la santé mentale / Fit for a King
- Mierscher Kulturhaus : Inklusion Kultur

Entre échanges réguliers avec les acteurs sur le terrain et une augmentation des aides à des associations conventionnées qui œuvrent dans le domaine de l'inclusion et de l'intégration, l'aide du ministère porte essentiellement sur trois volets :

2.2 Appel à projets « Kultur am Prisong »

Appel à projets conjoint avec le ministère de la Justice et en collaboration avec l'administration pénitentiaire, cet appel, lancé pour la première fois en 2022 a permis la réalisation de quatre projets culturels dans les centres pénitentiaires de Schrassig et Givenich. Les retours très positifs de tous les acteurs concernés sur cette première expérience ont souligné l'importance de l'accès à la culture dans le milieu carcéral au-delà du simple droit fondamental. Les bénéfices d'impliquer les détenus, de leur faire découvrir et de les faire collaborer se reflètent dans leur estime de soi et le respect de l'autre tout en jouant un rôle essentiel dans une réinsertion future.

2.3 Formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap

Développer les publics passe également par la formation des professionnel/les de la culture qui souhaitent en savoir plus sur les besoins des différents publics fragilisés. En juin 2022, une nouvelle formation a été proposée par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle). 13 institutions culturelles y ont participé. Les projets suivants ont été soutenus :

- Fondation : EME Let it out !
- Casino Luxembourg : Sense the sound
- Voice, art and social : Konscht iwwehall!
- Saarländischer Künstlerbund : Balance

2.4 Kulturama

Après une période de pandémie qui a limité les projets dans les écoles, Kulturama a pu reprendre en 2022. Un nouveau site internet en automne de 2022 a donné un nouvel élan à cette initiative réalisée en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et qui met en contact écoles et professionnel/les de la culture. Plus d'une douzaine d'ateliers d'artistes ont eu lieu en 2022.

2.5 LABO Patrimoine

Dans le contexte de ce projet, soutenu par le ministère de la Culture et réalisé par le Luca en collaboration avec l'INPA, plusieurs parcours sur le thème du patrimoine permettent aux enseignants de les adapter à leur propre commune, de faire appel au Luca pour des visites guidées ou de les faire en toute autonomie avec leur classe. Véhiculé par le Script auprès des écoles du Luxembourg, LABO Patrimoine est proposé désormais comme activité culturelle scolaire.

3. Actions culturelles

3.1 Fête de la Musique édition 2022

L'édition 2022 de la Fête de la Musique a retrouvé le succès phénoménal qu'elle a connu des années avant la pandémie. De Dudelange à Echternach, de Luxembourg-Ville à Ettelbruck, ce sont plus de 300 concerts gratuits qui ont fait vibrer les scènes de 34 localités différentes, sans compter les spectacles déambulatoires, les tables rondes ou karaokés, pour tous les publics et sans oublier les plus jeunes.

La « Journée de la Musique », idée née en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, était de nouveau au rendez-vous : les radios luxembourgeoises ont accompagné l'édition 2022 de la Fête de la Musique par la réalisation d'une programmation exclusivement luxembourgeoise pendant toute la journée du 21 juin.

L'édition 2022 en chiffres :

- Plus de 300 concerts gratuits ;
- Près de 4000 musicien/nnes professionnel/les et amateur/es, jeunes et accompli/es ;
- 18 organisateurs sur 34 localités sur tout le territoire national.

Le conseil d'administration de l'asbl Fête de la musique s'est réuni quatre fois en 2022. Un montant total de 42.000 EUR a été réparti entre les différents partenaires de l'événement pour l'organisation nationale.

L'édition 2023, déjà la 30^{ème} édition de la Fête de la Musique au Luxembourg, aura lieu du 16 au 21 juin.

Public devant une des scènes de la Fête de la Musique à Dudelange (18.06.2022) © Marc Lazzarini





DKollektiv : Op e Patt mam Industrielle Patrimoine (29.09.2022) © DKollektiv



3.2 Journées européennes du patrimoine

En 2022, les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu du 23 septembre au 2 octobre et étaient placées sous le thème « Patrimoine et développement durable ». Les journées ont mis l'accent sur la contribution de la conservation et la valorisation du patrimoine à la construction d'un futur plus durable et plus résilient, et avait comme objectif de sensibiliser un large public sur les liens entre le patrimoine et le développement durable. Quelque 2.250 visiteurs/euses ont participé à 35 manifestations. À cette occasion, le ministère de la Culture, en collaboration avec l'INPA, a publié une brochure d'information sur le « Patrimoine et développement durable », consultable [ici](#).

3.3 Rendez-vous aux jardins

Rendez-vous aux jardins 2022

Avec sa deuxième participation aux Rendez-vous aux jardins du 3 au 6 juin 2022, le ministère de la Culture reconnaît que la visite d'un parc ou d'un jardin est comparable à celle d'un monument ou d'un musée. Sur fond d'urgence climatique, il représente aussi une ressource pour le renouvellement de la planète. Découvrir des jardins notamment privés dans le cadre partagé avec les pays membres du Conseil de l'Europe, c'est mettre en commun sur le plan international sa volonté de les préserver, protéger, conserver et mettre en valeur.

Le programme « Climat et jardin » du deuxième Rendez-vous aux jardins comptait la participation de 39 jardins et de 66 événements. Un dépliant spécifique a été diffusé à l'échelle de 500 exemplaires. Les manifestations étaient publiées sur le site www.jardinsluxembourg.lu (17.136 visualisations). Le programme a été relayé par 21 médias luxembourgeois différents.

Marc Schoellen et Patricia de Zwaef se sont associés pour assurer des visites thématiques. La Ville de Luxembourg distribuait une documentation spécifique sur le projet de la renaturation de la Pétrusse. Marco et Michèle Schank et Claudine Als ont assuré des lectures dans des jardins. Transition-Minett et ASTM Luxembourg (Flächenbuffet) ont proposé des workshops spécifiques. La famille Heydt a servi des produits du terroir, Sabine et Fernand Wolff avaient associé Greenfingers à leur projet. Canopée asbl a présenté tout un programme d'animations en rapport avec le thème de l'année. Les sonneurs de trompes de chasse ont défilé dans les parcs de la ville, malgré une pluie battante. En moyenne, chaque événement comptait quelque 35 participants avec au total 2.310 visiteurs/euses.



V.

*Affaires culturelles
régionales*



Découvertes archéologiques sur le site de la Petite Marquise à Echternach (2022) © INRA

Suivant sa vocation au sein du ministère de la Culture, le service des affaires culturelles régionales a prêté avis et conseil et a agi en tant qu'interface d'information et de sensibilisation auprès des acteurs culturels régionaux et communaux. Au même titre, le service des affaires culturelles régionales intègre différents conseils d'administrations et commissions étatiques pour y assurer les intérêts de l'État et/ou du ministère de la Culture.

En 2022, le service s'est concentré entre autres sur les projets suivants :

- Petite Marquise à Echternach : suivi et accompagnement du projet de valorisation des vestiges remontant au septième siècle de notre ère, découverts par l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) sous l'ancien hôtel-restaurant « À la Petite Marquise » à Echternach, en concertation avec la Ville d'Echternach, propriétaire des lieux.
- Centre pour monuments historiques (CML) : suivi et accompagnement de la création d'une nouvelle association de préfiguration au vu d'un futur établissement public que le ministère de la Culture entend créer avec l'objectif d'encourager à l'avenir la professionnalisation, la cohérence et les synergies dans l'administration et la gestion quotidienne ainsi que dans la promotion des monuments patrimoniaux ou autres sites culturels à vocation touristique, situés sur le territoire du Grand-Duché.
- Théâtre gallo-romain à Dalheim : suivi et accompagnement du projet de revalorisation du théâtre gallo-romain à Dalheim.
- Musée de l'Ardoise : suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l'aménagement et de l'exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques. L'ouverture des chambres souterraines a eu lieu le 15 octobre 2022.
- Musée national de la Résistance et des droits Humains : accompagnement du projet de renouvellement et d'agrandissement du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, géré par la Fondation Musée national de la Résistance. L'inauguration partielle du musée rénové a eu lieu au début de l'année à l'occasion de Esch2022, Capitale européenne de la culture. La nouvelle exposition autour des droits de l'homme et de la résistance civile actuelle ainsi que sur les biographies des victimes et des délinquant/es sera achevée au cours de l'année 2023.
- Musée A Possen : accompagnement du projet de la refonte muséographique du Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, géré par la Fondation « Possenhaus ».
- Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn : suivi et accompagnement de l'élaboration d'un plan directeur, capable de définir les orientations stratégiques du site en prenant en compte le développement territorial de la région d'implémentation, tout comme les besoins et comportements de consommation culturelle et touristique de ses visiteurs/euses. Ce projet a été financé par le ministère de la Culture grâce au programme d'aide *Neistart Lëtzebuerg – Culture* en 2020.

Le ministère de la Culture suit l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le service des affaires culturelles régionales se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture. Dans ce contexte, le service des affaires culturelles régionales représente le ministère au sein de multiples associations culturelles et est responsable du suivi des conventions suivantes :

Centres culturels régionaux :

- Aalt Stadhaus à Differdange
- CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck
- CUBE 521 à Marnach
- Kinneksbond à Mamer
- Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette
- Kulturhaus Niederanven à Niederanven
- Mierscher Kulturhaus à Mersch
- Opderschmelz à Dudelange
- Prabbeli (Coopérations asbl) à Wiltz
- Trifolion à Echternach

Musées :

- Musée de la Draperie à Esch-sur-Sûre
- Musée luxembourgeois de l'imprimerie et de la carte à jouer (Kulturhuef) à Grevenmacher
- Musée national d'histoire militaire à Diekirch
- Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette
- Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn
- Musée rural de Binsfeld à Binsfeld
- Musée rural et artisanal de Peppange à Peppange
- Musée Tudor à Rosport
- Musée littéraire Victor Hugo à Vianden

Fédérations :

- Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- Industriekultur-CNCI
- Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux

Autres :

- Amis des Châteaux de Beaufort
- Fondation Bassin Minier
- Openscreen.

2. Centres culturels régionaux

Les centres culturels sont des structures essentielles pour l'évolution et l'enrichissement de la vie culturelle en région. Au cours de l'année 2022, les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux ont été reçus au ministère de la Culture pour échanger sur différents dossiers d'actualité les concernant.

Le réseau fédère 10 centres culturels régionaux du Grand-Duché et agit, en tant que tel, comme représentant auprès du ministère dans le cadre d'échanges publics ou de consultations. Dans ce cadre, les responsables des centres culturels régionaux ont été consultés et entendus au sujet de différents dossiers qui les concernent directement dans leur quotidien, notamment ils ont participé à des réunions autour de

- l'augmentation du coût de la vie et de l'énergie à la suite de la guerre en Ukraine ;
- l'élaboration et de la mise en place d'un code de déontologie pour le secteur culturel ;
- la mise en place d'une grille tarifaire pour artistes et techniciens/nes indépendant/es ;
- la restructuration de la billetterie nationale Luxembourg Ticket.

En réponse au contexte socio-économique fortement impacté par l'invasion de l'Ukraine, la crise énergétique et l'inflation économique qui en ont résulté et qui n'ont guère épargné les acteurs culturels encore vulnérabilisés par la pandémie, le ministère de la Culture a inscrit en 2022 parmi ses priorités le soutien financier de ces acteurs privilégiés. Ainsi, en 2022 le ministère de la Culture a procédé à une adaptation des conventions moyennant une augmentation linéaire de 5 % sur la dotation étatique et l'attribution aux acteurs culturels d'une hausse dédiée pour pouvoir payer des rémunérations justes et équitables aux artistes et technicien/nes indépendant/es ainsi que d'une prime énergétique unique. L'enveloppe financière accordée aux CCR augmente de 3,04 %, soit de 3.582.180 EUR à 3.691.250 EUR en 2022.

Finalement, dans le cadre du paquet de mesures *Neistart Lëtzebuerg – Culture*, le ministère de la Culture a mis en place en 2020 un mécanisme d'aides financières extraordinaires soutenant entre autres les centres culturels dans leurs efforts d'accueillir des artistes en résidence au sein de leur structure. Six centres culturels ont donné suite à l'appel à candidature. Dix projets d'artiste en résidence sont soutenus au cours des années 2021 et 2022 par le ministère de la Culture avec un montant total de 221.000 EUR.

1. Guichet des infrastructures et équipements culturels

Le service des affaires culturelles régionales traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction et au réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

En 2022, 12 administrations communales ont signé une convention avec le ministère de la Culture relative à l'aide étatique pour la réalisation de projets d'infrastructures culturelles régionales. Cette participation financière étatique s'inscrit dans la politique des affaires culturelles régionales du ministère de la Culture.

Administration comunale	Projet	Aide financière
Bech	Transformation du centre culturel Hanner Bra avec construction d'une nouvelle salle de spectacle	369 407 EUR
Diekirch	Transformation du bâtiment existant hébergeant le Conservatoire National de Véhicules Historiques et le Musée d'Histoire de la brasserie de Diekirch	620 722 EUR
Dippach	Construction d'une maison de la Culture à Schouweiler	1 014 714 EUR
Dudelange	Construction d'une salle polyvalente	614 746 EUR
Ell	Réaménagement Al Schoul en lieu de rencontre	36 497 EUR
Ettelbruck	Travaux de rénovation et remplacement de la technologie de scène au centre des arts pluriels (CAPe)	15 935 EUR
Junglinster	Construction d'un centre d'associations (Veräinsbau Allénster) à Altlinster	70 830 EUR
Lorentzweiler	Rénovation de la maison néolithique à Blaschette	11 230 EUR
Rumelange	Transformation et extension de la Maison "Hames" à Rumelange	1 014 663 EUR
Roeser	Construction d'un centre associatif à Roeser	258 731 EUR
Schieren	Réaménagement Al Schoul en lieu de rencontre	584 631 EUR
Wiltz	Construction d'un Kannermusée	5 059 446 EUR
	TOTAL	9 671 552 EUR

3. Musées régionaux

Conformément à ses missions, le service des affaires culturelles régionales a perpétué ses efforts de soutien aux musées régionaux, notamment en matière d'accompagnement, de guidance et d'aide à la professionnalisation. Dans le contexte de la guerre d'Ukraine qui a engendré une forte hausse des coûts de la vie allant de pair avec une crise énergétique sans égale, le ministère de la Culture a procédé à une adaptation des partenariats financiers qu'il entretient avec le secteur muséal. Ainsi, le budget étatique relatif aux musées régionaux a été révisé à la hausse de 7,75 %, soit de 1.097.911 EUR à 1.183.000 EUR en 2022.

Durant l'année 2022, le service des affaires culturelles régionales a travaillé sur un nombre de points en collaboration avec les acteurs culturels locaux :

- A la suite du programme *Neistart Lëtzebuerg* instauré par le Gouvernement durant l'année 2020 en vue de la relance du secteur culturel et de la création artistique, le service des affaires culturelles régionales a instauré une nouvelle aide financière s'adressant aux institutions muséales luxembourgeoises avec l'objectif de contribuer au renouvellement et/ou à l'optimisation de l'offre muséale au Luxembourg par des actions ciblées de mise en valeur des éléments du patrimoine. Par cette aide à la réalisation de projets, le ministère de la Culture apporte non seulement un soutien direct aux institutions culturelles, en vue de la professionnalisation et de la diversification du secteur muséal, mais également un soutien indirect à l'emploi culturel. À la suite d'un appel à projet, trois institutions muséales ont été retenues par un jury composé de membres du ministère de la Culture et du secteur muséal pour l'attribution d'un subside unique, à savoir le Musée de l'Ardoise, le Musée de la Bataille des Ardenes de Clervaux et la « Al Synagog » à Ettelbruck. Le montant total associé à cette aide équivalait 100.000 EUR.

Aménagement d'un circuit sécurisé pour le public dans l'ancienne galerie Johanna à Martelange (2022) © INPA

- Échanges réguliers entre le service des affaires culturelles régionales et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM Luxembourg). Doté d'une convention avec le ministère de la Culture depuis 2020, ICOM Luxembourg détient la mission de fédérer les musées luxembourgeois et la profession muséale, de catalyser leurs efforts, de représenter leurs intérêts, et de contribuer à la professionnalisation du secteur muséal national. Depuis 2021, l'ICOM Luxembourg encadre non seulement les « stater muséeën », le réseau des 7 musées et centres d'art à Luxembourg-Ville, mais également les « Musées Luxembourg », le réseau des musées locaux qui a été constitué en 2008 et qui compte plus de 60 musées. En 2022, le service a soutenu les efforts d'organisation et de coordination de l'ICOM Luxembourg pour la 25^{ème} édition des Luxembourg Museum Days du 14 au 15 mai 2022, le week-end portes ouvertes pour tous les musées au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que pour la 21^{ème} édition de la Nuit des Musées du 8 octobre 2022, l'évènement phare des musées à Luxembourg-Ville.
- Sous la coordination conjointe du service de la stratégie numérique du patrimoine culturel du ministère de la Culture et du CTIE, encadrement et suivi de l'implémentation du programme de gestion des collections « MuseumPlus », auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Un groupe de travail, composé d'expert/es internes et externes, a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration de ce projet pilote et afin d'assurer dans la mesure du possible, la prise en compte des besoins de tout type de musée. En fournissant une structure de base pour la gestion des collections, ce projet a pour objectif de soutenir davantage les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation. Il est prévu de servir, à moyen terme, un cercle élargi de musées. Dans ce contexte, le réseau « Museonet » a été mis en place afin de servir de plateforme d'échange et de conseil entre les différents musées et le coordinateur-programmateur lequel a été engagé au cours de l'année 2022 afin d'intensifier les collaborations entre acteurs (cf. II.5.2. : Mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales [MUSEONET]).
- Une personne du service des affaires culturelles régionales assure le rôle de représentante nationale au sein de la « European Museum Academy » (EMA). Cette fondation sans but lucratif établie aux Pays-Bas a pour objet de réunir des expert/es en muséologie, de partager des expériences et de développer les connaissances sur le domaine muséal. La fondation s'occupe en outre de l'organisation de différents prix muséaux européens décernés chaque année dans une autre ville européenne. En 2022, à l'occasion d'Esch2022, la conférence annuelle a eu lieu pour la première fois au Luxembourg. La remise des prix a eu lieu le samedi 10 septembre au MUDAM, et dans la Halle des poches à fontes à Esch-Belval.
- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.



VI.

*Affaires Européennes
et Internationales*



ESCH2022

**REMIX
OPENING**

1.1 Réunions ministérielles

- Réunion informelle des ministres européens de la Culture (Angers, 7 et 8 mars 2022)

La réunion a été profondément marquée par le témoignage du ministre ukrainien de la Culture Oleksandr Tkachenko, mais les ministres ont également abordé trois autres sujets d'envergure lors de leurs sessions de travail :

- o L'avenir des médias en Europe (notamment des modèles de production) et le renforcement de la diversité culturelle en ligne autour de la question de la découvrabilité des contenus européens dans l'univers numérique ;
- o Le trafic des biens culturels, avec la question spécifique de la mise en place au niveau européen d'un plan d'action visant à renforcer les mesures de lutte contre ce fléau et la coopération entre tous les acteurs ;
- o La valorisation du patrimoine européen, les discussions se concentrant avant tout sur la numérisation et sur la visibilité du Label européen du patrimoine culturel.

- Conseil des ministres UE de la Culture (Luxembourg, 4 avril 2022)

Outre la tenue d'un débat d'orientation sur la situation en Ukraine, le Conseil des ministres sous présidence française a adopté des [conclusions relatives au renforcement des échanges interculturels par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et de la création, et par le multilinguisme à l'ère numérique](#). Ces conclusions mettent en évidence que la mobilité est essence et condition de la diversité culturelle et linguistique en Europe, elle-même favorisée par un multilinguisme accru qui ouvre ou facilite l'accès aux autres cultures et artistes. Les États membres sont dès lors invités, entre autres, à renforcer les services d'information à la mobilité, de prendre en compte des solutions écologiques dans les programmes de mobilité, mais aussi de mettre un accent sur les conditions de travail et la rémunération des traducteurs. Les objectifs fondamentaux de la mobilité et le besoin d'une coopération accrue entre administrations pour faciliter la mobilité transfrontière ont été particulièrement mis en avant par le ministère de la Culture au cours des négociations.

- Conseil des ministres UE de la Culture (Bruxelles, 29 novembre 2022)

Les ministres ont adopté le [programme de travail de l'UE en faveur de la culture pour la période 2023-2026](#), document qui permet de structurer leurs travaux et de renforcer la culture au niveau de l'UE.

Sam Tanson et Lucian Romaşcanu, ministre de la Culture de Roumanie, au Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture (04.04.2022) © Alexandros Michailidis

1. Union Européenne

Tout au long de l'année, la guerre en Ukraine et ses impacts sur le secteur culturel, créatif et patrimonial ont été au centre des préoccupations à tous les niveaux des travaux dans le cadre de l'Union européenne.

Le début de la guerre n'intervenant que quelques jours avant leur réunion informelle à Angers, les ministres de la Culture y ont adopté une [déclaration européenne conjointe](#), condamnant fermement l'agression russe et manifestant leur solidarité avec le peuple ukrainien. En particulier, ils ont : 1) rappelé leur attachement aux valeurs démocratiques qui fondent l'Europe, 2) marqué leur ambition de soutenir les artistes et professionnels/les de la culture ukrainien/nes pour leur permettre de continuer leur travail créatif, 3) exprimé leur mobilisation en faveur de la liberté d'expression et d'information, et 4) souligné leur détermination à sauvegarder le patrimoine culturel ukrainien.

Ensuite, aussi bien lors du Conseil des ministres du 4 avril 2022 à Luxembourg que du Conseil du 29 novembre 2022 à Bruxelles, les ministres de la Culture se sont échangé/es avec le ministre ukrainien de la Culture, Oleksandr Tkachenko, et ont discuté des mesures de soutien et d'assistance aux secteurs culturels et créatifs en Ukraine, ainsi que de la coordination de celles-ci. À toutes ces occasions, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a souligné la pleine solidarité du Luxembourg avec l'Ukraine, condamnant l'agression russe et les destructions méthodiques de la culture, du patrimoine culturel et de l'identité ukrainiennes, affirmant la disponibilité luxembourgeoise de soutien.

Aussi au niveau du Comité des Affaires culturelles, les États membres se sont régulièrement échangés sur les mesures mises en place par la Commission européenne (avec, entre autres, un appel spécifique destiné aux artistes ukrainien/nes dans le cadre du programme Europe créative) et au niveau national. Sur cette base, une action spécifique destinée à l'Ukraine a été incluse dans le nouveau programme de travail 2023-2026 de l'Union européenne en faveur de la Culture (cf. infra), le ministère de la Culture ayant été une des forces motrices sur cette partie du document.

Sur un tout autre registre, l'action de la « Capitale européenne de la Culture, Esch-sur-Alzette 2022 » a également marqué tout particulièrement les affaires européennes, étant souligné que les Capitales sont en effet une action de l'Union européenne et que Esch2022 s'est dès lors inscrit dans des objectifs fondamentaux précis et, au-delà, dans une politique et un continuum européens.





Les délégué/es du Comité des Affaires culturelles (2022)
© Conseil de l'Union européenne

À ce titre, les ministres se sont mis d'accord sur quatre thématiques prioritaires dont ils traiteront d'ici fin 2026 :

1. Artistes et professionnels de la culture: donner aux secteurs de la culture et de la création les moyens d'agir ;
2. La culture pour les citoyen/nes: renforcer la participation culturelle et le rôle de la culture dans la société ;
3. La culture pour la planète: libérer le pouvoir de la culture ;
4. La culture pour des partenariats cocreatifs : renforcer la dimension culturelle des relations extérieures de l'UE.

Chacune de ces priorités se traduira par une série d'actions spécifiques à différents niveaux. Le ministère de la Culture a été particulièrement impliqué dans la négociation des actions relatives aux bibliothèques et à l'architecture et a été chef de file, ensemble avec la Slovénie, pour l'élaboration de la priorité sur la dimension culturelle des relations extérieures de l'UE.

Les ministres de la Culture se sont en outre préoccupé/es de l'impact de la crise énergétique sur les institutions culturelles. Un échange régulier au niveau européen a été jugé très utile, en lien aussi avec la transition écologique préconisée et du Pacte vert pour l'Europe.

1.2 Comité Affaires culturelles

Entre janvier et décembre 2022, le Comité des Affaires culturelles (CAC), groupe de travail préparatoire du Conseil qui rassemble les délégué/es des 27 États membres, s'est réuni quatorze fois en session formelle à Bruxelles et une fois en session informelle à Paris. Une agente du service des affaires européennes et internationales du ministère de la Culture y a représenté le Luxembourg.

Lors de ses réunions formelles à Bruxelles, le CAC a négocié et préparé les textes et débats pour les Conseils des ministres de la Culture (voir supra), le ministère consultant les instituts culturels et services du ministère de la Culture pour la formulation des positions nationales sur les différents documents. Le CAC a cependant également travaillé sur différents autres thèmes, dont :

- Recommandation (UE) 2021/1970 de la Commission du 10 novembre 2021 relative à un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (cf. chapitre sur la numérisation) ;
- i-Portunus : résultats et recommandations du projet pilote de mobilité pour les artistes, les créateurs et les professionnels de la culture ;
- Évaluation de la mise en œuvre du programme de travail 2019-2022 du Conseil en faveur de la culture ;
- Exercice de bilan des Conclusions de la Présidence de 2020 sur l'égalité de genre dans le domaine de la culture ;

- Prolongation des droits accordés aux coproductions audiovisuelles dans le cadre du Protocole de coopération culturelle UE-Corée annexé à l'Accord de libre-échange entre l'UE et ses États membres et la République de Corée ;
- Protection du patrimoine culturel dans les zones de conflits en lien, notamment, avec le mini-concept sur d'éventuels efforts civils de politique de sécurité et de défense commune pour relever les défis de sécurité liés à la préservation et à la protection du patrimoine culturel ;
- Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2022 - Mexique, 28-30 septembre 2022) ;
- Engagement des publics numériques ;
- Désignation de la nouvelle «communauté de l'innovation» (KIC) sur les secteurs et industries culturelles et créatives dans le cadre de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) ;
- *New European Bauhaus territorial development model financial instrument* et la Deuxième conférence ministérielle sur la culture d'un bâti de qualité ;
- *Projet Culture for Health* ;
- *Cultural links between Europe and the Arab world: the Halaqat project.*

Lors de leur session de travail informelle à Paris (30 et 31 mai 2022), organisée par la Présidence française du Conseil de l'UE, les discussions des délégué/es se sont articulées autour de plusieurs temps forts :

- L'accès et la participation des citoyen/nes, et plus particulièrement des jeunes, à l'offre culturelle au sein de l'UE ;
- Premiers échanges quant au bilan du programme de travail 2019-2022 du Conseil en faveur de la culture ;
- Premier échange informel sur les priorités thématiques et les méthodes de travail à envisager pour le futur programme de travail du Conseil en faveur de la culture, suite à un échange aussi avec des représentants des secteurs culturels et créatifs.



Réunion des hauts fonctionnaires de la Culture et des Affaires étrangères (27.04.2022) © Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

1.3 Réunions des hauts fonctionnaires de la Culture et des Affaires étrangères

En vertu du Plan de travail du Conseil en faveur de la culture, et plus précisément au titre de la priorité sur les relations culturelles internationales, les présidences tournantes du Conseil ont la possibilité d'organiser des réunions entre hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et des ministères de la Culture.

Dans ce contexte, la présidence française a rassemblé les hauts fonctionnaires des deux ministères en question pour une réunion à Paris du 27 au 28 avril 2022.

Au cours de deux journées intenses, les délégations ont notamment examiné la relation entre politiques culturelles et Objectifs de Développement durable (ODD), la question du renforcement de la coopération patrimoniale et muséale, l'accompagnement de la structuration des industries culturelles et créatives en pays tiers, ainsi que l'appui au secteur des médias d'information en pays tiers. Une séance de travail était en outre dédiée à la guerre en Ukraine et aux initiatives en faveur des secteurs culturels et créatifs. Le Luxembourg y était représenté par le Premier conseiller de gouvernement et une agente du service des affaires européennes et internationales du ministère de la Culture, ainsi que par le Directeur des affaires consulaires et des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et européennes.

La présidence tchèque du Conseil a également organisé une réunion des hauts fonctionnaires des ministères de la Culture et des ministères des Affaires étrangères, réunion qui s'est tenue à Prague du 21 au 22 septembre 2022. Consistant en une série de présentations, les sujets y étaient axés davantage sur des optiques d'affaires étrangères, comme p.ex. la sécurité et la diplomatie dans l'univers numérique et le rôle de la culture et du soft power au service des relations extérieures de l'UE. Le Directeur des affaires consulaires et des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et européennes et une agente du service des affaires européennes et internationales du ministère de la Culture y ont assisté pour le compte du Luxembourg.

1.4 Autres groupes de travail européens avec participation luxembourgeoise

- Méthode ouverte de coordination (MOC)

Les groupes MOC rassemblent des expert/es nationales/aux pour analyser des thèmes spécifiques en vue d'une coordination accrue mais non contraignante des politiques publiques ; la participation aux MOCs n'est pas obligatoire pour les États membres.

En 2022, deux agentes du ministère de la Culture ont représenté le Luxembourg au sein de deux groupes MOC portant sur les thèmes suivants :

- o « [La dimension culturelle du développement durable](#) » (le groupe a finalisé ses travaux et a présenté son rapport en décembre 2022)
- o « Statut et conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création » (le rapport est attendu pour début 2023).

D'autres groupes, sans participation luxembourgeoise, se sont concentrés sur [le multilinguisme et la traduction](#), respectivement sur [le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique](#).

- Groupe d'experts sur l'espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE) (v. partie « Stratégie numérique du patrimoine culturel ») ;
- Commission expert group on cultural heritage ;
- Groupe d'experts « Restitution de biens culturels » (v. partie « Patrimoine culturel ») ;
- Expert Group on Customs Issues Related to Cultural Goods (v. partie « Patrimoine culturel ») ;
- Group Export/Import of Cultural Goods (v. partie « Patrimoine culturel ») ;
- Reflection Group "EU and Cultural Heritage".

1.5 Programme Europe créative

Bureau Europe créative/Culture

Suite au départ au printemps du responsable du bureau Europe créative/Culture auprès de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle, le ministère a décidé d'établir le bureau en son sein afin de renforcer encore davantage la visibilité du programme. À cet effet, une personne a été recrutée qui s'occupe à mi-temps du développement du programme et de l'accompagnement des porteurs de projet intéressés.

En tant qu'interlocuteur majeur entre la Commission européenne et les secteurs culturels et créatifs luxembourgeois, l'accessibilité et l'échange sont des éléments clé du bureau Europe créative / Culture. Après le transfert du bureau au ministère, la première priorité a dès lors résidé dans la mise en place et l'actualisation des moyens de communication (site web, messagerie fonctionnelle, réseaux sociaux). Dans cette même idée de dialogue, un webinar informatif et une formation destinés aux professionnel/les ont eu lieu à la mi-novembre 2022. Les premières consultations concernant des appels à projets précis s'en sont suivies. Pendant ce temps, le dialogue avec la Commission européenne et les homologues des bureaux Europe créative à l'étranger a été poursuivi de manière régulière et constante à travers des visioconférences et des échanges écrits.

En parallèle, conjointement avec le Filmfund, coordinateur du programme Europe créative au Luxembourg et responsable pour le volet Media, le programme de travail pour les années 2023 et 2024 a été finalisé en vue de l'obtention d'un cofinancement par la Commission européenne.

Comité du programme Europe créative

Le Comité de gestion du programme s'est réuni en ligne par deux fois en 2022 afin d'aviser le plan de travail 2023 du programme et de discuter de sa mise en œuvre.

1.6 Label du patrimoine européen

Un agent du ministère de la Culture fait office de coordinateur national pour l'action du [Label du patrimoine européen](#) qui labellise des sites ou éléments européens symboliques ou représentatifs de jalons dans l'histoire, la culture et la construction de l'Europe d'aujourd'hui.

Le coordinateur national a participé dans ce contexte aux réunions des coordinateurs nationaux organisées par la Commission européenne (Bruxelles et en ligne), ainsi que plus particulièrement au colloque sur « Le Label du patrimoine européen : bilan des 10 ans d'existence », organisé dans le cadre de la Présidence française de l'UE (en ligne).

À noter que la Ville d'Echternach s'est vue remettre en juin 2022 le « Label du patrimoine européen » pour « Echternach Saint Willibrord Heritage » suite à l'acceptation de la candidature qu'elle avait introduite en 2021, conjointement avec l'Office Régional du Tourisme Région Mullerthal et le Willibrordus-Bauverein. Echternach est le 2e site luxembourgeois, après le Village de Schengen, à recevoir ce label.

1.7 Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le CICPE est un groupe de travail coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes regroupant les représentant/es des ministères qui traitent de questions et dossiers européens. Le ministère de la Culture y a été représenté par le service des affaires européennes et internationales qui a participé aux réunions en fonction des disponibilités et des ordres du jour.

2. Esch2022, Capitale européenne de la Culture

En date du 9 février 2022, François Bausch, Vice-Premier ministre, ministre en charge des bâtiments publics, et Sam Tanson, ministre de la Culture, ont visité les bâtiments de la Möllerei et de la Massenoire aménagés et restaurés dans le cadre de Esch2022, Capitale européenne de la culture. La Möllerei et la Massenoire, bâtiments emblématiques du patrimoine industriel de Belval, ont fait partie des infrastructures et aménagements réalisés pour Esch2022, permettant ainsi de ventiler la programmation culturelle et artistique de Esch2022.

Le 22 février 2022, à l'occasion de leur visite de travail à Esch-sur-Alzette en amont de l'ouverture officielle de la Capitale européenne de la culture, la ministre de la Culture Sam Tanson a eu un échange de vues avec la présidente de la Commission Culture et Éducation du Parlement européen, Sabine Verheyen (DE/PPE), et d'autres parlementaires européens, membres de la Commission. Avec un œil aussi sur la situation géopolitique du moment, Sam Tanson a particulièrement souligné le rôle que joue la culture en termes de cohésion, de dialogue, de compréhension mutuelle et de développement personnel en Europe, mais aussi pour les jeunes.

Ouverture

En date du 26 février 2022 le coup d'envoi pour Esch2022, Capitale européenne de la culture a été donné lors d'une grande soirée d'ouverture à Esch-sur-Alzette, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Aux côtés de représentant/es européen/nes, français/es et luxembourgeois/es invité/es et européen, le public luxembourgeois mais aussi de la Grande Région a répondu présent à ce REMIX Opening affichant sold-out. Dans son allocution, Sam Tanson a rappelé l'importance qui revient à la culture en temps de crise et de conflit. « *Alors qu'en ce moment même, le peuple ukrainien vit une épreuve terrible, une attaque contre les valeurs et droits les plus fondamentaux, il revient à nous, ici, ce soir, de porter haut les valeurs européennes qui nous définissent, qui nous unissent, et qui sont si parfaitement exprimées par le concept des Capitales européennes de la culture.* »

Esch-Centre et le quartier universitaire d'Esch-Belval se sont transformés pendant une soirée en un univers immersif et festif à vivre et expérimenter, constitué de musique live, de DJ sets, d'ateliers de mouvement, d'installations lumineuses et vidéo, de projections architectoniques ainsi que d'une multitude de performances live.

Esch2022, avec ses 19 communes participantes au Luxembourg et en France, ses 200.000 habitant/es et plus de 122 nationalités différentes, était donc devenu – avec ses villes partenaires Kaunas en Lituanie et Novi-Sad en Serbie – un phare culturel de l'Europe pendant une année. Et ceci avec beaucoup d'évènements dont concerts, expositions, ateliers participatifs, visites guidées, conférences, lectures, concours, théâtre de rue et spectacles, toutes disciplines et tous genres culturels confondus. L'énergie créative et la participation active des habitant/es et du public a été le fil conducteur de la programmation de Esch2022 tout au long de l'année.

L'agenda de la ministre de la Culture

En février, Sam Tanson, ministre de la Culture a ouvert les deux premières grandes expositions organisées par l'association Esch2022 : « HACKING IDENTITY – DANCING DIVERSITY » à la Möllerei et « REMIXING INDUSTRIAL PASTS - Constructing the Identity of the Minett » à la Massenoire à Esch-Belval. Tout au long de 2022, visites, vernissages et découvertes d'un grand nombre de projets créatifs et artistiques à caractère social ou sous forme d'écosystèmes collaboratifs, ont rempli l'agenda de la ministre.

Le 4 avril 2022, sur invitation de la ministre de la Culture, Sam Tanson, un certain nombre de délégations présentes au Luxembourg pour la réunion du Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture en ont profité pour se rendre à Esch-Belval. Sam Tanson, souhaitant la bienvenue plus particulièrement aux ministres de la Culture de la France, Roselyne Bachelot-Narquin, de la Grèce, Lina Mendoni, et de la Lituanie, Simonas Kairys, les invité/es ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur l'idée et le concept général du « Remix » de Esch2022. Ils/elles ont participé ensuite à une visite guidée des expositions à la Möllerei et à la Massenoire qui traitaient de sujets éminemment européens : la construction, la déconstruction et la reconstruction d'identités en Europe et dans le Minett.

Le 17 mai 2022, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a eu un échange de vues avec la ministre de la Culture et des Sports, de l'Emploi et des Médias de la Communauté germanophone de Belgique, Isabelle Weykmans à Esch-sur-Alzette. Après avoir présenté les lignes directrices de la Capitale culturelle et lors d'une promenade sur le Belval, Isabelle Weykmans a pu s'informer sur les projets actuels et futurs de Esch 2022. Ensuite, les ministres se sont rendues à Dudelange où elles ont visité l'exposition « Stämme vun der Schmelz » au Centre national de l'audiovisuel, ainsi que l'exposition « Moving Lusitália » au Centre de documentation sur les migrations.

Dans le cadre d'une visite officielle les 5 et le 6 septembre 2022 à Vilnius en Lituanie, le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel et la ministre de la Culture, Sam Tanson, ainsi que leurs délégations ont visité Kaunas, également Capitale européenne de la culture 2022. Une trentaine d'évènements et projets culturels bilatéraux ont été réalisés au cours de l'année au titre de la coopération artistique entre Esch2022 et Kaunas2022 - citons trois exemples :

- L'exposition *Mechanics of Tomorrow's World* des artistes du Luxembourg Martine Feipel et Jean Bechameil à la galerie Meno Parkas ;
- La même galerie a présenté l'exposition *Ultrasocial Pop* de l'artiste Filip Markiewicz ;
- Le projet jazzXchange porté par OpderSchmelz/Ville de Dudelange était une collaboration tripartite avec les autres Capitales européennes de la culture Novi Sad et Kaunas visant à la création d'une œuvre de jazz commune. Les musicien/nes aux origines culturelles, historiques, sociales et politiques très différentes, en provenance des trois villes, travaillaient en résidence et ont ensuite joué sur les trois festivals de jazz d'envergure à Kaunas, Novi Sad et à Dudelange.

Les Capitales européennes de la Culture Esch2022 et Kaunas2022 - avec aussi Novi-Sad2022 - ont indubitablement contribué à animer la coopération culturelle entre les trois pays, ce qui correspond d'ailleurs aussi à ce que préconise la base légale des Capitales.

Par ailleurs, donnant suite à une invitation émise lors de la visite officielle en Lituanie, la ministre de la Culture Sam Tanson a reçu Gabrielius Landsbergis, ministre des Affaires étrangères lituanien, le 18 octobre 2022, pour une visite de plusieurs projets qui ont eu lieu dans le cadre de Esch2022.

Relations transfrontalières

Selon un premier bilan de Esch2022, un total de 29 projets a été développé avec des partenaires de Kaunas et 13 coproductions ont lié Esch2022 à Novi-Sad. Par conséquent, environ un tiers (26 %) du programme a été créé en collaboration avec Kaunas2022 et Novi-Sad2022.

Quelque 48 projets ont impliqué des Capitales européennes de la culture précédentes ou futures et la moitié du programme avait des partenaires européens. De nombreux projets étaient créés en coproduction avec des partenaires internationaux et environ 38 projets ont été développés par la Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) (24 %).

Clôture

Après 10 mois d'un programme intensif, rempli de centaines de projets et d'activités proposés par de nombreux artistes, associations et autres structures créatif/ves et suivis par plusieurs milliers de personnes, Esch2022, Capitale européenne de la culture s'est clôturée le 22 décembre lors d'une soirée à la Rockhal.

Placée sous le slogan « Rewind - Play - Forward », l'événement a été l'occasion de passer en revue un certain nombre des projets et initiatives lancés par les 19 communes participant à la Capitale. Même s'il était trop tôt pour faire un bilan des retombées de Esch2022, les maires présents à la soirée ont tiré des conclusions positives et enthousiastes de leur implication dans la Capitale européenne de la culture 2022. Mettant en évidence quelques projets-phares qui se sont tenus sur le territoire de leurs communes respectives, ils ont en effet souligné l'effet de prise de conscience des possibilités qu'offrait la culture aux territoires et la nécessité de s'engager dans une optique plus européenne et plus transfrontalière, la durabilité de l'expérience faite, la création de nouveaux partenariats et collaborations nés grâce à Esch2022, ainsi que la réelle convivialité qui s'est dégagée du public participant aux activités.

Portant le regard vers l'avenir, le souhait était de voir le projet de Esch2022 renforcer la soif de culture des résidents de la région au-delà du 31 décembre 2022. Sam Tanson a accentué encore une fois l'importance des liens extrêmement précieux qui se sont créés avec les Capitales Kaunas2022 et Novi-Sad 2022. « Les ponts jetés entre pays par le biais de la culture relèvent d'une importance toute particulière en Europe, la culture permettant d'engager le dialogue là où celui-ci est plus difficile, d'ouvrir les horizons et de promouvoir ainsi la démocratie », a conclu la ministre de la Culture.

Partenariats, lieux et suites

Le travail et l'engagement sans faille de la directrice générale et de toute l'équipe de Esch2022, ainsi que de tous les partenaires du projet, et des nombreux bénévoles ont permis à de nouvelles perspectives culturelles de voir le jour dans le Sud du Luxembourg et dans la région voisine. 85 % des partenaires de projets provenaient de la région Esch2022. En collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, ils ont réussi à développer un programme culturel exceptionnel au sein de la région.

Dans le cadre de cette année titre, de nouveaux lieux de culture, tels que des « tiers lieux culturels », ont été ouverts afin d'enrichir l'offre pour les professionnels/les et les personnes intéressées par la culture :

- Ariston, Kongschthal Esch, Briderhaus et Bâtiment 4 à Esch-sur-Alzette et Möllerei à Esch-Belval ;
- FerroForum à la Metzschmelz/Esch-Schifflange ;
- VEWA (précédemment connu sous le nom de «Hall Vestiaires et Wagonnage») à Dudelange ;
- MUAR à Kayl/Tétange ;
- Pavillon Source Bel-Val à Sanem ;
- Spektrum (aussi connu sous Albert Hames Haus) à Rumelange ;
- Lommelshaff à Differdange.

D'autres lieux existants qui ont été utilisés pour la première fois pour des événements culturels plus importants, notamment le Plancher des coulées à Esch-Belval, l'Église désacralisée de St Barbe de Lasauvage ou la chapelle désacralisée d'Ottange (F) et l'église désacralisée de Belval-Metzerlach, Sanem (L)

De nombreuses inaugurations de nouveaux sites ou de lieux réaffectés ont eu lieu au cours de l'année titre 2022, par exemple, le KulTourhaus | Centre culturel Huncherange, Bettembourg ou l'Arche à Villerupt. Au point de vue touristique, la région du sud du pays s'est enrichie avec le Minett Trail, le Circuit Transfrontalier de l'Acier, le Minett Cycle ou les nouveaux hébergements qui font partie du sentier circulaire à travers les municipalités "Kabaisercher".

Parmi les événements organisés au cours de l'année 2022, les festivals et les gros événements festifs ont disposé d'une notoriété particulièrement importante. Les Open Air de Belval, les Nuits de la Culture à Esch, le LiteraTour - Remix your story à Bettembourg ou de la Cavalcade de Pétange, entre autres, ont connu un franc succès. Dans un premier bilan à la fin de l'année, la majorité des participants aux événements de Esch2022 se sont montrés satisfaits du lieu ou des infrastructures de l'événement, de sa thématique, de l'accueil reçu, de la qualité de l'expérience et de l'organisation de l'événement.

Les prochains mois permettront d'approfondir et d'analyser le bilan de la Capitale, ainsi que son impact à moyen et à long terme sur la région et le secteur culturel, afin aussi de mieux pouvoir apprivoiser la pérennisation des effets et de tirer plein profit des développements engagés dans le contexte de Esch2022. Comme l'a en effet rappelé la ministre Sam Tanson lors de son intervention pendant la soirée de clôture, « ce soir, nous ne fêtons pas la fin du projet Esch2022, nous sommes au début d'une passionnante histoire qui continue à nous inspirer : la dynamique que nous avons vécue pendant toute une année ne se perdra pas et nous continuerons à travailler, tous ensemble, à élargir et à dynamiser les publics et participants ».

En conclusion, il est donc important de relever que le titre de Capitale européenne de la culture n'est pas le titre d'une année culturelle. Il s'agit d'un projet européen de grande envergure et aux objectifs clairement définis qui doit avoir un effet à long terme, provoquer un changement durable pour une région et ses habitants. Les exigences de la base légale sont claires et impliquent un travail consciencieux en amont, pendant et après le projet. Les véritables effets n'apparaissent que dans les années qui suivent.

Esch2022 - Remix yourself: Pétitenger Wandjang (27.3.2022)©
Commune de Pétange





Les ministres de la Culture des 46 États membres du Conseil de l'Europe (01.04.2022) © MCULT

3. Conseil de l'Europe

3.1 Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Strasbourg, 1^{er} avril 2022)

Organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des ministres, la [conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture](#) a eu pour thème « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique ».

Dans ce contexte, les discussions ont porté en grande partie sur les impacts négatifs de la guerre sur le monde culturel, artistique et du patrimoine culturel ukrainien, avec, à la clé, l'adoption d'une [déclaration sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) qui prévoit, notamment, la mise en place de programmes d'aides et de renforcement des capacités.

Abordant plus largement la question des défis auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui et qui affectent également la culture (crise pandémique, changement climatique, inégalités, transformations numériques), les ministres ont échangé plus en détail sur la question de savoir comment la culture et le patrimoine peuvent être mieux mobilisés en tant que ressources pour faire face à ces défis et quel rôle peut jouer le Conseil de l'Europe, grâce notamment au cadre juridique qu'il a défini. La [déclaration finale](#) de la conférence reprend les pistes de travail dégagées par les ministres à ce sujet.

3.2 Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

Conformément au mandat du CDCPP, les délégué/es des États membres ont supervisé les travaux du Conseil de l'Europe (normes, politiques et bonnes pratiques) qui relèvent de leurs domaines de compétence dans l'objectif d'assurer la gestion durable des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères en tant que fondement des sociétés démocratiques.

Durant la session plénière de novembre 2022, la session thématique du CDCPP a été consacrée à une évaluation des recommandations que le comité a préparées et que le Comité des Ministres a adoptées durant ces dix dernières années dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage. Autre point fort : le suivi de la conférence ministérielle du 1^{er} avril (v. supra).

3.3 Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Les discussions des délégué/es ont par ailleurs porté, entre autres, sur :

- Mise en œuvre de la Recommandation n° R (2000)13 du Comité des Ministres sur la politique européenne en matière de communication des archives ;
- Élaboration d'une recommandation basée sur les lignes directrices d'EBLIDA sur la législation et la politique des bibliothèques en Europe ;
- Mise en place d'un nouveau cadre juridique pour codifier les règles applicables à la coproduction européenne de séries télévisées ;
- Convention sur les infractions visant des biens culturels (convention de Nicosie) ;
- Journées européennes du patrimoine ;
- Stratégie 21 – Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle ;
- Plan d'action de la Convention de Faro et suites du projet joint « La Voie de Faro » ;
- Réseau du patrimoine culturel HEREIN ;
- Convention européenne du paysage ; etc.

Une attention particulière a été portée au sujet de la liberté d'expression artistique avec la sélection et mise en ligne de la contribution luxembourgeoise à l'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » et le lancement d'un rapport du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression artistique (financé en partie par une contribution volontaire du Luxembourg).

Avec l'adhésion de l'Albanie, du Liban et de la Macédoine du Nord, et suite à l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe, l'APE compte désormais 37 États membres.

- Conseil de direction APE

Le Conseil de direction de l'APE a tenu sa réunion statutaire annuelle les 5 et 6 mai 2022 à Luxembourg. A cette occasion, les représentant/es des États parties ont accordé la certification d' « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » à trois nouveaux itinéraires (Route des cafés historiques, Route européenne des contes de fées, Route des écrivaines) et renouvelé la certification de 12 itinéraires existants, soumis à une évaluation régulière (ATRIUM – Architecture des régimes totalitaires du 20^{ème} siècle dans la mémoire urbaine de l'Europe, Route européenne des cimetières, Itinéraire européen des villes thermales historiques, Routes des Impressionnistes, Route des Phéniciens, Chemins de l'art rupestre préhistorique, Réseau Art Nouveau, Itinéraire des chemins de Saint Olav, Itinéraire Saint Martin de Tours, Via Habsburg, Route européenne de la céramique, Villes fortifiées de la Grande Région).

Parmi les autres points à l'ordre du jour, les travaux autour de la mise à jour des règles de procédure de certification ont été finalisés et entérinés, devant permettre de mieux réguler le flux des nombreuses candidatures à la certification.

Le 11^e Forum annuel consultatif s'est tenu à Chania (Grèce) du 5 au 7 octobre, tandis que la 9^e Académie de formation sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a eu lieu fin mai à Fontainebleau (France), où une agente du ministère de la Culture a représenté l'Institut européen des itinéraires culturels.

- Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

En tant que siège et agence technique du programme des itinéraires culturels, l'IEIC bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture dont le montant s'est élevé en 2022 à 260.000 EUR.

Le Conseil d'administration de l'asbl IEIC s'est réuni à deux reprises : le 13 février et le 10 novembre 2022. Le ministère de la Culture est toujours représenté par deux de ses agents, les autres membres du CA étant un représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, un représentant de la Direction du tourisme auprès du ministère de l'Economie, deux représentants de l'APE et deux représentants du Conseil de l'Europe.

3.4 Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Le Luxembourg est membre du programme et du réseau du Compendium, service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes et paie à ce titre une cotisation annuelle de 10.000 EUR.

En 2022, les travaux de rédaction du premier profil-pays sur le Luxembourg ont été entrepris par les expertes indépendantes Lydia Gryszkiewicz et Giny Laroche, en collaboration avec une agente du service des affaires européennes et internationales du ministère. Le profil a été [mis en ligne](#) en décembre 2022.

4. Grande Région

La [Conférence des ministres et responsables politiques en charge de la Culture de la Grande Région du 18 mars 2022](#) a acté sous présidence du Grand Est l'évolution du cadre juridique de la coopération culturelle en Grande Région qui s'est traduite par la dissolution de l'asbl Espace Culturel Grande Région – Kulturverein Großregion fin 2021 et la mise en place du groupe de travail Culture du Sommet. La signature d'une convention relative au financement de l'activité du GT Culture sous forme d'un budget annexe rattaché au Secrétariat du Sommet de la Grande Région a permis la mise en œuvre du programme de la présidence.

Afin de renforcer l'échange et les collaborations transfrontalières au sein des différentes filières culturelles et de garantir ainsi l'accès à la culture au plus grand nombre de citoyen/nes, le programme culturel de la présidence française a organisé de nombreuses rencontres professionnelles, mobilisant plusieurs centaines d'acteurs culturels de la Grande Région, avec un focus sur les réseaux professionnels « Musiques actuelles » et « Cirque ». Cette mise en réseau transfrontalière contribue directement et durablement à développer l'offre culturelle proposée aux publics de la Grande Région.

La présidence du Grand Est a veillé à l'articulation des actions menées avec Esch 2022 – Capitale européenne de la Culture.

Dans l'objectif de renforcer les synergies transfrontalières entre culture, éducation et jeunesse, l'appel à manifestation « Destin(s) de la Grande Région » a donné lieu à des travaux scientifiques inédits sur l'histoire de la Grande Région.

Ceux-ci ont fait l'objet d'un important travail de valorisation au travers, entre autres, d'une publication du type magazine scientifique et de l'élaboration de podcasts. Cette approche *crossmedia* permettait de proposer un regard nouveau sur notre histoire commune, susceptible d'intéresser plus particulièrement les jeunes publics et d'être mis en valeur dans un contexte scolaire. Un comité scientifique, représenté du côté luxembourgeois par Marc Schoentgen, directeur du Zentrum für politisch Bildung et de Robert Philippart, UNESCO Site Manager, a sélectionné neuf lauréats issus de l'appel à contributions lancé en 2021.

Un colloque scientifique s'est tenu les 21 et 22 juin 2022 à Villerupt (FR) et Esch-Belval (LU) et a réuni une cinquantaine de participant/es autour des lauréat/es de l'appel.

Un second appel à contribution a été lancé en avril 2022, portant sur le contenu rédactionnel du podcast. Les résultats des deux appels ont ensuite permis l'élaboration de la publication et la production du podcast.

Finalement, dans le cadre de CinEuro, des ateliers d'écriture ont permis d'accompagner des scénaristes dans le développement de concepts de longs-métrages et de séries, visant à porter à l'écran certains de ces Destin(s) de la Grande Région.

Enfin, le site Internet de la Grande Région a été restructuré et fortement alimenté par des informations concrètes en matière culturelle à l'attention des professionnels de la culture (mise en place d'un espace ressources) ainsi que du grand public (informations sur les sorties culturelles en Grande Région...).

Le groupe de travail Culture s'est réuni à trois reprises au courant de 2022.

Un échange a eu lieu avec le maire de la ville de Florange en vue de l'organisation d'une exposition au Luxembourg.

4.1 Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière

Le comité s'est réuni en cours d'année à plusieurs reprises sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes.

5. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est composé de deux organes: du Conseil d'orientation et de la Direction du CIJF au sein de l'OIF. Le Conseil d'orientation, dans lequel le Luxembourg occupe un siège d'observateur, est l'organe délibératif du CIJF.

Le Conseil d'orientation s'est rencontré à trois reprises en 2022, au niveau des expert/es, dont une réunion en présentiel, les 2 et 3 juin 2022. Toutes les réunions faisaient essentiellement le point sur les préparatifs des IX^{èmes} Jeux de la Francophonie, qui sont censés avoir lieu du 28 juillet au 6 août 2023 à Kinshasa, et dont l'état d'avancement fait toujours souci. De même, le Conseil d'orientation a préparé le cahier de charges de l'édition suivante des Jeux.

Quant aux préparatifs du Luxembourg aux concours culturels des prochains Jeux, un appel à candidatures a été lancé le 1^{er} avril 2021. Au regard du nouveau décalage des Jeux à l'été 2023, l'appel à candidature a dû être entièrement répété. Finalement deux candidatures sont restées, deux jeunes personnes qui souhaitent participer au concours de jonglerie avec ballon (freestyle ball).

6. Relations culturelles bilatérales

6.1 Accords dit culturels

Aucun nouvel accord dit culturel n'a été signé en 2022 par le Luxembourg. Cependant, les travaux entamés pour le renouvellement du programme exécutif de l'accord dit culturel signé en 1990 avec la Pologne ont pu être finalisés. Une commission mixte avec les ministères concernés des deux côtés a dès lors eu lieu en ligne sous la présidence de Jo Kox, Premier conseiller de gouvernement, et le document final a été signé par échange de courriers.

6.2 Coopérations avec les postes diplomatiques et avec des partenaires étrangers

Du fait que le ministère se trouve dans une phase de transition où plusieurs aides financières en lien avec l'international sont transmises à Kultur | lx, les coopérations avec les postes diplomatiques se sont également réduites. En effet, Kultur | lx étant perçu comme one-stop-shop, les postes ont adressé leurs demandes souvent directement à cette nouvelle structure. Cela n'empêche que quelques projets ont néanmoins pu se réaliser en coopération avec les postes diplomatiques luxembourgeois (voir sections dédiées aux différentes disciplines).

La ministre de la Culture a par ailleurs participé à la conférence diplomatique en ligne du ministère des Affaires étrangères et européennes et le service des affaires européennes et internationales était en contact constant avec nombre de postes diplomatiques luxembourgeois.

6.3 Entrevues et échanges bilatéraux

Au cours de l'année, la ministre de la Culture respectivement le service des affaires européennes et internationales ont eu des entrevues et échanges bilatéraux avec un certain nombre de ministres, diplomates ou autres interlocuteurs étrangers, notamment :

- Claudia Roth, ministre d'État et déléguée du gouvernement fédéral allemand pour la Culture et les Médias ;
- Werner Kogler, vice-chancelier et ministre fédéral des Arts, de la Culture, de la Fonction publique et des Sports d'Autriche ;
- Isabelle Weykmans, ministre de la Culture et des Sports, de l'Emploi et des Médias de la Communauté germanophone de Belgique ;
- Roselyne Bachelot, ministre de la Culture de France ;
- Simonas Kairys, ministre de la Culture de Lituanie ;
- Albinas Vilčinskas, vice-ministre de la Culture de Lituanie ;
- Tigran Balayan, Ambassadeur d'Arménie ;
- Thomas Lambert, Ambassadeur de Belgique ;
- Anet Pino Rivero, Ambassadeur de Cuba ;
- Thomas M. Barrett, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique ;
- Hirut Zemene Kassa, Ambassadeur d'Éthiopie ;
- Tadahiro Matsubara, Ambassadeur du Japon ;
- Firmin Edouard Matoko, Sous-directeur général de l'Unesco ;
- Levan Khorkheli, Minister Counsellor, Ambassade de Géorgie.

7. Autres

7.1 Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

En tant que représentant du ministre de la Culture, le service des affaires européennes et internationales a participé aux réunions du CID, comité dont l'objet est d'aviser les grandes orientations de la politique de coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle.

7.2 Comité interministériel Droits de l'homme

Le service des affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

7.3 État des lieux « La culture à l'international »

Pour mettre en œuvre la recommandation n° 56 du *Kulturentwicklungsplan 2018-2028 (KEP)*, un état des lieux sur l'ensemble du volet international de la culture a été lancé en 2020. La rédaction de cet état de lieux n'ayant pas été confiée à un expert externe comme pour les autres de ces mappings, celle-ci a été réalisée et finalisée en cours d'année par l'agente du ministère de la Culture en charge des affaires européennes et internationales, à côté de ses fonctions usuelles. En parallèle et en interaction avec cet exercice, ce service a également commencé à esquisser le futur plan d'action et une future stratégie de politique culturelle européenne et internationale, comme cela est prévu par la recommandation n° 58 du KEP.

7.4 EUNIC - European Union National Institutes for Culture

Membre officiel de ce réseau et point focal, le ministère de la Culture a payé en 2022 la contribution statutaire de 11.500 EUR et la cotisation au pro rata de 2.000 EUR pour le principal programme multiannuel. L'implication future du Luxembourg dans EUNIC fait par ailleurs partie des travaux en cours dans le cadre de l'établissement d'une future stratégie de politique culturelle européenne et internationale.



VII.

Le ministère de la Culture



Grande salle de réunion à l'Hôtel des Terres Rouges, siège du ministère de la Culture (2023) © MCULT

1. Service du personnel

1.1 Organisation du ministère de la Culture

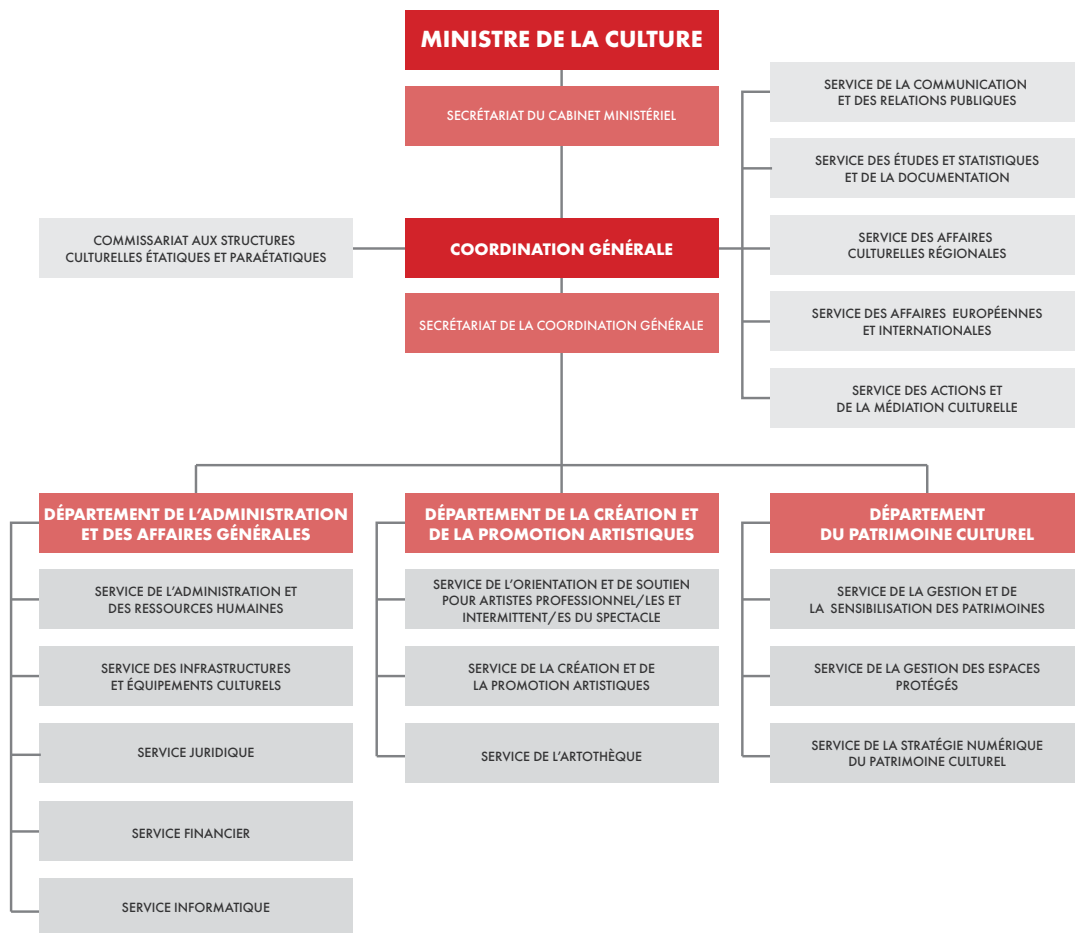
Le ministère de la Culture développe et met en œuvre la politique culturelle nationale et internationale du gouvernement. Parallèlement à l'exécution de la politique nationale de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel, il développe la création artistique et soutient la promotion internationale des artistes et acteurs culturels. À cette fin, le ministère entretient des conventions avec les acteurs culturels du Luxembourg, tout en élaborant et mettant en œuvre des instruments de soutien tels que le dispositif de subsides, ou encore les aides sociales pour artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle.

Le ministère de la Culture œuvre en faveur de l'éducation et de la médiation culturelle en privilégiant une politique culturelle inclusive, participative et ouverte, conférant une place importante à l'engagement citoyen et aux approches ascendantes. Le ministère assure le suivi du développement culturel régional et représente le gouvernement en matière culturelle au sein de plusieurs organisations internationales, dont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Pour réaliser sa mission, le ministère est appuyé également par un réseau d'instituts culturels de l'État et de structures culturelles rattachées à l'administration centrale de l'État.

Le ministère de la Culture est dirigé par [Sam Tanson, ministre de la Culture](#). La structure organisationnelle du ministère se décline en une coordination générale qui assume la direction du département ministériel, de trois départements et de six services transversaux établis en fonction des spécificités de la scène culturelle.

Le siège du ministère de la Culture se situe au [bâtiment historique de l'Hôtel des Terres Rouges](#).

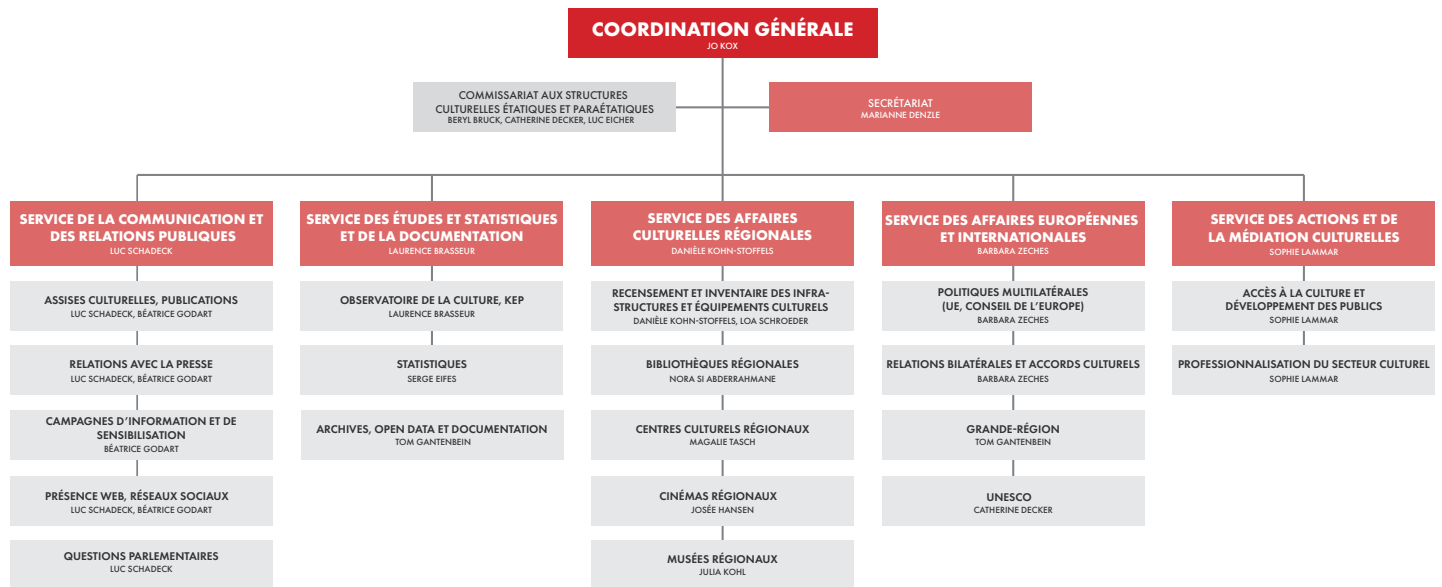


Le ministère de la Culture exerce de surcroît la tutelle sur les instituts culturels de l'État. Il assure également, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle sur les instituts, établissements publics, fondations ou associations sans but lucratif relevant de ses attributions.

8 instituts culturels de l'État : Archives nationales, Bibliothèque nationale, Centre national de l'audiovisuel, Centre national de littérature, Institut national pour la patrimoine architectural, Institut national de recherches archéologiques, Musée national d'archéologie d'histoire et d'art, Musée national d'histoire naturelle — **1 institut à juridiction spéciale** : Institut grand-ducal composé de six sections : section historique, section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques, section des Sciences médicales, section de Linguistique, d'Ethnologie et d'Onomastique, section des Arts et Lettres, section des Sciences morales et politiques — **5 établissements publics** : ÉP Centre de musiques amplifiées (Rockhal), ÉP Centre de Rencontre Abbaye de Neimünster (neimënster), ÉP Fonds culturel national (Focuna), ÉP Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) (co-tuelle avec le ministère d'État), ÉP Salle de Concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie) — **1 fondation** : Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam) — **4 associations sans but lucratif** : Agence d'action culturelle luxembourgeoise (Alac), Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain, Kultur | lx – Arts Council Luxembourg, Rotondes.

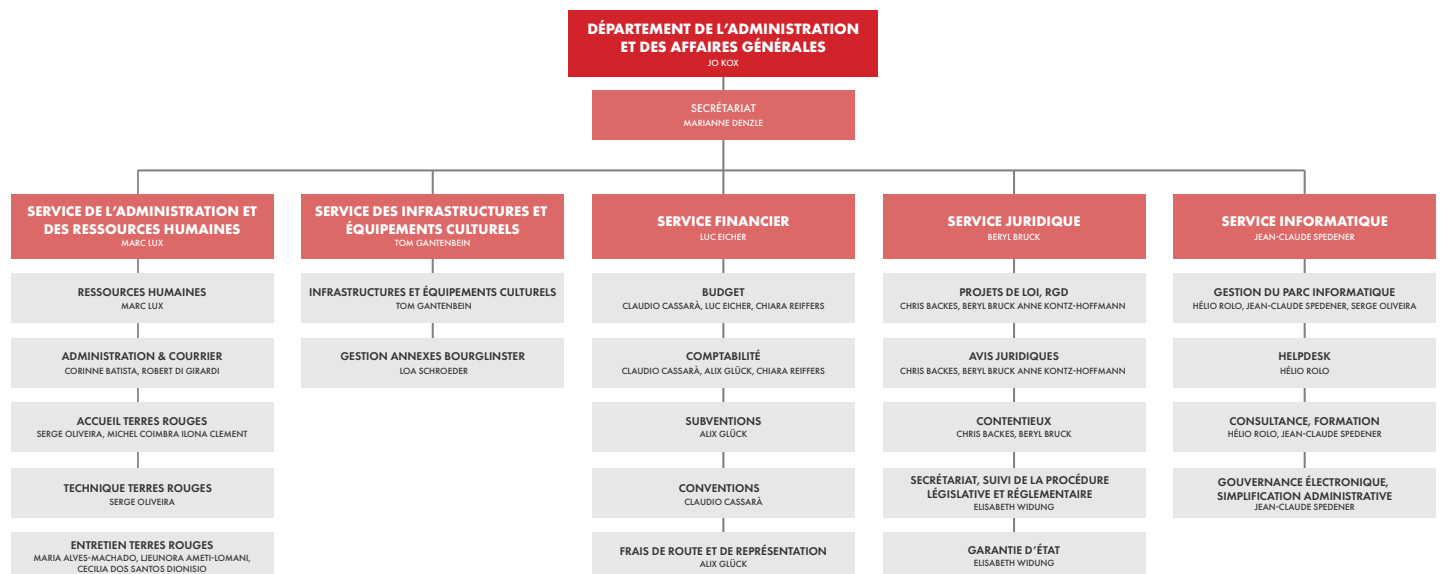
Coordination générale

La coordination générale regroupe les activités stratégiques et transversales du ministère de la Culture. Sous la direction du coordinateur général, la planification stratégique de la mise en œuvre du programme gouvernemental et du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028* (KEP) y est définie. La coordination générale veille à la cohérence des actions menées à cet effet par les trois directions du ministère. Elle comprend le service de la communication et des relations publiques, le service des études et statistiques, le service des affaires culturelles régionales, le service des affaires européennes et internationales et le service des actions et de la médiation culturelle.



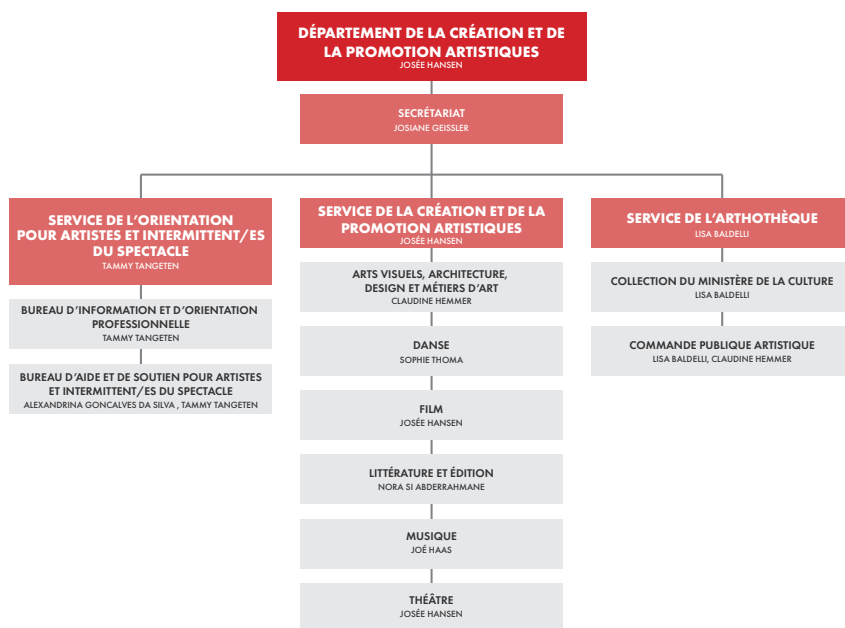
Département de l'administration et des affaires générales

Le département de l'administration et des affaires générales est en charge de la gestion et de la logistique des affaires courantes du ministère aussi bien au niveau du personnel, qu'au niveau de la logistique, des finances, de la législation et des moyens informatiques.



Département de la création et de la promotion artistiques

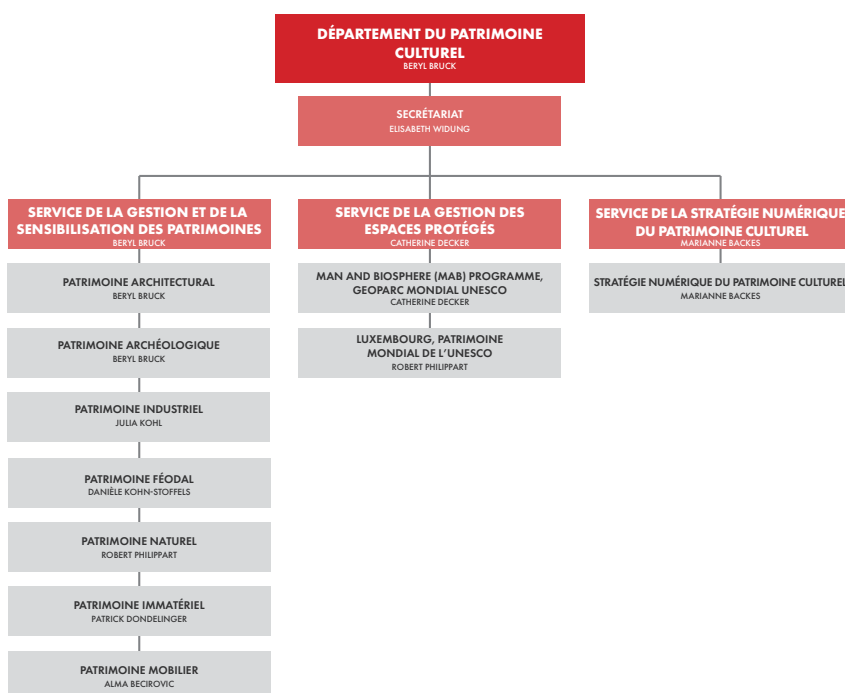
Le département de la création et de la promotion artistiques met en œuvre une politique de soutien, d'encouragement et de promotion de la création artistique dans les secteurs de l'architecture, des arts visuels, des arts de la scène, du design, de l'édition, des métiers d'art, de la musique et du film. Elle a en outre la charge d'une politique de développement des publics.



Département du patrimoine

Le département du patrimoine est en charge de la protection, conservation, mise en valeur et sensibilisation aux éléments de notre patrimoine archéologique, architectural, mobilier, immatériel et naturel. Il est chargé de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine mondial de l'UNESCO et des infrastructures patrimoniales nationales, et met à bien la numérisation du patrimoine culturel.

Le département du patrimoine culturel participe à l'application de la législation en la matière et met en œuvre une politique de soutien et de sensibilisation dans les domaines du patrimoine architectural, patrimoine archéologique, patrimoine industriel, patrimoine féodal, patrimoine naturel, patrimoine immatériel et patrimoine mobilier. Parmi les missions du département figurent également la gestion des espaces protégés ainsi que la collaboration avec les entités responsables de ces espaces et de définir et de développer la stratégie numérique du patrimoine culturel national, en collaboration avec les instituts et les services en charge de la préservation, de la diffusion et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.



1.2 Bilan social au 31 décembre 2021

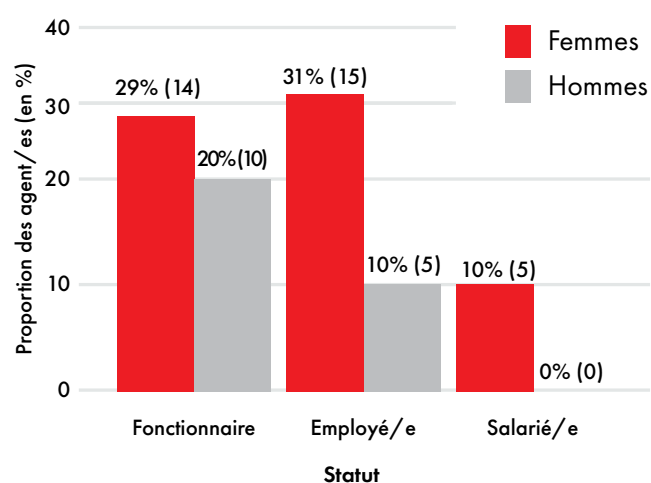
Graphique 1

Quelques chiffres clés sur l'effectif du ministère de la Culture



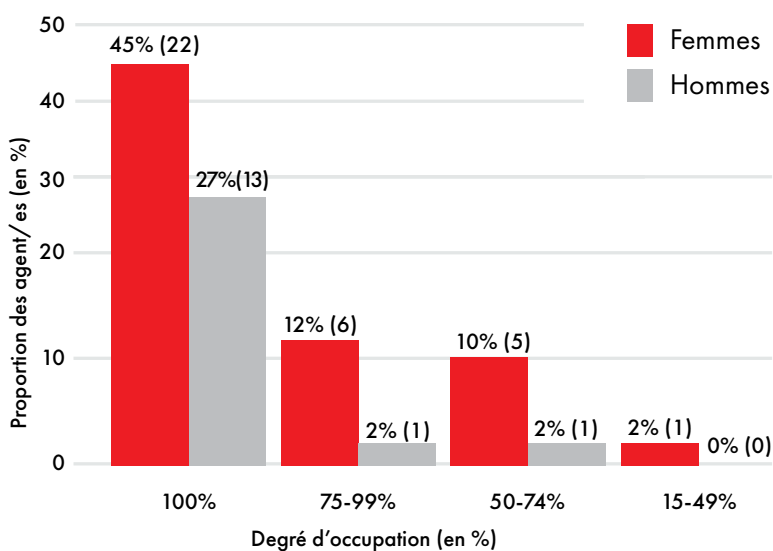
Graphique 2

Répartition des agent/es du ministère de la Culture par statut et par sexe¹



Graphique 3

Répartition des agent/es du ministère de la Culture par degré d'occupation²

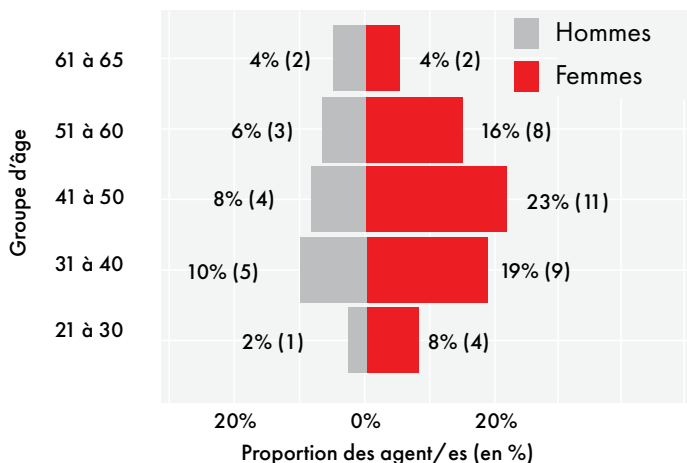


¹Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

²Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

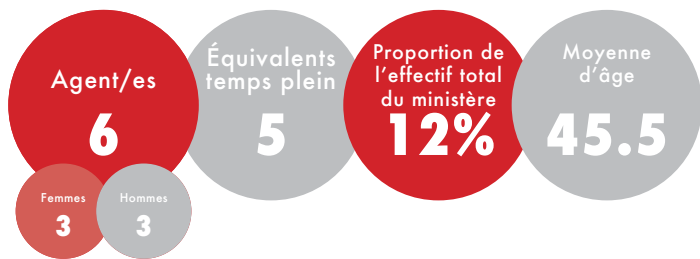
Graphique 4

Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupes d'âge et par sexe³



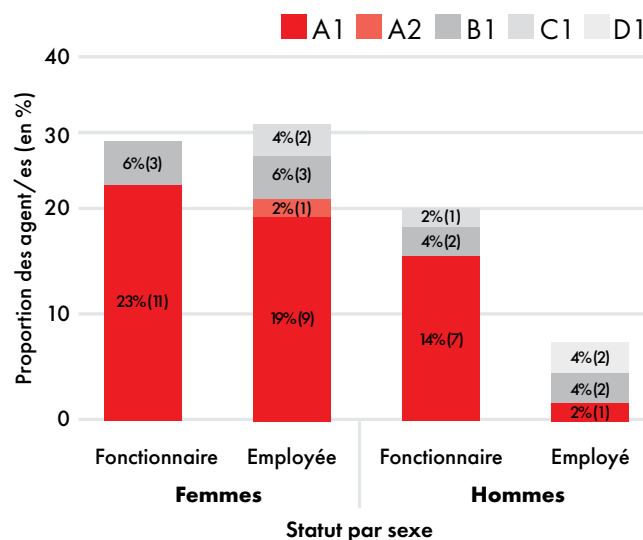
Graphique 5

Agent/es du ministère de la Culture bénéficiant d'un reclassement ou du statut de travailleur handicapé



Graphique 6

Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupe de traitement, par statut et par sexe⁴



1.3 Inclusion

Au 31 décembre 2022, le département ministériel occupe 5 travailleurs et travailleuses handicapé/es, soit 4 ETP, remplissant ainsi les conditions imposées par l'article 10 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

1.4 Formation continue

Les agent/es du département ministériel se sont inscrit/es à 75 formations au total.

1.5 Télétravail

Tous les agent/es du département ministériel dont les missions le permettent et qui sont volontaires pour travailler à distance ont régulièrement fait du télétravail dans les limites autorisées. 30 agent/es ont ainsi pratiqué du télétravail en 2022.

³Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

⁴Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. Ce graphique exclut les 5 salariées, représentant 10% du total des agent/es (voir graphique 2).

1.6 Journée du personnel à Esch2022, Capitale européenne de la Culture 2022

En date du 27 septembre 2022, dans le contexte de sa « journée du personnel », l'équipe du ministère de la Culture s'est rendue à Esch-sur-Alzette, afin d'y visiter les lieux culturels et projets associés à Esch2022, Capitale européenne de la culture. Le programme a enchaîné des visites guidées, explications et échanges avec les décideurs et acteurs culturels du terrain. L'équipe du ministère a ainsi été accueillie au chantier des nouvelles Archives nationales, à la Rockhal, à la Möllerei, au Bridderhaus, à la Kulturfabrik, au Bâtiment 4, dans les bureaux de Kultur | lx, à la Korschthal, à l'Ariston et au Musée national de la Résistance et des Droits Humains.

2. Service juridique

2.1 Relations avec le Parlement

- Publication et entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et de huit règlements grand-ducaux d'exécution.
- Adoption d'amendements et publication de la loi du 16 décembre 2022 portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg ».
- Adoption d'amendements et publication de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.
- Adoption d'amendements et publication de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
- Adoption d'amendements relatifs au projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.
- Élaboration et amendements au projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application du congé culturel.
- Élaboration et publication du règlement grand-ducal du 7 avril 2022 instituant une commission d'accompagnement auprès du Centre national de l'audiovisuel.
- Élaboration et amendements au projet de loi relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics et portant modification de : 1° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ; 2° la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics.
- Élaboration et amendements au projet de règlement grand-ducal déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble, réalisé par l'État, les communes ou les établissements publics, financé ou subventionné pour une part importante par l'État, à affecter à l'acquisition ou à la création d'œuvres artistiques ainsi que les modalités d'appréciation et d'exécution des dispositions relatives aux commandes publiques prévues par la loi du 38 mars 2023 relative aux commandes publiques d'œuvres artistiques et portant modification de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, ainsi que les missions, la composition et le fonctionnement de la commission d'aménagement artistique et du comité artistique instaurés par la même loi.
- Élaboration du projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu et les modalités de la formation de base visée à l'article 12, point 1, de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel.
- Élaboration d'avant-projets de lois portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Espace culturel des Rotondes, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Théâtre national du Luxembourg et Maison de la Danse.
- Élaboration d'un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de demande d'une aide financière et portant fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration et des comités de sélection de Kultur | lx – Arts Council Luxembourg.
- Travaux de rédaction et de consultation en vue d'un avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de demande des bourses de relève.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.), l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal, suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

2.2 Travail juridique

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les juridictions judiciaires.
- Confection de 51 projets de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 31 affaires portées auprès des juridictions administratives.
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Appui juridique aux procédures de nomination aux fonctions au sein de l'administration, aux conseils d'administration des établissements publics et aux commissions consultatives.
- Préparation d'arrêtés, de contrats et de conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Appui juridique en matière de patrimoine mobilier : traitement de questions juridiques en matière de circulation des biens culturels (certificats d'exportation, trafic illicite de biens culturels,...), de garanties d'État et de garanties de restitution et de demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Rédaction et suivi de l'application de la Charte de déontologie pour les structures culturelles, traitement de questions en matière de déontologie.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle.
- Traitement de questions en matière de protection des données et assistance juridique dans le cadre de la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données.
- Suivi juridique de la mise en application de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel : procédures de classement, délimitation de la zone d'observation archéologique, établissement de l'inventaire du patrimoine architectural, mise en place de procédures en matière de patrimoine mobilier, inventaire du patrimoine immatériel national, etc.

2.3 Charte de déontologie pour les structures culturelles

Suite à l'analyse interne des observations du secteur culturel par rapport au premier projet de charte de déontologie présenté en juillet 2021, les modifications apportées au projet initial ont été présentées aux structures culturelles intéressées lors d'une réunion, le 26 avril 2022.

La version finale de la *Charte de déontologie pour les structures culturelles* a été présentée au public par la ministre de la Culture, Sam Tanson, en date du 14 juin 2022 et est entrée en vigueur en date du 15 juin 2022.

La Charte s'appliquera désormais aux structures culturelles qui bénéficient d'une dotation budgétaire, c'est-à-dire pour laquelle le budget du ministère de la Culture prévoit une ligne budgétaire spécifique ou qui ont signé une convention avec le ministère.

Des structures culturelles ne faisant pas partie du champ d'application peuvent également adhérer à la charte de déontologie sur base volontaire.

Par la signature du formulaire d'adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte, à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci et à véhiculer ainsi les huit valeurs jugées fondamentales en matière déontologique en complément à des règles déontologiques propres et adaptées à l'organisation interne. Ces huit valeurs sont la compétence, le respect, la rémunération juste et équitable, l'intégrité, l'égalité des chances et des genres, la diversité culturelle, la transparence et l'écoresponsabilité.

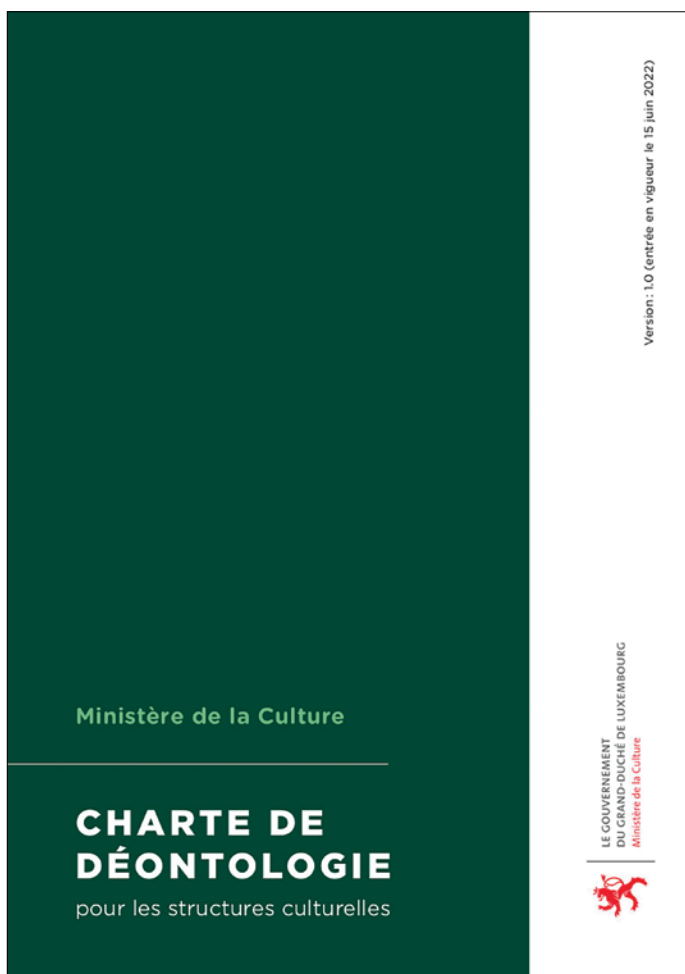
Chaque structure culturelle est tenue de désigner en interne un/e interlocuteur/trice privilégié/e qui veille au suivi de l'application des règles déontologiques internes et qui peut être saisi/e à titre confidentiel de toute question relative à l'application ou à l'interprétation des règles déontologiques internes.

La Charte et la liste des signataires ont été rendus publics sur le site internet du ministère à partir du 14 juin 2022.

À la fin de l'année 2022, 110 structures culturelles avaient adhéré à la Charte.

Afin d'accompagner l'application de cette *Charte de déontologie pour les structures culturelles*, le ministère de la Culture a mis en place un comité de déontologie. Ce comité est composé de Chris Backes, Josée Hansen et Jo Kox et a plus particulièrement pour mission :

- d'apporter aux structures culturelles signataires ainsi qu'aux institutions et associations culturelles désireuses d'adhérer à la Charte les conseils nécessaires et une assistance pour la mise en œuvre et le respect des règles déontologiques figurant dans la Charte, notamment en ce qui concerne la définition et la mise en place des règles déontologiques et procédures internes ; et
- de conseiller le/la ministre de la Culture sur les questions ayant trait à l'application de la Charte et de faire des propositions concrètes afin de promouvoir le respect des huit valeurs fondamentales p.ex. prévention et traitement des situations de conflits d'intérêt, promotion de la diversité culturelle, etc.



Charte de déontologie pour les structures culturelles (2022)

3. Service informatique

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agent/es du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

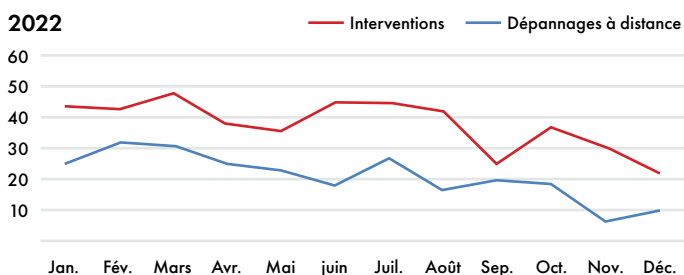
3.1 Gestion du parc informatique et de l'infrastructure

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

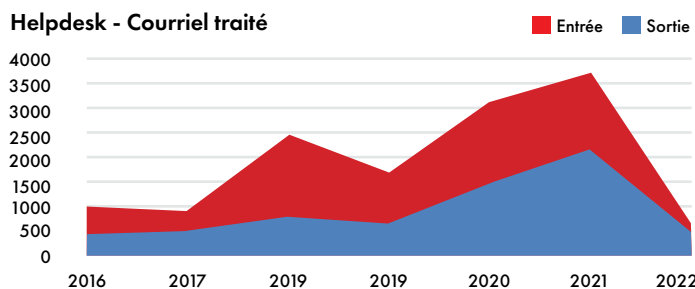
- remplacement du matériel qui ne sera plus supporté dans le futur, suivant les indications du Centre des technologies de l'information de l'État (CtiE) ;
- mise en place d'un logiciel de gestion de tickets d'incidents, permettant de signaler des incidents par courriel et par téléphone auprès du « helpdesk informatique » du ministère de la Culture ;
- migration du serveur de fichiers vers une nouvelle infrastructure du CtiE. Lors de cette migration une gestion d'accès par fonctions a été introduite ;
- aménagement d'une nouvelle salle de copieur et de plusieurs bureaux au site « Hôtel des Terres Rouges » en vue de l'entrée en service de nouveaux collaborateurs ;
- préparations pour la mise en place de la solution « PaperCut » pour gérer les impressions, en vue de la réduction du nombre d'imprimantes de bureau ;
- mise en production d'un nouveau système d'inventaire basé sur « sharepoint », et signalisation de l'équipement qui ne dispose pas d'un numéro d'inventaire du CtiE (claviers, souris, lecteurs de carte à puce, etc.) permettant une meilleure gestion du matériel informatique ;
- équipement de la deuxième salle de réunion avec un système de vidéoconférence professionnel ;
- travaux de préparation en vue de l'aménagement d'une nouvelle annexe pour le ministère de la Culture.

3.2 Helpdesk informatique

Au cours de l'année 2022, 255 interventions techniques, et 458 dépannages à distance ont été effectués par le « helpdesk informatique » :



Suite à la mise en production du système de tickets d'incidents en mars 2022, 510 tickets (179 pour interventions et 331 pour dépannages à distance) ont été ouverts auprès du « helpdesk informatique ». Le temps d'attente avant la prise en charge d'un ticket variait en moyenne entre 15 minutes et 4 heures et 45 minutes. Le temps de résolution d'un ticket variait en moyenne entre 1 heure et 25 minutes et 4 jours, 22 heures et 20 minutes. Grâce au nouveau système de tickets, le nombre de messages à traiter par le point de contact « helpdesk@mc.etat.lu » a pu être réduit considérablement (703 entrants et 493 réponses = 1196 messages au total) :



Aucune demande d'information sur l'utilisation des données personnelles n'a été introduite auprès du ministère de la Culture.

3.3 Consultance et formation

Au cours de l'année 2022, le service informatique a rédigé plusieurs guides pratiques et des documentations internes. En vue des formations internes, des supports de formation ont été préparés. Les formations des utilisateurs et utilisatrices internes ont eu lieu pendant la première moitié de l'année, et ont couvert l'utilisation du système de gestion des réservations des salles de réunion, et l'utilisation de l'application « smartphone ».

Afin de soutenir l'initiative d'organiser des stages de formation en milieu professionnel, le service informatique a accueilli du 3 janvier au 11 février un stagiaire d'une classe de 1^{ère} TPIF, section informatique du régime de la formation de technicien.

En matière de gouvernance électronique, de simplification administrative et de protection des données, le service informatique était tout au long de l'année à l'écoute des correspondant/es informatiques et des référent/es à la protection des données des instituts culturels, afin de les conseiller dans leurs démarches et projets.

3.4 Gouvernance électronique et simplification administrative

En début de l'année, la démarche électronique pour les demandes de bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques a été réalisée et mise en ligne. Cette démarche permet d'introduire les demandes de bourse avec authentification forte via « MyGuichet », ou sans authentification, pour les personnes qui ne disposent pas d'un produit Luxtrust. En outre la démarche figure dans le catalogue de l'application mobile « MyGuichet.lu », permettant d'introduire la demande par smartphone ou tablette.

En vue de la dématérialisation du carnet de l'intermittent/e du spectacle, des maquettes pour un futur portail de gestion des dossiers « intermittent/e du spectacle » ont été préparées en étroite collaboration avec le service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle. Une campagne sera lancée en 2023 sur la plateforme « Zesumme vereinfachen » pour recueillir des commentaires du public, qui pourront par la suite être pris en compte lors de la réalisation du futur portail.

Pour faire avancer la modernisation des démarches en ligne, des travaux pour la réalisation de plusieurs démarches assistées ont été lancés en parallèle. Ainsi, une annonce de projet pour la démarche « Demande de subside » a été introduite en août, et les annonces de projets en vue de la réalisation des démarches pour les appels à projet et les demandes de congé culturel ont été préparées. La mise en ligne de la démarche « Demande de subside » est prévue pour avril 2023.

Afin de simplifier les processus internes, le service informatique a lancé des travaux de préparation en vue du développement d'une application métier pour gérer les démarches électroniques et les dossiers des commissions consultatives. Tout au long de l'année, des réunions ont eu lieu pour cerner le périmètre du projet. La solution favorisée du service informatique serait d'intégrer ces fonctionnalités dans la nouvelle GED de l'État pour réutiliser au maximum les plateformes existantes. Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec le ministère de la Digitalisation, le CtiE et les instituts culturels qui sont impliqués dans les différents processus métier.

Pour préparer la migration de la GED actuelle vers la nouvelle GED de l'État, le service informatique a procédé à l'installation d'un scanneur A3 performant au service de l'administration et des ressources humaines. En outre l'application « eSign », a été introduite au service financier, permettant d'envoyer des documents en signature par voie électronique. La nouvelle GED sera introduite en février 2023 pour faciliter la réception des factures électroniques. La réalisation de la migration du volet « gestion de courrier » et l'intégration de la démarche « Demande de bourse d'aide » sont prévus par la suite.

Dans le cadre du « national interoperability framework » (NIF), le responsable du service informatique a représenté le ministère de la Culture au Comité sectoriel pour l'interopérabilité (CSI) du gouvernement central, au groupe de travail thématique et transversal « once only principle » (GTTT OOP) et en tant que correspondant du ministère au comité de pilotage du projet « NIF#PRESERV » des archives nationales.



Cérémonie du 1^{er} coup de pelle du nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval (Félicie Weycker, Georges Mischo, François Bausch, Sam Tanson, Daniela Di Santo, Josée Kirps) (03.03.2022) © MCULT

4. Service des infrastructures et équipements culturels

4.1 Liste des infrastructures

	Site / Acteur	Lieu	Objet
1	Ancien Athénée	Luxembourg	Suite à la décision de n'affecter que l'aile dite parvis de ce bâtiment à la culture et plus précisément aux activités du Centre pour la promotion des arts, un programme culturel a été développé pour ce lieu. L'initiative d'implanter les activités de l'asbl Lagerkultur pour une durée déterminée à l'ancien Athénée n'a pas pu être réalisée.
2	Archives nationales	Esch / Belval	Premier coup de pelle le 3 mars 2022.
3	Association des artistes plasticiens du Luxembourg	Luxembourg - Verlorenkost	Après la mise à disposition gratuite de lieux au Verlorenkost et la réalisation de quelques travaux de réaménagement, le site a ouvert ses portes en février 2021. Un an plus tard, le bilan a été tiré avec les responsables du site.
4	Banannefabrik	Luxembourg - Bonnevoie	<p>L'étude de faisabilité sur la construction d'une annexe démontable sur l'actuel parking de la Banannefabrik et sur l'aménagement intérieur du bâtiment existant a été transmise pour avis et appréciation au ministère de la Culture en juillet 2022. Ce dernier émet une réponse favorable pour la construction des nouvelles parties.</p> <p>Dans ce cadre, le ministère de la Culture s'est engagé à prendre en charge les frais d'équipement spéciaux une fois que le projet démarre sur le terrain.</p> <p>La durée du chantier est estimée à 30 mois.</p>

5	Bâtiment Robert Schuman	Luxembourg - Kirchberg	<p>Une étude de faisabilité du bâtiment a été réalisée par le bureau d'architecture l'Escaut, dont le rapport a été remis fin décembre 2021 et présenté en juillet 2022 à la Commission d'analyse critique du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.</p> <p>L'initiative d'implanter les activités de l'asbl Lagerkultur pour une durée déterminée au bâtiment Robert Schuman n'a pas pu être réalisée.</p>
6	Bibliothèque nationale du Luxembourg	Luxembourg	Contribution à l'élaboration d'une convention de mise à disposition de locaux occupés par l'Institut grand-ducal à la BNL. Cette opération a pu être finalisée en 2022.
7	Bureaux avenue de la Gare	Luxembourg	<p>Visite en décembre 2021 de bureaux qui, par la suite, ont été vidés en printemps 2022 par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA : il est prévu de les donner à plusieurs services du Musée national d'archéologie d'histoire et d'art, du Musée national d'histoire naturelle et du ministère de la Culture.</p> <p>Avec le concours de l'Administration des bâtiments publics, l'aménagement des quatre étages a été organisé.</p>
8	Bureaux de Esch 2022	Belval	<p>La demande du ministère de la Culture relative à la mise à disposition de locaux à l'asbl IK-CNCI après le départ fin 2023 de Esch2022, qui les utilise actuellement, a été accueillie favorablement par le ministère des Finances et le Fonds Belval.</p> <p>Les Archives nationales ont renoncé d'utiliser ces locaux.</p>
9	Bureaux rue Mercier	Luxembourg	Le projet d'installation jusqu'à 35 agent/es du service de l'inventaire de l'Institut national pour le patrimoine architectural, ainsi que du service collecte des Archives nationales fut réalisé en cours de 2022. Des travaux de mise en conformité et de nettoyage ont été organisés par l'Administration des bâtiments publics. Toutefois, suite à la découverte d'une concentration trop élevée de formaldéhyde en octobre 2022, l'évacuation immédiate des services a dû être ordonnée. Fin décembre 2022 une potentielle nouvelle adresse, sise rue du plébiscite à Luxembourg, est envisagée.
10	Casemates	Luxembourg	Convention de mise à disposition pour 6 ans avec reconduction tacite de 3 ans.
11	Centre national des collections publiques	Dudelange	La réalisation de ce projet est prévue au quartier Neischmelz à Dudelange dans l'ancienne aciérie et dans une partie de l'ancien laminoir (cf. Infra).
12	Centre national de l'Audiovisuel – Château de Clervaux et Brahaus	Clervaux	<p>Le ministère de la Culture a prié le ministère de la Mobilité et des Travaux publics d'étendre l'étude de faisabilité sur l'ensemble du château de Clervaux qui serait alors affecté entièrement au CNA (et sous condition de délocalisation des utilisateurs actuels du château).</p> <p>Suite à un entretien avec le conseil échevinal de Clervaux, le départ de l'administration communale du château est envisageable. Le départ éventuel du musée de la bataille des Ardennes de Clervaux est possible à condition qu'il soit délocalisé à un autre lieu à Clervaux.</p>
13	Centre national de l'Audiovisuel – Laminoir	Dudelange / Mertert	Le contrat de mise à disposition du laminoir, servant de dépôt au CNA, expire fin 2023. Un nouveau dépôt est en négociation au port de Mertert.
14	Centre national de l'Audiovisuel (Pomhouse et château d'eau)	Dudelange	Le commodat a pu être signé et finalisé en 2022.

15	Centre culturel de rencontre neimënster	Luxembourg	Demande du CCRN d'occuper les locaux actuellement utilisés par l'INPA lorsque celui-ci quittera les lieux probablement en 2028.
16	Châteaux et autres sites affectés au ministère de la Culture		Lettre envoyée au ministère des Finances avec demande d'actualiser certaines affectations de lieux appartenant à l'État, dont notamment les châteaux de Bourglinster, de Sanem, de Larochette et le musée A Possen.
17	Château de Larochette	Larochette	Négociations avec la commune de Larochette pour abroger l'arrêté ministériel du 25 août 1981 lui confiant la gestion journalière du château. L'arrêté sera abrogé dès la mise en place d'un successeur qui reprendra le rôle de la commune.
18	Château de Vianden	Vianden	Pourparlers menés avec les représentants des Amis du château de Vianden et le ministère des Finances en vue de l'acquisition éventuelle de terrains adjacents au château.
19	Dépôt CNL et MNHN	Bissen	Le contrat de bail d'une halle louée par l'État pour abriter les collections et les bus du Musée national d'histoire naturelle est venu à terme fin 2021. Un nouveau site a été trouvé pour le musée à Bissen. Le nouveau lieu accueille aussi les réserves du musée déposés jusqu'en automne 2022 au dépôt Nell à Schouweiler. Une partie de l'immeuble toutefois est réservée pour le Centre national de littérature, qui, après les inondations de juillet 2020, ne peut plus utiliser ses locaux au sous-sol de son siège à Mersch. Pour accueillir ces activités, la halle a dû être aménagée et être pourvue d'un équipement adapté.
20	Dépôt CNL et MNHN	Luxembourg – Hamm	Deux incidents ayant affecté les collections stockées au dépôt de Hamm ont eu lieu en 2022 : une infiltration d'eau pour les locaux utilisés par le Centre national de littérature exigeant l'évacuation rapide des recueils déposés vers un autre lieu provisoire. La collection du Musée national d'histoire naturelle a été infestée par des papillons de nuit.
21	Dépôt dans la cité de la sécurité sociale	Luxembourg	Le projet de mise à disposition de surfaces de stockage dans la nouvelle cité de la sécurité sociale en construction au quartier de la Gare a dû être abandonné au cours de 2022.
22	Ermitage et chapelle Loretto	Clervaux	La convention de mise à disposition gratuite de ces lieux a été signée entre les parties contractantes en 2022. Un montant de 6.000 EUR supplémentaires a été accordé au Cube 521 pour financer quelques aménagements mineurs en ces lieux.
23	Fundus théâtre		Suite à l'initiative de la Theater Federatioun, le service du parc immobilier du ministère de la Culture a développé un premier concept de fonctionnement d'un tel fonds commun pour le secteur du théâtre (cf. chapitre sur l'écoresponsabilité)
24	Institut national pour le patrimoine architectural	Luxembourg	Défense à la Commission d'analyse critique en mai 2022 du projet d'aménagement de l'ancien laboratoire au Verlorenkost au profit des services de l'INPA.
25	Institut national de recherches archéologiques	Bertrange	Le projet de louer une halle avec espaces administratifs à proximité du siège de l'INRA à Bertrange a dû être abandonné à cause d'un loyer demandé trop élevé.
26	Institut national de recherches archéologiques	Bertrange	Participation aux négociations entre INRA et MNAHA pour délocaliser plusieurs espaces utilisés par le musée du siège de l'INRA.
27	Konschthaus beim Engel	Luxembourg	Organisation et prise en charge des frais de nettoyage des parties communes et des vitres.

28	Maison Max Goergen	Wilwerwiltz	Visite de l'immeuble en mai 2022.
29	Mine de gypse	Helmsange	De nouvelles analyses et un scan 3D sont effectués par l'ITM en vue de vérifier l'ouverture du site de nouveau à un public restreint.
30	Minettpark Fond-de-Gras	Fond-de-Gras	La convention de mise à disposition de l'immeuble principal (ancien musée & épicerie Binck) et du Hall Paul Wurth au profit de l'asbl Minettpark a été signée entre l'État et l'association. Réalisation d'un passeport énergétique pour les immeubles du Parc.
31	Ministère de la Culture	Luxembourg	Une salle d'archivage a été complètement vidée et les compactus enlevés en vue d'y stocker une partie des collections d'art du ministère.
32	Ministère de la Culture	Luxembourg	Rédaction de consignes pour le ministère en vue de réduire la consommation d'énergie.
33	Ministère de la Culture	Luxembourg	Aide à la réalisation de projets pour infrastructures muséales – participation au jury de sélection.
34	Musée d'histoire et d'art	Luxembourg	Une éventuelle donation d'un immeuble au MNAHA est analysée quant à sa faisabilité.
35	Musée national d'histoire naturelle	Luxembourg	L'acquisition du « Nonnegäertchen » avoisinant le musée a été finalisée en 2022.
36	Plan de gestion de crise	Instituts culturels de l'État	Un plan de sauvegarde des biens culturels est en élaboration avec les instituts culturels de l'État (cf. infra).
37	Rotondes 2	Luxembourg	L'avant-projet sommaire a été finalisé par les soins de l'Administration des bâtiments publics en collaboration avec la direction des Rotondes et approuvé par la suite par le ministère de la Culture. Le projet reçut l'avis favorable de la Commission d'analyse critique en décembre 2022.
39	Théâtre national du Luxembourg	Luxembourg	Après l'acquisition par l'État de l'immeuble avoisinant en vue de l'affecter aux besoins du TNL, l'Administration des bâtiments publics a chargé un bureau d'architecture de réaliser une étude de faisabilité et concept énergétique basée sur le concept élaboré par le TNL. Cette étude a pu être finalisée fin 2022, tout comme une maquette des lieux dans leur voisinage.
40	Théâtre ouvert Luxembourg	Luxembourg	Un projet de rénovation de l'immeuble privé qui abrite le TOL est envisagé par le propriétaire s'il peut récupérer l'investissement effectué par une hausse du loyer. Le dossier est en cours d'analyse. Plusieurs entrevues ont eu lieu au courant de 2022, dont une avec la Ville de Luxembourg.
41	Villa Louvigny	Luxembourg	Planification en cours en vue de l'élaboration d'un avant-projet sommaire (cf. infra).

4.2 Les grands chantiers immobiliers

Villa Louvigny

Après le départ du ministère de la Santé en 2022 de la Villa Louvigny, le photographe Éric Chenal a été mandaté par le ministère de la Culture de faire une série de photographies qui documente l'immeuble vidé.

Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet sommaire, le bureau d'architecture a procédé à plusieurs sondages dans l'immeuble. L'APS a été présenté au ministère de la Culture le 3 mars 2022, qui adopte dès lors définitivement le programme culturel de la future Villa Louvigny tout en tenant compte des contraintes architecturales imposées par l'immeuble historique. L'investissement est estimé à quelque 48 millions EUR nécessitant ainsi une loi de financement pour la réalisation du projet.

Simultanément, un groupe de travail technique composé d'expert/es en matière d'éclairage, de son, et des représentant/es des secteurs du théâtre et de la danse ont conseillé les architectes en ce qui concerne l'aménagement de l'équipement technique nécessaire pour accueillir les activités prévues dans la Villa Louvigny.

L'option de l'aménagement d'un roof-top a été abandonnée pour des raisons budgétaires.

Les alentours de la Villa Louvigny seront intégrés dans la programmation culturelle notamment par l'installation d'une scène extérieure avec équipement de base et pouvant accueillir quelque 200 personnes.

Des réflexions ont été menées sur l'organisation de l'exploitation et le fonctionnement de la future Villa Louvigny.

Une demande de mise à disposition de parcelles du parking de la Villa Louvigny de janvier 2025 – janvier 2026, formulée par la LUGA pour l'organisation de ses activités a dû être refusée, car entravant le chantier en cours pendant cette période.

Centre national des collections publiques

Les planifications de la réalisation d'un centre des collections publiques dans des parties de l'ancien laminoir et de l'ancienne aciérie du site Neischmelz à Dudelange ont été poursuivies. Comme ce projet s'implante dans un quartier qui reste à créer, plusieurs réunions de consolidation ont eu lieu avec les organismes partenaires, dont principalement le Fonds du Logement.

Une soirée d'information a été organisée le 23 mars 2022, lors de laquelle le public était informé sur l'ensemble du projet d'aménagement du quartier Neischmelz à Dudelange, dont notamment le futur Centre national des collections publiques.

La loi du 1^{er} avril 2022 autorise l'État à participer au financement du développement de logements du projet « Neischmelz » sous la maîtrise d'ouvrage du Fonds du Logement.

L'administration des bâtiments publics a demandé à la société Alphaville de réaliser une étude de faisabilité du programme prévu pour la réalisation du Centre national des collections publiques dans les deux immeubles en question. À ce sujet, les instituts et établissements culturels concernés par le projet (Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, Musée national d'histoire naturelle, Institut pour le patrimoine architectural, Institut national de recherches archéologiques, Centre national de littérature, Centre national de l'audiovisuel, Mudam Luxembourg) ont eu des échanges avec les représentant/es du bureau Alphaville en vue de l'actualisation de leurs besoins en surfaces de stockage et administratifs qu'ils nécessitent au futur CNCP. À noter qu'une première analyse a été effectuée par l'Administration des bâtiments publics en 2018.

Une visite du Centre de conservation du Louvre à Liévin (Lens) a été organisée en décembre 2022 afin d'étudier des bonnes pratiques à l'étranger.



Présentation du projet « NeiSchmelz » à Dudelange (Jacques Vandivinit, Henri Kox, Dan Biancalana, François Bausch, Tanson) (23.03.2022)
© SIP / Emmanuel Claude

4.3 Établissement d'un plan de gestion des crises

L'établissement d'un plan de gestion de crise souhaite répondre au besoin des instituts culturels de l'État, ainsi que les organismes culturels attachés à l'administration centrale (OAC) de se préparer aux catastrophes, menaces, incidents ou actes malveillants potentiels.

Ces risques auxquels il faut parer au mieux peuvent porter atteinte aux personnes physiques (personnel et/ou visiteurs/euses), aux collections et/ou aux immeubles.

La nécessité d'établir un tel plan n'est aucunement un luxe au regard des incidents qui se sont produits au cours des seules dernières années et lors desquels des parties des collections et archives de plusieurs instituts et OAC culturels ont été endommagées (inondations ou d'autres d'infiltrations d'eau, contaminations de parties des collections, etc.).

L'objectif final de ce plan est donc de préparer, voire de protéger au mieux les instituts et OAC culturels avec leurs agent/es, leurs visiteurs/euses et leurs collections contre des sinistres par une description et une répartition bien précise des responsabilités et rôles de chacun aussi bien en matière de prévention des risques, que lors du moment de la crise et, par la suite, lors de la phase post-sinistre.

Un premier document de travail à ce sujet a été rédigé par le service des infrastructures et équipements culturels du ministère de la Culture en 2022.

Le plan de gestion de crise se fait en une collaboration du CGDIS, qui en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours, a notamment comme mission la planification, la mise en œuvre et l'organisation des mesures destinées à sauvegarder les biens, y compris l'environnement et le patrimoine culturel, lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'accidents, d'incendies, de crues et d'inondations.

Une première rencontre entre responsables de sécurité des instituts culturels de l'État et le CGID a eu lieu en juin 2022. À noter toutefois que la mission de sauvegarde des biens culturels est une mission toute nouvelle tant pour le corps que pour la plupart des instituts culturels.

Simultanément, le ministère a soutenu la réalisation d'un mémoire en cours de rédaction intitulé : « Die Museen und der Kulturschutz in Luxemburg ».

4.4 Les ateliers d'artistes à Bourglinster

A côté des espaces de création investis par le collectif d'artistes K+A pour la réalisation de leur résidence-mission, les Annexes abritent également cinq ateliers de travail, mis à disposition de la jeune relève artistique de la scène culturelle luxembourgeoise pour une durée déterminée maximale de 5 ans. Depuis 2019, ces ateliers de location sont loués à prix modéré à Nora Wagner, Christian Neuman, Alexandra Uppman, Karolina Pernar, Anne Lindner, Sandrine Ronvaux, Emmanouil Manarakis et Kim El Ouardi. Les artistes locataires profitent, ensemble avec le collectif d'artistes K+A, des locaux de travail ainsi que des espaces communs aux Annexes.

5. Service de la communication et des relations publiques

Le service de la communication et des relations publiques met en œuvre et coordonne la communication externe et interne du ministère de la Culture. Il assure les relations avec la presse et coordonne la gestion des questions parlementaires et pétitions qui sont adressées au ministère.

5.1 Relations avec la presse

Le service de la communication entretient des liens étroits avec la presse et les médias luxembourgeois. Ces derniers figurent, parallèlement aux acteurs culturels, parmi les premiers destinataires des informations diffusées par le ministère de la Culture. Afin de soutenir les journalistes dans leur mission d'information publique, le service de la communication veille à réagir aussi rapidement que possible aux demandes de renseignements de la presse.

En 2022, 99 communiqués de presse et articles d'actualité ont été diffusés par le ministère de la Culture. La ministre de la Culture a invité la presse à 20 conférences de presse et événements publics. Le service de la communication et des relations publiques du ministère de la Culture a réagi à quelque 100 demandes émanant de la presse et des médias luxembourgeois et étrangers.

5.2 Conférences et campagnes publiques

Le service de la communication et des relations publiques joue un rôle de coordinateur et de soutien dans l'organisation des conférences et manifestations publiques du ministère de la Culture.

Campagne d'information et de sensibilisation publique au sujet de la loi relative au patrimoine culturel

Dans le contexte du vote de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, le service de la communication et des relations publiques a encadré une campagne publique consistant en l'édition d'une brochure explicative intitulée Loi relative au patrimoine culturel – un guide pratique, la création d'un site internet www.patrimoineculturel.lu, ainsi que l'organisation de quatre réunions d'information et d'échange au sujet de la nouvelle loi, qui se sont déroulés comme suit :

- 2 mars 2022 au Artikuss à Soleuvre
- 14 mars 2022 à la salle des fêtes du Maacher Lycée à Grevenmacher
- 15 mars 2022 au CAPE à Ettelbruck
- 22 mars 2022 au neimënster en Ville de Luxembourg

Autres activités

En 2022, le service de la communication et des relations publiques a en outre :

- participé à l'organisation d'une soirée d'information au sujet de la «Petite Marquise» à Echternach (28.03.2022) ;
- encadré l'organisation des assises sectorielles des arts visuels (28.06.2022) ;
- participé à l'organisation d'une rencontre avec les communautés porteuses des traditions inscrites sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel au Grand-Duché de Luxembourg (24.06.2022) ;
- participé à l'organisation du workshop sur la presse culturelle et la culture dans la presse (14.07.2022) ;
- participé à l'organisation du workshop sur le sujet de l'écoresponsabilité dans la culture (24.11.2022) ;
- participé à l'organisation de la remise des prix des Lëtzebuurger Musekspräisser (21.12.2022).

5.3 Publications

Le service de communication et des relations publiques est également l'interlocuteur privilégié des services du ministère de la Culture dans l'élaboration de publications. Le service assure le lien avec les auteurs/trices, les agences graphiques, coordonne et apporte des corrections aux textes avant leur publication finale.

Ainsi, comme précisé plus tôt, un guide sur la loi relative au patrimoine culturel a été élaboré et diffusé en version imprimée comme en version numérique afin d'expliquer les dispositions de la nouvelle législation au grand public. Parallèlement à ce guide, trois dépliants ont été mis au point afin de présenter les principales démarches du patrimoine archéologique, architectural et mobilier, principalement destinés aux communes et particuliers.

La charte de déontologie était la seconde publication majeure encadrée par le service de communication et des relations publiques, et fait suite à la recommandation n° 13 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP): « Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture ». La charte a été élaborée avec le concours des représentant/es du secteur culturel, dont les retours et réflexions ont pu être réceptionnés à l'occasion de réunions d'échange et de prises de positions écrites.

La loi relative au
**PATRIMOINE CULTUREL -
UN GUIDE PRATIQUE**

**PATRIMOINE
CULTUREL**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Guide pratique : La loi relative au patrimoine culturel (2022)

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, dont l'édition 2022 tournait autour de la relation entre patrimoine et développement durable, une brochure [Patrimoine et développement durable](#) a été éditée en collaboration avec l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) ainsi que la Klima-Agence, avec comme objectif de montrer que la conservation du patrimoine fait partie d'une utilisation rationnelle des ressources.

Outre ces publications, le service a également participé à l'encadrement d'autres publications du ministère de la Culture tel que [l'État des lieux – musiques amplifiées](#) et également la [synthèse de l'enquête sur les pratiques musicales](#).

5.4 Sites internet, réseaux sociaux et newsletter

Les sites internet, réseaux sociaux et newsletters du ministère de la Culture sont des outils importants permettant une communication directe avec les citoyen/nes, ainsi qu'avec la scène culturelle.

Le site internet du ministère de la Culture (<https://mc.gouvernement.lu/fr>) représente une plateforme d'information sollicitée avant tout par le secteur culturel pour se renseigner sur les activités du ministère qui les concernent directement (appels à projets, assises culturelles etc.). Le projet de traduction du site entamé en 2021 a été poursuivi dans l'objectif d'offrir, au fur et à mesure, le contenu du site en quatre langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais.) En 2022, le site du ministère a compté 33.253 visites et 85.669 pages consultées.

Dans le contexte de la nouvelle loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, un nouveau site www.patrimoineculturel.lu a été aménagé afin d'y offrir des informations sur la législation en vigueur.

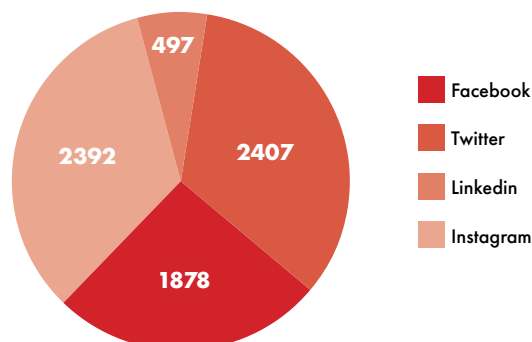
Par le biais du site www.kep.lu, le ministère de la Culture rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP). L'état d'avancement de la transposition des 62 recommandations émises par le KEP y est actée par des fiches individuelles téléchargeables, renseignant autant sur l'avancement des travaux en pourcentages que sur les travaux réalisés, les travaux prévus ainsi que sur les personnes de contact et la documentation y afférente.

La newsletter associée au site [kep.lu](http://www.kep.lu) compte 2.539 abonné/es. Par le biais de 9 newsletters diffusées en 2022, le secteur culturel a directement été invité aux conférences publiques et assises sectorielles organisées par le ministère de la Culture. Il a en outre été informé sur la mise à jour du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, sur la publication d'états des lieux sectoriels, et a été invité à participer à des consultations publiques relatives à la mise en œuvre du KEP.

En septembre 2022, le ministère a lancé sa nouvelle *Newsletter du ministère de la Culture* qui reprend, à rythme mensuel, les actualités en matière de politique culturelle tout en informant le public sur les derniers appels et publications du ministère.

Le ministère de la Culture est présent sur les plateformes sociales [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#). Parallèlement aux informations officielles qui y sont relayées sous forme abrégée, les réseaux sociaux du ministère de la Culture offrent une manière informelle de couvrir et documenter les activités du ministère et de la ministre.

Abonnés aux réseaux sociaux du ministère de la Culture



5.5 Questions parlementaires

Le service de la communication et des relations publiques coordonne la rédaction et l'élaboration des questions parlementaires adressées à la ministre de la Culture. En 2022, la ministre de la Culture a fait l'objet de 52 questions parlementaires, questions orales ou questions élargies :

1	5479	07.01.2022	Conservation de la maison de naissance d'Aloyse Kayser
2	5393	15.12.2021	Villa de Schieren op der Wieschen
3	/	18.01.2022	Question orale au sujet du monument funéraire de la comtesse
4	5563	24.01.2022	Tours de la Brasserie de Diekirch
5	5652	02.02.2022	Patrimoine ferroviaire
6	5683	03.02.2022	Fouilles archéologiques sont réalisées au lieu-dit Schinker dans la commune de Parc Hosingen
7	5708	08.02.2022	Commission des sites et monuments nationaux
8	5743	11.02.2022	Tours de la Brasserie de Diekirch
9	5783	17.02.2022	Protection du patrimoine culturel arménien
10	5840	01.03.2022	Dons de livres
11	5860	03.03.2022	Bloquages des médias russes RT et Sputnik
12	5862	03.03.2022	Programmation du Luxfilmfest
13	5865	03.03.2022	Musée de la police
14	5928	14.03.2022	Exposition Le passé colonial du Luxembourg
15	5946	17.03.2022	Documents du Centre de Documentation et de Recherche pour la Résistance
16	5960	18.03.2022	Impact des sanctions contre la Russie sur le secteur culturel
17	5974	24.03.2022	Protection du patrimoine industriel du site Arbed EschSchiffflange
18	5995	30.03.2022	Cabinets de conseil
19	6079	20.04.2022	Château d'Eisenborn
20	6082	20.04.2022	Art spoilé
21	6219	19.05.2022	Censure d'un artiste russe
22	6284	01.06.2022	Écrivains au programme de l'enseignement secondaire
23	6285	01.06.2022	Introduction d'une charte des bonnes pratiques pour l'industrie du film
24	6383	22.06.2022	Festival Fräiraïm
25	6385	22.06.2022	Résidences pour artistes

26	6403	22.06.2022	Réaménagement du parc d'Echternach suite aux inondations de juillet 2021
27	6428	30.06.2022	Château de Beaufort
28	6429	30.06.2022	Projets dans le cadre de Esch2022
29	6473	12.07.2022	Installation d'un hélicoptère dans l'enceinte d'un hôtel
30	6484	14.07.2022	Rénovation du parc historique d'Echternach
31	6561	27.07.2022	Apposition de plaques commémoratives sur les monuments nationaux
32	6720	26.08.2022	Présence luxembourgeoise à la foire du livre de Francfort
33	6721	26.08.2022	Bénévolat dans le cadre d'Esch 2022
34	6723	26.08.2022	Manifestations dans le cadre d'Esch 2022
35	162	29.09.2022	Question parlementaire élargie au sujet des bibliothèques publiques
36	6912	29.09.2022	Programmation de la radio luxembourgeoise de service public
37	6986	11.10.2022	Baisse du nombre de spectateurs au théâtre
38	7008	18.10.2022	Modalités d'inscription et de prêt dans les bibliothèques au Luxembourg
39	7080	27.10.2022	Études en art
40	7083	27.10.2022	Hauts fonctionnaires dans le gouvernement
41	7116	03.11.2022	Vandalisme d'œuvres d'art
42	7124	07.11.2022	Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
43	7132	08.11.2022	Inventorisation et reconditionnement du fonds Dommages de guerre subis au cours de la Seconde Guerre mondiale
44	7182	15.11.2022	Installation artistique au festival de films francophones à Montréal
45	7194	16.11.2022	Projets d'infrastructure à Echternach
46	7225	23.11.2022	Fonctionnement du Film Fund
47	/	06.12.2022	Question orale au sujet de la Buvette du Lac à Weiswampach
48	/	06.12.2022	Question orale au sujet de la réaffectation de l'ancienne bibliothèque nationale
49	7337	07.12.2022	Rénovation du parc d'Echternach
50	7411	22.12.2022	Héritage de la capitale culturelle Esch2022
51	7415	22.12.2022	Site de l'ancienne brasserie Diekirch
52	7421	23.12.2022	50 ^e anniversaire du décès d'Edward Steichen

6. Service des études et statistiques et de la documentation

6.1 Observatoire de la culture

Conformément au *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP), le ministère de la Culture a continué les travaux émanant de la recommandation n° 3 « Mettre en place un Observatoire des politiques culturelles » qui furent débutés en 2021.

En 2022, le nouveau service des études et statistiques et de la documentation a établi une vision stratégique qui incorpore le futur Observatoire de la culture. Une mission majeure de l'observatoire sera l'étude et l'évaluation du développement du secteur culturel qui servira à l'orientation de la politique culturelle.

Les premiers travaux de préfiguration consistaient à établir un état des lieux des observatoires au Luxembourg et d'analyser leur rôle ainsi que les différents modes de fonctionnement. Cette démarche servira de base pour définir les missions et les axes stratégiques de l'Observatoire du ministère de la Culture. Une analyse des observatoires de la culture à l'échelle internationale complètera ce processus de définition.

6.2 Cellule statistique

Créée en 2021 (voir la recommandation KEP n° 10 « Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles »), la cellule de statistiques a pour mission de rassembler et d'analyser les données existantes et de sonder les besoins des différents services ministériels et du secteur culturel en matière de données à récolter.

En 2022, la cellule a continué les travaux commencés en 2021, en particulier l'établissement de statistiques sous forme de graphiques dans le cadre des États des lieux sectoriels (voir à ce sujet la recommandation KEP n° 6 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »). Les secteurs du théâtre et des musiques amplifiées ont été traités dans ce contexte et les États des lieux respectifs ont été publiés en 2022. Les analyses statistiques ont ainsi pu révéler un nombre de chiffres clés portant sur les situations des deux secteurs.

La cellule de statistiques a également contribué plus généralement aux travaux du service des études et statistiques et de la documentation, notamment en ce qui concerne le développement et le suivi de la série d'enquêtes culturelles commanditées par le ministère de la Culture et réalisées par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Les résultats de la première enquête sur les pratiques muséales de la population ont ainsi pu être publiés en juillet 2022 et une deuxième enquête sur les pratiques culturelles des jeunes a été lancée. Les résultats sont attendus pour fin 2023.

Parallèlement, la collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) a été poursuivie dans le cadre de leurs enquêtes annuelles sur les infrastructures culturelles qui visent les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle. Ces enquêtes permettent au STATEC de collecter des données afin de réorganiser leurs statistiques sur la culture et de répondre aux demandes de données internationales.

6.3 Archivage

En exécution de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le service d'archivage du ministère de la Culture a terminé en 2022 la réalisation de la grille de récolement qui reprend l'entièreté des documents du ministère établis sous forme de papier et dont la durée d'utilisation administrative est atteinte. Les dossiers nouvellement déposés au service de l'archivage au courant de 2022 ont tous été repris dans la grille de récolement.

Parallèlement, le service d'archivage a continué son travail de préparation d'un premier versement définitif aux Archives nationales. Après les dossiers subvention des années fin 1990 jusqu'en 2011 traités en 2020 et 2021, c'était le tour des dossiers relatifs aux bourses, aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques, ainsi qu'aux aides à caractère social pour les acteurs culturels : en 2022, environ 700 des dossiers des deux catégories allant de la fin des années 1990 à 2012 ont été traités.

En outre, environ 70% des dossiers sous format papier de l'action « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la Culture 2007 » ont été préparés pour le versement définitif aux Archives nationales.

Les parties à conserver définitivement ont été recensées et mises dans des fardes et des boîtes adaptées, cela en respect des consignes émises par les Archives nationales. Les parties susceptibles d'être détruites (surtout des documents non engageants et copies) ont été énumérées et décrites dans un bordereau de destruction.

Ainsi, fin 2022, quelque 140 boîtes contenant en tout 3.166 fardes attendent le versement aux Archives nationales, qui sera effectué probablement en cours de 2024.

Deux bordereaux de destruction, qui rassemblaient notamment des documents comptables du ministère de la Culture de 2011 et des documents des dossiers de subvention de 2011 qui ne sont pas à conserver, ont reçu l'approbation des Archives nationales en dates du 4 janvier et du 5 août 2022. La destruction effective des documents en question a été organisée par la suite chaque fois avec le concours du Centre des technologies de l'information de l'État. Le bordereau de destruction des documents comptables de 2012 a été préparé.

À noter encore qu'en 2022, le responsable de l'archivage a participé à plusieurs initiatives organisées par les Archives nationales, dont notamment des formations continues, la participation régulière aux réunions mensuelles du « 13h des archives » et des réunions interministérielles des chargés à l'archivage. En outre, il a participé à la préparation de l'édition 2022 du « mois des archives ».

Enfin, des réflexions ont été menées sur la faisabilité de l'archivage électronique des données du ministère de la Culture.

En 2022, le service d'archivage a en outre vidé une salle utilisée jusqu'alors pour le dépôt de documents au profit du stockage des collections artistiques du ministère de la Culture.

Finalement, en vue de récupérer des dossiers artistiques introduits au ministère de la Culture au profit du Lëtzebuurger Konschtarchiv nouvellement créé, une procédure a été développée entre le ministère de la Culture et le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, permettant le transfert de ces dossiers avec l'accord et en respect des droits des personnes concernées.





Hip Hop Marathon aux Rotondes
(06.03.2022) © Eric Engel

- L'impact à travers les institutions culturelles de l'État :

Suivant la recommandation n°35 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* KEP, le ministère entend revaloriser sa propre collection d'art en créant une artothèque, une galerie virtuelle accessible à toutes les administrations de l'État. Pour le moment, une agente a été engagée pour gérer le projet de l'artothèque et accompagner les communes et les établissements publics dans l'instauration de la loi sur les commandes publiques. Les avant-projets de loi et de règlement grand-ducal relatifs à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics ont été introduits au Conseil de Gouvernement en janvier 2022.

Le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art a entamé le projet de mise en place du Centre de documentation sur l'art visuel au Luxembourg (Konschtarchiv) dont la mission consiste à réunir, à conserver, à étudier et à rendre accessible aux experts et au grand public les ressources documentaires liées aux arts plastiques luxembourgeois. Le présent Centre permettra ainsi d'établir des liens entre la scène artistique et un public curieux de découvrir l'histoire de l'art luxembourgeois.

Les Archives nationales ont connu une hausse de leur dotation en 2022 afin de les mettre en mesure de répondre aux dispositions législatives qui touchent aux missions essentielles des AnLux et engagent l'État de manière ferme et définitive. (loi du 17 août 2018 sur l'archivage ; loi du 28 août 2020 relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales et à l'aménagement des alentours ; règlement grand-ducal du 17 mars 2020 fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par l'article 4 paragraphe 4 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage).

Structuration professionnelle de la scène culturelle

La loi portant création de l'établissement public Kultur | lx Arts Council Luxembourg a été votée le 6 décembre 2022. Cette nouvelle institution culturelle développera l'export en visant une augmentation de la visibilité internationale de la scène culturelle du Luxembourg par le biais d'un accompagnement professionnel.

Afin de permettre au Théâtre National du Luxembourg et à United Instruments of Lucilin - deux structures culturelles très actives dans le domaine de la création contemporaine - d'atteindre le niveau international qu'elles méritent, il importe que l'État continue à soutenir substantiellement le financement de ces deux institutions.

Restructuration du secteur conventionné et de la scène culturelle en général

Le ministère continuera à analyser et à restructurer le secteur conventionné qui constitue, à côté des institutions culturelles de l'État, le premier employeur de la scène culturelle professionnelle au Luxembourg. Le budget supplémentaire réservé pour 2022 consistera notamment à adapter les dotations des associations conventionnées au coût de la vie et à mettre en place des nouvelles initiatives qui s'inscrivent dans la lignée de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. En outre, le ministère revoit à la hausse certains engagements locaux en adaptant les dotations budgétaires de partenaires historiques comme le Minett Park Fond-de-Gras ou des institutions muséales régionales et sites culturels à vocation touristique.

7. Service financier

7.1 Élaboration du budget et priorités budgétaires pour 2022

Dans un contexte de crise sans précédent, l'objectif du ministère de la Culture est de soutenir à la fois les artistes et les structures culturelles et de garantir l'accès à la culture au public. Le projet de budget 2022 du ministère a donc été structuré autour de trois mesures prioritaires qui ont pour objectif d'une part, de préserver et de promouvoir le patrimoine luxembourgeois et d'autre part, de donner les impulsions nécessaires pour favoriser la création culturelle et la promotion des artistes.

Valorisation du patrimoine national

Le ministère a continué en 2022 à faire des efforts pour valoriser le patrimoine culturel au Luxembourg. On peut soulever dans ce contexte l'impact sur deux niveaux :

- L'impact à travers les projets de loi du ministère :

Le projet de loi sur le patrimoine culturel a été voté à la Chambre des députés en date du 10 février 2022. Dans ce contexte, le budget 2022 du ministère prévoit des dépenses en relation avec l'implémentation de cette loi, notamment aussi au niveau de l'information et de l'échange avec le public. La fiche financière du même projet de loi prévoit aussi des dépenses en relation avec la conservation du patrimoine immatériel (105.000 EUR). Il s'agit entre autres des frais en relation avec la production de documentaires audio-visuels sur des éléments luxembourgeois inscrits sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché du Luxembourg et la mise à jour de son site internet iki.lu.

En sa qualité de propriétaire de nombreux sites et objets relevant du patrimoine féodal, fortifié, industriel, archéologique et religieux, l'État investit annuellement pour consolider, restaurer et mettre en valeur une grande partie de ce patrimoine culturel de notre pays. Soucieux d'y faire accéder un grand public, l'État a aménagé des lieux pour y garantir une exploitation culturelle et touristique. La prise en charge administrative et organisationnelle de ces sites sera assurée à l'avenir par une nouvelle institution, à savoir le Centre des monuments du Grand-Duché de Luxembourg, un établissement public agissant sous la tutelle du ministère de la Culture.

7.2 Comptes annuels 2021

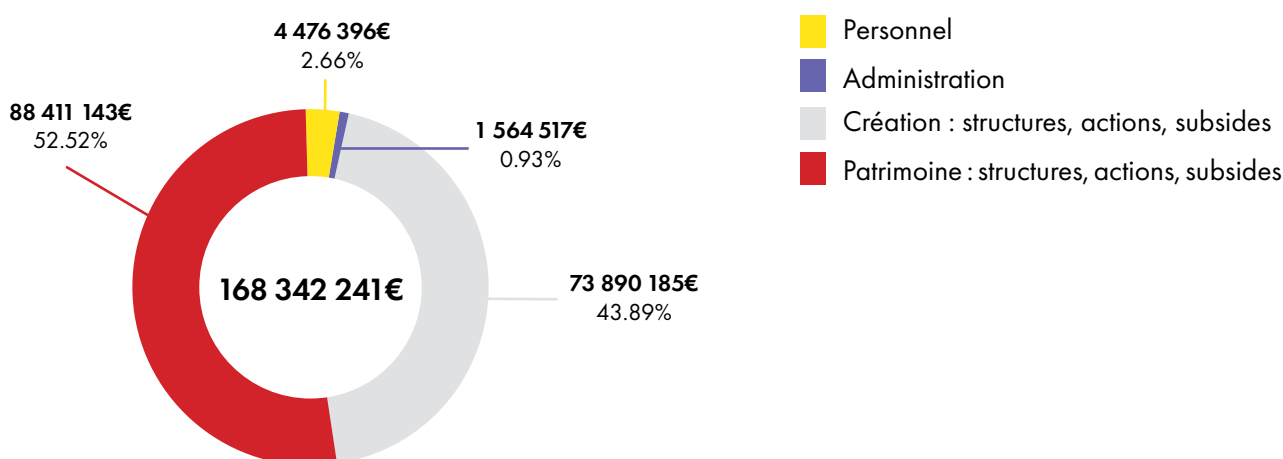
Une analyse du « budget voté » du ministère par rapport à son « compte d'exécution » fait ressortir des écarts non négligeables entre les deux. Ainsi en 2021, le « budget réalisé » par le ministère de la Culture dépasse le budget voté initialement de quelque +8,1 Mio EUR ou +5%. L'écart est encore plus impressionnant en 2020 suite aux aides payées par l'Etat dans le cadre de la pandémie (+13,4%).

Comparaison du budget voté avec le budget réalisé (compte d'exécution)

			2020			2021		
	Budget voté	Budget réalisé	Budget voté	Budget réalisé	Variation	Budget voté	Budget réalisé	Variation
Section 02.0 Ministère			76 902 116	91 875 111	14 972 995	79 138 783	79 654 521	515 738
Section 02.0 Instituts culturels			61 051 900	67 277 679	6 225 779	63 715 946	69 755 523	6 039 577
			137 954 016	159 152 790	21 198 774	142 854 729	149 410 044	6 555 315
					0			0
Section 32.0			13 407 556	12 505 685	901 871	17 380 493	18 932 198	1 551 705
Total:			151 361 572	171 658 475	20 296 903	160 235 222	168 342 241	8 107 019
Variation (budget réalisé N / budget voté N)				13.41%			5.06%	
Variation budget (N et N-1)			4.25%	18.23%		5.86%	11.22%	

Les graphiques suivants permettent de visualiser les dépenses du ministère de la Culture.

Graphique 1: Ventilation des comptes annuels 2021⁵

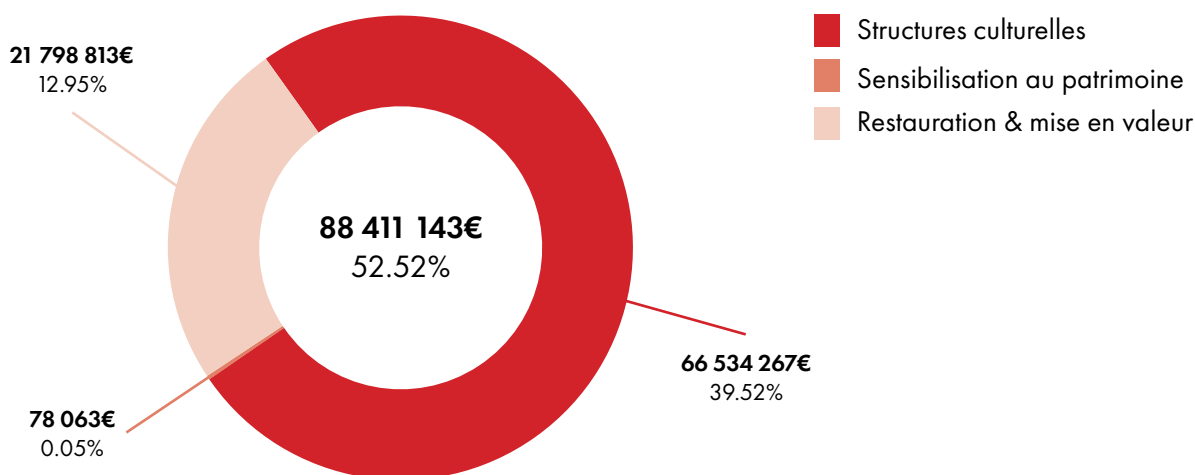


Le montant total des dépenses du ministère de la Culture, qui s'élève à 168 342 241.42€, se compose comme suit :

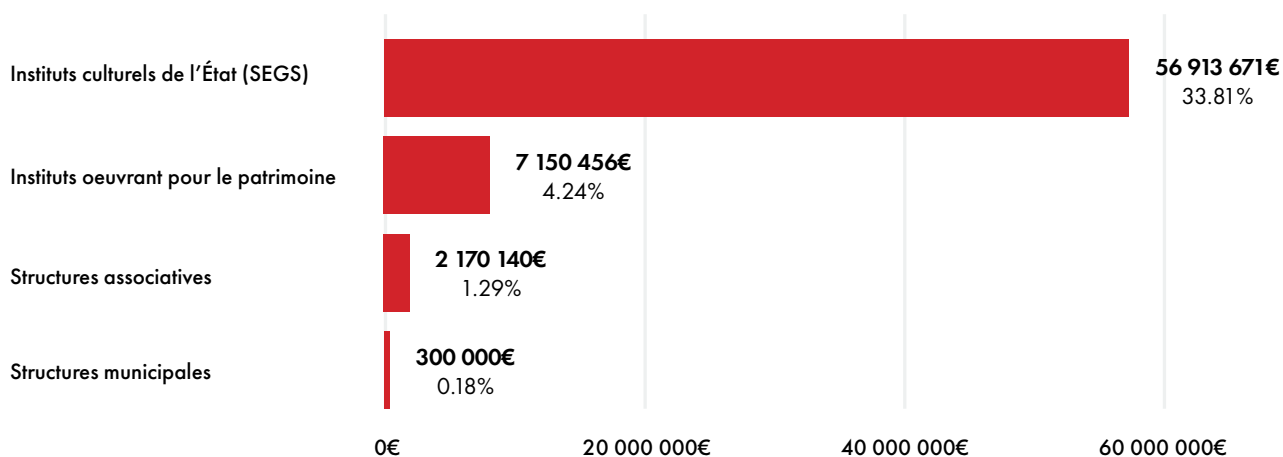
- Dépenses courantes : 149 410 043.91€
- Dépenses en capital : 18 932 197.51€

⁵Tous les montants sont arrondis à l'unité près. Pour l'ensemble des graphiques ci-dessous, les pourcentages se rapportent au montant total des dépenses du ministère de la Culture en 2021.

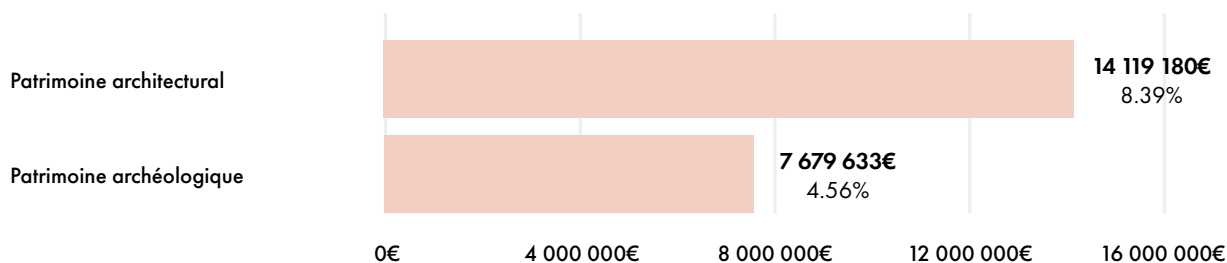
Patrimoine : structures, actions, subsides



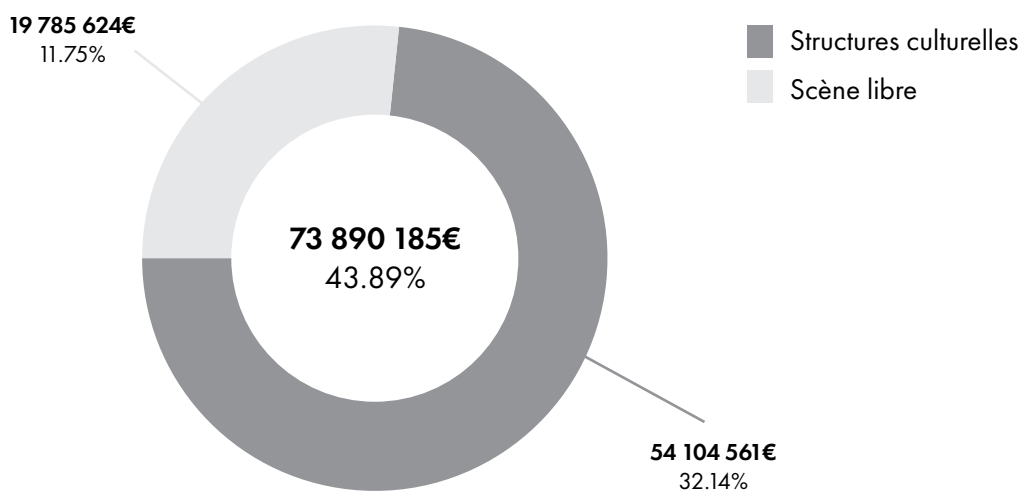
Patrimoine - Structures culturelles



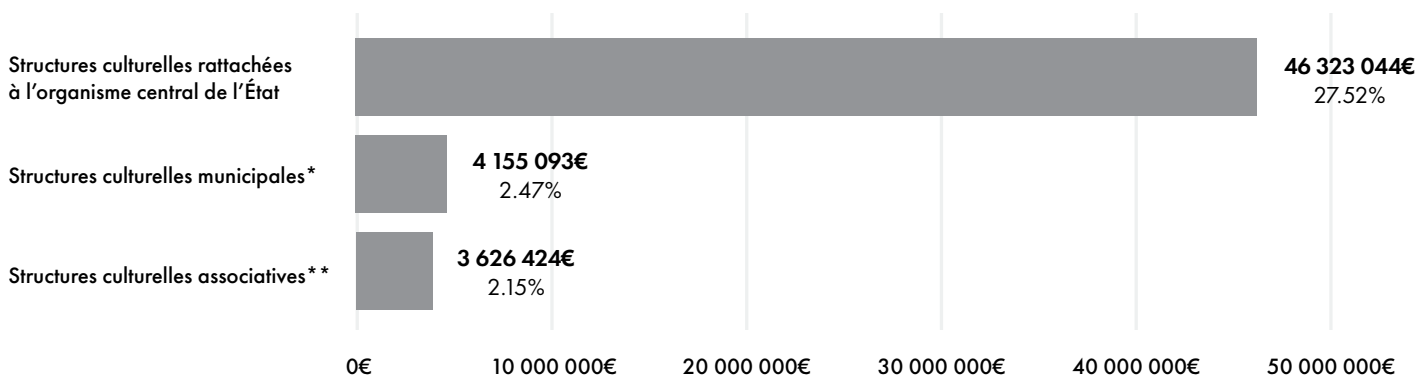
Patrimoine - Restauration & mise en valeur



Création : structures, actions, subsides



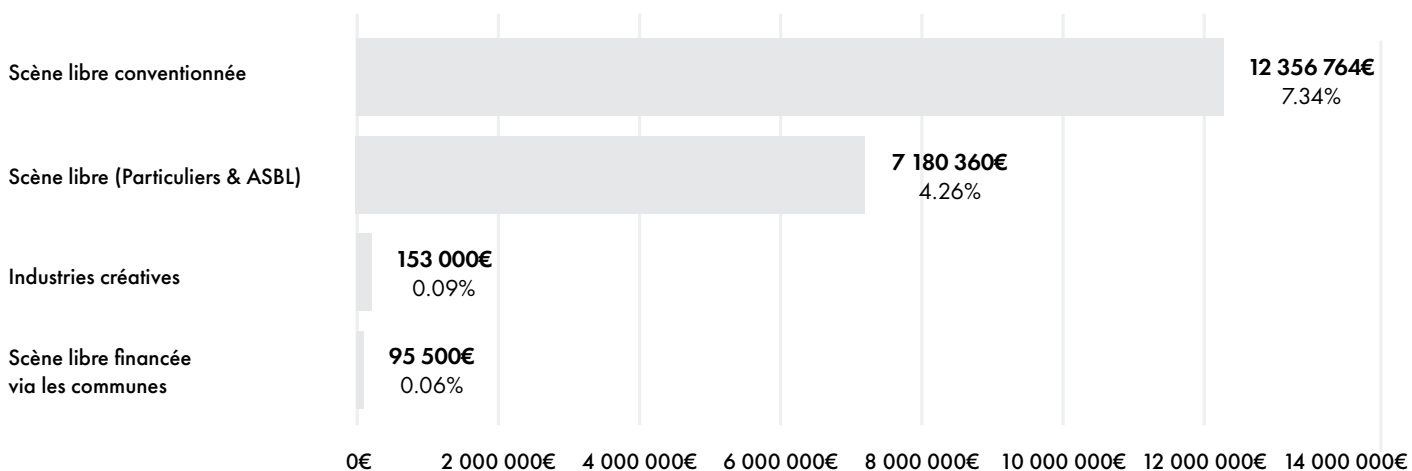
Création - Structures culturelles



* dont 2 644 614€ subventionnement infrastructurales culturelles

** dont 70 198€ subventionnement infrastructurales culturelles

Création - Scène libre



7.3 Aides financières du ministère de la Culture

7.3.1 Exercice 2021 : aides financières par domaine

Domaine	Conventions	Bourses	Subsides	Participations financières	Dotations	TOTAL
Champs artistiques	5 222 276	199 944	1 107 385	78 041	27 500 000	34 107 647
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	621 136	26 796	97 300	26 474	-	771 705
Danse	784 500	34 649	216 000	-	-	1 035 149
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	497 200	8 000	47 450	-	-	552 650
Cirque, arts de la rue	-	-	24 900	-	-	24 900
Littérature	-	20 879	92 500	5 775	-	119 154
Musique	2 336 487	76 300	548 335	27 793	27 500 000	30 488 915
Pluridisciplinaire	261 206	9 820	-	-	-	271 026
Patrimoine, histoire et sciences	217 689	-	31 600	-	-	249 289
Théâtre, spectacle vivant	504 059	23 500	49 300	18 000	-	594 859
Socioculturel	475 931	-	49 500	-	-	525 431
Institutions culturelles	23 953 820	-	640 400	-	5 000 000	29 594 220
Bibliothèques publiques	-	-	574 400	-	-	574 400
Centres culturels	6 683 062	-	-	-	5 000 000	11 683 062
Musées et sites patrimoniaux	13 800 479	-	66 000	-	-	13 866 479
Théâtres	3 470 280	-	-	-	-	3 470 280
Fédérations	1 150 020	-	-	-	-	1 150 020
Autres domaines	9 278 300	-	-	5 587	-	9 283 887
TOTAL	40 080 348	199 944	1 222 885	83 628	32 500 000	73 511 186

7.3.2 Conventions

Domaine	Conventions	Arts visuels, architecture, design et métiers d'art
Champs artistiques	5 222 276	
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	621 136	Artcontemporain 128 500 CAL 39 570
Danse	784 500	De Mains de Maîtres 51 900 Edward Steichen Award 27 866 Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (LUCA) 131 755 LAC - Lëtzebuurger Artisten Center 27 944 Lët'z Arles 213 600
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	497 200	
Cirque, arts de la rue	-	
Littérature	-	
Musique	2 336 487	
Pluridisciplinaire	261 206	
Patrimoine, histoire et sciences	217 689	
Théâtre, spectacle vivant	504 059	
Socioculturel	475 931	
Institutions culturelles	23 953 820	
Bibliothèques publiques	-	
Centres culturels	6 683 062	
Musées et sites patrimoniaux	13 800 479	
Théâtres	3 470 280	
Fédérations	1 150 020	
Autres Domaines	9 278 300	
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	259 500	
Capitale européenne de la Culture 2022	9 000 000	
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	18 800	
TOTAL	40 080 348	

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Luxembourg City Film Festival	407 200
Centre de diffusion et d'animation cinématographie	70 000
Images animées	20 000

Musique

Canto LX	27 944
Chœur de Chambre de Luxembourg	31 937
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154 000
Conservatoire de la Ville d'Esch	99 200
Conservatoire du Nord	50 000
De Kleng Maarnicher Festival	54 832
Differdange, SONOTRON	50 000
Fête de la Musique	44 891
INECC	311 400
Kammerata	21 000
Lucilin	500 000
Luxembourg Music Publishers	20 950
Noise Watchers Unlimited	32 000
Orchestre de chambre du Luxembourg	447 111
Orchestre Estro Armonico	55 889
Solistes Européens Luxembourg	335 333
Université du Luxembourg	100 000

Pluridisciplinaire

Bananefabrik	12 270
Institut culturel européen Pierre Werner	141 006
Mond op	20 360
Openscreen	39 570
Richtung 22	48 000

Patrimoine, histoire et sciences

Cathédrale	67 996
Dudelange, Centre Migrations humaines	104 802
Fondation Bassin-Minier	44 891
Georges Kayser Altertuemfuerscher	7 200

Théâtre, spectacle vivant

Canopée Produktion	39 000
Compagnie Ghislain Roussel - Projeten	41 880
Fundamental	62 820
Grand Boube	55 889
Independent Little Lies	72 840
Kaleidoskop	62 820
Kopla Bunz	44 070
Maskénada	124 740

Socioculturel

Action Solidarité Tiers Monde	61 838
ATD Quart Monde	62 820
CEPA - Centre pour la promotion des arts Luxembourg	127 746
CID Femmes	45 000
Cultur'All	104 700
Maison de la Grande Région	20 000
Mier wëllen iech ons Heemecht weisen	53 828

Centres culturels

Aalt Stadhaus	152 000
ALAC	865 300
CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck	648 750
Centre Culturel Régional Dudelange Opderschmelz	305 800
Cooperation Wiltz	391 530
Cube 521	335 400
Esch/Alzette, Kulturfabrik	793 530
Kinneksbond, Centre Culturel Mamer	272 424
Kulturhaus Niederanven	114 720
Mierscher Kulturhaus	287 424
Rotondes	2 110 134
Trifolion	406 050

Musées et sites patrimoniaux

Amis de l'Histoire du Roeserbann	109 700
Amis des Châteaux de Beaufort	156 825
Casino Luxembourg- Forum d'art contemporain	2 704 054
Fondation Musée d'Art moderne G.-D. Jean	9 810 000
Fond-de-Gras, Parc industriel et ferroviaire	133 200
Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld	61 800
Kulturhuef Grevenmacher	224 500
Les amis de la maison de Victor Hugo à Vianden	51 900
Musée Henri Tudor	61 800
Musée National de la Résistance	406 000
Musée National d'Histoire Militaire	61 800
Parc naturel de la Haute Sûre	18 900

Théâtres

Bombyx	48 570
Théâtre des Casemates (Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique asbl)	207 600
Théâtre du Centaure	273 510
Théâtre municipal de la Ville d'Esch	350 000
Théâtre National de Luxembourg	2 033 000
Théâtre Ouvert Luxembourg	207 600
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350 000



Festival TRIBUNE // Dance Your Self! (di)SPERARE de Giovanni Zazzera Interprètes : Enora Gemin, Patric Neves Lindström, (05.08.2022) © Marco Pavone pour le TROIS C-L

7.3.3 Bourses d'aide à la création

Fédérations

A:LL Schréftsteller*innen	27 000
AAPL - Association des artistes plasticiens	68 500
Alliance musicale	25 000
Actors.lu	40 570
ASSITEJ Luxembourg	22 500
Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant (ASPRO)	40 570
CNCI	55 500
Fédération luxembourgeoise de la photographie artistique	11 525
Fédération Luxembourgeois des Arts de la Scène	123 676
FLAC	46 570
ICOM	104 700
Lëtzebuerger Bicherediteuren	40 570
Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux	40 570
UGDA	461 610
Union Saint Pie X	41 159

Autres Domaines

Capitale européenne de la Culture 2022	9 000 000
Institut Européen des Itinéraires culturels	259 500
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	18 800
Kultur:LX	2 244 594

Dans le contexte des travaux de modernisation de sa politique de subventionnement, le ministère de la Culture a lancé une démarche simplifiée pour solliciter une bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques, telle qu'introduite par la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative, entre autres, à la promotion de la création artistique.

Depuis début 2022 et dans un esprit de simplification administrative, les demandes de bourses se font exclusivement de manière électronique via la plateforme MyGuichet.lu. Cette adaptation va de pair avec un allègement des dossiers demandés aux candidat/es, ainsi qu'avec une précision des délais de soumission.

La soumission des dossiers est rythmée par trois dates limites annuelles. La commission consultative chargée de l'examen des dossiers se réunit conséquemment trois fois par an, dans le mois qui suit ces dates limites. Les 3 dates limites de soumission de l'année 2022 ont été les suivantes : 1^{er} avril 2022, 1^{er} juillet 2022 et 1^{er} novembre 2022.

Pour les candidatures retenues, le montant de la bourse peut aller jusqu'à 8.000 EUR. Le montant à accorder est fixé individuellement par décision ministérielle sur avis de la commission consultative, ceci au vu de la pertinence du dossier présenté et en fonction des crédits disponibles.

Durant l'année 2022, la commission consultative a étudié 58 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 32 artistes ou collectifs d'artistes.

2022		Dossiers Bourses	
Domaine	Réponses positives	Réponses négatives	
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	7	4	
Danse	6	5	
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	2	2	
Musique	10	7	
Théâtre, spectacle vivant	3	2	
Littérature	2	4	
Pluridisciplinaire	2	2	
Total	32	26	

Domaine	Bourses
Champs artistiques	199 944
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	26 796
Danse	34 649
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	8 000
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	20 879
Musique	76 300
Pluridisciplinaire	9 820
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	23 500
Socioculturel	-
Institutions culturelles	-
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	199 944

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Annicchiarico Yann	Bourse: Rembetiko
Baldassare François	Bourse: formation
Bourscheid Mike	Bourse: Stained Glass
Haddad Alice	Bourse: Research and development residency
Tomas Nina	Bourse: Hibernation

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Krecke Carine	Bourse: Burden of Truth
---------------	-------------------------

Danse

Hilbert Baptiste	Bourse: Mary's
Komami Yuko	Bourse: Potato in the soup
Möller Oliver	Bourse: projet-Inet
Mondloch Sissy	Bourse: workshop
Weis Jean-Guillaume	Bourse: Joy
Wilson Isaiah George	Bourse: Score

Littérature

Helminger Guy	Bourse: Türkei Reise
Menage Baptiste	Bourse: roman - Terre brûlée
Simon Anne	Bourse: Vu Mais a Menschen

Musique

Dang Hy-Huu	Bourse: participation Université de Saxophone
Faber Thomas	Bourse: MAZ live residency
Freitas Dos Santos Joao	Bourse: Hold the line
Goerens Georges / SEED TO TREE	Bourse: Meta Pop Anti Folk
Grethen Gilles	Bourse: Neue Kompositionen für Quartett+ Streiche
Grujovic Natasa	Bourse: Reminisci
Ionescu Heroiu Ioana	Bourse: album personnel
Liany Naama	Bourse: Shaul Einav Quartet
Lopes Da Silva Adriano	Bourse: Chaild
Meis Michel	Bourse: neue Kompositionen
Reitz Christophe	Bourse: Elemental
Vratchanska Albena	Bourse: compositions pour trios
Weber Pierre	Bourse: Caccini

Pluridisciplinaire

Michaux Anne	Bourse: Carte blanche
Noesen Suzanne	Bourse: Locating a lost key

Théâtre, spectacle vivant

Biltgen Raoul	Bourse: Räuber
Bruneau Charlotte	Bourse: The memory of voice
Jacoby Max	Bourse: Hambeth

7.3.4 Subsidies

Subsidies aux projets culturels

En 2022 la commission des subsides s'est réunie à 12 reprises et a examiné 187 dossiers.

Deux appels à projets pour enregistrements sonores ont été lancés et le jury a traité 80 dossiers.

Domaine	Subsidies
Champs artistiques	1 107 385
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	97 300
Danse	216 000
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	47 450
Cirque, arts de la rue	24 900
Littérature	92 500
Musique	548 335
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	31 600
Théâtre, spectacle vivant	49 300
Socioculturel	49 500
Institutions culturelles	66 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	66 000
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	1 222 885

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Administration communale de Wormeldange	120° anniversaire du peintre Ernest Wurth
Administration communale de Lorentzweiler	Exposition photos-Regards sur la commune
Art Rochette Bis	Photoweeks
Association de l'Art Vivant asbl	Salon de l'Art Vivant
Balaban Florin	Salon international de la Caricature et du Cartoon
Café-Crème Magazine asbl	Expositions photographiques
Comité d'organisation Open Air Konstsfestival	Open Air Konstsfestival 2022
I love Graffiti asbl	Saison 2022+ projet: Back to the books
Kirps Paul	Exposition "Instant choices"
Kox Vera	Projet: Into Deliquescence
Mrazkova Iva	Exposition "Liens séculaires" GDBF
Muller Sali Christiane	Projet: Plage de temps
Paolini Rodriguez Yliana	Exposition monographique "Phantoms"
Radman Ivan	Livre photographique "Behind me"
Rahal Nawel	Exposition Art&Sustainability
Streetphotography Luxembourg asbl	Luxembourg Street Festival
VIART asbl	Activités 2022
Walfer Kulturschapp	Kulturschapp 2022

Danse

Anousaki Ioanna	The shade of my own
Baltzinger Sarah	Porcelaine
Cardoso Gomes William	Baby
Crovisier Jill	JC Sounds
Dance Experience asbl	Gala des étoiles 2022
Dance Theatre Luxembourg asbl	Aide supplémentaire suivant avenant 27/4/2022
Gohier Jennifer	Au carnaval des animaux
Hani Dance asbl	Khaos
Hess Anne-Mareike	Resilient body
Hilbert Baptiste	Mary's daughter
Knowedge asbl	Battle on s'en fish
Lopes Santos Jennifer	Papaya
Luxembourg Ballet asbl	Don Juan
Schilling Elisabeth	Ita Infinita-Hologramme
Schilling Elisabeth	Hear Eyes Move
Utopic Productions	Weaver
Vedanza asbl	Living river and so on
William Cardoso asbl	Projet de recherche
William Cardoso asbl	Baby
Wilson Isaiah George	Submerge
Z Art asbl	Chuut (e)
Z Art asbl	Credere et Triptyque

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Ancien Cinéma asbl	Activités 2022
Cineast	Festival Cinéast 2022
FGDCA asbl	Activités 2022
Irish Club Luxembourg	Irish Film Festival
Pôle de l'image	Festival du film italien
Sos Radicalisation asbl	The inside of the outsider 2
Sukmongkol Pattrawan	A place called home

Littérature

Administration communale de Contern	Festival de la bande dessinée Contern
Administration communale de Mondorf-les-Bains	Réalisation BD
Administration communale de Walferdange	Walfer Bicherdeeg
Altrimenti asbl	Programmation culturelle 2022
Amah Txhoutchoui	Prime à la publication: Les aventures de Bubu. Bubu et son meilleur ami
Backes Jean-Marie	Prime à la publication: Konkrete Begebenheiten und amüsante Nebensachen
Carey Mary	Prime à la publication: Irrestistible Blending
Chevet Céline	Prime à la publication: Sous les sabots des dieux 2
Ciocarlie Corina	Prime à la publication: Europe ZigZag
Codipietro Eulalia	Prime à la publication: Un kaléidoscope à Ebusiralo
Dumortier Fabienne	Prime à la publication: Silences étouffés
Finzi Marion	Prime à la publication: Un saumon dans une boîte en fer blanc
Flandrin Nicolas	Prime à la publication: Le goût de l'aventure
Francois Luc	Prime à la publication: Ikarria
Gonner Bernard	Prime à la publication: Volk der Freien
Groeber Gaston	Prime à la publication: Nuetsfuerer
Harsch Roland	Prime à la publication: Pillem oder Kessen
Helminger Guy	Primes à la publication: Madame Köpenick et Lärm
Hild Isabelle	Prime à la publication: Watgelif?
Hoscheit Jean-Pierre	Prime à la publication: Teschent den Zeilen
Kolbet Gilles	Prime à la publication: Pantastesch
Krier Maryse	Prime à la publication: Königskinder
Lindner Marc	Primes à la publication: Im Schatten der Dämmerung et Die verborgenen Geheimnisse
Lucarelli Carla	Prime à la publication: Chantiers du désir
Meyer Roland	Prime à la publication: De klengen Här Bellibimbam an de Monsieur Lugaru
Mokhtari Marion	Prime à la publication: Les aventures de Gatien, le petit renard
Perrenoud Zoé	Prime à la publication: Bloodlender
Printemps des Poètes Luxembourg	Printemps des poètes
Pundel Andrée	Prime à la publication: Wir tanzen alle auf dem selben Floss
Rischard Jean-Marie	Prime à la publication: Pit a Knutschie
Ronvaux Nathalie	Prime à la publication: Le chesterfield du cinquième
Ronvaux Sandrine	Ceci n'est pas un roman
Roth Kiara	Prime à la publication: Wunschmagie
Roth Kiara	Prime à la publication: Silver Soul. Die Rebellion
Schinker Jeff	Prime à la publication: Ma vie sous les tentes
Schlechter Lambert	Primes à la publication: Mais le merle n'a aucun message et Wendelin et les autres
Schmit Julie	Primes à la publication: Engelsfilleken. Eischen Deel: d'Austellung et Engelsfilleken. Zweeten Deel: De Seraphin
Shahrezaie Alexandra	Prime à la publication: Roman!
Shahrezaie Alexandra	Prime à la publication: La petite utopie anarchiste
Steffen Andy	Prime à la publication: D'Ayla an de Mound
Toniello Florent	Prime à la publication: Vidée vers la mer pleine
Wagener Nora	Prime à la publication: Was habe ich verpasst
Weydert Marc	Prime à la publication: Verdruddelt Geschichten
Winn Wendy	Prime à la publication: Train of Thought

Musique

Administration communale de Clervaux	Summer Music Festival
Administration communale de Differdange	Bluesschoul
Agostini Stefano	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Aller Retour asbl	De Kapitän Mullebutz
Ambitus asbl	Der Geiger von Echternach
Andic Onur	*Appel à projet* enregistrement sonore-Office of Weird
Animato asbl	projet-Begegnungen II
Animato asbl	projet-Begegnungen 3
Artemandoline Barroque ensemble	The mandoline in London
Au Pays de l'Attert asbl	Festival: Musique dans la vallée
Bährich Jana	album release et tournée du groupe Francis of Delirium
Blue Light Event Productions asbl	organisation de trois concerts
Bodry Nina	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Brass Band du conservatoire d'Esch/Alzette	50e anniversaire
Cardoni Marco	participation European Blues Challenge
Carey Ethan	*Appel à projet* enregistrement sonore-Scian
Choeur Robert Schuman	camp musical Grande-Région
Chorale Saint-Michel Luxembourg	Allerséilenconcert
Club des artistes en herbe asbl	concerts-Festival Bridges
Colling Stéphane	*Appel à projet* enregistrement sonore-Living on the wild side
Comité Alstad asbl	récitation de piano en mémoire d'E. Kraemer
Da Costa Pereira Priscila	Balanced Darkness
Da Costa Pereira Priscila	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Dawson Matt	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
De Spaicher asbl	Festival Crowfield
Ditsch Yves	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Divertimento asbl	Festival pour mandolines et guitares
E-Lake asbl	E-lake festival
Ensemble de la Chapelle St Marc asbl	Saison musicale 2022
Ensemble Vocal du Luxembourg asbl	Saison 2022
Faber Thomas	*Appel à projet* enregistrement sonore-Emo Season
Fanfare Municipale Luxembourg-Bonnevoie	Participation World Music Contest
Fernandez Francisco Joaquin	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Ferraz Da Silva Lucas	*Appel à projet* enregistrement sonore-Demons in my head
Feyder Max	*Appel à projet* enregistrement sonore-1995
Fimod asbl	Concerts-Festival International de l'Orgue
Forum international asbl	Forum international
Giudice Damien	*Appel à projet* enregistrement sonore-Boy from home
Grethen Gilles	*Appel à projet* enregistrement sonore-State of mind
Griz Wolf Mateo	*Appel à projet* enregistrement sonore-Searching Rhymes
Grogan Lara	*Appel à projet* enregistrement sonore-The Sculptor
Hamen Roger	Et ka komme wat wellt
Harmonie Municipale Rollingergrund	Organisation concert
Heinen Kevin	*Appel à projet* enregistrement sonore-Meaningfully/Meaningless
Herr Jeff	*Appel à projet* enregistrement sonore-Tele-Port
Houscheid Andy	*Appel à projet* enregistrement sonore-projet discographique
Iannil David	*Appel à projet* enregistrement sonore-Prague Recordings
Igisch Maxime Peter	*Appel à projet* enregistrement sonore-Jambal de Liège
International Percussion Competition Luxembourg	Percussion Duo Competition 2022
Jans Carlo	*Appel à projet* enregistrement sonore-Jazzy Flutes
Kammer Musek Verain Letzebuerg- KMVL	Saison culturelle 2022
Koch Jean-Philippe	Reflekt
Kolibri asbl	Festival-Koll an Aktioun +GDBF

Laborier David	*Appel à projet*enregistrement sonore-Philharmonique
Lamy Gregory	*Appel à projet*enregistrement sonore-Serependipity
Les Amis de l'orgue Luxembourg	Auditions
Lopes Da Silva Adriano	*Appel à projet*enregistrement sonore-Urgent Case
Lux Guitares asbl	Festival de Guitares de Luxembourg
Lux Vocalis asbl	Requiem de Mozart
Luxembourg Jazz Orchestra asbl	Saison 2022
Mentgen Michael	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique
Mirkes Roger	Saison culturelle 2022
Miteva Maria	*Appel à projet*enregistrement sonore-Golden Light
Morettoni Nathalie	*Appel à projet*enregistrement sonore-Litaleikur
Multimedia asbl	Deux concerts Blues Rock
Music Advantage asbl	Festival Take off+GDBF
Nilles Charles	*Appel à projet*enregistrement sonore-Record Play
Noesen Gilles	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique
Nosbusch Eric	*Appel à projet*enregistrement sonore-Chronology de Nosi
Odeon asbl	Décke Gas an der Gaas
Orchestre National des Jeunes du Luxembourg	Saison 2022
Oudendijk Joshua	*Appel à projet*enregistrement sonore-In my head
Philharmonia Luxembourg asbl	tournée -Luxembourg Philharmonia
Pires Domingos Edson	*Appel à projet*enregistrement sonore-TBA
Pompier Fanfare Bettendorf	Centenaire
Posing Arthur	*Appel à projet*enregistrement sonore-Arthur Posing Piano Solo Album
Prange Nadja	*Appel à projet*enregistrement sonore-Nea Lone
Saengerbond Museldall Wasserbelleg	brochure-125e anniversaire
Schmeler Sven	*Appel à projet*enregistrement sonore-The Cookie Jar Complot
Sequenda Luxembourg asbl	Académie d'Eté
Sequenda Luxembourg asbl	Sequenda Opera Studio
Shaul Einav	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique
Skatepark.lu asbl	projet-LXB Street
Soyka Georges	*Appel à projet*enregistrement sonore-Indigo
Stued asbl.	programmation culturelle 2022
The Schalltot Collective	Festival Out of the crowd

Patrimoine, histoire et sciences

Association des châteaux luxembourgeois	Brochure châteaux
Erwuessebildung	Weekend des églises ouvertes
Frenn vun der Lee asbl	Activités 2022
Groupe de recherches et d'études sur la guerre 1940-1945	Projet: Ettelbrück im zweiten Weltkrieg
SI Stolzenbourg / Mine de cuivre	Réalisation cloche

Théâtre, spectacle vivant

De Schankemaennchen	KinneK Ubu
Fédération luxembourgeoise de l'Improvisation	Festival d'improvisation
Feront Eric	Festival de théâtre de Beaufort
Grafiti asbl	Theaterfestival Großregion
Natur an Umwelt asbl	Ech kreien (k)eng Kris
Poppespennschen asbl	Poppespennchen 2.2
Purple Soup Crew asbl	S-ex-iety
Supervielle Nunez Laura	Valise
Thommes Max	Im Schatten

Socioculturel

Administration communale de Dahlheim	Projet: Dresdner Salon Damen
Administration communale de Grevenmacher	Projet: Gréiwemaacher Zaitrees
Amis du château de Bourglinster	Concerts
Amis du château d'Esch/Sûre	Nuit des légendes
Association Luxembourg-Roumanie	Concert Talmes Balmes
Comité des Fêtes de Grevenmacher	Drauwen-a Waifest
Escher Kulturuecht asbl	Nuit de la Culture
Kaercher Schlassfrenn	Activités 2022
Kazakhstan-Luxembourg Cooperation	Roots
Likaba asbl	Luxembourg African Festival
Paerds Atelier asbl	Jazz & Blues um Haff
Polska.lu	Festival de la culture polonaise
VLA-Association des archivistes luxembourgeois	Journée des mois des archivistes

Musées et sites patrimoniaux

European Museum Academy	Workshops-Museums in time of change
Musée de l'Abbaye asbl	Subside : Valorisation du musée de l'abbaye d'Echternach
Musée Thillenvogtei Randschelt asbl	Subside : Promotion et sensibilisation du patrimoine rural
Reille-Taillefert Geneviève	Restauration d'une fresque gothique dans l'église de Hamm

Subsides aux bibliothèques publiques

Domaine	Subsides
Champs artistiques	-
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	-
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	574 400
Bibliothèques publiques	574 400
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	574 400

La loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a pour objectif principal de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population. Bien plus qu'un simple espace de lecture et de prêt, une bibliothèque moderne assure une fonction résolument sociale et se doit d'être un véritable espace de vie. À cette fin, la loi, ainsi que son règlement d'exécution, ont introduit l'agrément en tant que bibliothèque publique. Toute bibliothèque ainsi agréée peut bénéficier de subventions étatiques annuelles couvrant une partie des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisition.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2022, l'État a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725 EUR.

Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif

Bibliothék Eschdorf	24 850
Bibliothék Tony Bourg (Troisvierges)	19 475
Ettelbrécker Bibliothék	62 925
Mierscher Lieshaus	65 000
Musel-Sauer Médiathék	54 875
WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothék	38 300
Ourdallbibliothék (Vianden)	8 725

Bibliothèques publiques gérées par un service communal

Bibliothèque municipale de Differdange	65 000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65 000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	40 250
Bibliothèque publique régionale de Dudelange	65 000
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65 000

7.3.5 Dotations

Domaine	Dotations
Champs artistiques	27 500 000
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	27 500 000
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	5 000 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	5 000 000
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres Domaines	-
TOTAL	32 500 000

Au cours de l'exercice 2020, le ministère de la Culture a payé une dotation financière aux trois établissements publics qui se trouvent sous sa tutelle :

Musique

Centre de Musiques Amplifiées	3 150 000
Salle de concerts GD Joséphine Charlotte	24 350 000

Centres culturels

Centre culturel de rencontre Neumünster	5 000 000
---	-----------

Open air Belval meets OPL
(29.06.2022) © Ninon SOULIE



Fête de la Musique 2022 à
Kayl (21.06.2022) © Kayl



7.4 Aides sociales

En 2022, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 253 dossiers en obtention du droit aux mesures de soutien. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par domaine et catégorie :

2022	Artistes	Intermittents	Total
Domaine / Dossiers étudiés	41	212	253
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	31	-	31
Cirque, arts de la rue	-	2	2
Création audiovisuelle et cinématographique	1	92	93
Danse	1	17	18
Littérature	-	1	1
Musique	5	29	34
Pluridisciplinaire	2	14	16
Théâtre, spectacle vivant	1	57	58
Réponses positives	39	205	244
Réponses négatives	2	7	9

Récapitulatif des aides déboursées pour l'année 2022 :

2022	Demandeurs	Total des aides déboursées (EUR)
Artistes professionnel/les indépendant/es qui ont bénéficié d'aides mensuelles	78	755 139
Intermittent/es du spectacle qui ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire	229	2 873 240
Total des aides déboursées par le Fonds social culturel		3 628 379

7.4.1 Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, définit l'« artiste professionnel indépendant » comme la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, le cas échéant à côté de l'exercice d'une activité professionnelle secondaire non artistique. Une telle activité professionnelle non artistique ne doit pas générer un revenu annuel supérieur à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs/euses qualifié/es. La personne doit pouvoir rapporter la preuve de son travail artistique et être affiliée en tant que travailleur/euse intellectuel/le indépendant/e auprès d'un régime d'assurance pension.

Les artistes professionnel/les indépendant/es peuvent être admis/es au bénéfice des aides pendant une période renouvelable de 24 mois.

En 2022, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 41 demandes. Sur avis de la commission consultative, 39 personnes ont été admises au bénéfice des aides susmentionnées.

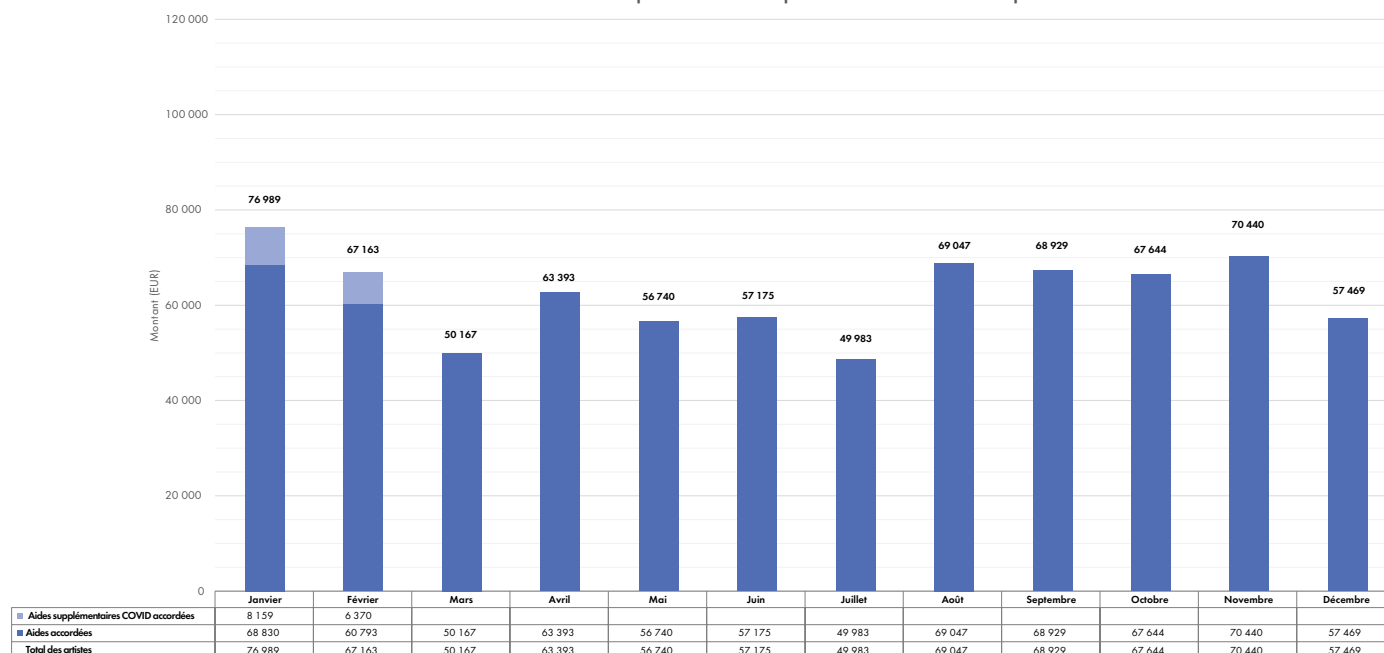
Pour les artistes professionnel/les indépendant/es admis/es au bénéfice des aides à caractère social et dont les ressources mensuelles n'atteignent pas le salaire social minimum mensuel pour travailleurs/euses qualifié/es (2.776,05 EUR au 1^{er} avril 2022), le Fonds social culturel peut intervenir mensuellement et sur demande, pour parfaire le salaire social minimum mensuel pour travailleurs/euses qualifié/es sans que cette intervention mensuelle ne puisse dépasser la moitié dudit salaire (1.388 EUR au 1^{er} avril 2022).

En raison des développements liés à la crise sanitaire, la loi modifiée du 19 décembre 2014 a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leurs droits et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant les périodes difficiles. Les artistes professionnel/les indépendant/es ont ainsi pu toucher des aides supplémentaires, ceci pendant certains mois prévus par règlement grand-ducal. Il s'agissait des périodes de mars 2020 à août 2020, de novembre 2020 à juin 2021 et en 2022 les mois de janvier et février.

Pour toute l'année 2022, 78 artistes ont bénéficié de l'aide financière pour artistes professionnel/les indépendant/es, le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 755.139 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise sanitaire.

Le graphique suivant ne fait pas référence au moment du versement, mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux artistes professionnel/les indépendant/es à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2022.

Artistes professionnels indépendants - Aides accordées par mois - 2022



7.4.2 Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit l'intermittent/e du spectacle comme l'artiste ou le/la technicien/ne de scène qui exerce ses activités principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il y a alternance de périodes d'activité et de périodes d'inactivité. Ces activités doivent être exercées soit pour le compte d'une entreprise ou de tout autre organisateur de spectacle, soit dans le cadre d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale ou des arts de la scène et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

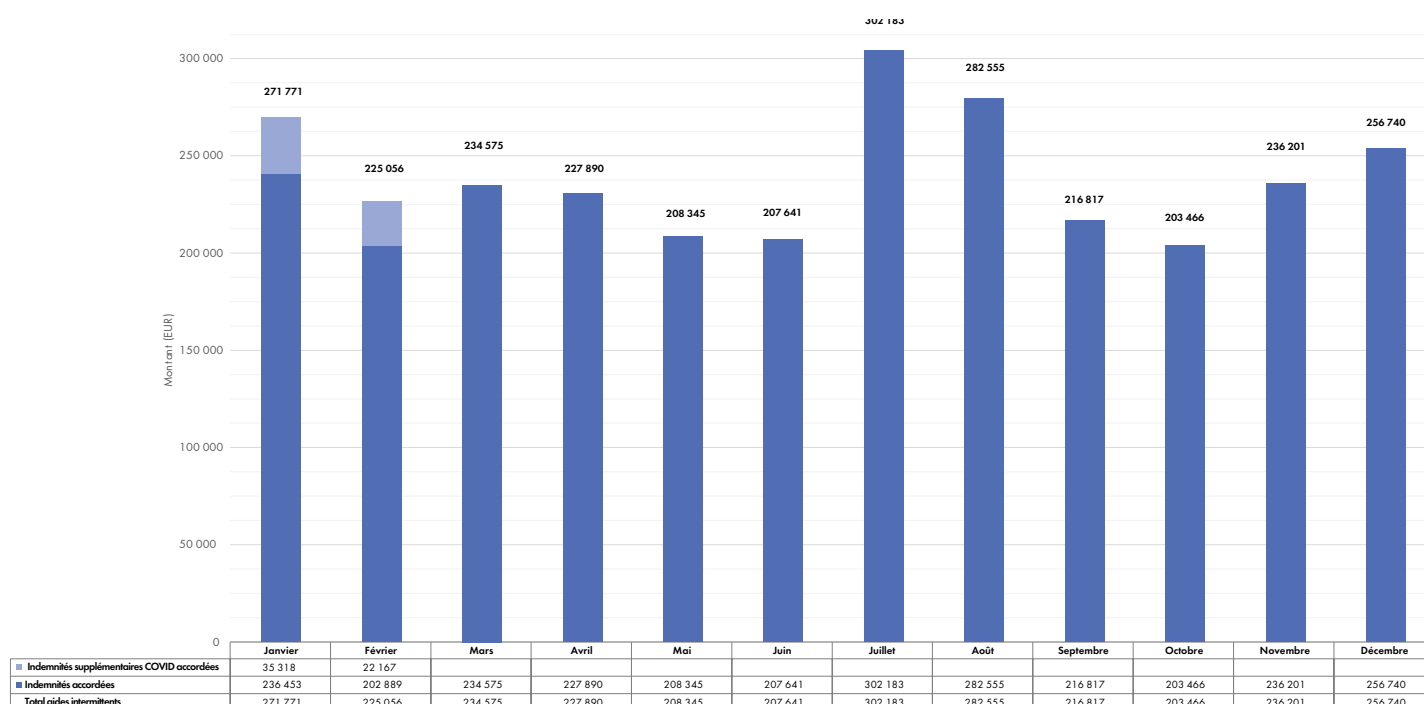
Au sens de la loi susmentionnée, l'intermittent/e du spectacle peut également exercer une activité professionnelle secondaire non artistique à condition que cette activité reste inférieure en nombre de jours aux activités d'intermittent/e du spectacle visées à l'alinéa précédent sur une période de 365 jours.

En 2022, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 212 demandes. Sur avis de la commission consultative, 205 personnes ont été admises au bénéfice des indemnités pour inactivité involontaire. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent/e du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (128,37 EUR/jour à partir du 1^{er} avril 2022), pendant une période de 365 jours de calendrier.

En raison des développements liés à la crise sanitaire, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leurs droits et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant les périodes difficiles. Les intermittent/es du spectacle ont ainsi pu toucher des indemnités supplémentaires, ceci pendant certains mois prévus par règlement grand-ducal. Il s'agissait des périodes de mars 2020 à août 2020, de novembre 2020 à juin 2021 et en 2022 les mois de janvier et février.

Pour toute l'année 2022, 229 intermittent/es du spectacle ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire, le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 2.873.240 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise sanitaire.

Le graphique suivant ne fait pas référence au moment du versement mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux intermittent/es du spectacle à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2022.



2020

20

20

20

20

20

VIII.

*Les structures culturelles et
commissions sous tutelle du ministère*



La BnL a offert aux visiteurs/eurses des livres qu'elle a en surnombre en contrepartie d'un petit geste au profit de la restauration de trois affiches issues du Fonds des affiches et des cartes postales illustrées (28 octobre 2022) © Sven Muhlen/Bibliothèque nationale.

1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère

1.1 Les instituts culturels de l'État

Les réunions régulières des directeurs/rices des instituts culturels de l'État ont continué en 2022 et ont permis de faire le point sur les sujets et thématiques actuelles et pertinentes pour les instituts culturels. Ces réunions constituent un espace de dialogue privilégié entre la ministre et les instituts sous sa tutelle. Elles encouragent par ailleurs les échanges et le partage d'expériences entre les directeurs et directrices des instituts culturels. Des réunions avec chaque institut individuellement continueront également à des échéances régulières.

Le commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques a été formellement entériné dans l'organigramme du ministère de la Culture.

Le processus de légifération sur les mises à jour nécessaires de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État a abouti en décembre 2022. La loi modificatrice a été votée à l'unanimité le 6 décembre et publiée le 16 décembre 2022. En sa teneur actuelle, la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État, reconnaît l'existence de huit instituts culturels de l'État. Principaux gardiens du patrimoine archéologique, architectural, mobilier, documentaire, archivistique et immatériel, ils représentent la colonne vertébrale de la culture et de la protection et mise en valeur du patrimoine culturel au Luxembourg. Les huit instituts culturels de l'État sont les suivants :

- Archives nationales (ANL) ;
- Bibliothèque nationale (BNL) ;
- Centre national de l'audiovisuel (CNA) ;
- Centre national de littérature (CNL) ;
- Institut national de recherches archéologiques (INRA) ;
- Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) ;
- Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA) ;
- Musée national d'histoire naturelle (MNHN).

Afin de faire face à la croissance des attentes du public, des équipes et au développement de leurs missions, il est devenu nécessaire de prévoir la fonction de directeur/rice adjoint/e au sein des instituts culturels de l'État pour renforcer le service de direction et assurer les charges administratives et scientifiques. En outre, quelques adaptations concernant les missions des instituts culturels s'imposaient en raison de la répartition des missions de ces derniers.

En tenant compte de réalités sur le terrain, le texte de loi modifiée du 25 juin 2004 donne ainsi les moyens aux instituts culturels de fonctionner en adéquation avec les priorités en matière de patrimoine culturel.

Les instituts culturels ont également entamé la rédaction des programmes de travail propre à chaque institut. À ce stade, trois des huit instituts culturels ont vu leur programme approuvé par le ministère. Deux instituts sont au stade de finalisation et les trois restants ont entamé les travaux en vue de l'élaboration de tels programmes pluriannuels.

Les dossiers communs aux instituts culturels pour lesquels des groupes de travail ont été mis en place au cours des dernières années sont les suivants :

- stratégie numérique du patrimoine culturel (réseau de compétence géré par le ministère de la Culture) ;
- relations des instituts culturels avec l'Université de Luxembourg et les institutions de recherche (première réunion d'identification des besoins en juillet 2022) ;
- gestion de crise, catastrophes naturelles et sécurité (une première réunion avec le CGDIS a eu lieu).

Les travaux de préparation sur la faisabilité d'un Centre national des collections publiques ont également avancé et les besoins des instituts culturels tant en espaces qu'en postes de travail clairement identifiés en 2022.

1.2 Institut grand-ducal

En conformité la loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut grand-ducal, le ministère de la Culture continue à suivre les activités des différentes sections de l'institut culturel et à veiller à l'allocation conséquente des budgets.

En 2022, conformément à la loi, deux sections ont élaboré et soumis leur règlement interne au ministère de la Culture.

L'Institut ayant pour objet de cultiver les sciences, les lettres et les arts et de contribuer au rayonnement de la production intellectuelle sur les plans national et international, ses activités comprennent e.a. l'organisation de manifestations à caractère culturel et scientifique, des travaux de recherche et la réalisation de publications.

La convention entre l'Institut grand-ducal et la Bibliothèque nationale pour leur hébergement au sein du bâtiment de la BNL a été signée en 2022.

1.3 Les organismes rattachés à l'administration centrale de l'État

Le collège des directeurs des organisations rattachées à l'administration centrale de l'État (OAC) réunit les directeurs/rices de la Rockhal, de la Philharmonie, de neimënster, du Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain et du Théâtre National du Luxembourg. Il se réunit régulièrement au sein du ministère de la Culture, en présence de la ministre de la Culture. En 2022, ce collège s'est réuni à deux reprises pour discuter e.a. les sujets suivants : la reprise des activités après la pandémie, le changement de statut de certains OAC en établissement public, les conventions collectives en négociation auprès des établissements publics, la crise énergétique et les conventions pluriannuelles à objectifs. Avec le soutien du ministère des Finances, le ministère de la Culture entend introduire dans le budget 2024 les premières conventions pluriannuelles auprès des OAC précités.

Les conseils d'administration des institutions suivantes ont été renouvelés au cours de l'année 2022:

- Philharmonie – Établissement public Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte :

M. Pierre AHLBORN (Président), Mme Michelle STEICHEN (Vice-Présidente), M. Jean-Paul OLINGER, Mme Myriam SCHMIT, M. Jo KOX, Mme Nadine ERPELDING, Mme Monique REIFF, M. Luc DHAMEN, Mme Lydie POLFER.

- neimënster - Établissement public Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster :

Mme Françoise POOS (Présidente), Mme Magalie TASCH (Vice-Présidente); M. Joé HAAS, M. Patrick SANAVIA, Mme Anne NEGRETTI, Mme Christine VALENTINY, Mme Christiane SIETZEN, Mme Nicole E. IKUKU, M. Michel LINDEN

- MUDAM – Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean :

M. Patrick Majerus (Président), Mme Danielle Igniti (Vice-Présidente), M. Philippe Dupont (Vice-Président), M. Jo Kox, M. Luc Dahmen, Mme Danièle Wagener, Dr. Serge Allard, Mme Anouk Crielaard, Mme Florence Reckinger-Taddei, Mme Antonia Ganeto, Mme Blandine Landau.

Mme Bettina Steinbrügge, à la tête du Kunstverein de Hambourg en Allemagne depuis 2014, a repris le 1^{er} avril 2022 la direction générale du Mudam, en remplacement de Mme Suzanne Cotter, qui va diriger le Museum of Contemporary Art Australia, à Sydney.

Agence Luxembourgeoise d'action Culturelle (alac) Asbl

L'année 2022 aura été l'année de la reprise pour l'alac après la sortie de pandémie.

Les activités "Locations – Cercle Cité" et "Billetterie luxembourgticket" ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux de 2019. La billetterie luxembourgticket a réalisé une année particulièrement bonne, avec plus de 280.000 tickets émis pour plus de 2.000 événements mis en vente. Ces chiffres montrent clairement l'utilité d'une billetterie centrale au service du secteur culturel du pays et son adoption par le public.

Les sites internet culture.lu et ECHO, opérés par l'alac et destinés à promouvoir la scène culturelle et le secteur de l'événementiel au Luxembourg, ont continué sur leur lancée et encore gagné en notoriété en 2022.

L'activité Creative Europe Desk – Culture dont l'agence s'était occupée depuis 2002 a été transférée auprès du ministère de la Culture fin octobre 2022.

Ce repositionnement effectué au cours de l'année 2022 devra permettre à l'alac de se focaliser davantage sur ses missions principales que sont la gestion du Cercle Cité, la billetterie centrale luxembourgticket ainsi que les sites internet culture.lu et ECHO, au service de la promotion du secteur culturel au Luxembourg.

Casino Luxembourg

Au cours de l'année 2022 de nombreux projets artistiques (expositions, performances, workshops, etc.) ont été produits et présentés par le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain.

L'exposition *The Everted Capital* (Katabasis) des artistes Fabien Giraud et Raphaël Siboni mérite d'être soulignée, car elle aura non seulement marqué le public du Casino de par son intensité conceptuelle et la manière dont les artistes ont pleinement investi le centre d'art – des combles aux sous-sols ; mais aussi puisqu'elle représente le dernier chapitre d'une collaboration artistique qui se sera étendue sur trois expositions en dix années. Une publication dédiée à l'œuvre *The Unmanned* a également été éditée à cette occasion. À l'automne 2022 les toiles monumentales de l'artiste Adrien Vescovi se sont déployées sur toute la façade du Casino Luxembourg, ceci dans le cadre de son exposition personnelle *Jours de lenteur*. Suspendues le long de la façade, les œuvres interpellaient le passant tout en permettant au Casino de souligner sa vocation artistique vers l'extérieur.

En parallèle l'exposition *Sound Without Music* proposait un vaste programme de performances et de concerts qui ont permis au public une immersion dans l'expérimentation artistique musicale et sonore. Ce programme fut aussi une belle occasion pour activer ou poursuivre des collaborations institutionnelles avec e.a. la Philharmonie et le festival Rainy Days, la Luxembourg Art Week ou encore la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg.

Au Casino Display l'artiste luxembourgeoise Lynn Klemmer a effectué une résidence de six mois, de février à juillet. Dès septembre la première édition du artistic research lab a eu lieu sous le titre *Experimental Re(é)[flex]c[t]ion Expérimentale*. Ce nouveau programme, destiné à des étudiant/es en art, marquait ainsi l'évolution et la direction envisagée pour ce nouveau lieu ouvert en 2021.

En termes de médiation, il s'agit de souligner le projet *Sense the Sound*, une initiative menée au centre pénitentiaire de Luxembourg (Schrassig) dans le cadre de l'appel à projets Accès à la culture – Kultur am Prisong du ministère de la Culture et du ministère de la Justice, Luxembourg. Dans ce cadre, les détenues ont pu échanger avec les professionnel/les de l'art autour de l'exposition *Sound Without Music* et expérimenter différents types d'expressions artistiques par le son et l'image. Les résultats ont ensuite été exposés au Casino Display.

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund Luxembourg) a été créé en 1990 pour encourager et promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle au Grand-Duché de Luxembourg. Établissement public placé sous la tutelle du ministre de la Culture et du ministre en charge du secteur de l'audiovisuel, le Fonds met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du gouvernement.

La mission du Fonds consiste à encourager la création cinématographique et à promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle au Grand-Duché de Luxembourg notamment par le biais d'aides financières, de subventions, de subsides, de bourses et de récompenses.

Ainsi le Fonds est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes : il siège au comité de direction et à différents groupes de travail du fonds paneuropéen de soutien Eurimages du Conseil de l'Europe; il est membre des associations européennes EFADs (European Film Agency Directors), EFP (European Film Promotion), EFARN (European Film Agencies Research Network) et il est partenaire des initiatives organisées dans le cadre de la Francophonie. Le Fonds héberge également le point de contact national du programme MEDIA de la Commission européenne pour le cinéma et l'audiovisuel (Creative Europe MEDIA Desk).

Le Fonds a suivi en 2022 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes notamment, en réitérant ses partenariats avec le Fonds des Médias du Canada, la chaîne de télévision franco-allemande ARTE, le Fonds FWB-RTBF et la chaîne de télévision nationale RTL.

Un César à Paris pour le film d'animation *Le Sommet des Dieux*, 3 prix *Un Certain Regard* à Cannes pour *Corsage et Harka*, 3 prix au Festival du Film d'Animation d'Annecy dont le grand Prix (Cristal du long-métrage) pour *Le petit Nicolas – Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux?*, un prix à Venise pour *Blanquita* et le prix de l'actrice européenne pour *Vicky Krieps* aux European Film Awards ont salué les meilleurs coproductions et talents luxembourgeois de l'année 2022, sans compter les nombreuses sélections, nominations et distinctions internationales.

Le Fonds a aussi continué en 2022 ses actions de promotion et de sensibilisation aux contenus nouveaux médias en reconduisant pour la 5^e année consécutive son Pavillon de Réalité Virtuelle dans le cadre de la 12^e édition du Luxembourg City Film Festival et a réitéré sa formule « VR to Go » (location de casques VR).

Le Fonds organise, tous les deux ans depuis 2003, le Lëtzebuerger Filmpräis qui récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois. Depuis 2014, cette remise de prix est orchestrée en étroite collaboration avec l'Académie du film luxembourgeois (d'Filmakademie) qui supervise le vote de ses membres. La 10^e édition aura lieu en automne 2023.

Fonds culturel national

Initialement conçu comme un organisme chargé de recevoir et de gérer des fonds issus du mécénat afin de les redistribuer aux divers acteurs culturels, artistiques et patrimoniaux, assurant ainsi le rôle d'intermédiaire dans la promotion des activités culturelles au Luxembourg, le Fonds culturel national en tant qu'établissement public est régi par la loi modifiée du 4 mars 1982 et est considéré dans ses premières années de fonctionnement comme une simple plateforme de transition de fonds entre donateurs/trices et bénéficiaires du domaine artistique et/ou culturel, en permettant pour le mécène d'obtenir des déductions fiscales notables.

Cependant, au fil des années, le Fonds culturel national s'est développé par le biais d'aides ponctuelles, de bourses et de résidences d'artistes en un acteur-clé dans le soutien actif des projets culturels grâce à la mise à disposition de ressources propres, provenant essentiellement de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Même après quarante ans d'existence, les missions et les moyens d'action du Fonds culturel national ne cessent d'évoluer. En ce qui concerne sa mission de soutien à l'activité culturelle au Luxembourg, le Fonds culturel national doit repenser et redéfinir ses activités.

Certains dispositifs d'aide ponctuelle, notamment le soutien à la diffusion et l'encouragement à la mobilité, mais aussi l'aide à l'édition visant des maisons d'édition étrangères pour la publication d'auteurs luxembourgeois, ont été repris par Kultur | lx - Arts Council Luxembourg depuis juillet 2021.

Désormais, le Fonds culturel national concentre ses activités de soutien ponctuel sur l'aide à l'édition d'œuvres littéraires et artistiques ce qui explique le nombre réduit des demandes d'aides et la ventilation des aides accordées. Ainsi, les aides à l'édition pour les œuvres de création du genre littéraire et les bourses d'aide à l'édition pour les œuvres de jeunesse de même que les œuvres pour enfants restent dans le dispositif d'aides du Fonds culturel national.

À l'occasion de la représentation culturelle à l'exposition universelle à Dubaï, le Fonds culturel national, avec le soutien du GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubaï et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Abu Dhabi, et en collaboration avec le ministère de la Culture, le TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique, le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain et le Centre national de littérature, a produit l'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* du Kënschtlerkollektiv - Julie Conrad, Adolf El Assal, Guy Helmingier, Karolina Markiewicz, Simone Mousset, Patrick Muller, Pascal Piron et Renelde Pierlot.

L'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* a eu lieu au pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï du 15 janvier au 28 janvier 2022.

Dans un esprit de durabilité et d'ancrage culturel, l'exposition du *Kënschtlerkollektiv* revient au Luxembourg, plus précisément au Pomhouse / Centre national de l'audiovisuel à Dudelange, le 23 septembre 2023.

MIR WËLLE BLEIWEN, WAT MIR G I N

Mudam - Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

Le Mudam a accueilli 99.648 visiteurs/euses en 2022, ce qui représente une progression de 34,06% par rapport à 2021. La fréquentation se rapproche ainsi progressivement des chiffres enregistrés avant la pandémie.

Au cours de l'année 2022, plusieurs expositions présentant les œuvres d'artistes internationaux/ales se sont succédées au sein du Mudam : *Al rio/ to the River* - Zoé Léonard (1961, Liberty, New York), *Fly in League with the Night* - Lynette Yiadom Boakye (1977, Londres), *Tacita Dean, - Gardens of Resistance* - Martine Feipel et Jean Bechameil (1975, Luxembourg / 1964, Paris), *Water's witness* - Tarek Atoui (1980, Beyrouth) et enfin *Civic Floor* - Sung Tieu (1987, Hai Duong, Vietnam).

La collection du musée a été présentée au travers de plusieurs expositions dont les 25 ans de la collection Mudam, *Mirror Mirror* ou encore *Face-à-Face* – deux collections en dialogue, une collaboration entre le Mudam et la [Moderne Galerie – Saarländmuseum Saarbrücken](#). En 2022, le Mudam a aussi accueilli plusieurs œuvres performatives d'artistes mondialement reconnu/es. Au travers, notamment, des projets de Tarek Atoui (1980, Beyrouth), Cecilia Bengolea (1979, Buenos Aires) et Trajal Harrell (1973, Douglas, Géorgie, États-Unis).

Le Mudam s'est vu confier l'organisation du pavillon luxembourgeois à la 59^e Exposition internationale d'art – La Biennale di Venezia. C'est l'artiste Tina Gillen (1972, Luxembourg) qui a représenté le Grand-Duché de Luxembourg avec son projet *Faraway So Close*. Le pavillon a accueilli 307.000 visiteurs/euses.

En automne, le Mudam a également organisé un symposium de renommée internationale dédié au travail de l'artiste luxembourgeois Michel Majerus. L'événement a attiré de nombreux jeunes scientifiques et artistes au Luxembourg. Il sera suivi, au printemps 2023, par une exposition au Mudam, ainsi que par une publication rassemblant les différentes interventions du symposium.

neimënster (Centre culturel de Rencontre Abbaye de neumünster)

La priorité de neimënster a toujours été de transmettre et de rendre accessible au plus large public des propositions artistiques diversifiées, qui questionnent la société et soutiennent les actions citoyennes et humanistes, permettant la construction d'une société inclusive.

Certains partenariats permettent à neimënster d'affirmer l'orientation de sa programmation autour de problématiques sociétales contemporaines adressées par différents médiums.

Un exemple dans ce domaine est la conférence *Unmute Power Abuse, Sexisme, violences sexuelles et abus de pouvoir dans le milieu artistique* : une conférence donne la parole à trois structures opérant pour la lutte contre les violences et les discriminations dans les arts de la scène.

Les artistes désireux/ses de s'aventurer sur de nouveaux sentiers créatifs peuvent postuler à une résidence d'artistes au sein de neimënster, qui donne les moyens à un/e artiste professionnel/le, peu importe son domaine d'expression, de développer une recherche originale qui nourrira ses projets à venir. En 2022, neimënster a accueilli en résidence des artistes de multiples disciplines artistiques, qui ont travaillé et collaboré sur des projets variés. Parmi eux et elles, cinq artistes associé/es, tandis que d'autres sont venu/es le temps de quelques semaines ou plus, profiter du lieu dans le cadre de travaux de recherche, d'expérimentation et de création.

Un exemple dans ce domaine est celui d'Mahtab Ghorbani, poétesse et écrivaine exilée en France, est née à Téhéran et a grandi dans une famille opposée à la République islamique d'Iran. Son père a été emprisonné à trois reprises pour avoir écrit et lutté pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Interdit de publier ses livres, elle a quitté l'Iran en 2016 avec sa fille.

La programmation culturelle de neimënster est à l'image de la population de la Ville de Luxembourg. Elle brille par la multiplicité des disciplines artistiques et des langues présentées tout au long de la saison, permettant d'attirer tous les publics. Elle favorise l'accès à la culture au plus grand nombre, tout en s'adaptant en 2022 aux enjeux majeurs de la crise énergétique. De nouvelles propositions sont nées en 2022 comme par exemple le nouveau festival *Garden Delights* ; en été, neimënster a ainsi invité artistes et public dans son Jardin du cloître pour profiter d'une série de concerts exceptionnels, lui présenter un nouvel espace et lui permettre d'écouter de nouvelles pièces autrement.

Les créations qui se font à neimënster sont souvent les résultats d'un travail de longue haleine fait par des artistes en résidence dans la maison.

Deux exemples dans ce domaine :

- *Nikki Ninka & Afrobeethoven* est un spectacle familial de rap et hip-hop en luxembourgeois. Projet musical destiné aux enfants, il rassemble des artistes luxembourgeois issus du hip-hop et du jazz.
- Avec *stark bollock naked*, Larisa Faber présente son interprétation féministe de l'horloge biologique. Un spectacle développé dans le cadre d'une résidence à neimënster. Cette création, jouée en anglais, aborde avec humour les pressions sociales auxquelles est confrontée une jeune femme face aux questions de la maternité. Inspirée de sa propre expérience face aux pressions sociales liées à l'horloge biologique, elle place les femmes face aux interrogations liées à leur identité féminine.

Kultur | lx Arts Council Luxembourg

2022 fut une année intense pour Kultur | lx Arts Council Luxembourg, qui a poursuivi avec succès le processus entamé en 2021 d'intégration de diverses initiatives de soutien au secteur (music:lx ; Reading Luxembourg ; résidences, aides et bourses du Focuna ; certaines aides du ministère de la Culture). Ces dispositifs de soutien font désormais partie intégrante des activités régulières de Kultur | lx et ont été complétés par de nouvelles initiatives développées par l'association.

En 2022, Kultur | lx a octroyé un soutien financier à 213 projets et des bourses à 11 artistes. A noter le développement de deux nouvelles bourses pour accompagner le développement de carrière et la mise en réseau internationale des artistes et professionnel/les de la culture : la Bourse IETM et le Artist Management Programme. Enfin 6 artistes ont pu bénéficier de résidences de recherche et de création à l'international dans les différentes disciplines artistiques. Ces dispositifs de soutien ont représenté un montant global d'environ 647.000 EUR.

Kultur | lx a également mis en place une série de programmes et d'actions pour un montant global d'environ 605.000 EUR avec pour objectif à la fois de développer les compétences des artistes et professionnel/les de la culture et de faire découvrir la scène culturelle luxembourgeoise aux professionnel/les internationaux/ales :

- Des actions en faveur du développement de carrière : la mise en place de 21 workshops et webinaires, l'organisation de 6 programmes d'accompagnement sur les temps forts internationaux et les échanges réguliers avec le secteur via les rendez-vous avec les Comités de sélection et les temps d'échange *Meet the sector*, au nombre de 5 en 2022.
- Le développement de l'ancrage international : l'organisation de la présence sur 13 foires et festivals internationaux – dont Luxembourg Pays hôte du Marché de la Poésie à Paris – et l'invitation de plus de 130 professionnel/les internationaux/ales lors de 6 focus organisés au Luxembourg dans les secteurs des arts visuels, de la littérature & édition, de la musique et du spectacle vivant.

Par ailleurs Kultur | lx a mis en place deux opérations internationales pluridisciplinaires : une mission culturelle dans le cadre de la Visite d'État du Luxembourg au Portugal et les rencontres artistiques du Luxembourg à Montréal dans le cadre du Luxembourg, pays invité d'honneur du Festival CINEMANIA. Ces deux opérations s'inscrivent dans une volonté à la fois de coopérer avec les autres acteurs de la promotion du Luxembourg sur les scènes internationales et de développer des liens de coopération et d'échanges pérennes avec certains territoires.

Kultur | lx poursuit enfin son inscription dans les réseaux internationaux avec son intégration au Fonds Impuls neue Musik et sa participation active aux travaux de l'IFACCA - International Federation of Arts Councils and Culture Agencies.

Concernant la structure, l'équipe s'est renforcée en 2022 de trois personnes : un chargé de projet Littérature et édition, une chargée de projet Architecture, Design et métiers d'art et un digital content manager, en tout 13 personnes au service des artistes et du secteur culturel.

Un des faits les plus marquants, sans doute, pour cette année 2022, est l'adoption au vote unanime à la Chambre des députés le 6 décembre 2022 de la loi portant création d'un établissement public dénommé «Kultur | lx – Arts Council Luxembourg». Le projet de loi a été publié le 16 décembre 2022 et est donc désormais entré en vigueur. Une période de transition d'approximativement six mois permettra de passer le relais de l'asbl Kultur | lx vers l'établissement public. Ce succès est le fruit d'un travail de longue haleine mené conjointement par les équipes du ministère de la Culture et de Kultur | lx.

Philharmonie & Orchestre Philharmonique du Luxembourg

La page de la pandémie de Covid désormais résolument tournée, l'année 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021 à la Philharmonie et confirme le retour du public avec plus de 180.000 visiteurs/euses au cours des 12 derniers mois.

Cet élan doit beaucoup à l'enracinement de la Philharmonie dans le terrain culturel luxembourgeois. Mettant respectivement à l'honneur la diaspora lusophone et la créativité contemporaine, les festivals Atlântico et rainy days continuent de refléter la fascinante diversité qui forme l'ADN du Luxembourg. Lancé en 2022, le nouveau festival Fräiraïm vient compléter ces initiatives avec une promesse audacieuse : offrir la scène de la Philharmonie à des artistes luxembourgeois/es issus de tous horizons musicaux, du jazz au heavy metal en passant par la musique classique.

Convaincue de l'importance de décloisonner et de fusionner les genres musicaux pour parler au grand public, la Philharmonie s'est également distinguée cette année par une collaboration avec la Rockhal de Belval et le jazzman luxembourgeois Gast Waltzing, et continue de régaler les amoureux du plein air avec le désormais traditionnel concert d'été à la Kinnekswiss.

En 2022, la Philharmonie ancre les notions de transmission et d'éducation au cœur de sa mission de pilier culturel du Luxembourg. Toujours plus investie dans son engagement auprès des jeunes publics, elle innove en lançant à l'automne les "Week-ends thématiques". Deux jours d'ateliers, de rencontres et de concerts rassemblés autour d'un thème fort, relevant audacieusement le défi de parler à un public multi-âge allant de 1 à 14 ans. Le projet pilote, intitulé Percussion extravaganza, remporte un tel succès qu'il est reconduit en décembre pour une édition spéciale Noël, et est pressenti pour former la colonne vertébrale de la saison 2023/24.

Avec une tournée 2022 haute en couleur, l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg continue pour sa part d'honorer son rôle d'ambassadeur. Que ce soit au Luxembourg —notamment au Grand Théâtre et à Ettelbrück,— dans la Grande Région —citons Châlons ou encore L'Arche Villerupt et son Festival de Film Italien,— ou sur la scène internationale avec un passage remarqué au Théâtre des Champs-Élysées et au Palau de la Música Catalana de Barcelone, l'orchestre se montre plus cosmopolite que jamais.

Citoyen/nes du monde, ses musicien/nes et leur chef Gustavo Gimeno le sont aussi par leur participation à de nombreux concerts de bienfaisance, comme le Gala du 01.12.2022 organisé par l'association humanitaire SOS Villages d'Enfants. La Philharmonie introduit même « Fest- & Bienfaisance-Concerten », un abonnement annuel consacré à ces initiatives musicales et caritatives.

En avril 2022, l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg débute par ailleurs son travail avec le label franco-allemand harmonia mundi. Un partenariat artistique fécond qui a déjà donné naissance à deux disques salués par la critique en moins d'un an : un hommage aux grands ballets avants-gardistes d'Igor Stravinsky, *Appolon Musagète* et *L'Oiseau de feu*, ainsi qu'un enregistrement du magistral *Stabat Mater* de Gioacchino Rossini. Une troisième sortie, la *Messa di gloria* de Giacomo Puccini est prévue pour avril 2023.

À travers ses tournées comme ses enregistrements, l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg s'affirme désormais comme un orchestre d'envergure internationale cultivant un répertoire à la fois généreux et audacieux. Il fêtera ses 90 ans à l'automne 2023. La Philharmonie toute entière se prépare au jubilé de la phalange dont elle est la maison depuis 2005 et avec qui elle ne fait qu'un depuis 2012.

Rockhal

L'année 2022 a signé la reprise du marché post Covid, avec son lot d'adaptations et de défis logistiques à relever pour le Centre de Musiques Amplifiées. Cette année particulière a été marquée à la Rockhal par l'organisation et la mise en place des événements majeurs d'ouverture et de clôture d'Esch2022, Capitale Européenne de la Culture.

L'OPB meets OPL a rencontré un vif succès en juin 2022. Ce projet d'envergure 100% luxembourgeois a regroupé une quinzaine d'artistes locaux/ales accompagné/es par l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg, sous la direction de Gast Waltzing.

Le Club s'est paré d'un nouveau balcon, offrant une réelle symbiose public/artistes. Un nouvel éclairage d'ambiance a été installé dans l'ensemble du Foyer, agrémenté d'un affichage dynamique, permettant une diffusion d'informations adaptées (prochains spectacles, consignes de sécurité, ...).

Toujours en quête d'optimisation, le website de la Rockhal a été totalement repensé pour séduire une clientèle plus attentiste qu'avant Covid.

Le Rocklab, quant à lui, a développé son App, répertoriant 501 projets en 2022, soit près d'un millier de musicien/ne. Les Rocklab Member Meetings, réunissant une communauté de musicien/nes pouvant interagir, se mettre en réseau et utiliser au mieux les ressources du Rocklab, ont vu leur taux de participation multiplié par 3,5. Les salles de répétitions ont atteint un taux d'occupation maximal, répondant à un réel besoin du secteur.

La formation du personnel en interne a permis la réalisation de 33 vidéos d'artistes locaux/ales. 46 vidéos d'artistes locaux/ales ont été diffusées (Rocklab sessions, Rocklab Pop-up sessions, Grund Club Song Book) avec un nombre cumulé de vues de 617.430.

Le projet *The Sound of Data* (collaboration Rockhal, Rocklab, FNR, Université de Luxembourg et LIST dans le cadre de Esch 2022) a été réalisé avec succès avec une dizaine de workshops et le concert final au Club (600 personnes).

Le lancement de nouveaux formats Jeune Public en collaboration avec Esch2022 et développement des projets établis (en collaboration avec le SCRIPT) a recueilli l'adhésion de +/- 5.000 enfants.

Rotondes

La treizième édition des congés annulés, a battu le record de fréquentation toutes années confondues : 10.400 personnes sur un peu moins d'un mois (et ce avec 34% d'événements en moins qu'en 2018).

Le dernier marché de l'année, le *Jingle Mingle X-Mas Market*, a attiré plus de 2.800 personnes sur un weekend ce qui en fait un des plus grands succès des Rotondes en termes de fréquentation.

XPO E, la troisième édition de l'exposition de la section arts plastiques, a impliqué 9 lycées et 41 professeur/es, et a permis d'exposer 622 élèves de cette section. La moyenne journalière des visiteurs/euses, étalée sur 3 semaines, était de 79 personnes par jour.

Sur toute l'année 2022, plus de 700 enfants, jeunes et adultes ont activement participé dans le cadre du volet Labo à des projets de création ainsi qu'aux ateliers et formations.

2. L'observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements culturels liés au ministère

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire. Le cadre législatif national relatif à l'égalité des femmes et des hommes résulte des transpositions de directives européennes.

Depuis de nombreuses années, le ministère poursuit ses efforts de veiller à une représentation égalitaire dans les organes de décision internes et promeut la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.) tout comme au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités. Une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes a été mise en place.

En 2022, une première évaluation du Plan d'action national pour l'égalité a été demandée au ministère de la Culture par l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes. La part des femmes et des hommes dans les institutions culturelles se présente comme suit :

Instituts culturels de l'État (loi 2004): Directeurs et Directrices

Poste	Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs / Directrices	Total	8	100%
Directeurs	Masculin	6	75%
Directrices	Féminin	2	25%

Établissements publics : directeurs et directrices, présidentes et présidents, et membres du conseil d'administration

Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs / Directrices		
Total	5	100%
Masculin	3	60%
Féminin	2	40%
Présidents / Présidentes		
Total	5	100%
Masculin	3	60%
Féminin	2	40%
Membres du conseil d'administration		
Total	33	100%
Masculin	15	45%
Féminin	18	55%

Établissements et structures culturels : directeurs et directrices, présidentes et présidents, et membres du conseil d'administration

Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs / Directrices		
Total	10	100%
Masculin	8	80%
Féminin	2	20%
Présidents / Présidentes		
Total	11	100%
Masculin	7	64%
Féminin	4	36%
Membres du conseil d'administration		
Total	94	100%
Masculin	53	56%
Féminin	41	44%

3. Les conseils et commissions consultatives

3.1 Conseil national du Livre

Le Conseil national du livre est un organe consultatif du ministère de la Culture, créé par la loi de 2004 sur les Instituts culturels de l'État. Il regroupe des représentant/es de la chaîne du livre au Luxembourg et soumet au ministère de la Culture des avis relatifs à la politique du livre. Fin 2022, les membres du Conseil étaient les suivant/es : Myriam Bamberg, représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Marc Binsfeld, pour les Lëtzebuerger Bicherrediteuren ; Iris Depoulain, pour l'Office de la propriété intellectuelle ; Fernand Ernster, pour la Fédération luxembourgeoise des Libraires ; Gusty Graas, de l'Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques ; Nico Helming, auteur (président du CNLi) ; Romain Jeblick, de la Luxembourg Organization for Reproduction Rights ; Josée Kirps, directrice des Archives nationales du Luxembourg ; Martine Mathay, représentante de la Bibliothèque nationale de Luxembourg ; Jean- Marie Reding, pour l'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, documentalistes et archivistes (Albad) ; Claudia Schneider-Schoo, de l'Initiativ Freed um Liesen ; Pascal Seil, représentant du Centre national de littérature ; Nora Si Abderrahmane, représentante du ministère de la Culture ; Sophie Thoma, représentante du ministère de la Culture et Nora Wagener, autrice. Le mandat des membres est arrivé à échéance le 8 novembre 2022.

Le Conseil s'est réuni deux fois en 2022, en juillet et en octobre. Ses membres y ont discuté notamment le projet d'introduire le prix fixe du livre au Luxembourg et la consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, lancée par le ministère de la Culture en juillet 2022. Les associations Kultur | Ix et A:LL Schrëftsteller*innen ont été invitées afin d'échanger sur leurs activités respectives. D'une part les missions, objectifs et lignes directrices de Kultur | Ix ainsi que les dispositifs de soutien et actions dans le domaine de la littérature et de l'édition ont été présentés et discutés. D'autre part les missions et actions fédératrices de l'association A:LL Schrëftsteller*innen ont été thématiques.

3.2 Conseil supérieur des bibliothèques publiques

En 2022, le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) s'est réuni les 20 avril, 6 juillet, 7 septembre et 19 octobre.

Toutes ces réunions ont pu être tenues en présentiel.

Le CSB constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

Remplacements au sein du CSB

En 2022, Martine Mathay et Kim Krier, secrétaire de direction auprès de la BnL, ont remplacé Jackie Dupont au secrétariat du CSB.

Depuis juillet 2022, la bibliothèque Tony Bourg fonctionne sous la tutelle de la Commune de Troisvierges. En conséquence, Adrien Wouters, en tant que représentant de l'association De Cliärrwer Kanton asbl, a démissionné du CSB. La Commune de Troisvierges a nommé Agnes Poupert-Voermans représentante. Depuis automne, Béatrice Godart a remplacé Sophie Thoma pour représenter le ministère de la Culture et Lia Blum remplace Angelika Bräutigam au Mierscher Lieshaus ainsi qu'au sein du CSB.

Fin 2022, Gusty Graas est démissionnaire en tant que représentant du Syvicol.

Séances plénières

Lors des séances plénières du CSB en 2022, les sujets suivants ont été à l'ordre du jour :

- Choix de l'identité visuelle du CSB
- Le choix de l'identité visuelle du CSB s'est porté sur le logo proposé par André Thull.
- Video on demand (VOD) : Projet-pilote « MéNuLu » [Médiathèque Numérique du Luxembourg]

En avril 2022, Claire Krieger, Marc Fritz et Deborah Storn ont présenté « MéNuLu », mis en place par le GT audiovisuel du CSB (Cité Bibliothèque, Bibliothèque nationale et Médiathèque du Centre national de l'audiovisuel).

Le pré-lancement du projet-pilote a eu lieu début du mois d'avril pour une période d'un an. L'offre trilingue (français, allemand, anglais) des plateformes Kanopy, Filmfriend et Divercities est actuellement accessible via a-z.lu aux lecteurs et lectrices inscrit/es dans une des trois bibliothèques /médiathèques partenaires. Des productions et co-productions luxembourgeoises (en langue luxembourgeoise ou autres) sont également mises à disposition des usagers.

Afin de se conformer aux législations en place au niveau international et la protection des mineurs d'âge au Luxembourg, l'offre s'adresse aux lecteurs et lectrices inscrit/es à partir de 14 ans.

Le Mierscher Lieshaus, la Bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette, l'Ettelbrécker Bibliothéik, la Bibliothèque Publique Régionale de Dudelange et la Bibliothèque municipale de Differdange sont intéressés à faire partie du projet.

- Le projet MéNuLu a été présenté lors des Walfer Bicherdeeg sur le stand de la BnL.
- Le programme eBooks.lu
Une refonte du « key visual » notamment du site web et du volet communication est devenue nécessaire, parce que le visuel ne correspond plus à l'air du temps.

Les membres du CSB ont pu faire des propositions.

- GT Plan de financement du programme ebooks.lu
Un groupe de travail a été mis en place afin d'élaborer une proposition de clef de répartition du coût d'acquisition et de promotion des ebooks.

La nouvelle clef de répartition tient compte de trois composantes :

1. Principe solidaire : les bibliothèques qui ont un budget plus conséquent doivent payer plus ;
2. Nombre d'utilisateurs par bibliothèque ;
3. Nombre de sessions par bibliothèque.

Les contributions sont calculées sur base du montant total de 2021 et la nouvelle clef de répartition est applicable à partir de 2023 pour deux ans.

- Soutien pour réfugiés ukrainiens
Au niveau du CSB, il y a eu différentes initiatives pour accueillir les réfugiés ukrainiens : message de bienvenue de l'Escher Bibliothéik diffusé sur les différentes plateformes en ligne en langue ukrainienne, mise à disposition de cours de langues, de ressources en ligne et de documents en langue ukrainienne.

- Entrevue entre ministère de la Culture, A:LL et CSB du 29 juin 2022
Il a été retenu lors de cette entrevue que les auteurs et autrices ont droit à un minimum de 400 EUR HTVA pour une lecture de 40 minutes minimum, plus les frais de route d'après le barème de l'État (0,30 EUR / km). Pendant une phase transitoire les tarifs suivants seront applicables : 300 EUR en 2023, 350 EUR en 2024 et 400 EUR pour l'année 2025.

Les bibliothèques qui ont déjà les moyens sont priées d'appliquer le tarif de 400 EUR dès maintenant. Pour l'instant les tarifs ne s'appliquent pas encore aux lectures pour enfants (à venir). Après trois années, une évaluation sera faite (nombre de lectures, rémunérations versées).

Cette mesure répond à la valeur d'une rémunération juste et équitable telle qu'elle est présentée dans la charte de déontologie du ministère de la Culture.

Une meilleure coordination entre les bibliothèques et une collaboration plus étroite entre le CSB et l'A:LL quant à l'organisation de lectures ainsi que l'élaboration d'un contrat-modèle pouvant être utilisé par toutes les bibliothèques sont à envisager au sein d'un groupe de travail.

- Avis sur la Consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

Un groupe de travail est chargé de l'élaboration d'un avis sur le volet CSB dans la loi.

- La transition d'Aleph vers Alma

Durant l'année 2022, la mise en place du nouvel outil ALMA a pris une place prépondérante dans les discussions pendant les réunions du CSB, au cours desquelles des pistes ont été proposées pour notamment gérer les inscriptions de lecteurs sans adresses email ou encore les blocages de lecteurs/trices ayant des prêts en retard.

Groupe de travail audiovisuel

En 2020, le groupe de travail « audiovisuel » composé de Marc Fritz de la Bibliothèque nationale, de Claire Krieger du Centre national de l'audiovisuel et de Deborah Storn de la Cité Bibliothèque, s'est rencontré 24 fois.

Pour le projet pilote de vidéo à la demande « MéNuLu », une convention a été élaborée entre la Bibliothèque nationale, le Centre national de l'audiovisuel et la Cité Bibliothèque et des contrats ont été signés avec Filmfriend, Diversities et Kanopy.

Une stratégie de communication et de publicité a été élaborée et des applications ont été développées afin de mettre les contenus à disposition des lecteurs/trices sur les différentes plateformes. L'offre a été officiellement lancée le premier avril 2022. La production/co-production Luxemburgensia du CNA a été intégrée sur Filmfriend, où un onglet spécial a été mis en place pour mettre en avant la collection Luxemburgensia.

Suite au lancement de la vidéo à la demande pour les lecteurs de la Bibliothèque nationale, du Centre national de l'audiovisuel et de la Cité Bibliothèque, un appel a été lancé aux bibliothèques intéressées à rejoindre le projet. Cinq bibliothèques ont manifesté un intérêt à rejoindre le projet MéNuLu, à savoir la Bibliothèque d'Esch-sur-Alzette, le Mierscher Lieshaus, la Bibliothèque municipale de Differdange, la Bibliothèque de Dudelange et celle d'Ettelbrück.

Outre ce projet, le groupe de travail a travaillé entre autres sur l'acquisition de productions luxembourgeoises et sur les droits de distribution de Tonies pour bibliothèques (un distributeur néerlandais Thames a les droits pour le Benelux, vente aux bibliothèques avec droits de prêt).

Groupe de travail ebooks et groupe de travail de financement ebooks

Le groupe de travail ebooks, composé de Juliane Schulze, Georges Grommes et Jil Weiler, s'est réuni une fois en 2022 pour discuter entre autres du budget de 2022 et du financement du projet ebooks. Le groupe de travail de financement ebooks, composé de Tamara Sondag, Modesta Gonzalez-Birtz, Jil Weiler et Claude D. Conter, s'est retrouvé une fois en 2022 pour afin d'adapter éventuellement le financement du projet, en tenant compte notamment du budget d'acquisition et de promotion des bibliothèques et du nombre d'usagers actifs et de téléchargement par bibliothèque.

Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un avis sur le volet CSB dans la nouvelle loi concernant les bibliothèques

Le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un avis sur le volet CSB dans la nouvelle loi concernant les bibliothèques, composé de Anne-Marie Antony, Claude D. Conter, Nathalie Jacoby, Claire Krieger, Tamara Sondag et Deborah Storn s'est réuni une fois en 2022. Il opte pour une nouvelle composition du Conseil, qui devrait couvrir l'ensemble du paysage des bibliothèques au Luxembourg. La nouvelle composition pourrait se calquer sur la répartition des bibliothèques du réseau national des bibliothèques bibnet.lu, qui fait la distinction entre bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, bibliothèques spécialisées, bibliothèques universitaires, bibliothèques scientifiques et Bibliothèque nationale. D'après ce modèle, chaque type de bibliothèque serait représenté par une personne au Conseil et les bibliothèques publiques auraient uniquement droit à 2 représentant/es (1 pour les bibliothèques publiques du réseau bibnet.lu et 1 représentant de l'ULBP), alors qu'il n'y aurait plus de représentant/es de bibliothèques non-publiques.

Le nouveau Conseil porterait le nom de Conseil national des Bibliothèques. Chaque membre du Conseil nommerait un/e représentant/e et un/e suppléant/e qu'il pourrait déléguer dans les réunions en cas d'absence. Le secrétariat serait assuré par le ministère de la Culture.

3.3 Conseil des archives

Le Conseil des archives (ci-après CONA) a été institué par l'article 22 de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage. Cette loi a par la suite été mise en œuvre par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 qui a déterminé le fonctionnement du conseil.

Le CONA renvoie à ses [rapports](#) pour les exercices 2020 et 2021 pour ce qui est de sa mise en place et de ses missions.

Tout comme les rapports des exercices antérieurs, le rapport annuel portant sur l'exercice 2022 présentera à tour de rôle les différentes activités du conseil dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par l'article 22, paragraphe 1, points 1 à 6, de la précitée loi.

La composition du CONA est restée inchangée pendant l'année sous rapport.

1. Fonctionner comme organe consultatif et se prononcer sur toute question en matière d'archives qui lui est soumise par le ministre

En 2022 le CONA n'a pas été saisi de nouvelles demandes d'avis, mais a toutefois, en date du 29 juillet 2022, répondu à la demande d'avis lui adressée par la ministre de la Culture en date du 21 décembre 2021 qui portait sur un ensemble de questions relatives, respectivement, aux demandes de consultations d'archives avant l'expiration des délais prévus à la loi du 18 août 2018 sur l'archivage et aux actes de l'état civil.

2. Fonctionner comme organe de réflexion et d'impulsion dans le domaine des archives et formuler des avis et des propositions au ministre

Le CONA a rendu, en date du 9 août 2022, son avis relatif au Rapport annuel des Archives nationales pour l'année 2021 sur l'encadrement des archives publiques, dans lequel il a retenu que « la loi du 18 août 2018 sur l'archivage commence à porter ses fruits en ce sens que de plus en plus d'administrations prennent conscience de l'importance qu'ont leurs archives non pas uniquement pour leur propre usage, mais encore pour les recherches, notamment historiques, futures. Il en veut pour preuve les informations données dans le rapport quant aux moyens tant humains que matériels que certaines administrations respectivement consacrent déjà à l'heure actuelle ou se proposent de consacrer dans le futur à leurs archives,

mais sous des conditions spécifiques (1) quant à l'utilisation des données personnelles recueillies et (2) quant à la publication d'articles tirés de la recherche, publication qui était conditionnée par la présentation antérieure d'une thèse doctorale rédigée par un autre chercheur / chercheuse.

Dans son avis du 18 mars 2022, le CONA a retenu que « la loi précitée du 17 août 2018 ne contient pas de base légale, sous forme de causes de refus ou de dispositions conditionnelles, permettant à un producteur, dont les ANLux ne sont que le relais, d'encadrer un accès d'une façon qui revient à indiquer au chercheur les éléments sur lesquels la recherche devrait être orientée. De même, la loi n'autorise pas un producteur d'archives de décider à quel moment un chercheur pourra procéder à la publication du résultat de ses recherches, y compris en raison de l'existence d'autres recherches en cours portant, en tout ou en partie, sur le même sujet ou les mêmes fonds d'archives. Le CONA rappelle à ce propos que la recherche scientifique doit être libre, sous la seule réserve, essentielle il est vrai, qu'elle respecte les valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques. Le CONA estime que les modalités imposées par le producteur au réclamant ne participent pas de ces exceptions. Dès lors le CONA retient que, telles que formulées, les conditions posées à l'accès aux dossiers visés par la demande du réclamant et figurant dans la rubrique « remarques » du formulaire « Réponse positive de consultation », prévisé, ne sont pas conformes au prescrit de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage ».

La seconde réclamation visait un refus de reproduction basé sur l'article 16, paragraphe 6, de la loi du 18 août 2018, précitée, qui prévoit que les archives « ne peuvent être mises en ligne que cent ans à compter de la date du document », cette disposition était interprétée par le producteur des archives visés par la réclamation comme comprenant également la mise en ligne par des chercheurs d'informations personnelles qui seraient le résultat de leurs recherches et qui découlerait des documents consultés.

Dans son avis du 20 juillet 2022, le CONA a estimé que « la reproduction de données personnelles, notamment si, ainsi que cela est le cas en l'espèce selon les explications fournies par le réclamant, elle a lieu en vue d'une publication par internet, constitue une atteinte au droit qu'a toute personne à la protection de ses données personnelles et à celles d'éléments ressortissants de sa vie privée. Les dispositions inscrites à l'article 16 requièrent par conséquent et ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus, pour que l'accès à ces données ou leur reproduction soient possibles, soit l'accord de la personne concernée ou de ses ayants-droit, (paragraphe 3), soit l'autorisation du/de la directeur/trice des ANLux après accord de l'entité versante, dans le respect des conditions inscrites au paragraphe 4, point b) dudit article 16.

Le paragraphe 6 de l'article 16 de la loi sur l'archivage, invoqué par le producteur à l'appui de son refus, n'est toutefois pas à lire dans le contexte de la réponse à donner à une demande d'accès ou de reproduction.

En parlant d'une « mise en ligne », notion à lire à la lumière des documents parlementaires et notamment du rapport de la Commission de la Culture, le législateur ne vise en effet non pas une mise en ligne de documents par un chercheur, mais bien une communication erga omnes en ligne d'un fonds d'archives, totalement ou partiellement, par les Archives nationales. Il s'agit, pour les archives publiques, de « différencier entre la communication d'un dossier physique, accessible sur demande à une personne à la fois et ceci dans un endroit précis, et la mise à disposition en ligne, accessible librement et simultanément à tout internaute peu importe son lieu de consultation ». Cette lecture se retrouve également dans l'avis de la CNPD, tout comme dans les pratiques des pays voisins, et notamment de la France, citées par la CNPD dans le même avis.

Le CONA en conclut dès lors que le refus visé par le réclamant préqualifié, en tant qu'il est basé sur l'article 16 (6) de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, n'est pas conforme au prescrit de cette loi. »

Dans les deux dossiers, et conformément au prescrit de la loi du 18 août 2018 sur l'archivage, le CONA a demandé aux autorités versantes des dossiers concernés de considérer à nouveau la demande de communication à la lumière de ses conclusions.

offrant de ce fait également des débouchés nouveaux et intéressants pour les étudiant/es. Le CONA note toutefois que, si la gestion des archives papier semble de mieux en mieux maîtrisée, l'introduction croissante dans les démarches et prises de décision de procédés digitaux constitue un défi majeur auquel devront faire face tant les administrations concernées que les ANLux, sous peine de perdre des informations éventuellement essentielles pour les recherches futures. Il attire plus particulièrement l'attention sur l'importance dans le domaine du digital d'un système de classement uniforme au moins au sein d'une administration et, en toute hypothèse, conforme avec les techniques utilisées aux ANLux. Il souligne qu'il est essentiel d'assurer que l'archivage digital ne devienne un frein à la recherche, voir influence celle-ci, risque spécialement pointé par le rapport sous avis. Ainsi, à l'instar d'un dossier papier, qui est soumis en intégralité au chercheur / à la chercheuse que demande une consultation, un dossier digitalisé devra également être rendu accessible au chercheur / à la chercheuse dans son intégralité. De même, les moteurs de recherche devraient assurer que tous les documents relatifs à un dossier spécifique puissent être facilement reconnus comme tels ».

3. Proposer des mesures en matière de politique archivistique sur le plan national

Au courant de l'année sous rapport, le CONA n'a pas été amené à proposer des mesures spécifiques en matière de politique archivistique sur le plan national au-delà de celle citée à l'endroit du point 5 ci-dessous.

4. Promouvoir l'archivage

L'année sous rapport n'a pas donné l'occasion au CONA de promouvoir l'archivage de façon directe. Le conseil a néanmoins continué à offrir une présence Internet permettant l'information du public sur son existence et sur les possibilités de contact. Cette présence a notamment été mise à profit par des tiers pour contacter le CONA pour des renseignements mineurs qui ont, à chaque fois, pu être donnés.

5. Se prononcer sur les propositions de classement d'archives privées comme archives privées historiques

La loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel a abrogé les articles 14 et 15 de la loi du 18 août 2018 sur l'archivage, relatifs au classement d'archives privées, de telle sorte que la mission prévue sous le point 5 de l'article 22 de la même loi, à savoir celle de se « prononcer sur les propositions de classement d'archives privées comme archives privées historiques » ne semble actuellement plus faire partie des attributions du CONA, même si le point en question n'a pas été formellement abrogé. Le CONA regrette de n'avoir pas été consulté pendant la procédure menant à cette nouvelle législation, qui, sur ce point du moins, le concernait pourtant étroitement en sa fonction d'organe consultatif en matière d'archivage. Il rappelle sa position exprimée dans un avis transmis à la ministre de la Culture daté du 29 juillet 2022, dans lequel il a estimé que la Commission pour le patrimoine culturel, instaurée par l'article 109 de la prédite loi du 25 février 2022, et qui doit donner son avis dans tout dossier de classement de biens culturels relevant du patrimoine mobilier, devrait comporter au moins un spécialiste en archivistique afin de pouvoir correctement mesurer la valeur des archives privées proposées au classement.

6. Émettre un avis dans le cas d'un refus de communication d'archives publiques avant l'expiration des délais de communication

Pendant l'année sous rapport le CONA a été saisi de deux réclamations.

Conformément à la décision prise dans sa réunion du 2 octobre 2020, et afin de respecter les principes régissant la protection des données personnelles, le CONA reprend ci-après uniquement les éléments essentiels des avis formulés dans ce cadre, sans indiquer l'origine de la réclamation.

La première réclamation avait ceci de particulier en ce qu'elle ne soumettait au CONA non pas une décision de refus, mais une décision portant autorisation conditionnelle. En effet l'accès aux fonds historiques sollicité par le chercheur / la chercheuse réclamant avait bien été accordé

2020

20

20

20

20

20

IX.

2020-2021 -Années Covid-19



Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du Kënschlerkollektiv, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022 (Adolf El Assal) © Hasan Amin

La pandémie de la Covid-19 a percuté le secteur culturel de plein fouet. Alors que le contenu qu'il produit, que les livres, les disques, les films, les œuvres qui en émanent, ont aidé nos concitoyen/nes confiné/es à soulager ces premiers mois de pandémie, à s'évader au sein de leurs quatre murs même, les créateurs et créatrices du contenu ont, quant à eux, vu leurs existences mises en péril par une série de restrictions et de fermetures, nécessaires certes, mais en fin de compte désastreuses pour un secteur qui se nourrit et qui vit du contact avec son public.

Un inconvénient, un mal inévitable, bref, un effet de la pandémie pour les un/es, s'est avéré pour les autres la cause d'une remise en question existentielle. La fermeture des institutions culturelles, vécue par le public comme une privation supplémentaire parmi d'autres, revient du côté du travailleur culturel à une censure, une interdiction d'exercer son métier et de gagner sa vie.

Le secteur culturel a cependant répondu aux restrictions avec une énergie et une solidarité inouïes. Dès les premiers jours de confinement, les initiatives de culture à domicile se sont démultipliées. En un temps record, des alternatives aux moyens traditionnels d'accéder à la culture ont été développés, des concerts en ligne diffusés, des expositions virtuelles organisées, des projets respectant la distanciation sociale montés.

Ceci dit, l'impact des restrictions sur le secteur culturel ne peut être nié. Rappelons en ce lieu les dates décisives avec leurs conséquences sur les activités culturelles :

- **11.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), toutes les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 1.000 personnes sont interdites.
- **13.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 100 personnes et les manifestations en milieu non-confiné rassemblant plus de 500 personnes sont interdites.
- **13.03.2020** : par [décision du ministère de la Culture](#), les institutions culturelles de l'État sont fermées.
- **16.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les activités de nature culturelle sont suspendues.
- **18.03.2020** : par voie de [règlement grand-ducal](#), l'état de crise est déclaré, les activités de nature culturelle sont suspendues et les établissements relevant du secteur culturel sont fermés.
- **11.05.2020** : par voie de [règlement grand-ducal](#), plusieurs institutions culturelles (bibliothèques, musées, archives, centres d'exposition et de représentation) sont à nouveau autorisés à ouvrir leurs portes aux visiteurs/euses individuel/les.
- **29.05.2020** : par voie de [règlement grand-ducal](#), toutes les institutions culturelles peuvent à nouveau accueillir le public, sous réserve du respect de mesures sanitaires strictes.
- **17.07.2020** : la loi du [17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19](#) confirme l'obligation d'attribuer des places assises au public qui doit porter un masque ou bien maintenir une distanciation interpersonnelle de deux mètres lors des rassemblements de plus de 20 personnes, ces restrictions ne s'appliquant pas aux acteurs culturels.
- **25.07.2020** : la [loi du 24 juillet 2020](#) ramène la limite au-delà de laquelle les restrictions concernant les rassemblements sont en place à 10 personnes.
- **23.09.2020** : la [loi du 23 septembre 2020](#) libère les acteurs culturels de l'obligation du port du masque lors de l'exercice de leurs activités
- **30.10.2020** : la [loi du 29 octobre 2020](#) introduit de nouvelles restrictions en termes d'accueil du public, qui ne peut dépasser les 100 personnes, doit porter un masque et se voir assigner des places assises en observant une distance minimale de deux mètres.
- **26.11.2020** : la [loi du 25 novembre 2020](#) réintroduit une fermeture généralisée des établissements culturels à l'exception des musées, centres d'art, bibliothèques et archives nationales.
- **16.12.2020** : la [loi du 15 décembre 2020](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **26.12.2020** : la loi du [24 décembre 2020](#) introduit la fermeture de tous les établissements culturels.
- **11.01.2021** : la [loi du 9 janvier 2021](#) introduit la réouverture de tous les établissements culturels. Les rassemblements au-delà de 100 personnes restent interdits. Le public des événements culturels doit porter un masque, se voir attribuer des places assises en observant une distance minimale de deux mètres. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux acteurs et actrices de théâtre et de film, aux musicien/nes, ainsi qu'aux danseur/euses qui exercent une activité artistique professionnelle.

- **01.02.2021** : la [loi du 29 janvier 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **22.02.2021** : la [loi du 20 février 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **15.03.2021** : la [loi du 12 mars 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **03.04.2021** : la [loi du 2 avril 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **26.04.2021** : la [loi du 23 avril 2021](#) réintroduit la possibilité d'une pratique musicale sans distanciation et port de masque jusqu'à deux personnes. Un maximum de 10 personnes peut désormais se rassembler pour pratiquer une activité musicale au sein d'un établissement accueillant des ensembles de musique ou en plein air, à condition de respecter une distance minimale de deux mètres et d'occuper une place assise pour la pratique à l'intérieur. Les activités musicales scolaires, péri- et parascolaires sont exemptes de ces restrictions.
- **16.05.2021** : la [loi du 14 mai 2021](#) introduit la possibilité d'organiser des rassemblements jusqu'à 150 personnes voire de 1000 personnes, sous condition que les rassemblements de plus de 150 personnes aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- Le nombre de personnes pouvant exercer une pratique musicale sans restrictions est porté à 4. Pour la pratique musicale à l'intérieur, avec distanciation et places assises, la limite reste 10 personnes, alors qu'elle est augmentée à 40 pour la pratique en plein air, avec distanciation de deux mètres.
- **13.06.2021** : la [loi du 12 juin 2021](#) introduit le régime du CovidCheck qui limite l'accès aux rassemblements aux personnes vaccinées, rétablies ou testées. Sont désormais permis les rassemblements jusqu'à 50 personnes avec port du masque et distanciation de deux mètres, voire jusqu'à 300 personnes avec l'obligation supplémentaire d'attribuer des places assises. Ces restrictions ne sont pas applicables lorsque les rassemblements ont lieu sous le régime CovidCheck.
- Des rassemblements jusqu'à 2000 personnes sont désormais possibles, sous condition que ces rassemblements de plus de 300 personnes aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- La loi porte le nombre de personnes pouvant exercer une pratique musicale sans restrictions à 10 et le nombre de personnes pouvant se rassembler pour pratiquer une activité musicale au sein d'un établissement accueillant des ensembles de musique ou en plein air à 50, sous condition de respecter une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les différents acteurs musicaux. Ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque l'activité se déroule sous le régime CovidCheck.
- **16.07.2021** : la [loi du 15 juillet 2021](#) n'introduit pas de changements significatifs au niveau du secteur culturel.
- **15.09.2021** : la [loi du 14 septembre 2021](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **19.10.2021** : la [loi du 18 octobre 2021](#) introduit la possibilité d'organiser des rassemblements jusqu'à 2000 personnes avec l'obligation du port du masque, d'une distanciation de deux mètres et l'attribution de places assises, ces restrictions n'étant pas applicables lorsque les rassemblements ont lieu sous le régime CovidCheck. La loi abroge en outre la limite de 2000 personnes pour les rassemblements, à condition que ces rassemblements aient préalablement fait l'objet d'un protocole sanitaire accepté par la Direction de la santé.
- **17.12.2021** : la [loi du 16 décembre 2021](#) limite les rassemblements sans régime CovidCheck à 200 personnes et à 2000 personnes avec CovidCheck. Tout rassemblement au-delà de 2000 personnes est interdit, à moins d'avoir fait l'objet d'un protocole sanitaire à accepter préalablement par la Direction de la santé.
- **25.12.2021** : la [loi du 24 décembre 2021](#) limite les rassemblements avec CovidCheck à 200 personnes. Tout rassemblement au-delà de 200 personnes est interdit, à moins d'avoir fait l'objet d'un protocole sanitaire à accepter préalablement par la Direction de la santé.
- **15.01.2022** : la [loi du 11 janvier 2022](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **12.02.2022** : la [loi du 11 février 2022](#) autorise les rassemblements sans régime CovidCheck à 200 personnes (avec distanciation et places assises) et à 2000 personnes avec CovidCheck, sans que d'autres restrictions ne s'appliquent.
- **12.03.2022** : la [loi du 11 mars 2022](#) marque la fin des restrictions sanitaires imposées au secteur culturel.
- **15.06.2022** : la [loi du 14 juin 2022](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **01.07.2022** : la [loi du 30 juin 2022](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.
- **27.10.2022** : la [loi du 26 octobre 2022](#) n'introduit pas de changements au niveau du secteur culturel.

Sur base de sondages effectués auprès des institutions culturelles du pays, les services du ministère de la Culture ont estimé le nombre d'expositions fermées à une centaine, le nombre de manifestations annulées ou reportées à plus de mille, et le nombre de spectateurs ainsi affectés à un million, et ce pour la période entre mars et septembre 2020 seulement.

Au-delà du simple facteur économique quantifiable et chiffrable, la culture reste un besoin humain. À l'échelle sociétale, elle est de surcroît un facteur de construction citoyenne, d'émancipation personnelle, d'identification collective et d'information. Les chiffres ne permettent pas de rendre compte des effets intangibles de la pandémie sur une société en privation d'expériences culturelles. L'engouement du public pour les alternatives proposées cependant, en en dit long.

Dès la première heure, l'attention du ministère s'est concentrée sur les efforts de soutien pour un secteur en crise, avec un focus particulier sur les professions les plus vulnérables, à savoir les artistes professionnel/les indépendant/es et les intermittent/es du spectacle. Entre mars 2020 et décembre 2022, plusieurs initiatives de soutien, allant de la simple information à des modifications législatives, en passant par diverses aides financières ont été développées et mises en œuvre.

1. Mesures de soutien du ministère de la Culture pour le secteur culturel face à la pandémie de Covid-19

1.1 Aides financières

Neistart Lëtzebuerg – Culture



En date du 27 mai 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté à la Philharmonie plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg. Sous la dénomination *Neistart Lëtzebuerg*, ce plan de relance pour le secteur culturel de 5 millions d'Euros s'est décliné en plusieurs programmes d'aides financières, regroupées dans trois catégories de soutien.

Mesures compensatoires pour structures/associations conventionnées		
Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de fermeture de l'institution entre le 14 mars et le 1er juin 2020.	29 bénéficiaires	1.499.500 EUR
Aides en faveur de la relance de la culture et de la créativité artistique		
Résidence-mission aux annexes du château de Bourglinster pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble "les annexes du château de Bourglinster" sur une période de trois ans	1 collectif d'artiste bénéficiaire	300.000 EUR
Artistes-associés en résidence: aide pour établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture, pour l'accueil en résidence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes associé pendant une durée minimale de 6 mois	18 projets d'artistes, auteurs ou commissaires associés dans 13 établissements culturels	416.000 EUR
Commandes musicales: lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021 avec la participation de 8 nouveaux partenaires	8 commandes attribuées	48.600 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès de galeries luxembourgeoises	31 œuvres de 15 artistes acquises auprès de 8 galeries	147.700 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès des artistes	23 œuvres acquises auprès de 22 artistes	107.270 EUR
Soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques en faveur des structures théâtrales professionnelles afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques originales	10 créations par 8 structures soutenues	200.000 EUR
Aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle en faveur des équipes artistiques des arts de la scène professionnelle établis au Luxembourg afin de les encourager à réaliser, au cours des prochains 36 mois, des spectacles qui initient de nouvelles voies créatives et des formats alternatifs de mise en scène dans le respect des restrictions sanitaires	7 projets soutenus	71.675 EUR
Indemnités pour surcoûts financiers résultant de la captation audiovisuelle en direct d'une manifestation du à la fermeture des portes au public de l'institution	17 projets de 6 bénéficiaires soutenus	58.424EUR
Bourses de « Résidence à domicile » pour artistes/auteurs et travailleurs culturels professionnels indépendants	123 candidatures	861.395 EUR
Investissement en faveur des musées régionaux et sites patrimoniaux à vocation touristique		
Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux	12 projets de 9 bénéficiaires soutenus	720.630 EUR
Soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique	4 projets de 4 bénéficiaires soutenus	559.805 EUR
TOTAL		5.000.000 EUR

Aides sociales en faveur des artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle

Dès le début de la crise, le ministère de la Culture a mis l'accent sur le soutien des professions les plus vulnérables et les plus exposées aux effets néfastes des restrictions sanitaires successives. Les cadres législatif et réglementaire relatifs aux aides sociales en faveur des artistes professionnel/les indépendant/es et intermittent/es du spectacle ont donc connus des modifications répétées afin d'adapter les aides à la situation de crise déclenchée par la pandémie, et de faciliter les conditions d'accès auxdites aides.

- La [loi du 3 avril 2020](#) introduit des aides supplémentaires pour artistes professionnel/les indépendant/es et intermittent/es du spectacle pour les périodes au cours desquelles a lieu un « événement imprévisible exerçant un impact dommageable » sur leurs activités.

Ce régime d'aides supplémentaires garantit notamment:

- o des aides à caractère social pour artistes professionnel/les indépendant/es, avec la possibilité de verser une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées (au lieu de 50 % du salaire social minimum pour personnes qualifiées, en temps «normal»);
 - o des indemnités journalières supplémentaires pour intermittent/es du spectacle, et ce jusqu'à 20 indemnités journalières par mois, en cas d'inactivité involontaire, par rapport aux 121 indemnités journalières prévues en temps «normal».
- Le [règlement grand-ducal du 3 avril 2020](#) fixe une première période au cours de laquelle ces aides supplémentaires peuvent être attribuées, à savoir du 1er mars 2020 au 31 mai 2020.
 - Le [règlement grand-ducal du 20 mai 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 30 juin 2020.
 - Le [règlement grand-ducal du 18 juin 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 31 août 2020.
 - Le [règlement grand-ducal du 24 novembre 2020](#) introduit une nouvelle période d'aides supplémentaires, du 1er novembre au 31 décembre 2020
 - Le [règlement grand-ducal du 19 décembre 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 28 février 2021.
 - Le [règlement grand-ducal du 25 février](#) prolonge cette période jusqu'au 30 avril 2021.
 - Le [règlement grand-ducal du 30 avril 2021](#) prolonge cette période jusqu'au 30 juin 2021.
 - Le [règlement grand-ducal du 24 décembre 2021](#) prolonge cette période jusqu'au 28 février 2022.

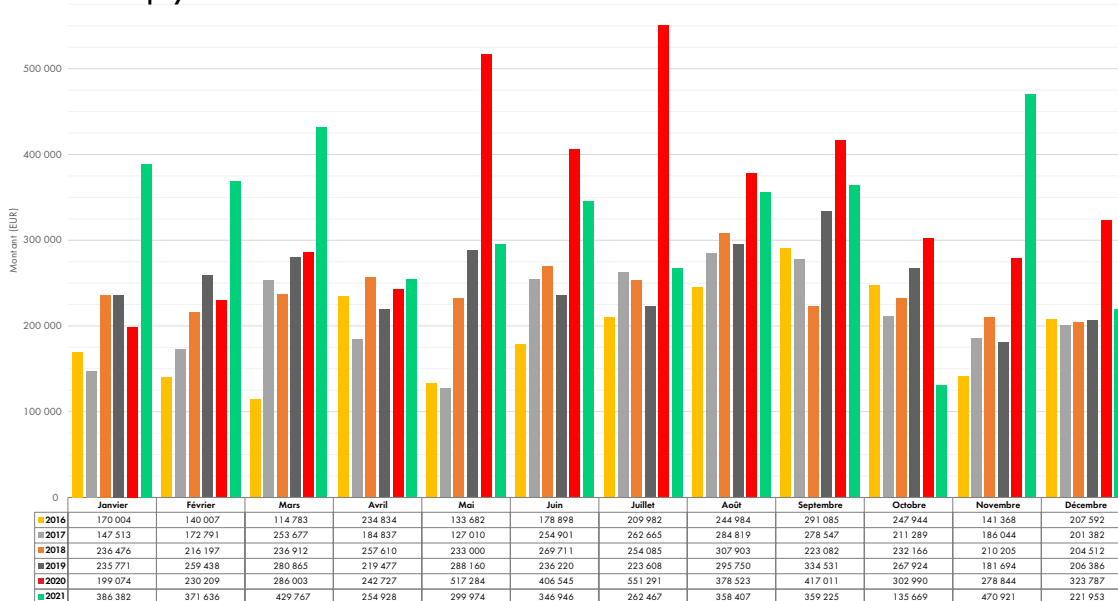
Entre mars 2020 et décembre 2020, 1.134.549 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle.

Entre janvier 2021 et juin 2021, 334.561 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle.

Entre janvier 2022 et février 2022 72.014 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle.

Le graphique suivant juxtapose les aides aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle versées en 2020 et en 2021 (y inclus les aides supplémentaires) à celles des années précédentes. L'augmentation conséquente des montants pendant les mois de crise en 2020 et 2021 témoigne non seulement de la nécessité des mesures d'urgence introduites, mais illustre de surcroît l'échelle de l'impact subi par le secteur culturel face aux conséquences de la pandémie.

Ordonnances payées fonds social culturel : 2016 - 2021



(Notons que ce tableau reprend les engagements financiers effectivement liquidés par mois. Étant donné que les opérations financières relatives aux aides sollicitées s'effectuent généralement le mois après celui pour lequel l'aide est demandée, la lecture de ce tableau exige la prise en compte de ce décalage d'au moins un mois.)

1.2 Aides en nature

Tests gratuits Covid-19 par PCR pour les artistes et professionnels du secteur culturel

Afin de favoriser la reprise dans le secteur culturel, ainsi que la mobilité internationale des artistes, le ministère de la Culture a, au courant de 2021, offert des tests de dépistage de la COVID-19 par voie orale gratuits aux artistes, auteurs/trices et professionnel/les du secteur culturel luxembourgeois et aux structures culturelles luxembourgeoises accueillant des artistes et professionnel/les du secteur culturel étranger/ères. Quelque 350 personnes ont pu profiter de cette offre en 2021.

Distribution de tests antigéniques rapides aux structures culturelles

Suite à la décision du gouvernement de distribuer des tests antigéniques rapides (TAR) au secteur culturel au Luxembourg, le ministère de la Culture s'est occupé de l'organisation pratique de cette opération, qui visait autant les établissements, les associations culturelles (dont notamment les sociétés membres de l'Union Grand-Duc Adolphe et de l'Union St Pie X) que les cinémas.

La distribution d'environ 300.000 TAR au mois de mai 2021 fut organisée avec le concours de trois établissements culturels, à savoir, le Mierscher Kulturhaus, la Rockhal et la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Une deuxième distribution de quelques 400.000 TAR au profit des mêmes acteurs eut lieu fin décembre 2021 et en début du mois de janvier 2022 à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

2. Information et échange avec le secteur culturel

Assises culturelles 2020

Alors que les Assises culturelles 2020, qui se sont tenues le 26 octobre 2020 à la Philharmonie, étaient avant tout l'occasion de dresser un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028*, elles n'ont pas moins servi de lieu de débat et d'échanges entre les différents acteurs et actrices de la scène culturelle Filip Markiewicz, Simone Mousset, Marc Nickts, Michel Polfer, Marc Rettel, Anne Simon et Odile Simon. A l'occasion d'une table ronde intitulée *Kultursektor 2020 am Schiet vu Corona: Konsequenzen, Defien a Perspektiven*, et animée par Samuel Hamen, les participant/es ont échangé leurs différentes positions et points de vue sur la crise de Covid-19 et ont également réagi aux questions et observations du public.

Assises sectorielles 2021 et 2022

À l'occasion des assises sectorielles des arts visuels du 28 juin 2022 et des trois assises sectorielles qui se sont déroulées en 2021, les acteurs des secteurs rock/pop/électro, théâtre, et musique classique respectivement ont eu l'occasion de mener des échanges thématiques, entre autres, les effets de la crise sur leurs secteurs respectifs et les réponses y apportées.

Union européenne

Au niveau de l'Union européenne, la crise sanitaire, ses impacts et les mesures prises – aussi bien dans les différents États membres que dans le cadre des programmes UE (p.ex. adaptations de « Europe créative ») – ont été suivis de près.

Subsides

- Demandes de subside

Le dispositif des subsides pour projets culturels du ministère de la Culture a été maintenu tout au long de la crise. Dans ce contexte, le ministère de la Culture a priorisé les projets qui peuvent être effectués malgré les contraintes résultant de la situation sanitaire et les demandes émanant d'entités ou d'artistes se trouvant en difficulté financière suite à l'annulation d'un projet planifié.

- Subsides pour projets annulés

Le ministère de la Culture n'a pas demandé le remboursement des subsides accordés pour des événements qui ont dû être annulés suite à l'épidémie de coronavirus, à condition que les engagements pris par les bénéficiaires du subside envers les artistes soient également respectés majoritairement et que le subside accordé soit utilisé pour un projet culturel endéans deux ans.

- Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année

Afin de favoriser la relance de l'activité artistique dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le ministère de la Culture avait lancé un appel à projets destiné aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année, pour l'an 2021. Cette aide vise le soutien des lieux de petite et moyenne jauge, mettant l'accent sur une programmation culturelle régulière, et a pour objet de couvrir les frais liés à l'organisation et à la diffusion de la programmation artistique et culturelle de ces lieux. Le montant global de ce dispositif d'aide s'élevait à 50.000 EUR.

En 2021, le dispositif a été renouvelé, avec un nouvel appel pour l'année 2022, doté de 40.000 EUR au total.

- Aide aux maisons d'édition professionnelles pour l'élargissement du nombre de publications de fiction et/ou de non-fiction

Afin de favoriser la relance de l'activité éditoriale luxembourgeoise, durement touchée par la crise sanitaire, le ministère de la Culture a lancé un appel à projets destiné aux maisons d'édition luxembourgeoises professionnelles ayant une production éditoriale régulière, de qualité et accessible au plus grand nombre. Cette aide visait l'élargissement du nombre d'ouvrages de fiction et/ou de non-fiction publiés en 2021, et avait pour objet de couvrir les frais liés à la réalisation et à la diffusion des publications de ces maisons d'édition. Le montant global de ce dispositif d'aide s'élevait à 50.000 EUR.

Prix de l'innovation artistique COVID 2020

Afin d'honorer la résilience et la créativité d'un secteur culturel durement affecté par les restrictions et les fermetures répétées, le ministère de la Culture a décerné, le 16 décembre 2020, le Prix de l'innovation artistique COVID 2020 aux lauréat/es suivant/es :

- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour un artiste / collectif d'artistes, doté de 5.000 EUR

Lauréate: Nora Wagner pour son exposition jamais peut-être

- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour une structure / association culturelle, doté de 9.000 EUR

Deux lauréats se partageant le prix:

- o Les Théâtres de la Ville de Luxembourg et le Kinneksbond Centre culturel Mamer pour leurs collaborations et leur programmation artistique dans le cadre d'une crise sanitaire (prix de 4.500 EUR)
- o L'association sans but lucratif Grand H pour son projet Window Loving (prix de 4.500 EUR)

Le prix de l'innovation artistique COVID 2020 a pour objectif de récompenser une initiative d'un projet innovant réalisé dans le cadre des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, entre le 15 mars et le 15 décembre 2020 par un/e artiste professionnel/le ou collectif d'artistes ou par une structure ou association culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de leurs visioconférences informelles du 8 avril, 19 mai et 1er décembre 2020, les ministres ont constamment rappelé que le rôle de la culture pour les sociétés va bien au-delà de l'événementiel, la culture étant le reflet de l'identité et de l'héritage, et générant une réflexion prospective. Dans ce contexte, le Luxembourg a souligné tout particulièrement l'importance de l'esprit critique que traduit la culture face aux mesures imposées par la pandémie. Comme dans d'autres secteurs, les États membres ont en outre jugé primordial de partager les expériences faites, de se mobiliser de façon solidaire et d'encourager les publics à revenir, sans oublier la mobilité des artistes qui assurent les ponts et la compréhension entre populations.

Recommandations sanitaires

Suite aux premiers mois de confinement et de fermetures générales de tous les établissements culturels du pays, et afin d'accompagner la réouverture progressive desdits lieux culturels, la Direction de la santé a, en collaboration avec le ministère de la Culture, édité une série de recommandations sanitaires pour le secteur culturel. Publiées le 15 mai 2020, les premières recommandations, visaient :

- les bibliothèques, archives et centres documentaires ;
- les musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation ;
- les organisateurs d'activités culturelles de type « drive-in ».

Ces textes ont par la suite été complétés par des recommandations visant :

- les cinémas, salles de spectacles, théâtres et salles de concerts ;
- les sites touristiques à vocation culturelle, sites et attractions touristiques.

Les textes ont été continuellement adaptés et mis à jour au fil de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures préventives y relatives.

Consultation du secteur culturel et webinaires avec la ministre de la Culture

Dans le contexte de la crise, le ministère de la Culture s'est efforcé à maintenir un échange régulier avec les différents représentants du secteur culturel. Aussi, suite aux nouvelles mesures sanitaires introduites à partir du 29 octobre 2020, la ministre de la Culture a invité le secteur culturel à plusieurs séances d'information et de questions/réponses qui se sont tenues par webinaire.

- **29.10.2020** – Webinaire avec le secteur culturel au sujet de la loi du 29 octobre 2020
- **17.11.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **18.11.2020** – Webinaire avec les fédérations professionnelles du secteur culturel au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **09.12.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **06.01.2021** – Webinaire avec les artistes et intermittents du spectacle au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **06.05.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **10.06.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **01.12.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **22.12.2021** – Webinaire avec les artistes et instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19

FAQ pour le secteur culturel

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a publié sur son site internet une rubrique FAQ (Foire aux questions) *pour le secteur culturel*, afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les acteurs culturels du Luxembourg. Entre avril et août 2020, ainsi que pour les mois de novembre et décembre, la rubrique FAQ était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture.

3. Information du public

Répertoire de la culture à domicile

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a instauré sur son site internet une rubrique intitulée *Coronavirus - Répertoire de la culture à domicile*. Dans le contexte de la fermeture des institutions culturelles y figuraient toutes les initiatives alternatives d'accéder à la culture, telles que proposées par les artistes et institutions luxembourgeoises et répertoriées par les services du ministère de la Culture. Des dizaines de projets culturels ont ainsi pu être répertoriés et présentés aux internautes, regroupés en sept catégories :

- Live performances
- Actions participatives
- Cinéma
- Spectacles de danse et de théâtre
- Musées, centres d'art, galeries et expositions
- Ressources numériques
- Jeune public

La rubrique *Répertoire de la culture à domicile* était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture pour le mois de mars 2020.

« 3 questions à ... »

Dans un effort d'attirer l'attention du public sur les différents métiers culturels et les défis qui se posent à eux dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le ministère de la Culture a introduit dès le 8 avril 2020 une série d'entretiens intitulée *3 questions à ...* avec des représentant/es du secteur. Ont ainsi été interrogé/es :

- Serge Tonnar de Live aus der Stuff
- L'équipe des Crazy Quarantine Sessions
- Jacques Schiltz de l'ensemble Volleksbühn
- Pit Vinandy du théâtre de marionnettes Poppespännchen
- Le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art
- Julie Reuter du groupement d'atelier muséeën
- Romy Grandgenet de l'initiative D'Späicherliicht
- David Ianni
- Claude Conter du Centre national de littérature
- Le Luxembourg City Film Festival
- Bernard Baumgarten du TROIS C-L
- Anne-Laure Letellier du CNA
- Suzanne Cotter du Mudam
- Tom Leick-Burns des Théâtres de la Ville
- Maxime Bender du Trifolion
- Gina Árvai du Koll an Aktioun Festival
- Krisztián Kolesár de la Philharmonie
- Ainhoa Achutegui du neimënster

X.

KEP - Stratégie et développement

TABLE RONDE 1

L'écosystème artistique – évolutions récentes et futures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



Table ronde « L'écosystème artistique – évolutions récentes et futures » à l'occasion des Assises sectorielles des arts visuels
(Julie Reuter, Bettina Steinbrügge, Tonia Raus, Théid Johanns, Christian Mosar) (28.06.2022) © Patrick Galbats

1. Assises sectorielles 2022

La cartographie détaillée du secteur culturel continue en 2022, avec un processus alliant inventaire objectif par un/e expert/e indépendant/e et débat participatif de tous les acteurs institutionnels, associatifs ou individuels de chacune des disciplines concernées lors d'Assises sectorielles. Cette cartographie affine l'analyse réalisée en amont de la rédaction du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* et répond à la recommandation n°6 du même KEP « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ». Ainsi, plusieurs inventaires sont en cours en 2022, notamment celui sur la musique classique (présenté le 9 novembre 2021), celui sur la danse (en cours de rédaction) et celui sur les arts visuels.

1.1 Assises sectorielles des arts visuels

Le 28 juin 2022, la ministre de la Culture a invité aux Assises sectorielles dédiées aux arts visuels qui se sont tenues au Mudam. En guise d'introduction, Vincent Crapon, curateur et expert en métiers et arts de l'exposition, a présenté son inventaire exhaustif d'une scène autochtone en pleine ébullition, avec notamment de nouveaux acteurs qui se sont établis durant l'année culturelle Esch2022. Dans deux table-rondes animées par Tonia Raus de l'Université du Luxembourg, les concerné/es de différents métiers des arts visuels ont discuté des enjeux actuels. Ces table-rondes furent :

- L'écosystème artistique – évolutions récentes et futures, avec :
 - o Théid Johans (co-fondateur du collectif Cueva)
 - o Christian Mosar (directeur artistique de la Kunschthal)
 - o Julie Reuter (galeriste et propriétaire de la galerie Reuter-Bausch)
 - o Bettina Steinbrügge (directrice du Mudam Luxembourg)
- Le cadre professionnel – la rémunération des artistes en arts visuels, avec
 - o Justine Blau (artiste, co-présidente de l'Association des artistes plasticien/nes du Luxembourg AAPL)
 - o Martine Feipel (artiste indépendante)
 - o Kevin Muhlen (directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain)
 - o Claudia Passeri (artiste indépendante)
 - o Alex Reding (galeriste, propriétaire de la galerie Nosbaum-Reding)

Entre les deux débats, l'artiste Marie Capesius a donné une lecture performée intitulée Tour de table.

Le résumé de ces débats seront publiés dans l'État des lieux – Arts visuels, prévu en 2023.

En parallèle aux Assises sectorielles, le ministère a créé en 2022 une nouvelle forme de rencontres participatives, dédiées à des thèmes avec lesquels nous avons été approchés par la scène culturelle elle-même. Sous le titre « workshop », deux rencontres de ce type ont eu lieu en 2022.



Débat à l'occasion du workshop « Presse culturelle et culture dans la presse » (14.07.2022) © MCULT

1.2 Workshop « Presse culturelle et culture dans la presse »

Alors que, lors de chaque édition d'Assises culturelles, sont articulées des critiques à l'encontre des rédactions culturelles et que, de l'autre côté, les journalistes et critiques se plaignent d'une part d'une suroffre culturelle difficile à suivre et de l'autre de la disparition des grandes rédactions culturelles, un échange entre les deux côtés s'est imposé comme une évidence, avec l'ambition de mieux connaître les aléas et les attentes de chacun/e. Ainsi, le 14 juillet 2022 aux Rotondes, Raphaël Kies et Stéphanie Lukasik de l'Université du Luxembourg ont d'abord dressé l'état des médias au Luxembourg, leur cadre juridique et les dangers potentiels, avant deux débats animés par Josée Hansen. Ces débats furent :

- Le journalisme culturel à l'ère de la communication et des réseaux, avec :
 - o Valeirja Berdi (journaliste culture à la Radio 100,7)
 - o Céline Coubray (rédactrice en chef culture chez PaperJam)
 - o Henning Marmulla (rédacteur en chef de Forum)
 - o Marie-Laure Rolland (journaliste culturelle free-lance et blogueuse La Glaneuse)
 - o Jeff Schinker (responsable de la rédaction culturelle du Tageblatt)
 - o Marc Thill (responsable de la rédaction culturelle du Luxemburger Wort)
- Attentes, réception et archivage, avec :
 - o Sonia Da Silva (responsable communication, MNAHA)
 - o Claude Mangen (directeur du Mierscher Kulturhaus et président de la Theater Federatioun)
 - o Fabrice Montebello (enseignant-chercheur spécialisé en art et industries culturelles, Université de Lorraine)
 - o Pascal Seil (conservateur, Centre national de littérature)
 - o Tiffany Saska (responsable presse, Philharmonie)

Le ministère de la Culture tirera des conclusions des thèmes abordés et des questions discutées lors de ce workshop en adaptant son aide aux revues culturelles dans le premier semestre de l'année 2023.



Débat à l'occasion du workshop « Écoresponsabilité en culture » (Sergio Carvalho, Peggy Wurth, Stéphane Ghislain Roussel, Yann Domenge-Lab, Stéphanie Mabileau, Tun Van Beest) (28.11.2022) © MCULT

1.3 Workshop « Écoresponsabilité en culture »

Un deuxième workshop thématique fut dédié au thème essentiel de la décarbonation de la culture, qui a elle aussi son rôle à jouer dans le domaine de l'écoresponsabilité. Une centaine de personnes intéressées se sont retrouvées le 24 novembre 2022 aux Rotondes pour ce workshop animé par Tun Van Beest. Après un essai introductif par [Béatrice Josse](#), intitulé « [Les institutions culturelles participent-elles à retarder la fin du monde ?](#) », deux débats ont tourné autour des questions suivantes :

- Où on en est – quelques bonnes pratiques, avec :
 - o Matthieu Gillieron (Elo, Esch 2022)
 - o Isabelle Schummers (Oekozer, Green Events)
 - o Céline Schall (Ville d'Esch-sur-Alzette/Université du Luxembourg)
- Réutiliser les matériaux des scénographies et des costumes : l'idée d'une ressourcerie, avec :
 - o Yann Domenge-Lab (ArtStock) et Stéphanie Mabileau (Ressac), deux exemples français
 - o Stéphane Ghislain Roussel (metteur en scène et curateur) et Peggy Wurth (créatrice de costumes et scénographe), pour le groupe de travail écoresponsabilité de la Theater Federatioun
 - o Sergio Carvalho (architecte, bureau 2001, et scénographe)

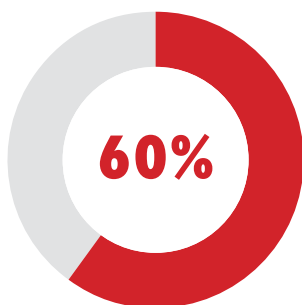
De ces débats ont été tirées des conclusions concrètes, comme l'instauration de formations dans ce domaine, ainsi que le projet de création d'une ressourcerie culturelle au Luxembourg.

2. Mise en œuvre des recommandations du KEP

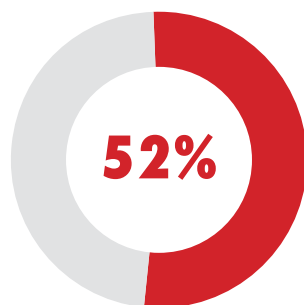
Le *Kulturentwicklungsplang* 2018–2028 (KEP), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur culturel, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP est accompagné du plan d'action 2018–2028, une représentation synoptique des recommandations du KEP, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Deux mesures supplémentaires s'ajoutent au plan initial. Sur ces 64 recommandations du KEP, un nombre important est en train d'être mis en œuvre par le ministère.

Le taux d'accomplissement du KEP en général et de ses 12 rubriques se décline de la manière suivante :

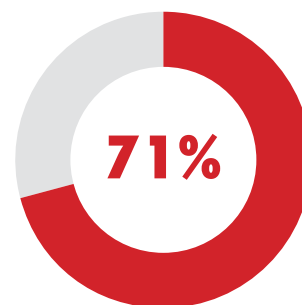
Taux d'accomplissement du KEP



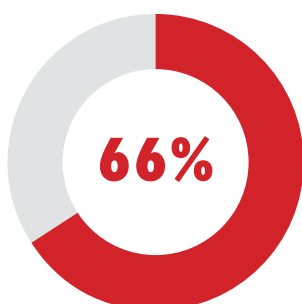
Préfiguration de la mise en œuvre du plan d'action



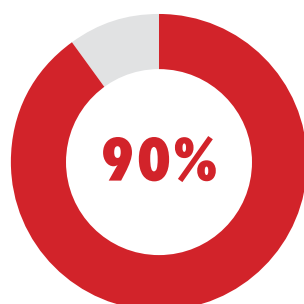
Gouvernance



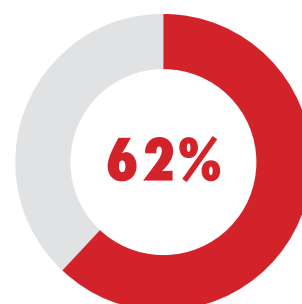
Création



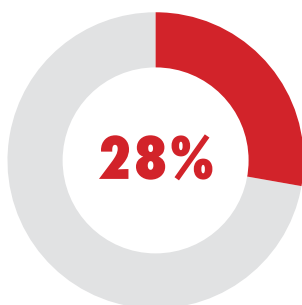
Valorisation du travail culturel et professionnel



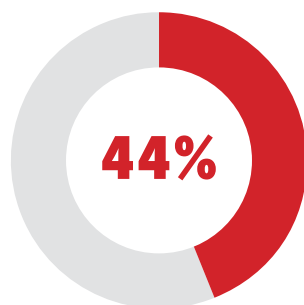
Patrimoine culturel



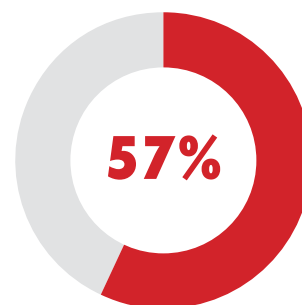
Culture en région



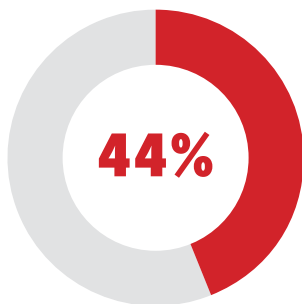
Éducation artistique et culturelle



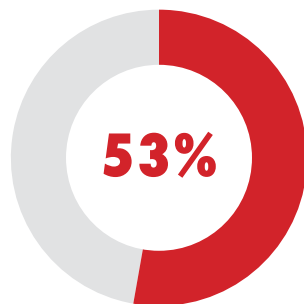
Citoyenneté culturelle et accessibilité



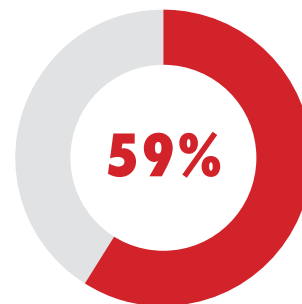
Industries culturelles et créatives, recherche et innovation



Action culturelle du Luxembourg sur le plan international

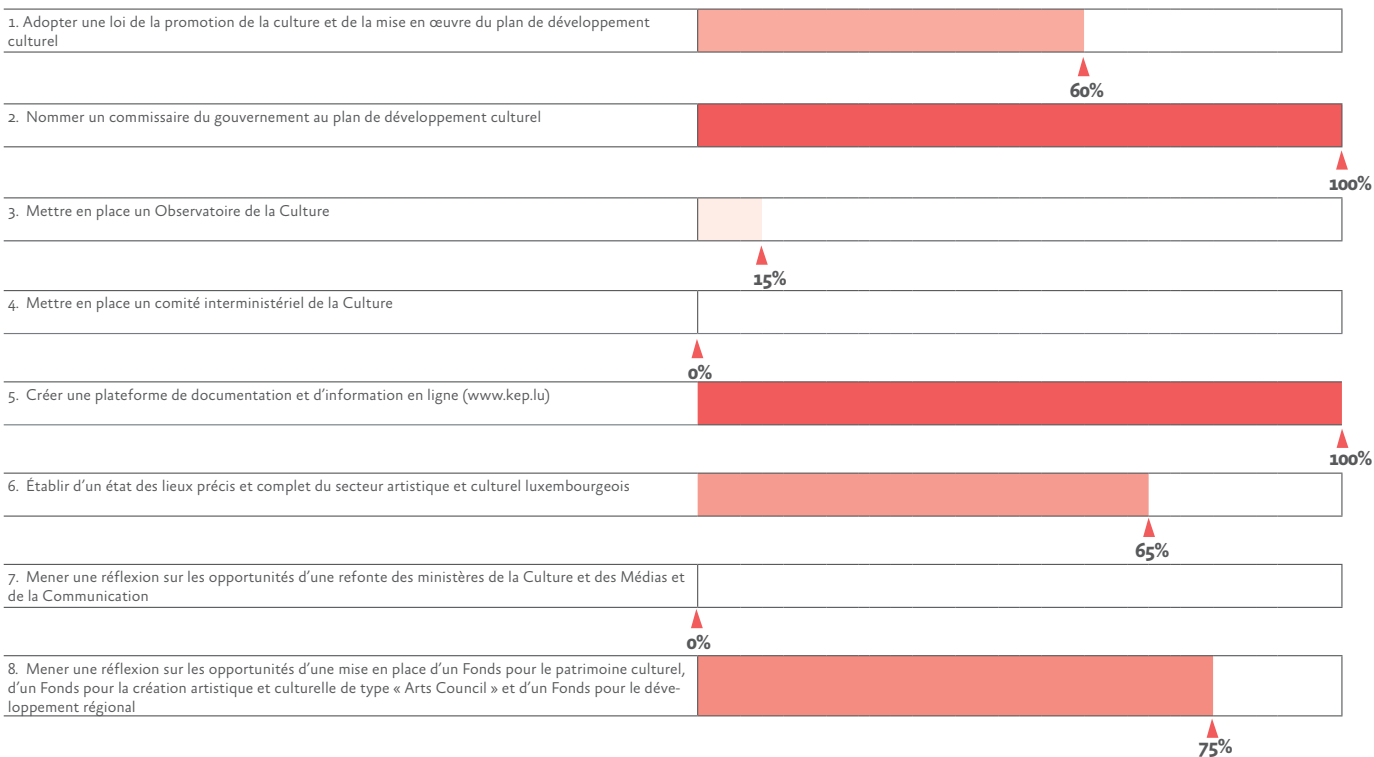


Restructuration du soutien au secteur culturel et artistique

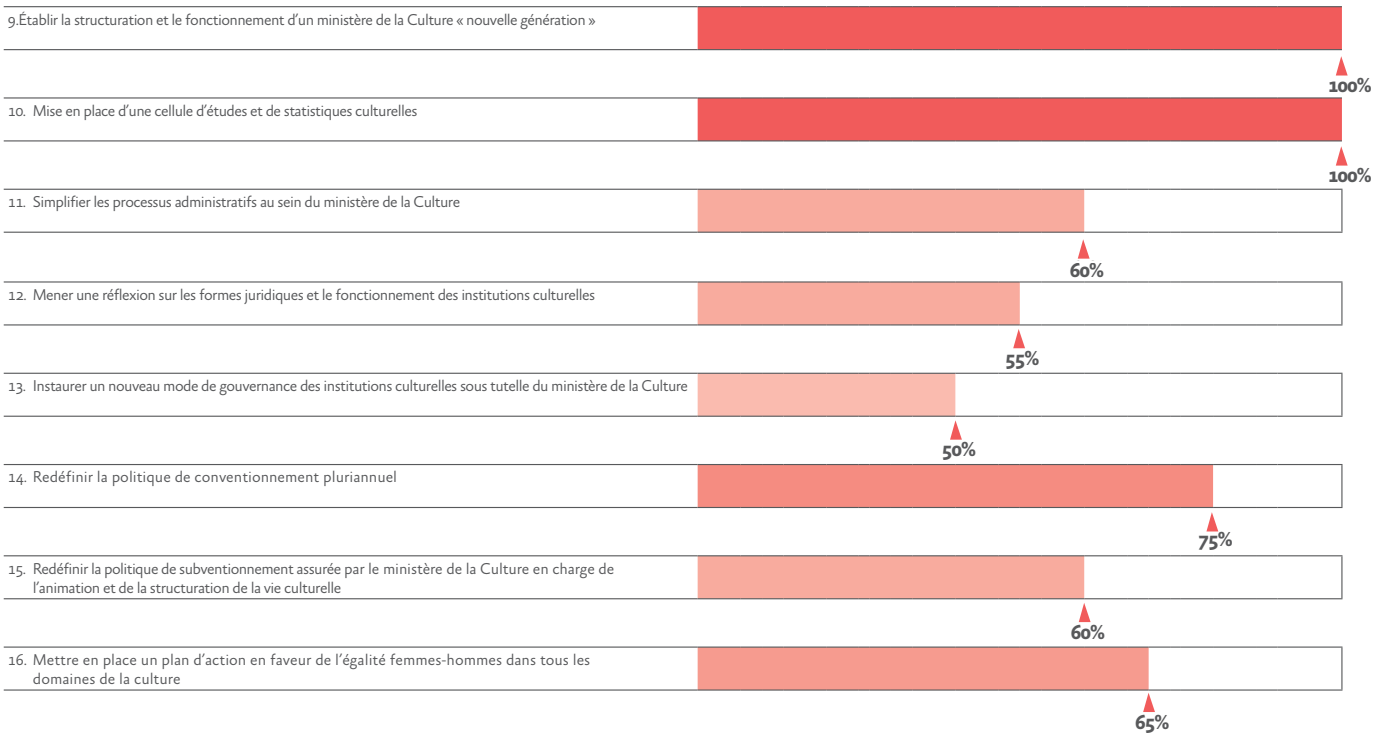


Le tableau suivant avec 12 rubriques, qui correspondent aux différents chapitres du KEP, permet de représenter l'évolution des travaux relatifs à la mise en œuvre des 64 recommandations en 2022 :

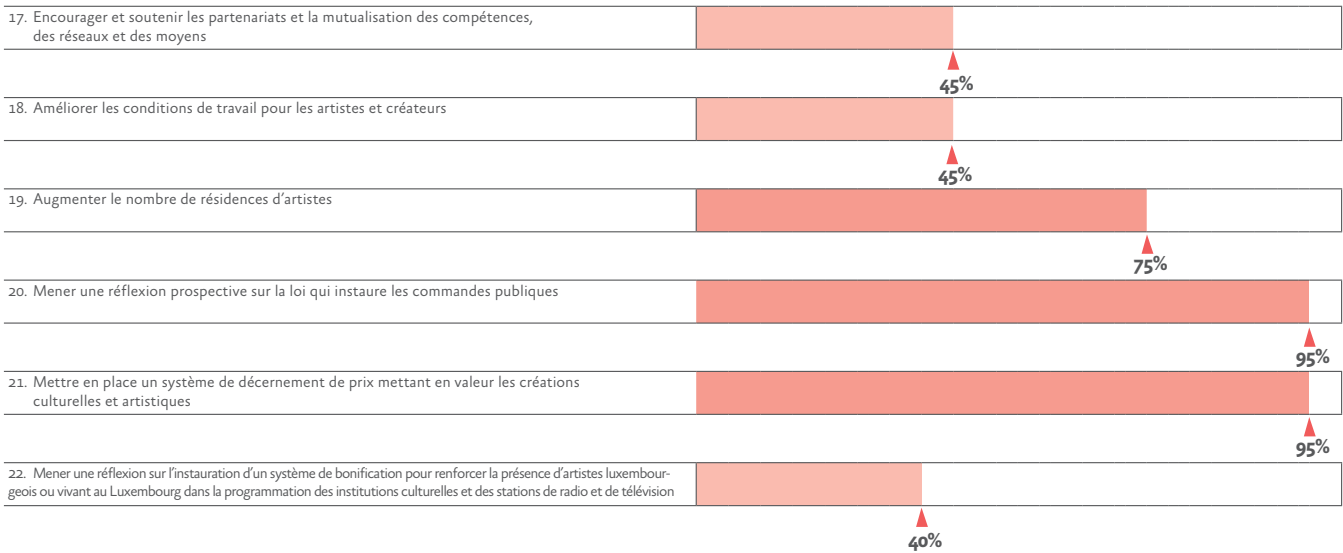
Recommandations préliminaires



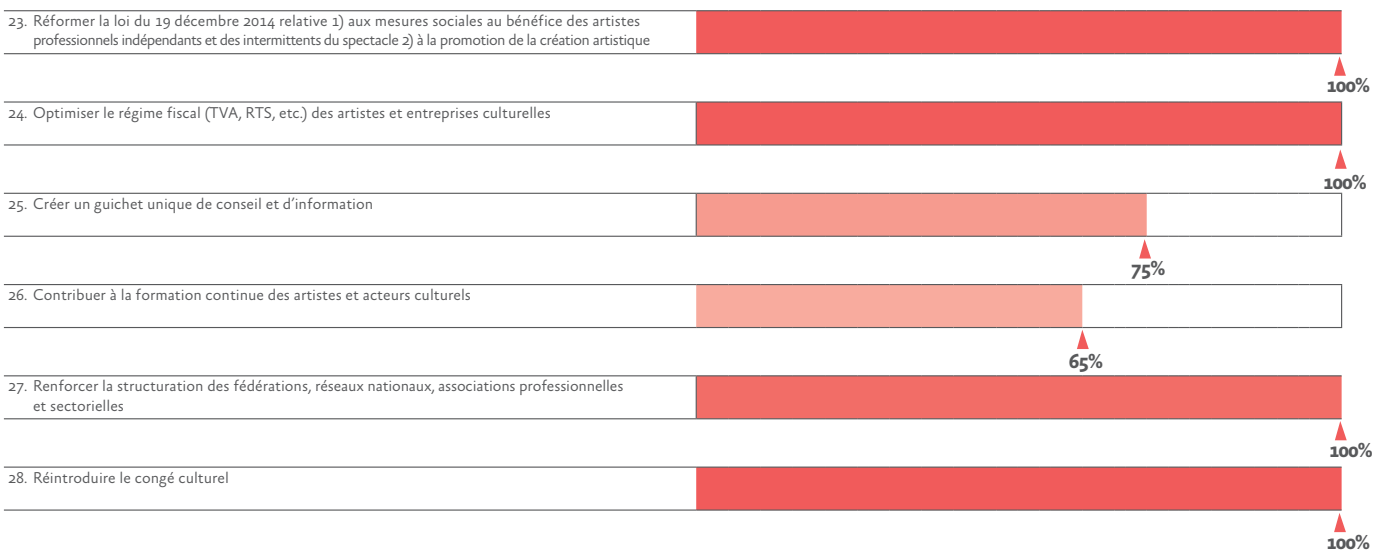
GOUVERNANCE



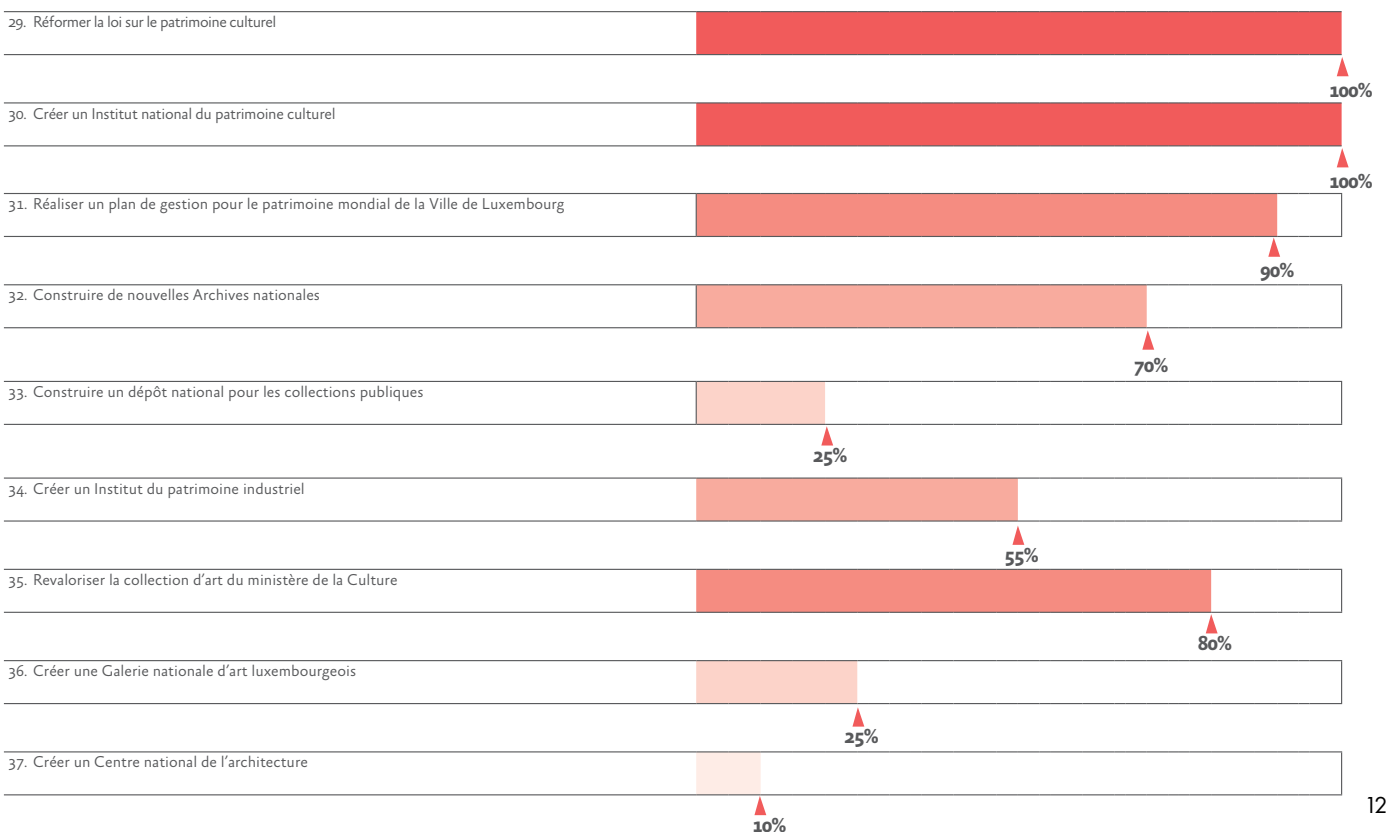
CRÉATION



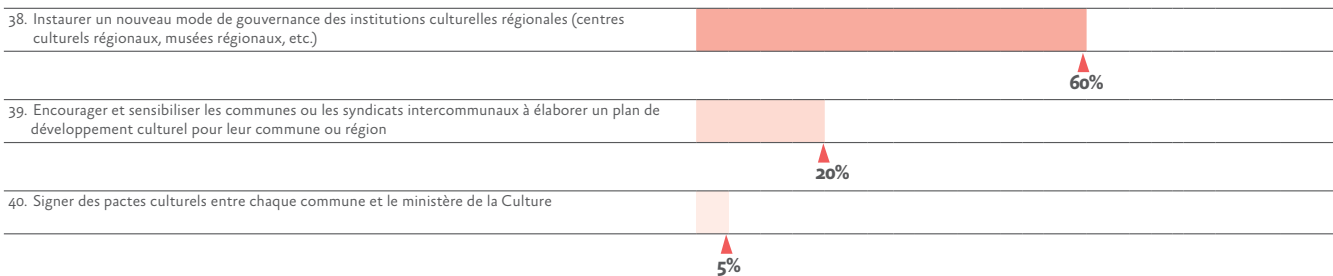
VALORISATION DU TRAVAIL CULTUREL ET PROFESSIONALISATION



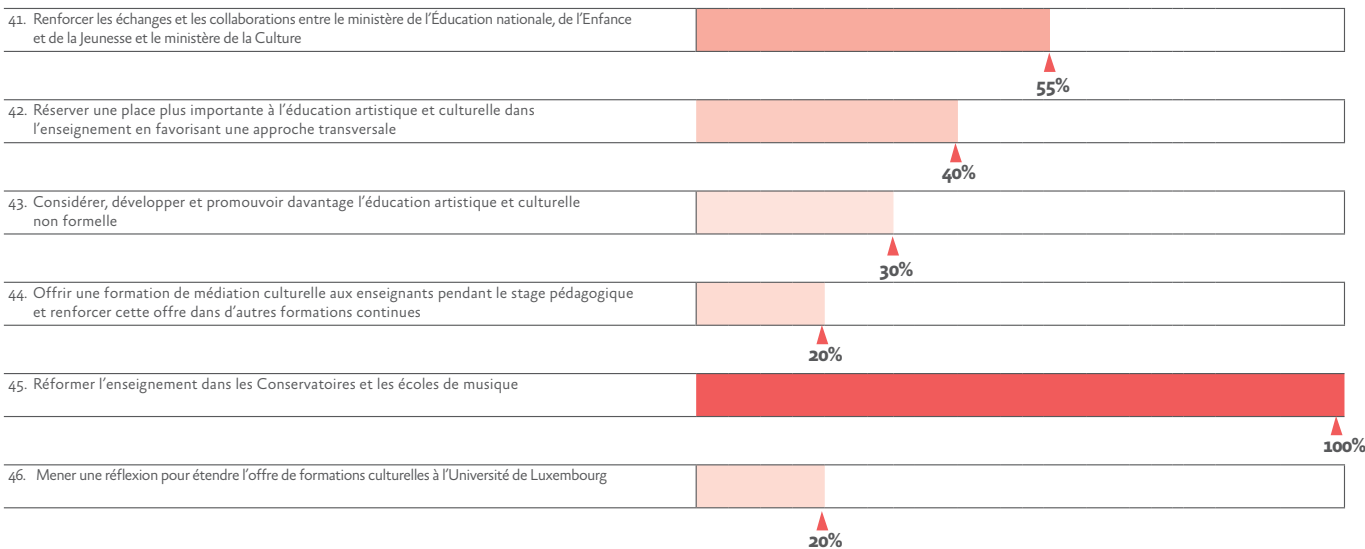
PATRIMOINE CULTUREL



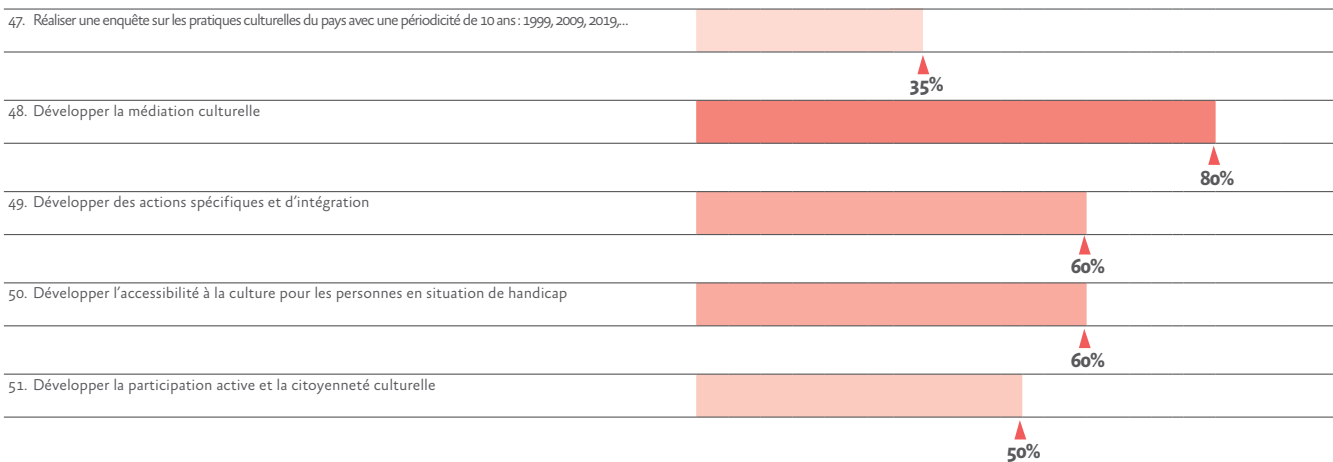
CULTURE EN RÉGION



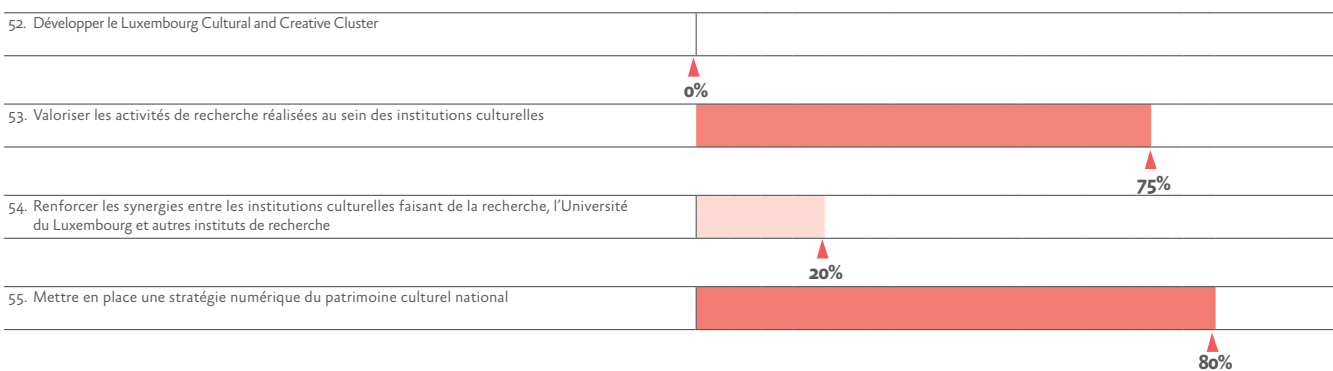
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



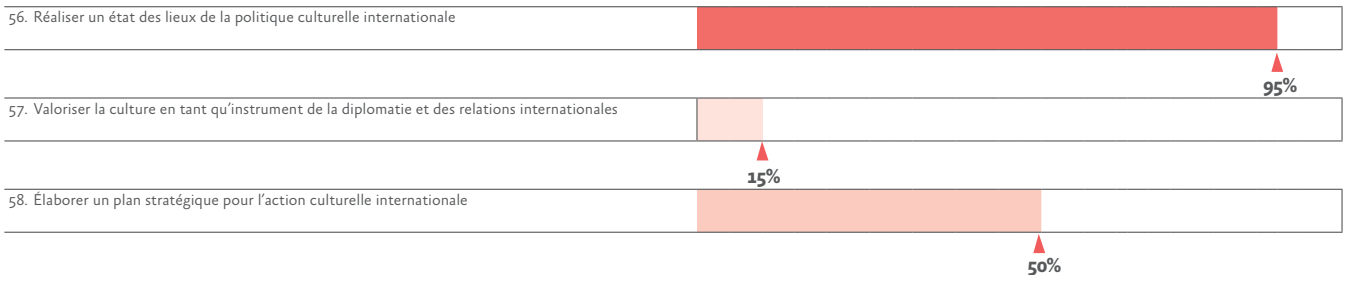
CITOYENNETÉ CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ



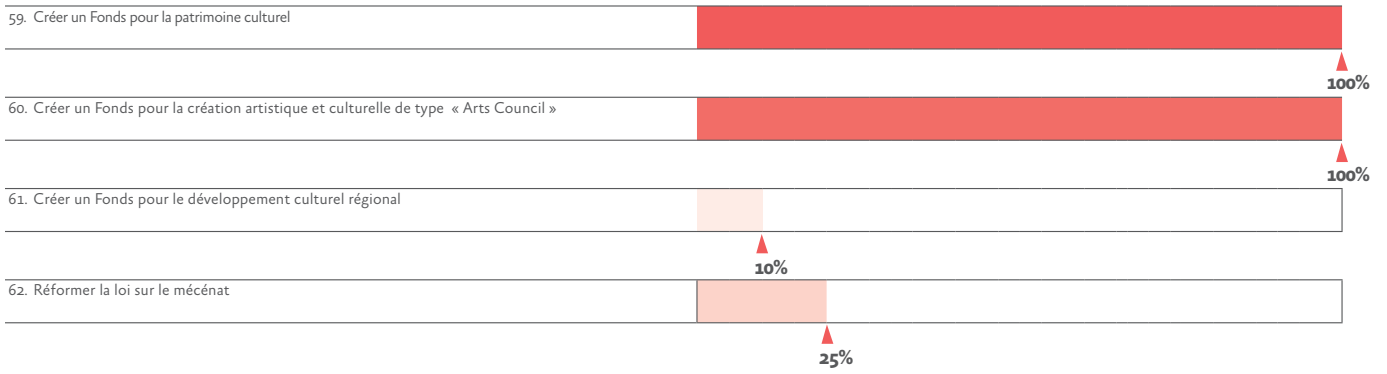
INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, RECHERCHE ET INNOVATION



ACTION CULTURELLE DU LUXEMBOURG SUR LE PLAN INTERNATIONAL



RESTRUCTURATION DU SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE



2.1 Recommandations transposées

Un premier bilan de l'état des lieux de l'avancement des différents travaux a été présenté lors des 3^{èmes} Assises culturelles en octobre 2020. L'évolution constante de la mise en œuvre des recommandations du KEP peut être consultée sur le site www.kep.lu.

Le chapitre suivant énumère toutes les mesures du KEP qui ont déjà été transposées ou sont en cours de transposition. Sur les 62 recommandations proposées dans le volume 1 du *Kulturentwécklungsplang 2018–2028*, 13 ont été entièrement ou alternativement mises en œuvre et 46 recommandations sont actuellement en cours de transposition. Seulement 2 recommandations restent encore en suspens et 1 recommandation n'est pas transposable.

N° 2 : Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 2022 : Le poste de commissaire du gouvernement au plan de développement culturel (KEP) n'ayant pas été instauré, Laurence Brasseur du service des études et statistiques et de la documentation fut désignée pour assurer la mission de suivi, de coordination et d'évaluation du KEP aux côtés de Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.
- 2020 : Le ministère de la Culture a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.

N° 5 : Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne (www.kep.lu)

Coordination : Luc Schadeck, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Publication de l'État des lieux « Musiques amplifiées »
- Mars 2022 : Publication de l'État des lieux « Théâtre »
- Décembre 2021 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels », du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » et du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2021 »
- Avril 2021 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2020 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels » et du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles »
- Octobre 2020 : Publication du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2020 »
- Juillet-octobre 2020 : Compilation du contenu du nouveau site
- Juillet 2020 : Élaboration de la cartographie du nouveau site
- Juillet 2020 : Réunion kick-off avec le CTIE et présentation des esquisses graphiques
- Mars 2020 : Validation de la proposition de projet par le CTIE
- Février 2020 : Envoi d'une proposition de projet relative à la refonte du site au CTIE
- Février 2020 : Réunion de concertation avec le CTIE en vue de la refonte du site
- Janvier 2020 : Élaboration du concept pour une refonte du site www.kep.lu
- Novembre 2018 - juillet 2020 : Mises à jour des volumes 4 et 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*
- Juin 2018 : Mise en ligne du site www.kep.lu

N° 9 : Etablir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 1^{er} mars 2022 : Publication du nouvel organigramme du ministère de la Culture
- De 2020 à 2022 :
 - Avec l'aide d'un cabinet externe, le ministère de la Culture s'est fait assister pour modéliser une cartographie des processus, de l'organisation et des systèmes d'information.
 - Définition de l'organigramme et les postes à responsabilités particulières
- 29 janvier 2020 :
 - Pour l'exercice de ses attributions, le ministère doit se doter d'une organisation structurée et efficace. Après une analyse SWOT, organisée au Château Bourglinster, les forces et faiblesses de l'administration ont été identifiées à l'aide d'une démarche participative.
 - Sur base de cette analyse SWOT, une analyse thématique a été réalisée et dix grands thèmes d'amélioration ont été identifiés.
 - La première piste d'optimisation a été clairement identifiée : définir un organigramme, recenser les fonctions et profils de compétence, élaborer un programme de travail et définir ensemble une stratégie commune. Ce processus a été accompagné par une équipe du CGPO.

N° 10 : Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles

Coordination : Laurence Brasseur, Romy Wiesen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- Juillet 2022 : Publication des résultats de l'enquête réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) sur les pratiques muséales de la population
- Mars 2022 : Création du service des études et statistiques et de la documentation au sein du ministère de la Culture et intégration de la cellule de statistiques ainsi que le futur Observatoire de la Culture
- Depuis septembre 2021 : Établissement d'infographies statistiques dans le cadre des États des lieux sectoriels
- Afin d'approfondir ses connaissances des différents secteurs culturels, le ministère de la Culture a lancé, dans le cadre du Kulturwécklungsplang 2018-2028 et sa mesure n° 6 (« Etablir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »), une série d'analyses sectorielles qui est complétée par un portrait statistique détaillé du secteur en question sous forme de graphiques.
- Depuis avril 2021 : Enquêtes sur les infrastructures culturelles en collaboration avec le STATEC
- Une enquête sur les infrastructures culturelles est menée par le STATEC en étroite collaboration avec le ministère de la Culture. Cette enquête cible les différents acteurs culturels au Luxembourg, notamment les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle, et permet au STATEC de collecter des données afin de réorganiser leurs statistiques sur la culture et de répondre aux demandes de données internationales.
- Juillet 2020 : Lancement d'enquêtes culturelles en collaboration avec le LISER
- Suite aux études sur les pratiques culturelles des résident/es, menées en 1999 et 2009 respectivement, le ministère a entamé une nouvelle collaboration avec le LISER afin de conduire des enquêtes auprès des publics (voir recommandation KEP no 47 « Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans : 1999, 2009, 2019, ... »). En pérennisant les études statistiques sur l'offre culturelle et sa réception auprès du public, le ministère souhaite se doter des données nécessaires pour mener à bien une politique culturelle adaptée au niveau national et régional. Une première enquête ciblera les pratiques muséales de population.
- Mars 2021 : Le ministère de la Culture a créé une cellule de statistiques en recrutant une personne spécialisée en statistiques. Cette cellule a pour mission de rassembler et analyser les données existantes et de sonder les besoins des différents services ministériels et du secteur culturel en matière de données à récolter. Parallèlement, l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) s'est doté d'un service culturel qui produit des études, analyses et statistiques sur les infrastructures et les professionnel/les de la culture. La collaboration entre les deux administrations permet de fournir des données qui font défaut aujourd'hui et de mener à bien une politique culturelle ciblée et cohérente.

N° 23 : Réformer la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

Coordination : Tammy Tangeten, Service juridique du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100 %

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Vote (06.12.2022), promulgation (16.12.2022) et publication (19.12.2022) de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnel/les indépendant/es et des intermittent/es du spectacle 2) à la promotion de la création artistique
- Automne 2022 : Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Printemps 2022 : Adoption d'amendements au projet de loi
- Examen des avis de la Chambre de Commerce, de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel) et de l'ALL (Association Littérature Luxembourgeoise)
- 26 novembre 2021 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 (doc. parl. 7920)
- 12 novembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 par le Conseil de Gouvernement
- 29 avril 2021 : Discussions sur le futur avant-projet de loi à la Chambre des Députés - Débat d'orientation KEP
- 30 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les intermittents du spectacle
- 24 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les artistes professionnel/les indépendant/es
- 7 janvier 2021 : Chambre des Députés, Commission de la Culture. Débat d'orientation KEP. Échange de vues avec les membres de l'ULASC
- 26 octobre 2020 : 3^e Assises culturelles - Présentation des résultats de la consultation publique
- 24 septembre 2020 : Chambre des Députés, Commission de la Culture - Débat d'orientation KEP
- 12 juin 2020, 25 février 2021, 19 mai 2021 : Échanges de la ministre Sam Tanson avec les représentant/es de l'ULASC
- 3 février 2020 : Réunion avec le Centre commun de la sécurité sociale dans l'optique de clarifier certaines questions et processus
- Préparation d'un document de travail contenant les recommandations les plus importantes et récurrentes
- Décembre 2019 : Lecture et évaluation des retours
- 22 octobre 2019 : Consultation publique sur les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnel/les indépendant/es et des intermittent/es du spectacle, telles qu'introduites par la loi du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnel/les indépendant/es et des intermittent/es du spectacle. Date limite de soumission : 1^{er} décembre 2019

N° 24 : Optimiser le régime fiscal (TVA, RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles

Coordination : Tammy Tangeten

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de TVA super-réduit (3%) est applicable aux services prestés par les écrivain/es, compositeurs/trices et artistes-interprètes, ainsi qu'aux droits d'auteurs qui leurs sont dus.

N° 27 : Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles.

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Au 31 décembre 2022 : 15 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- 3 juin 2021 : Création de l'association sans but lucratif « Alliance luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Alliance Musicale en date du 18 mars 2022
- 5 octobre 2020 : Création de l'association sans but lucratif « A:LL Schrëftsteller*innen » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'A:LL en date du 9 décembre 2020
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- 13 février 2020 : Création de l'association sans but lucratif « Lëtzebuurger Denkmalschutz Federatioun » (LDF) ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et la LDF en cours
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans, est renouvelable à son terme et s'adresse aux compagnies de danse confirmées, constituées sous forme d'association sans but lucratif luxembourgeoises.
- 8 juillet 2019 : Signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuurger Bichereditoren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'IK-CNCI en date du 27 janvier 2020

N° 28 : Réintroduire le congé culturel

Coordination : Chris Backes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 6 décembre 2022 : Vote du projet de loi portant institution d'un congé culturel par la Chambre des Députés
- 1^{er} décembre 2022 : Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- 15 septembre 2022 : Adoption d'une série d'amendements parlementaires par la Commission de la Culture
- 2022 : Examen des avis du Conseil d'État, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Salariés et du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises
- 27 janvier 2022 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la Commission de la Culture et à la presse
- 13 janvier 2022 : Dépôt du projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux (doc. parl. 7948)
- 15 décembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement
- Automne 2021 : Consultations interministérielles
- Mai 2021 : Consultation publique sur le congé culturel (date limite : 31 mai 2021)
- Avril 2021 – décembre 2021 : Élaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal
- 2021 : Étude comparative des différents types de congés spéciaux et évaluation juridique de l'ancien système du congé culturel
- 2019-2020 : État des lieux et analyses des spécificités et nécessités du secteur culturel.
- Analyse de la réintroduction éventuelle du congé culturel révisé

N° 29 : Réformer la loi sur le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- 3 mars 2022 : Publication d'un guide pratique expliquant les dispositions phares du texte de la loi
- 3 mars 2022 : Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel publiée au Mémorial
- 22 février 2022 : Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'État
- 10 février 2022 : Vote constitutionnel (positif) en séance publique n° 34
- 12 octobre 2021 : 2^{ème} avis complémentaire du Conseil d'État
- 9 décembre 2020 : 90 amendements parlementaires ont été adoptés par la commission parlementaire et transmis au Conseil d'État en date du 9 décembre 2020
- 30 septembre 2020 - 7 décembre 2020 : Des amendements parlementaires ont pu être élaborés et discutés au cours de 12 réunions de la Commission de la Culture de la Chambre des Députés
- 2020 : Le ministère de la Culture a examiné les différents avis émis sur le projet de loi n°7473 dont ceux du Mouvement Patrimonial, de l'International Council of Museums (ICOM), de la Chambre des Métiers, du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), de la Chambre de Commerce, de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI), de la Chambre des Notaires, de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) et de l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaire ainsi que l'avis du Conseil d'État du 9 juin 2020. Suite à ces avis diverses réunions de consultation ont eu lieu
- 3 octobre 2019 : L'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel a été présenté par la ministre de la Culture à la commission parlementaire
- 30 août 2019 : Dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des Députés, document parlementaire n° 7473

N° 30 : Créer un Institut national du patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Avec la loi du 25 février 2022, l'ancien Service des sites et monuments nationaux (SSMN) devient l'Institut national pour le patrimoine culturel (INPA) et le Centre national de recherche archéologique devient l'Institut national de recherches archéologiques (INRA)

N° 45 : Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et autres écoles de musique

Coordination : Gilles Lacour

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- Réforme de l'enseignement musical par la mise en place d'une nouvelle base légale et réglementaire de l'enseignement musical entrée en vigueur le 01.09.2022.
 - Loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
 - > Réforme de l'enseignement musical, avec notamment la mise en place de la gratuité pour les élèves d'une grande partie des cours, la fixation d'un plafond du minerval (frais d'inscription) pour tous les cours non gratuits (y compris les cours d'adultes), l'extension de l'aide au minerval pour les parents/tuteurs (remboursement des frais d'inscription payés); pour les communes il s'agit de la mise à disposition d'un outil de gestion informatique performant et la révision totale du mode de calcul de la participation financière étatique. En effet la dotation financière annuelle de l'État aux communes a été substantiellement augmentée (de plus de 50%), en outre celle-ci n'est plus plafonnée comme dans le passé, mais adaptée chaque année en fonction du nombre d'élèves et du temps d'enseignement dans les établissements d'enseignement musical.
 - RGD du 16 juin 2022 déterminant les différentes branches, les niveaux et la durée des cours dans l'enseignement musical
 - Règlement grand-ducal du 22 juin 2022 fixant : 1° les conditions et les modalités à remplir par les écoles de musique régionales pour assurer l'enseignement musical de la division moyenne spécialisée; 2° les modalités d'examen ainsi que les modalités d'obtention et de délivrance des diplômes de la division moyenne spécialisée pour les écoles de musique régionales
 - Règlement grand-ducal du 29 juin 2022 fixant les jetons de présence des membres et des experts de la commission des programmes
- 6 août 2021 : Réforme de l'enseignement musical par l'adoption du règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignements
- Depuis l'année académique 2021/2022, un nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays est en place
- Règlement grand-ducal modifié du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement (règlement abrogé au 01.09.2022 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement musical et ses règlements d'exécution)
- 20 décembre 2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État pour éveiller, développer et cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique, assurer aux jeunes une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement
- 5 décembre 2018 : Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Commissariat à l'enseignement musical (CEM) dépend depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ)

N° 59 : Créer un Fonds pour le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Dans le cadre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel. Par contre, la loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural.
- La loi budgétaire 2022 a prévu une ligne budgétaire pour le soutenir les actions dans le domaine du patrimoine immatériel.

N° 60: Créer un Fonds pour la création artistique et culturelle de type Arts Council

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Consultation du secteur en vue de la constitution du conseil d'administration du nouvel établissement public
- Publication de la loi du 16 décembre 2022 portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg »
- 6 décembre 2022 : Vote du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières par la Chambre des Députés
- 20 juillet 2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866)
- 23 novembre 2020 : L'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1^{er} février 2021.
- 23 juillet 2020 : Le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Les membres fondateurs/trices de Kultur | lx, sélectionnés/es sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants : Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.
- 5 avril 2019 : Nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés et de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.

2.2 Recommandations en cours de transposition

N° 1 : Adopter une loi de la promotion de la culture et de la mise en œuvre du plan de développement culturel.

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 10 janvier 2023 : Assises sectorielles sur le secteur du livre – littérature et édition à la Bibliothèque nationale
- 24 novembre 2022 : Workshop « Écoresponsabilité » à la Kulturfabrik
- 14 juillet 2022 : Workshop « Presse culturelle et culture dans la presse » aux Rotondes
- 28 juin 2022 : Assises sectorielles sur les arts visuels au Mudam
- 9 novembre 2021 : Assises sectorielles sur la musique classique au Centre des arts pluriels Ettelbruck
- 26 juin 2021 : Assises sectorielles sur le théâtre au Escher Theater
- 29 avril 2021 : Débat d'orientation sur le « Kulturentwicklungsplang 1.0 » à la Chambre des Députés
- 6 mars 2021 : Organisation des Assises sectorielles rock/pop/électro à la Rockhal
- 26 octobre 2020 : 3^{es} Assises culturelles à la Philharmonie
- Débats d'orientation du KEP à la Chambre des députés :
 - o 19 septembre 2019 : Patrimoine
 - o 24 octobre 2019 : Subsidés et Art Council
 - o 14 novembre 2019 : Conventions
 - o 19 décembre 2019 : Statut de l'artiste
- 27 juin 2019 : Demande d'heure d'actualité au sujet de la politique culturelle au Luxembourg par Madame Sam Tanson et Madame Viviane Loschetter à la Chambre des députés (CHD)

Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel

- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par la ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD)
- 17 janvier 2019 : Présentation par la ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD)
- 3 octobre 2019 : La Commission a désigné lors de la réunion du 3 octobre 2019 Madame Djuna Bernard, *déi gréng*, rapportrice du débat d'orientation sur le « Kulturentwicklungsplang 1.0 ».
- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par la ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD).
- 11 février 2019 : Le groupe parlementaire CSV a demandé un débat d'orientation au sujet du plan de développement culturel KEP 1.0 en vue d'aborder les points suivants: une analyse détaillée du « KEP 1.0 » par secteur du domaine culturel ; une identification des recommandations à transposer prioritairement d'ici les 5 prochaines années; une analyse de la préfiguration de mise en œuvre proposée et élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre de ces recommandations à court et à moyen terme ; une évaluation du cadre de financement en vue de la mise en œuvre des recommandations définies et un mécanisme de suivi et d'évaluation réguliers relatifs à la réalisation des recommandations.

Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel

- 17 janvier 2019 : Présentation par la ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD)
- 29 et 30 juin 2018 : 2^{es} Assises culturelles au Conservatoire de la Ville de Luxembourg
- Juin 2018 : Demande d'une heure d'actualité au sujet de la politique culturelle par le groupe parlementaire *déi gréng*.
- Octobre 2016 : Le suivi des assises culturelles

Le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, a annoncé le 4 octobre 2016 la feuille de route concernant le suivi des Assises culturelles du 1^{er} et 2 juillet 2016 au Grand théâtre de la Ville de Luxembourg. Jo Kox, chargé du suivi des Assises culturelles, a initié une série de 25 ateliers qui tourneront autour de 13 thèmes choisis sur base des Assises culturelles et des groupes de réflexion qui ont eu lieu à Bourglinster entre février et avril 2016.

Ces « ateliers du jeudi » sont des plateformes de discussions réunissant une douzaine de personnes qui représentent le secteur culturel et la société civile. Ces ateliers ont lieu entre septembre 2016 et juin 2017. Suite à ces discussions un papier de synthèse, qui servira de base pour les travaux concernant le plan de développement culturel, sera rédigé.

- 1^{er} et 2 juillet 2016 : 1^{res} Assises culturelles au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg

Plus de 450 personnes ont participé aux Assises culturelles qui se sont tenues les 1^{er} et 2 juillet 2016 au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Dans son discours d'ouverture, le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, a expliqué l'approche participative adoptée lors de la préparation des assises. En amont, 8 groupes de réflexion sectoriels ont identifié les défis dans leurs secteurs respectifs et 4 sujets transversaux ont ainsi été retenus.

Lors de la première journée, deux sujets ont été traités : « L'école, un lieu de transmission culturelle ? » et « Artiste – Une profession comme une autre ? ». Les sessions thématiques ont été introduites respectivement par Jean-Marc Lauret (ministère de la Culture et de la Communication, France) et par Dr Christiane Schnell (Goethe Universität Frankfurt). Les sujets ont ensuite été discutés dans le cadre d'une table ronde sur scène, suivie d'un débat avec la salle.

Lors de la deuxième partie des Assises culturelles deux autres thèmes ont figuré à l'ordre du jour : « Promouvoir la création artistique. Quelle stratégie ? » et « La culture est-elle reconnue à sa juste valeur dans la société luxembourgeoise ? ». Les débats ont été encadrés par des exposés de Toni Attard (Arts Council Malta) et Kathrin Merkle (Conseil de l'Europe).

Le Premier ministre, ministre de la Culture, Xavier Bettel, a été présent pour la clôture des Assises. Après le résumé des sessions par les 4 rapporteurs (Robert Garcia, Jeanne E. Glesener, Jo Kox, Sasha Ley), Xavier Bettel a expliqué les suites qui seront données aux Assises culturelles. Il a annoncé que Jo Kox, ancien directeur administratif du Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain et président du Fonds culturel national, a été chargé du suivi des assises et d'approfondir les discussions. Xavier Bettel a souligné que les Assises ne sont pas la fin, mais le début d'un dialogue constructif avec le secteur culturel.

- Juin 2016 : Enquête TNS-ILRES

En vue des Assises culturelles les 1^{er} et 2 juillet 2016 le Premier ministre, ministre de la Culture, Xavier Bettel et le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, ont présenté le 21 juin 2016 un sondage concernant l'importance de la culture dans la société luxembourgeoise réalisé par TNS-Ilres.

- Février-avril 2016 : Réunions sectorielles

Dans le cadre de la préparation des Assises culturelles 2016, le ministère de la Culture a invité les différents secteurs culturels à participer à des réunions d'échange et de concertation.

L'objectif de ces réunions consistait

- o à offrir aux acteurs culturels une plateforme d'échange et de concertation ;
- o à mobiliser les acteurs culturels afin de dégager les grands enjeux des secteurs culturels et de la politique culturelle en général ;
- o à encourager l'implication active des acteurs culturels dans la définition du contenu des Assises culturelles.

8 réunions de réflexion ont eu lieu aux Annexes du Château de Bourglinster regroupant 276 personnes, des artistes, représentants d'associations et d'institutions culturelles et experts divers.

- o 24 février 2016 : musées (22 personnes)
- o 1^{er} mars 2016 : danse (23 personnes)
- o 15 mars 2016 : arts visuels (52 personnes)
- o 17 mars 2016 : musique classique (36 personnes)
- o 23 mars 2016 : théâtre (35 personnes)
- o 13 avril 2016 : culture en région (26 personnes)
- o 20 avril 2016 : musique amplifiée (42 personnes)
- o 27 avril 2016 : livre (40 personnes)
- Novembre 2015 : Assises culturelles

Maggy Nagel, ministre de la Culture annonce le 17 novembre 2016 à la Commission de la culture de la Chambre des Députés que les 1^{ères} Assises culturelles auraient lieu au courant du mois de mars 2016. En raison du remaniement ministériel du mois de décembre 2015, les assises culturelles ont été reportées aux 1^{er} et 2 juillet 2016.

- Mars 2014 : Réflexions liminaires

Sur proposition de Maggy Nagel, ministre la Culture, Robert Garcia et Marc Limpach rédigent un « papier martyr » avec des réflexions liminaires en vue de la rédaction future d'un plan de développement culturel.

- Décembre 2013 : Déclaration gouvernementale du 10 décembre 2013

Xavier Bettel, Premier ministre déclare à la tribune de la Chambre des Députés : « En matière de politique culturelle, nous nous donnerons une stratégie claire, un plan dit « de développement culturel », qui définira les priorités de la politique culturelle à tous les niveaux. De plus, nous nous donnerons une gouvernance culturelle qui comprend non seulement une analyse du fonctionnement des institutions culturelles et du ministère, mais qui prévoira également la transparence et la définition de règles claires en matière de politique de subvention. »

- Octobre 2013 : Programme gouvernemental 2013-2018

« Le Gouvernement procédera, en concertation avec tous les acteurs concernés, à une analyse des forces et des faiblesses de la scène culturelle nationale, notamment en ce qui concerne la production, la programmation et la diffusion d'œuvres culturelles. Cette analyse devra permettre de déterminer la stratégie d'une vraie politique culturelle à long terme qui se traduit par la publication à courte échéance d'un plan de développement culturel (« Kulturentwicklungsplan »).

Ce plan de développement considérera tous les secteurs du monde culturel ainsi que tous les enjeux à moyen et long terme de la politique culturelle. Et ceci tant au niveau des objectifs à atteindre qu'en matière de moyens structurels à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (par exemple la politique des subsides et bourses, le conventionnement, la promotion nationale et internationale, la complémentarité de l'offre culturelle, en particulier pour de nouveaux groupes cible, la collaboration avec les communes, et autres). »

Des assises culturelles annuelles permettront de suivre l'évolution de la politique en la matière et de réajuster, voire d'adapter le cas échéant, la stratégie en tenant compte des évolutions du secteur. Le Gouvernement étudiera l'établissement d'une structure légère de consultance qui les préparera et assurera le suivi des conclusions de telles assises.

- Juillet 2013 : Bilan du programme gouvernemental

Bilan de l'action gouvernementale en matière de culture publié par l'initiative « Forum Culture(s) ». Selon Forum Culture(s), seuls 13 points ont été menés à terme sur 56 retenus.

- Juin 2010 : Heure d'actualité à la Chambre des Députés au sujet du « plan de développement culturel pluriannuel »

Le groupe parlementaire *déi gréng* avait introduite en date du 29 janvier 2010 une heure d'actualité au sujet du « plan de développement culturel pluriannuel » auprès du président de la Chambre des Députés. Ces débats ont eu lieu le 8 juin 2010.

- Juillet 2009 : Programme gouvernemental 2009-2014

« La politique culturelle et l'action des instituts culturels constituent un pilier de la diffusion du savoir, mais aussi de la production de connaissances par la création culturelle et intellectuelle. Les missions de recherche des instituts y contribuent, autant que leur action dans le domaine des nouvelles technologies.

Outre leurs missions de conservation, de valorisation et de promotion du patrimoine national, les instituts culturels assurent des missions de soutien, d'impulsion et de service providing pour les acteurs et les multiples organismes culturels locaux et régionaux. Le Gouvernement entend mobiliser leur potentiel d'action, à travers notamment l'établissement d'un plan de développement pluriannuel. Des synergies d'action entre les divers instituts continueront d'être recherchées. »

- Décembre 2008 : Pacte culturel

Publication du Pacte culturel, qui a été soumis pour signature aux partis politiques en vue des élections législatives de juin 2009.

- Octobre 2008 : Manifeste pour un pacte culturel

Forum Culture(s) est une initiative citoyenne qui permet aux acteurs culturels luxembourgeois d'échanger sur les enjeux de politique culturelle.

L'initiative Forum Culture(s) s'était donnée deux objectifs :

- o essayer de replacer la culture au centre du débat politique, en créant une plateforme publique qui permette à tous les acteurs culturels intéressés d'échanger librement sur les grands enjeux de politique culturelle et de faire éventuellement des propositions d'action aux pouvoirs publics ;
- o ouvrir le secteur culturel aux autres domaines publics, dans une démarche de développement durable.

N° 3 : Mettre en place un Observatoire de la Culture

Coordination : Laurence Brasseur, Romy Wiesen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés

- 2022 : Vision stratégique et feuille de route pour le nouveau service des études et statistiques et de la documentation du ministère de la Culture, avec intégration du futur Observatoire de la Culture
- 2022 : Recensement des observatoires au Luxembourg
- 2021 : Changement de l'appellation « Observatoire des politiques culturelles » en « Observatoire de la culture », car plus adaptée aux futures missions (étude et évaluation du développement du secteur culturel, lesquelles découlera l'orientation de la politique culturelle)

N° 6 : Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Publication de l'État des lieux « Musiques amplifiées » (en version électronique et papier) à l'occasion de la première édition des *Lëtzebuurger Musekspräisser* le 21 décembre 2022
- 28 juin 2022 : Assises sectorielles sur les arts visuels au Mudam, avec présentation de l'inventaire par Vincent Crapon et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en 2023
- Mars 2022 : Publication de l'État des lieux « Théâtre » (en version électronique et papier) à l'occasion de la « Journée mondiale du théâtre »
- 9 novembre 2021 : Assises sectorielles sur la musique classique au Cape Ettelbruck, avec présentation de l'inventaire par Sara Kaiser et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en 2023
- 26 juin 2021 : Assises sectorielles sur le théâtre au Escher Theater, avec présentation de l'inventaire par Josée Zeimes et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les
- Depuis avril 2021 : travail de recherche, d'exploitation et de structuration des données ; rédaction de l'état des lieux relatif à l'international par l'agente en charge du service des affaires européennes et internationales au ministère de la Culture
- 6 mars 2021 : Organisation des Assises sectorielles rock/pop/électro à la Rockhal avec présentation de l'état des lieux sur le secteur rock/pop/électro par Aurélie Colling
- Août-septembre 2020 : Délimitation et structuration de l'état des lieux sur les centres culturels régionaux, avec établissement d'une table des matières préliminaire, par une agente du service d'animation culturelle régionale
- Juillet-septembre 2020 : Rédaction par un agent du service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg

N° 11 : Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture

Coordination : Jean-Claude Spedener / Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Préparation d'une annonce de projet pour migrer le site chateaubourglinster.lu vers l'infrastructure du CtiE
- Novembre 2022 : Lancement des travaux pour la mise en place d'une démarche assistée MyGuichet pour les demandes de congé culturel
- Octobre 2022 : Lancement des travaux pour mettre en place un système de gestion des photocopieurs (Papercut)
- Septembre 2022 : Installation d'un système de vidéoconférence dans la deuxième salle de réunion du bâtiment « Terres rouges »
- Septembre 2022 : Entrevue avec les ANLux pour lancer un projet d'archivage numérique, permettant de simplifier la procédure de versement des documents
- Août 2022 : Lancement des travaux pour la mise en place d'une démarche assistée MyGuichet pour les demandes de subside
- Août 2022 : Modernisation de la gestion de l'inventaire du matériel bureautique
- Juillet 2022 : Migration des documents du serveur fichier, vers un nouvel emplacement, et introduction d'une gestion des accès par fonction pour accéder aux documents
- Juin 2022 : Préparation de maquettes en vue de la création d'un portail de gestion des dossiers « intermittent/e du spectacle » (dématisation du carnet de l'intermittent/e)
- Juin 2022 : Un plan de classement sur base de l'organigramme a été préparé en vue de la migration du fichier serveur
- Mai 2022 : Mise en place des identifiants Peppol pour le ministère de la Culture et les instituts culturels, permettant la réception de factures électroniques
- Mai 2022 : Développement d'un script informatique permettant la compilation automatique de rapports pour les réunions de service du service informatique à partir des données brutes du système de gestion de tickets de support
- Mai 2022 : Mise en ligne d'une démarche assistée MyGuichet (avec authentification forte) pour « Demander une bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques »
- Avril 2022 : Introduction de l'application « eSign » pour le service financier du ministère
- Avril 2022 : Lancement des travaux en vue de l'uniformisation des formulaires de demande PDF
- Mars 2022 : 1^{ère} réunion du groupe de travail transversal « OOP » (once only principle) au ministère de la Digitalisation
- Mars 2022 : Mise en place d'un système de gestion de tickets de support
- Février 2022 : Mise en ligne d'une démarche assistée MyGuichet (sans authentification forte) pour « Demander une bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques »
- Janvier 2022 : Présentation d'un nouvel organigramme pour le MC
- Janvier 2022 : Lancement des travaux en vue de la mise en place d'un système de gestion de tickets de support
- Décembre 2021 : Réunion avec l'équipe MyGuichet du CtiE pour préparer la modernisation des démarches électroniques du MC en vue d'une intégration automatique des demandes dans une future application métier

N° 8 : Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Beryl Bruck, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières
- Dans le cadre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel. Par contre, la loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural.
- 10 février 2022 : Vote du projet de loi relatif au patrimoine culturel par la Chambre des Députés
- 20 juillet 2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866)
- 23 novembre 2020 : L'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1^{er} février 2021.
- 23 juillet 2020 : Le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Les membres fondateurs de Kultur | lx, sélectionnés sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants : Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.
- 5 avril 2019 : Nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.
- 30 août 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel (doc. parl. 7473) qui prévoit en son article 111 la création d'un fonds pour le patrimoine architectural géré par l'Institut national du patrimoine architectural

- Décembre 2021 : Réunion de concertation avec le SSMN en vue de la mise en place de démarches électroniques dans le cadre de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel
- Octobre 2021 - janvier 2022 : Préparation de modèles (templates) dans SIDOC pour faciliter la rédaction de lettres de réponse (service communication et guichet subside)
- Septembre 2021 : Réunion de concertation avec le CtiE pour la mise en place d'un accès limité au registre des personnes physiques (RNRPP)
- Septembre 2021 : Participation à une formation « Archifiltre » (Archives nationales) en vue d'un projet de versement d'archives numériques
- Septembre 2021 : Réorganisation des jeux de données « Convention » pour faciliter la recherche de documents par entité conventionnée (portail data.public.lu)
- Juin 2021 : Mise à jour du système de gestion d'horaire mobile et migration du serveur physique vers la plateforme GovCloud (virtualisation)
- Juin - juillet 2021 : Mise en place d'une solution « softphone » (numéro de téléphone virtuel) pour faciliter le télétravail
- Depuis juin 2021 : Rédaction de guides de fonctionnement par service du MC
- Mai 2021 : Réunion de préparation en vue de relancer la procédure de traduction assistée par ordinateur
- Avril 2021 : Décommissionnement des serveurs virtuels « dashboard.lu » de l'ancienne solution de virtualisation du CtiE (PreGovCloud)
- Avril 2021 - janvier 2022 : Remplacer toutes les stations de travail « desktop » avec des ordinateurs portables pour faciliter le télétravail
- Mars 2021 : Mise en place d'un serveur virtuel pour faciliter le développement de petites applications qui pourront servir de « POC » (Proof of Concept)
- Mars 2021 : Prise de contact avec l'équipe MyGuichet du CtiE pour la réalisation d'un assistant pour la démarche électronique de demande de bourse d'aide
- Mars 2021 : Travaux de préparation pour la mise en place d'un système de facturation électronique
- Mars 2021 : Mise en place de dépôts git et d'un espace Jira pour la gestion des versions des guides pratiques
- Mars 2021 : Prise de contact avec le ministère de la Digitalisation concernant le développement d'une application métier pour la gestion des demandes électroniques
- Février 2021 : Proposition d'une nouvelle recommandation KEP pour la création d'un fichier national d'entités suivant l'exemple allemand de la GND (Gemeinsame Normdatei)
- Depuis janvier 2021 : Cartographie des processus
- 2012-2020 : Compte tenu de la longueur du document, la version actuelle de la fiche d'information ne reprend plus les actions prises au cours des années 2012 à 2020.

N° 12 : Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Jo Kox, Service juridique du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 55%

Travaux réalisés :

Travaux réalisés

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Automne 2022 : Examen des avis du Conseil d'État et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et adoption d'amendements parlementaires
- Été 2022 : Travaux de consultation avec différentes associations (Casino Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Rotondes, Théâtre national du Luxembourg, Centre de Création Chorégraphique luxembourgeois (Trois C-L) en vue de la rédaction d'avant-projets de loi portant création de nouveaux établissements publics
- 23 mai 2022 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État (doc. parl. n° 8011)
- 1^{er} mars 2022 : Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024
- Février-mars 2022 : Vote et entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux associations Casino Luxembourg, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg et la fondation Musée d'art Moderne Grand-Duc Jean la forme juridique d'établissement public, dotés d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel
- 26 juillet 2021 : Adoption d'amendements gouvernementaux au projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations (doc. parl. n° 6054).
- 19 avril 2021 : Réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques »
- Fin 2020 et début 2021 : Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice : échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient un institut culturel de l'État, l'« Institut national de recherches archéologiques » (INRA) et que le Service des sites et monuments nationaux devient l'« Institut national pour le patrimoine architectural » (INPA)

N° 13 : Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture

Coordination : Catherine Decker, Luc Eicher

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- 23 décembre 2022 : Réflexion interne concernant l'organisation du Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques
- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Charte de déontologie adoptée par les institutions culturelles
- 11 février 2022 : Vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national du patrimoine (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux Casino Luxembourg, Mudam, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril jusqu'à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel
- 2020-2021 : Élaboration d'une charte de déontologie pour le secteur conventionné et analyse des contributions récoltées de la consultation publique

N° 14 : Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel

Coordination : Chris Backes, Claudio Cassarà

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières

La loi prévoit la mise en place d'une convention pluriannuelle à conclure entre l'État et les établissements publics « culturels », à savoir le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, le Centre de Musiques Amplifiées (« Rockhal »), Kultur | lx - Arts Council Luxembourg et la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (« Philharmonie »).

La convention pluriannuelle est conclue pour une durée de quatre ans. Elle est établie sur la base d'un programme pluriannuel arrêté par le conseil d'administration et portant sur sa politique générale, ses choix stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance, ses activités et son organisation interne. Elle détermine les engagements financiers de l'État.

- 2020-2021 : Élaboration de quatre nouveaux documents au sein du ministère de la Culture après consultation interministérielle avec le ministère des Finances et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui constituent le cadre de la nouvelle politique de conventionnement pluriannuel pour les institutions culturelles paraétatiques
- 15 juillet 2021 : Le projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinaire et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles.
- Une commission consultative au sein du ministère de la Culture a comme mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une stratégie de suivi et de rédiger une charte d'éthique et de déontologie. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Laurence Brasseur, Beryl Bruck, Claudio Cassarà (secrétaire), Catherine Decker,

Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Joé Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Jo Kox (président), Luc Schadeck, Nora Si Abderrahmane, Magalie Tasch et Barbara Zeches.

- 2019 : La commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles.
- 28 novembre 2019 : Le ministère de la Culture a présenté un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise.
- 14 septembre 2018 : Le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise data.public.lu. La liste des documents peut être consultée sous le lien ci-dessous.

N° 15 : Redéfinir la politique de subventionnement assurée par le ministère de la Culture responsable de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- Évaluation et adaptation des conventions de subventionnement des différents réseaux, associations professionnelles et fédérations ; nouvelles conventions accordées à A:LL Schréffsteller*Innen et Assitej pour l'année 2021 et L'Alliance musicale pour 2022
- Changement de politique de subventionnement par l'introduction systématique d'appels à projets par domaines spécifiques et pour des événements spécifiques :
 - o Appel à projets pour la réalisation d'un enregistrement sonore
 - o Appels à projets « Accès à la culture »
 - o Kultur am Prisong
 - o Projets culturels en faveur de l'inclusion culturelle
 - o Aides aux maisons d'édition professionnelles pour l'élargissement du nombre de publications de fiction et/ou de non fiction
 - o Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année
 - o Appel à candidatures pour une composition musicale à l'occasion de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc
 - o Appel à candidatures pour compositions musicales
 - o Appel à propositions d'œuvres d'art pour acquisition
- Une commission consultative a été mise en place en charge de la redéfinition de la politique de subventionnement spécifique des différents secteurs. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Vesna Andonovic, Nadine Erpelding (présidente), Josiane Geisler (secrétaire), Alix Glück, Joé Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Nora Si Abderrahmane et Magalie Tasch.
- Avec la création de Kultur | lx, un certain nombre d'aides du ministère ont été transférées à cette dernière, en lien avec les missions de l'agence
- Afin de simplifier les démarches pour demander un subside et avant tout de rendre plus transparent le processus d'évaluation, de nouveaux formulaires, des textes explicatifs, une liste de critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation ont été élaborés. Enfin l'arborescence du site Internet a été repensée afin de rendre plus visibles les différentes aides et les conditions à remplir.

N° 16 : Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- 2022 : Élaboration d'une charte de déontologie avec un chapitre consacré à l'égalité des chances et des genres
- 2022 : Évaluation et correction des données concernant l'évolution de la représentation paritaire dans nos institutions pour l'Observatoire de l'Égalité
- Avril 2021 : Participation à la récolte des données au secteur culturel pour le chapitre « Prise de décision » de l'Observatoire de l'Égalité
- Février 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 avec un chapitre spécial consacré aux données sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision au sein des établissements culturels (Instituts culturels de l'État, Établissements publics, Fondations et ASBL paraétatiques)
- 8 octobre 2020 : Publication du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes
- Septembre-octobre 2020 : Participation aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE. Les conclusions de la Présidence ont été adoptées au Conseil des ministres de l'UE le 1^{er} décembre 2020.
- 2018-2020 : Mise en place d'une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
- Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
- Mise en place d'une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes
- Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère

N° 17 : Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens

Coordination : Josée Hansen, Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 45%

Travaux réalisés :

- 24 novembre 2022 : Workshop « écoresponsabilité » avec les personnes intéressées de tous les secteurs culturels en vue d'une mutualisation des moyens et d'une meilleure durabilité de la production ; débats avec des expert/es nationaux et internationaux en matière de circularité ; suivis de premiers contacts interministériels pour la création d'une « ressource artistique »
- 2022 : Création d'un groupe de travail « écoresponsabilité » au sein du ministère de la Culture
- 2022 : Analyse du fonctionnement de la billetterie « luxembourgticket »
- 22 février 2021 : Premier échange entre le ministère de la Culture et le groupe « écoresponsabilité » de la Theater Federatioun, en vue de la création d'un « Fundus » permettant d'accueillir éléments de décor et costumes en vue d'une production théâtrale plus durable
- 2021 : Création de nouveaux réseaux professionnels et fédérations : L'Alliance musicale, Lëtzebuurger Denkmal Federatioun

N° 18 : Améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs

Coordination : Tom Gantenbein, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 45%

Travaux réalisés :

- Janvier 2023 : Rédaction de l'exposé des motifs de la partie culturelle du projet d'aménagement prévu dans le bâtiment de l'ancien Athénée à Luxembourg
- Janvier 2023 : Lancement d'un appel à candidature par le Centre national de la Littérature ensemble avec la Maison de la Littérature Liechtenstein (Literaturhaus Liechtenstein) pour une résidence d'auteur/e favorisant l'échange entre ces deux pays en accueillant de façon réciproque d'abord un/e auteur/e du Grand-Duché de Luxembourg au Liechtenstein puis un/e auteur/e du Liechtenstein au Luxembourg
- 2022 : Mise à disposition d'espaces aux centres culturels Trifolion et Cube 521 pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique des centres culturels (voir recommandation KEP no 19)
- 2022 : L'étude de faisabilité de l'installation d'une annexe sur le site de la Banannefabrik a été terminée et approuvée par le ministère de la Culture.
- 2022 : L'étude de faisabilité pour le projet culturel à la Villa Louvigny a été terminée.
- Décembre 2021 : Étude de faisabilité sur la future affectation du bâtiment Robert Schuman réalisée en 2021 sur base d'une programmation proposée notamment par le ministère de la Culture
- Mars 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission à un collectif d'artistes avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 : Ouverture de 45 ateliers pour artistes plasticien/nes à Verlorenkost
- 2020 : Planification de l'installation d'un container sur le site de la Banannefabrik en vue d'améliorer les conditions de travail des artistes présent/es sur ce site ; étude de faisabilité clôturée en 2021
- 24 juin 2020 : Affectation de la Villa Louvigny au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé en 2023, en vue d'y accueillir Kultur lx, des lieux de répétitions pour les artistes et créateurs/trices, des bureaux pour les fédérations et associations professionnelles et, bien entendu, de la mise à disposition du grand auditoire à des représentations culturelles.
- 7 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont notamment une aide pour l'accueil d'artistes et d'auteur/es-associé/es en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture et un appel à projets et une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture. ; programme culturel déposé en décembre 2020
- 2020 : Mise à disposition gratuite d'un immeuble provisoire à Verlorenkost à l'association des artistes plasticien/nes du Luxembourg pour l'exploitation de leurs activités ; augmentation du montant de la contribution de l'État afin de permettre à l'AAPL de financer certains travaux de mise en conformité ainsi que la gestion de l'immeuble

N° 19 : Augmenter le nombre de résidences d'artistes

Coordination : Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Février 2022 : La « Maison gothique », propriété étatique sise à Echternach est mise à disposition du centre culturel Trifolion à Echternach par convention pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique du centre culturel.
- Février 2022 : La chapelle « Loretta » et le bâtiment de l'Ermitage, propriétés étatiques sises à Clervaux, sont mis à disposition du centre culturel régional Cube 521 par convention pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique du centre culturel.
- Mars 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission au collectif d'artistes K-A avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 : Les Ateliers de l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) ont ouvert leurs portes en février 2021 à Verlorenkost et comprennent 45 ateliers. Ils sont mis gratuitement à disposition de l'association par l'État. La mise à disposition est provisoire et prendra fin lorsqu'un concept du quartier Verlorenkost sera élaboré et mis en exécution par le gouvernement.
- Janvier 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, 18 artistes/auteur/es bénéficient d'une résidence d'artiste-associé/e d'une durée minimale de 6 mois au sein d'un établissement culturel conventionné.
- Janvier 2021 : Appel à candidatures pour la location d'ateliers d'artistes aux Annexes du Château de Bourglinster. Dans le but d'offrir des espaces polyvalents abordables aux artistes nationaux/nales et de les soutenir dans leur démarche artistique, les Annexes disposent cinq ateliers de travail qui sont loués à des artistes résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les ateliers sont loués pour une durée de 4 ans, reconductible d'année en année.
- Décembre 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture avec l'établissement d'un programme culturel déposé auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

N° 20 : Mener une réflexion prospective sur la loi qui instaure les commandes publiques

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- 31 octobre 2022 : Changement de l'intitulé du projet en projet de loi relatif à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics et portant modification de :
 - o 1° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique
 - o 2° la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics
- 2 février 2022 : Dépôt du projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques et portant modification de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics
- Novembre 2021 : Réunion de concertation de la commission de l'aménagement artistique et du groupe de travail de l'AAPL dédié à l'art public
- Septembre 2021 : Entrée en fonction du nouveau service artothèque au sein du département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être le référent dans le domaine de la commande publique d'œuvres artistiques et de la collection d'art du ministère.
- Avril à août 2021 : Plusieurs réunions de travail entre le ministère de la Culture, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et la commission de l'aménagement artistique pour l'élaboration d'un avant-projet de loi donnant un cadre légal autonome aux commandes publiques d'œuvres artistiques, anciennement intégré à l'article 10 de la loi modifiée du 19 décembre 2014⁶ et d'un avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la commande publique d'œuvres d'art ayant pour objet de remplacer le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015⁷
- Octobre 2020 à mars 2021 : Plusieurs réunions de travail de la commission de l'aménagement artistique pour la formulation d'une proposition de texte de règlement grand-ducal à soumettre aux ministres
- Septembre 2020 : Réunion de la ministre de la Culture, du ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la commission de l'aménagement artistique avec discussion des pistes élaborées par la commission et décision des ministres de procéder à une modification du cadre légal des commandes publiques d'œuvres artistiques
- Juillet et septembre 2020 : Réunions de travail de la commission de l'aménagement artistique avec élaboration de pistes concrètes pour améliorer le fonctionnement du programme du 1% artistique
- Juillet 2019 à janvier 2020 : Plusieurs réunions du groupe de travail afin de définir les objectifs, de comprendre les obstacles rencontrés lors de la réalisation de projets artistiques dans le cadre législatif existant, d'élaborer un nouveau cahier des charges et de déterminer les possibilités d'amélioration du déroulement des projets de commandes d'œuvres d'art
- 2019 : Mise en place d'un groupe de travail entre le ministère de la Culture, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et les membres de la commission de l'aménagement artistique

N° 21 : Mettre en place un système de décernement de prix mettant en valeur les créations culturelles et artistiques

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- 21 décembre 2022 : Remise des premiers *Lëtzebuenger Musekspräisser* à la *Rockhal*
- 22 novembre 2022 : Annonce des shortlists pour les *Lëtzebuenger Musekspräisser*
- 11 novembre 2022 : Remise du premier *Lëtzebuenger Konschtpräis* dans le cadre de l'Art Week
- 19 septembre 2022 : Annonce du lancement de deux nouveaux prix nationaux dans le domaine des arts visuels (*Lëtzebuenger Konschtpräis*) et dans celui de la musique (*Lëtzebuenger Musekspräisser*), qui seront attribués une première fois en 2022
- 17 septembre 2021 : Remise des premiers *Theaterpräisser* au Théâtre des Capucins, ensemble avec le *Danzpräis*
- 16 avril 2021 : Première réunion du jury pour cette première édition du *Lëtzebuenger Theaterpräis*
- 2 septembre 2020 : Annonce du lancement dès la saison 2020/2021, de quatre nouveaux Prix luxembourgeois du théâtre, en collaboration avec la Theater Federatioun
- 28 novembre 2019 : Annonce de l'augmentation de la dotation du *Lëtzebuenger Danzpräis* à 10.000 EUR, avec l'objectif d'établir une dotation similaire pour tous les prix nationaux (comme par exemple aussi le Prix Batty Weber en littérature)

N° 22 : Mener une réflexion sur l'instauration d'un système de bonification pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 40%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Suite aux discussions lors des *Assises sectorielles rock/pop/électro*, qui ont eu lieu en mars 2021 à la *Rockhal* (où la question de possibles quotas fut à nouveau abordée), le ministère de la Culture publie, dans le document *État des lieux* sur le secteur, un relevé de la position des différentes radios au Luxembourg par rapport à la présence de la musique autochtone à leurs antennes respectives. Il s'avère que *El-doradio*, *Radio 100,7*, *Radio Ara* et *RTL Radio & Télé Lëtzebuerg* sont désormais sensibilisés sur l'importance d'une présence à l'antenne de la création luxembourgeoise et font des efforts considérables dans ce domaine.
- 27 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont par exemple une aide pour l'accueil d'artistes et d'auteur/es-associé/es en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture.

⁶Loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

⁷Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble, réalisé par l'État ou par les communes ou les établissements publics, financé ou subventionné pour une part importante par l'État, à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques, les modalités d'appréciation et d'exécution des dispositions relatives aux commandes publiques prévues par la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.

N°25 : Créer un guichet unique de conseil et d'information

Coordination : Service d'orientation et de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés

- 1^{er} janvier 2022

Les prestations d'un guichet unique de conseil et d'information font partie du programme du « Service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle » inscrit dans le nouvel organigramme du ministère de la Culture début 2022. Un concept de guichet s'adresse généralement à un public plus large et vise à assurer un contact efficace entre les citoyens/ennes et l'administration. Puisque nous ciblons un groupe plus restreint, la dénomination « Service de soutien et de l'orientation » est parfaitement adaptée pour garantir un encadrement adéquat et flexible de même que des conseils personnalisés pour les artistes professionnel/les, les intermittent/es du spectacle et en général tout autre acteur/trice culturel/le. Quelle que soit la terminologie que l'on préfère, il n'y a pas eu de changement de paradigme et le ministère de la Culture tient à souligner sa proximité avec les acteurs/trices de la scène culturelle avant tout.

Offre :

- o Aides de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle
 - o Assistance et instructions concernant les dispositions légales et les conditions à remplir
 - o Analyse et suivi des demandes, gestion des déclarations et versement des aides
 - o Orientation et conseils pour artistes et intermittent/es du spectacle.
 - o Assistance générale pour les questions d'ordre administratif, qu'elles émanent d'acteurs/trices culturel/les, d'associations ou d'institutions
 - o Traitement de questions sur les démarches à suivre en début de carrière
 - o Explications et accompagnement sur des sujets qui peuvent poser des défis autour de l'exercice des activités professionnelles : p.ex. sécurité sociale, impôts directs, TVA, mobilité, ...
 - o Présentations et workshops visant à familiariser les participant/es avec les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014
 - o Information via mail des changements importants et des informations concernant les aides financières du ministère aux artistes professionnel/les indépendant/es et aux intermittent/es du spectacle qui relèvent des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014
- Bureau accessible dans les locaux du ministère - Adresse mail conseil@mc.etat.lu

N°26 : Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés

- 2022 : Première formation en médiation culturelle par le House of Training (voir recommandation KEP no 48)
- 2022 : Formation « Administration de compagnie et diffusion de spectacle »
- 2021 : Formation « Communication et marketing »
- 2021 : Conception de la formation en médiation culturelle finalisée, différentes formations réalisées et groupe de travail pour la formation « administration et diffusion de spectacle vivant » mis en place
- Depuis 2020 : Plusieurs formations pour l'accueil des personnes à besoins spécifiques (voir recommandation KEP no 50)
- 2020 : Formation « Droits de l'image »
- Octobre 2020 : Premières formations réalisées, groupes de travail reprennent
- Février 2020 : Premières dates et formats choisis pour formations, groupes de travail créés
- Décembre 2019 : Journée d'échange avec les institutions culturelles sur les besoins de formations
- Juillet 2019 : Premières entrevues partenaires pour créer des formations pour professionnels de la culture

N°31 : Réaliser un plan de gestion pour le patrimoine mondial de la Ville de Luxembourg

Coordination : Robert L. Philippart

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 90%

Travaux réalisés :

- Juin-décembre 2022 : Workshops thématiques organisés par le groupe de travail paritaire État-Ville « Plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » pour les acteurs professionnels
- Septembre 2022 : Remise du troisième rapport au Centre du Patrimoine mondial sur l'application de la recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique.
- 2021 : Avis d'ICOMOS sur la démarche à suivre pour l'implémentation du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » ; mise en place du groupe de travail paritaire État-Ville Plan de gestion en vue d'arriver un texte coordonné et à son implémentation
- 2020 : Présentation de la version 1.1 du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » au ministère de la Culture et à la Ville de Luxembourg et mise en place d'un package de visites découvertes du bien inscrit au registre du patrimoine mondial
- 2019 : Élaboration du programme « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » (125 manifestations) et ouverture de l'UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum
- 2018 : Lancement officiel du projet « plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » et instituant un Comité de gestion pour la mission veille au respect des intérêts de la Convention du patrimoine mondial
- 1^{er} décembre 2017 : Mise en service de l'UNESCO Site Management

N°33 : Construire un dépôt national pour les collections publiques

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Travaux réalisés :

- Juillet à octobre 2022 : Suite à des entrevues avec le bureau de programmation, les instituts et établissements culturels concernés par le projet actualisent leurs besoins en surfaces à l'horizon de 2065.
- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange
- Mars 2022 : L'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur besoins des instituts culturels.
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse
- Novembre 2021 : Conseil de gouvernement : Déclaration d'intérêt général du projet de logements subventionnés « Neischmelz » par le Gouvernement en conseil et avant-projets de loi autorisant l'État à participer au financement de l'assainissement, de la revalorisation et du développement de logements du projet « Neischmelz »
- Octobre 2021 : Lettre d'intention de la part du Gouvernement et de la Ville de Dudelange relative au développement du site « Neischmelz » à Dudelange, dont « l'installation du Centre national des collections publiques pour la culture sur le site « Neischmelz » à Dudelange afin de garantir la conservation et la protection du patrimoine culturel, la sauvegarde de notre héritage mobilier dans des conditions adaptées pour pouvoir le transmettre aux générations suivantes » est spécialement mentionnée
- Février 2021 : Lettre du ministère de la Culture adressée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics avec la demande de charger l'Administration des bâtiments publics des études nécessaires en vue de vérifier la faisabilité de la réalisation de ce projet
- Novembre 2020 : Réunion ministérielle (ministères Finance, Culture, Logement, Intérieur, Mobilité et Travaux publics) pour déterminer les démarches à prendre dans le projet de réalisation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange
- Mars 2020 : Entrevue ministérielle entre ministères de la Culture et du Logement : le site Neischmelz à Dudelange, en particulier l'ancien laminoir et l'ancienne aciérie sont envisagés à accueillir le futur dépôt
- Février 2020 : Un premier site à Bertrange envisagé pour accueillir le futur dépôt n'a pas pu être retenu.
- 2018 : Le ministère de la Culture demande aux instituts culturels de l'État d'estimer leurs besoins en dépôt. L'Administration des bâtiments publics établit une compilation des besoins finaux en termes de stockage des collections publiques. Par la suite, le ministère de la Culture demande au ministère ayant les travaux publics dans ses attributions de lancer le projet de « dépôt central ».
- 2018 : Le plan de développement culturel (2018-2028) recommande dans sa mesure 33 la « construction d'un dépôt national pour les collections publiques ».
- Juin 2006 : Courrier du ministère de la Culture adressé au ministère des Finances relatif aux besoins de stockage des collections de certains instituts culturels, dont notamment les Archives nationales et le Musée national d'histoire et d'art. Le site de la Halle des Soufflantes à Belval est envisagé comme dépôt.

N° 32 : Construire de nouvelles Archives

Coordination : Catherine Decker, Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- 3 mars 2022 : 1^{er} coup de pelle pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval ; durée prévisionnelle des travaux : 36 mois
- Juillet 2020 : Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés adopte le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours. Le chantier devrait démarrer début 2021 et s'achever fin 2024. Un budget de 77,2 millions d'euros est prévu pour la construction du bâtiment ainsi que son équipement et l'aménagement des alentours.
- Novembre 2019 : L'avant-projet de loi est approuvé par le Conseil de Gouvernement
- 2016 : Le Conseil de Gouvernement décide d'inscrire le projet de construction sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire, d'autoriser le Fonds Belval à entamer les études d'APS et d'APD, de finaliser le projet de loi y afférant pour 2017 et d'inscrire le projet dans le budget pluriannuel 2017 du Fonds Belval.
- 2010 : Arrêt du projet de construction en raison de la crise financière
- 2002 : Le Conseil de Gouvernement prend la décision de construire un nouveau bâtiment à Esch-Belval ; concours international, architecte retenu : Paul Bretz
- 1968 : Les Archives s'installent dans l'ancienne caserne du Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg.
- 1958 : Par la loi du 5 août 1958, l'administration des « Archives de l'État » est créée.

N° 34 : Créer un Institut du patrimoine industriel

Coordination : Julia Kohl

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
55 %

Travaux réalisés :

- 2022 : Suivi des dossiers :
 - o Halle des Soufflantes
 - o Friche Esch-Schiffange
- Mai à novembre 2022 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » de trois collaborateurs/trices temporaires pour assurer la communication et l'accompagnement pédagogique et administratif de l'exposition MinettREMIX
- Du 7 mai au 31 octobre 2022 : Exposition MinettREMIX dans le Hall Fondouq et l'Acierie sur le site NeiSchmelz à Dudelange, réalisée par l'asbl « Industriekultur – CNCI ».
- 2021 : Suivi des dossiers :
 - o Halle des Soufflantes
 - o Esch-Schiffange
 - o Dommeldange
 - o Greisendall
 - o Projet « MinettREMIX » (anciennement « Alliage à 2022° »)
- 1^{er} juillet 2021 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une « Project Builder » en charge notamment d'élargir le réseau national et de développer des projets communs avec les partenaires et des participations à des projets externes
- Hiver 2020 : Accord de l'asbl Esch2022 pour un cofinancement du projet « MinettREMIX » à raison de 50%
- 1^{er} septembre 2020 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une salariée en charge du secrétariat et de la communication de l'asbl (office management), ainsi que du travail conceptuel visant à affiner le concept du CNCI et du suivi du projet « MinettREMIX »
- 27 janvier 2020 : Présentation d'un nouveau concept, basé sur celui de 2004, pour le CNCI, élaboré par l'asbl « Industriekultur – CNCI » et signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'association sans but lucratif « Industriekultur - CNCI » à hauteur de 50.000 EUR conférant à l'asbl diverses missions liées à la promotion du patrimoine culturel industriel sur le plan national et international et à la représentation des intérêts communs du secteur de la culture industrielle
- 03 octobre 2019 : Entrevue entre le ministre de la Culture et les associations œuvrant dans le domaine du patrimoine industriel
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI », en concertation avec le ministère de la Culture, afin de promouvoir la préfiguration et la création d'une structure faitière regroupant les organismes muséaux et autres consacrés à titre principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg

N° 35 : Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
80%

Travaux réalisés :

- Septembre 2021 à mars 2022 : Plusieurs réunions de travail entre le service numérisation du MNAHA et les services de la stratégie numérique du patrimoine culturel et artothèque du ministère de la Culture concernant le développement d'une plateforme en ligne en accès libre permettant la diffusion des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture
- Septembre 2021 et janvier 2022 : Réunions de travail avec le président de la commission d'acquisition concernant la politique de développement et de diffusion de la collection ainsi que le fonctionnement de la commission
- Septembre à décembre 2021 : Mise en place de procédures pour le fonctionnement du service artothèque en ce qui concerne les acquisitions et les prêts des œuvres d'art de la collection
- Septembre 2021 : Entrée en fonction du nouveau service artothèque au sein du département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être le référent dans le domaine de la collection d'art du ministère et de la commande publique d'œuvres artistiques.
- 2021 : Augmentation du budget annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 110.000 EUR
- Novembre 2019 : Première réunion de travail de la commission avec définition d'une feuille de route interne concernant la politique d'acquisition et le fonctionnement de la commission et décision de collecter les propositions d'acquisition par le biais d'appels à propositions en direction des galeries d'art ou des artistes
- Juillet 2019 : Création d'une commission d'acquisition afin de pouvoir s'appuyer sur l'avis d'expert/es pour l'enrichissement de la collection du ministère et de pouvoir garantir une meilleure cohérence des différentes collections publiques. Cette commission est composée d'expert/es des différentes institutions culturelles en charge d'une collection du pays et les membres en sont Gabriele D. Grawe, conservatrice à la Villa Vauban, Musée d'Art de la Ville de Luxembourg, Claudine Hemmer, conseillère Arts visuels et Architecture au ministère de la Culture (secrétaire), Clément Minighetti, curateur en chef au Mudam Luxembourg (président), Michel Polfer, directeur du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et Michèle Walerich, responsable du département Photographie au Centre national de l'audiovisuel.
- 2019 : Augmentation du budget d'acquisition annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 100.000 EUR
- Janvier à octobre 2019 : Récolement des œuvres de la collection
- Fin 2018 à début 2019 : Mise en place de la procédure d'inventorisation des œuvres entre le ministère de la Culture et le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA)
- Fin 2018 : Accès du ministère de la Culture à la base de données MuseumPlus rendant possible la gestion électronique de la collection au sein du ministère

N° 36 : Créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois

Coordination : Catherine Decker, Tom Gantenbein, Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Travaux réalisés :

- Juillet à octobre 2022 : Suite à des entrevues avec le bureau de programmation, le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art actualise ses besoins en surfaces à l'horizon de 2065, dont notamment ceux du « Lëtzebuurger Konschtarchiv ».
- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange.
- Mars 2022 : L'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur les besoins des instituts culturels.
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse.
- 2021 : Projet d'installer le Centre de documentation sur les arts plastiques avec lieu d'exposition sur le site Neischmelz à Dudelange.
- 3 décembre 2021 : Règlement grand-ducal du 3 décembre 2021 portant création d'un Centre de documentation sur les arts plastiques dénommé « Lëtzebuurger Konschtarchiv » auprès du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art.
- 2020 : Création d'un centre de documentation sur l'art au Luxembourg dont la direction est confiée au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art.

N° 37 : Créer un Centre national de l'Architecture

Coordination : Tom Gantenbein, Claudine Hemmer

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- 2021 : Étude de faisabilité réalisée sur base d'une programmation proposée notamment par le ministère de la Culture

N°38 : Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)

Coordination : Julia Kohl, Magalie Tasch, Nora Si Abderrahmane, Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 1^{er} mars 2022 : Afin de mieux coordonner les actions en région, le nouvel organigramme du ministère de la Culture a prévu la création d'un service des affaires culturelles régionales

Pour le secteur muséal :

- 21 juillet 2022 : Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg pendant la période de référence mars 2019 à mars 2020, lancée en 2021 avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)
- Juin 2022 : Lancement d'un appel pour soutenir la réalisation de projets par des institutions muséales afin de contribuer au financement de concepts divers, de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections. En fonction des disponibilités budgétaires, le ministère de la Culture souhaiterait pérenniser cette aide à la réalisation de projets pour musées dans les années à venir.

- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales émanant d'organismes comme le UNESCO Institute of Statistics ou le EGMUS (European Group on Museum Statistics).
- Juillet-août-septembre 2020 : Rédaction par une agente du service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)

Pour les centres culturels régionaux :

- Juin 2022 : Échange de vue avec les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux
- Avril 2021 : Initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.
- Décembre 2020 : Constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional
- 21 avril 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire.

N°39 : Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Statut: Recommandation en cours

Travaux réalisés:

- Février 2020 : Échange avec le service culturel de la Ville de Luxembourg
- 2018 : Publication du Plan communal à la culture de la Ville de Differdange
- 2017 : Publication du Plan communal à la culture de la Ville d'Esch-sur-Alzette

N° 40 : Signer de pactes culturels entre chaque commune et le ministère de la Culture

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 5%

Travaux réalisés :

- Mai 2022 : Concertations avec le service culturel de la Ville d'Esch-sur-Alzette (post Esch2022)
- Novembre 2021 : Inventaire des infrastructures culturelles des communes
- Janvier 2020 : Réunions Service culturel Ville d'Esch-sur-Alzette ; prévoir et planifier la mise en place éventuelle d'un pacte culturel en 2022, Année de la Capitale européenne de la culture
- Octobre 2019 : Concertation avec le président du Syvicol ; manifestation d'intérêt concernant le Fonds régional pour le subventionnement des actions culturelles et la mise en place des pactes culturels
- Décembre 2019-octobre 2020 : Élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures culturelles dans les communes du Grand-Duché

N° 41 : Renforcer les échanges et les collaborations entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 55%

Travaux réalisés

- Nouveau site Kulturama : Meilleure visibilité pour les projets, artistes et institutions culturelles
- Rentrée 2022/23 : Labo Patrimoine, diffusion auprès des écoles, collaboration SCRIPT
- Mises en contact réguliers entre acteurs culturels et établissements scolaires
- Septembre 2020 : Collaboration sur les Journées du patrimoine
- Juin 2019 : Collaboration sur le projet de *l'Education Lëtzebuerg (er) liewen*
- Depuis 2019 : Collaboration projet *Displayed* du Casino Forum d'art contemporain
- 2020 : Collaboration projet Victor Hugo – A Vianden de Trio Cénacle
- Avril 2019 : Première entrevue avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) sur la composition d'un comité interministériel informel : il a été décidé de ne plus établir de comité interministériel formel, peu performant dans le passé. Des entrevues régulières entre Script et Ministère de la Culture ont eu lieu, ainsi que des discussions ponctuelles sur des projets communs.

- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les président/es et directeurs/rices des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018- 2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux

Pour les bibliothèques publiques :

- 21 octobre 2022 : Demande d'un avis de synthèse et d'évaluation auprès du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique lancée par le ministère de la Culture en mai 2022.
- 24 mai 2022 : Lancement d'une consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques
- 2022 : Conformément à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, l'État participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 574.400 EUR.
- 2021 : Conformément à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, l'État participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725 EUR.
- 2020 : Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2020, l'État a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 559.000 EUR.

Pour les cinémas régionaux :

- 2022 : Dans le but d'une meilleure gouvernance et d'une gestion centralisée de ses rapports avec les différents secteurs culturels en région, le ministère de la Culture a signé en avril 2022 deux conventions avec les porteurs de salles régionales (précédemment conventionnés via le CNA), à savoir le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC asbl, huit cinémas) et Images animées (asbl, deux cinémas). À partir de 2023, ces salles régionales se voient attribuer une ligne budgétaire propre : « Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales » à hauteur de 91.800 EUR

N° 42 : Réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement en favorisant une approche transversale

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 40%

Travaux réalisés :

- Voir recommandation KEP no 41
- 2020 : Discussions avec différents services au ministère de l'Éducation et du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) afin de déterminer les meilleurs moyens d'avancer dans le projet d'intégration des arts du spectacle et autres formes d'expression dans le cursus scolaire comme matières transversales
- 2019 : Plusieurs rencontres entre le ministère de la Culture et la Theaterfederatioun ont mené à la réflexion de créer un plan de travail qui permettrait d'intégrer les arts de la scène dans le cursus scolaire afin de garantir à chaque élève l'accès à toute forme d'expression créative.

N° 43 : Considérer, développer et promouvoir davantage l'éducation artistique et culturelle non formelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 30%

Travaux en cours :

- 2020 : Convention avec ASSITEJ Luxembourg (Association Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse)

N° 44 : Offrir une formation de médiation culturelle aux enseignants pendant le stage pédagogique et renforcer cette offre dans d'autres formations continues

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Les institutions culturelles ont dû interrompre leurs programmes de formations depuis mars 2020, mais il s'agit d'un processus en continue. Dès la reprise plus normalisée des actions culturelles, les formations continues reprendront leurs cours.
- Des discussions ont été menées avec différentes structures culturelles afin d'augmenter l'offre des formations continues pour enseignant/es dans le domaine culturel. Il est estimé qu'à travers des formations proposées par les théâtres, musées et autres structures, une plus grande sensibilisation à l'art, une meilleure connaissance de l'offre et une motivation de faire partager avec les élèves peuvent être obtenues.
- Des réflexions ont également été menées pour ouvrir certains modules dans le cadre de la formation « Médiation culturelle » afin de sensibiliser les enseignant/es aux arts et de favoriser le dialogue entre futurs médiateurs/trices culturelles et enseignant/es.
- Des échanges ont été menés afin de proposer une formation en médiation culturelle pour enseignant/es auprès de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).
- Formation continue « Lëtzebuurger Sprooch a Kultur » à l'Université de Luxembourg

N° 46 : Mener une réflexion pour étendre l'offre des formations culturelles à l'Université de Luxembourg

Coordination : Nadine Erpelding, Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Une Convention entre le ministère de la Culture et l'Université a été signée pour terminer deux projets de recherche dans le domaine du patrimoine musical, qui viendra à échéance en décembre 2023.
- Depuis l'année académique 2021/2022 : Nouveau programme bachelors en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays

N° 47 : Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans: 1999, 2009, 2019, ...

Coordination : Laurence Brasseur, Romy Wiesen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 35%

Travaux réalisés :

- Fin 2023 : Préparation d'une nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des jeunes qui sera réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)
- Juillet 2022 : Publication des résultats de l'enquête sur les pratiques musicales de la population
- 2021-2022 : Collecte et analyse des données de l'enquête muséale par le LISER
- 2020 :
 - Elaboration d'un nouveau questionnaire visant les visites de musées ; préparation des procédures
 - Mise en place d'un nouveau plan : plusieurs enquêtes ciblées en ligne en commençant par les visites des musées du Luxembourg
 - Pandémie de la Covid-19 : abandon d'une étude face-à-face qui n'est plus faisable pour des raisons sanitaires
 - Élaboration d'un questionnaire
- 2019 : Élaboration d'un plan de travail, devis et conventionnement avec le LISER pour une grande enquête face-à-face sur les pratiques culturelles

N° 48 : Développer la médiation culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
80%

Travaux réalisés :

- Octobre 2022 : Finalisation programme et déroulement pour la deuxième édition
- Septembre 2022 : Réunion bilan première édition et adaptations pour édition 2023
- Juin 2022 : Fin formation
- Janvier 2022 : Début de la première formation en médiation culturelle
- 2021 : Finalisation du programme, recherche et entretiens des futurs instructeurs/trices
- Mars 2020 : Création d'un groupe de travail pour la mise au point d'une telle formation
- Depuis mars 2020 : Élaboration d'un plan de travail, d'objectifs et de collaborations, introduction de réflexions des acteurs du terrain
- 2020 : Mise en place d'un groupe de travail et plusieurs réunions dans l'année afin de déterminer les priorités et élaborer un cadre et un programme pour la formation « Médiation culturelle »
- Janvier 2020 : Entretien avec le House of Training et l'Œuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte sur la collaboration de futures formations
- Décembre 2019 : Présentation du projet « Formation médiation culturelle » aux institutions culturelles
- Juillet 2019 : Première entrevue avec le House of Training concernant les formations pour les professionnel/les de la culture
- 2019 : Élaboration d'un projet de formation en matière de transmission de la culture afin de valoriser le métier de médiateur/trice culturel/le, de professionnaliser la médiation culturelle au Luxembourg et d'établir un réseau de professionnel/les qui facilitera l'accès à la culture de la population et l'interaction entre les institutions culturelles et le public

N° 49 : Développer des actions spécifiques et d'intégration

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Renforcement de l'équipe existante de Cultur'all afin de permettre à l'association de mieux promouvoir le Kulturpass
- Juillet 2022 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Juin 2022 : Charte de déontologie pour structures culturelles
- Janvier 2022 : Premier appel « Kultur am Prisong » en collaboration avec le ministère de la Justice qui a comme objectif d'amener des projets culturels dans le milieu carcéral
- Automne 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Juillet 2021 : Deuxième appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration
- Janvier 2021 : Premier appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration
- Septembre 2020 : Formations « Leichte Sprache » pour acteurs culturels
- Septembre 2020 : Collaboration avec le ministère de la Famille et de

l'Intégration sur un appel à projet dans le cadre du PAN Intégration 2021. En mettant l'accent sur le patrimoine et l'immigration, la discussion sur le patrimoine matériel et immatériel devrait s'élargir aux communautés venues d'ailleurs en interrogeant sur la connaissance du patrimoine luxembourgeois, sa définition et la vue sur la politique luxembourgeoise en terme de protection.

- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement – dont les personnes issues de l'immigration et en faveur d'actions interculturelles

N° 50 : Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés :

- Juillet 2022 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture »
- Juin 2022 : Charte de déontologie pour structures culturelles
- 2022 : Formations par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle)
- Mars 2022 : Échange autour de l'accès à la culture pour personnes en situation de handicap
- Février 2022 : Évaluation à mi-parcours du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024
- Juillet 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture »
- Mars 2021 : Formations par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle)
- Janvier 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture »
- Décembre 2020 : Report des formations Info Handicap en raison de la fermeture des lieux culturels

N° 53 : Valoriser les activités de recherche réalisées au sein des institutions culturelles

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Nouvelle formulation des missions de recherche réalisées au sein des instituts culturels de l'État dans l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État soumis au Conseil de Gouvernement :

« Art. 2. L'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant :

« (1) Sans préjudice des missions spécifiques définies pour chaque institut, les missions générales des instituts culturels de l'État, dans le domaine propre à chacun, sont la collecte, la description et la documentation, l'étude scientifique, l'enrichissement, la conservation, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ainsi que l'éducation et la formation y relatives, par tous les moyens et méthodes nécessaires, y compris les technologies du numérique.

(2) Les instituts culturels de l'État :

- o peuvent rechercher la collaboration d'instituts similaires au niveau national et international ;
- o peuvent faire appel à des expert/es et chercheurs/euses ;
- o peuvent publier des ouvrages scientifiques et didactiques sans préjudice des dispositions légales en vigueur.

(3) Les instituts culturels sont des instituts de recherche entreprenant, dans les domaines qui les concernent, des activités de recherche au sens de l'article 3, paragraphe 8, point 3, de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public et contribuent aux efforts nationaux de recherche et de développement. »

- 12 décembre 2022 : Prise contact avec Mme Stéphanie Schott en vue d'une présentation des travaux des instituts culturels auprès de l'initiative Research Luxembourg
- 13 juillet 2022 : Réunion de concertation du groupe de travail des instituts culturels eu égard aux projets avec l'Université de Luxembourg
- 16 juillet 2020 : Création d'un groupe de travail avec des représentants des instituts culturels pour identifier les besoins en commun dans ce domaine

N° 54 : Renforcer les synergies entre les institutions culturelles faisant de la recherche, l'Université du Luxembourg et les autres instituts de recherche agréés par des accords-cadres

Coordination : Catherine Decker, Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés

- 13 juillet 2022 : Réunion de concertation du groupe de travail des instituts culturels eu égard aux projets avec l'Université de Luxembourg

- Décembre 2020 : Sortie de UNESCO Tour for All – leichte Sprache & Gebärdensprache : itinéraire permettant la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations sous forme d'audioguide (D) sur l'app izi.travel, sous forme de brochure imprimée diffusée au Luxembourg City Tourist Office et à l'UNESCO Visitor Center. La visite sur izi.travel est complétée par des vidéos en langage des signes.
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration
- Septembre 2020 : Premières formations « Leichte Sprache » de l'asbl Klaro
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à créer une plus grande accessibilité
- Mai 2020 : UNESCO Tour for All - la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations pour personnes à mobilité réduite sur izi.travel, en audioguide en F, D, GB, NL, L, illustré
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement – avec un accent sur l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies
- 2019 : Contacts avec différents organismes afin de former le personnel des institutions culturelles à l'accueil des personnes aux besoins spécifiques

N° 51 : Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- Voir recommandations KEP nos 49 et 50
- Janvier 2022 : Appel à projets « Accès à la culture – Kultur am Prisong »
- Juillet 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Janvier 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle qui ciblera les publics socialement plus vulnérables
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Décembre 2019 : Renforcement du soutien à Cultur'all afin d'augmenter les offres et la visibilité du Kulturpass
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement

N° 55 : Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national

Coordination : Marianne Backes, Alessandra Luciano

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 80%

Travaux réalisés :

- 2021-2022 : Réalisation d'étapes clés (étude de faisabilité, conception) du projet de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MUSEONET)
- 2021-2022 : Réalisation d'étapes clés du projet de support à la conception et au développement d'une plateforme de données biographiques (e. a. Dictionnaire des artistes)
- 2020-2022 : Réalisation d'étapes clés des projets de support à la conception et au développement de plateformes de publication de patrimoine culturel, y compris la préparation et l'enrichissement des données (e. a. collections muséales, patrimoine photographique et audiovisuel, patrimoine architectural et patrimoine archéologique)
- 2019-2022 : Réalisation d'étapes clés du projet de développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes en relation avec le secteur culturel luxembourgeois (LUDAP), mis en œuvre par le réseau de compétence du patrimoine culturel numérique
- 2018-2022 : Projets de support à la transformation digitale au sein des instituts culturels (e. a. CNA et ANLux) y compris sur des questions de cycle de vie et de qualité des données
- 2018-2022 : Projets de support, en collaboration avec le CTIE, au développement de systèmes de description, de catalogage et de gestion des collections du patrimoine culturel dont des systèmes pour les collections muséales, le patrimoine photographique et audiovisuel, le patrimoine architectural et le patrimoine archéologique
- 2019-2020 : Élaboration de guides pratiques sur les droits d'auteur et l'open data au sein du réseau de compétences
- 2018 : Mise en place d'un réseau de compétences du patrimoine culturel numérique, regroupant les spécialistes du numérique des différents instituts culturels
- 2018 : Mise en place d'une veille stratégique dans le domaine de la digitalisation relatif au patrimoine culturel y compris la veille et la participation à des initiatives européennes
- 2018 : Définition des grandes orientations de la stratégie numérique du patrimoine culturel numérique

N° 56 : Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95 %

Travaux réalisés :

- Août 2021-août 2022 : Travaux de recherche, rédaction et finalisation de l'État des lieux sur la culture à l'international
- Juillet 2020-juillet 2021 : Exploitation, traitement et agencement des données et informations issues des consultations et entretiens (courant 2021 : Réduction de l'équipe de rédaction du fait de changements de postes)
- Juillet/septembre : Entretiens avec le FOCUNA et le ministère de l'Économie/Direction générale du Tourisme
- Juin-septembre 2020 : Consultation des différents services du ministère de la Culture à travers un questionnaire
- 11-29 juin 2020 : Consultation du secteur culturel à travers un questionnaire en ligne
- Mai-juin 2020 : Consultation des postes diplomatiques luxembourgeois à travers un questionnaire
- Décembre-mai 2020 : Délimitation et structuration de l'état des lieux avec établissement d'une table des matières préliminaire, élaboration de trois questionnaires (secteur culturel, ministère de la Culture, postes diplomatiques étrangers) et assistance à l'élaboration du questionnaire destiné aux postes diplomatiques luxembourgeois, prise de contact et collaboration intense avec le CTIE pour la mise en place d'un outil technique de consultation en ligne
- Novembre 2019 : Deux agentes du ministère de la Culture et deux agentes du ministère des Affaires étrangères et européennes sont chargées de réaliser l'état des lieux sur la culture à l'international

N° 57 : Valoriser la culture en tant qu'instrument de la diplomatie et des relations internationales

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés :

- 2018- : Recommandation mise en suspens en attendant la réalisation de l'état des lieux sur la culture à l'international (cf. recommandation KEP n°56), respectivement développement en parallèle à la définition de la stratégie pour l'action culturelle internationale (cf. Travaux prévus) ; premier essai d'inclusion d'une mission culturelle à la visite d'État au Portugal (2022)
- 2017-2018 : Mise en place d'un projet pilote pour la coopération structurée avec un certain nombre de postes diplomatiques luxembourgeois
- 2014, 2016-2018 : Efforts renforcés du ministère de la Culture de définition et de mise en cohérence des différents éléments de l'action culturelle internationale du ministère de la Culture et des dépenses y relatives, avec comme objectif général à moyen terme, la mise en place progressive d'une stratégie coordonnée qui permette de tenir compte des attributions et engagements du ministère de la Culture et des demandes du secteur

N° 58 : Établir un plan stratégique pour l'action culturelle internationale

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- Depuis août 2022 : Structuration sommaire et formulation de premiers éléments de politique culturelle internationale pour le futur plan stratégique
- Depuis novembre 2021 : Analyse des données de l'État des lieux « La culture à l'international » (voir recommandation KEP no 56) et premières esquisses de plan stratégique
- En continu : Participation à des ateliers et groupes d'expert/es thématiques en vue de la délimitation et définition d'axes d'intervention potentiels pour le plan stratégique

N° 61 : Créer un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels, Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- 2022 : Révision et adaptation des critères d'éligibilité et d'évaluation de l'aide étatique pour infrastructures culturelles au sein des communes du ministère de la Culture au vu de la mise en place d'un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif
- Novembre 2021 : Élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures et des actions culturelles dans les communes du Grand-Duché
- Octobre 2019 : Concertation avec le président du Syvicol ; manifestation d'intérêt concernant le Fonds pour le développement culturel régional

N° 62 : Réformer la loi sur le mécénat

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Travaux réalisés :

- 4 mars 2022 : Lancement par le Fonds culturel national d'une bourse de recherche pour soutenir des étudiant/es, doctorant/es ou chercheurs/euses sur base d'appel à candidatures. Cette bourse académique vise à les encourager à dédier leur recherche au mécénat culturel au Luxembourg.
- 22 août 2016 : Introduction d'un widget du Fonds culturel national permettant aux institutions et associations culturelles d'installer un formulaire de promesse de don sur leur site web
- 2 septembre 2015 : Nouveau règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal d 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces

2.3 Recommandations en suspens

N° 4 : Mettre en place un comité interministériel de la Culture

N° 52 : Développer le Luxembourg Cultural and Creative Cluster

2.4 Recommandations non transposables

N° 7: Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communications

Lors des négociations, il n'a pas été retenu de procéder à une refonte.

3. État des lieux par secteur culturel

La cartographie détaillée du paysage culturel luxembourgeois est un travail de longue haleine, qui continue en 2022. En effet, il est prévu de compléter chaque « inventaire » objectif réalisé par un/e expert/es externe par une description factuelle et statistique des acteurs en jeu, des dotations budgétaires de chaque champ ou du travail dans ce domaine.

En 2022, deux états des lieux sectoriels faisant chacun une centaine de pages ont pu être finalisés et publiés, aussi bien en e-book téléchargeable qu'en version papier. Il s'agit de :

- *L'état des lieux – Théâtre* (experte : Josée Zeimes), qui est paru en mars, [disponible ici](#)
- *L'état des lieux – Musiques amplifiées* (experte : Aurélie Colling), qui est paru en décembre, [disponible ici](#)
- Les documents en cours en 2022 sont :
- *L'état des lieux – Musique classique* (experte : Sara Kaiser) : présentation lors d'Assises sectorielles en novembre 2021, publication prévue en 2023
- *L'état des lieux – Livre, littérature et édition* (experte : Fabienne Gilbertz), présentation début 2023 et publication en cours d'année 2023
- *L'état des lieux – Danse* (expert : Romain Butti) : présentation prévue en 2023
- À cela s'ajoutent des états des lieux thématiques, à savoir :
- *L'emploi culturel*, par Philippe Robin
- *La culture à l'international*, par Barbara Zeches
- *La culture en région*, par Danièle Kohn-Stoffels et Magalie Tasch

4. www.kep.lu 1.0

Dans le contexte de la mise en œuvre de la recommandation 5 du *Kulturentwicklungsplan 2018-2028* (« Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne [www.kep.lu] »), le site www.kep.lu permet de rendre compte de manière transparente et proactive de la mise en œuvre du KEP. Au courant de l'année 2022, la rubrique « Documentation » a été mise à jour. Celle-ci permet de retracer les différentes versions du KEP et regroupe les prises de position des acteurs culturels émises dans le contexte de l'élaboration du KEP ainsi que des assises sectorielles et culturelles subséquentes.



XI.
Perspectives



Hip Hop Marathon aux Rotondes (03.06.2022) © Eric Engel



1. Assises culturelles & sectorielles

1.1 4^{èmes} Assises culturelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du Kulturentwécklungsplang 2018-2028, le ministère de la Culture planifie pour le 29 juin 2023, la tenue des 4^{èmes} Assises culturelles qui permettront de dresser un bilan de mi-parcours (2018-2023) du plan de développement culturel 2018-2028. Grâce aux sessions thématiques où des représentant/es du secteur culturel s'échangeront sur les mesures prises, l'événement sera également l'occasion pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Le public sera, comme à l'accoutumée, invité à participer à ces débats.

1.2 Assises sectorielles du livre et de l'édition

Le 10 janvier 2023, le ministère de la Culture invitera le secteur du livre et de l'édition aux Assises sectorielles leurs dédiées.

A l'occasion de ces Assises sectorielles, l'état des lieux sur le secteur du livre - littérature et édition au Luxembourg, commandé par le ministère de la Culture et réalisé par Fabienne Gilbertz sera présenté.

Ce travail de recherche offrira un point de départ pour discuter ensemble des défis et des opportunités auxquelles le secteur est confronté aujourd'hui. Des représentantes et représentants du secteur seront invité/es afin d'échanger sur les thématiques clés et dégager des solutions et pistes à suivre qui serviront à définir la politique culturelle en la matière pour les années à venir. Le public sera évidemment invité à participer à ces débats.

2. Les réformes législatives

2.1 Loi relative aux bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion et l'accès à la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission de savoir. L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

De fin mai à fin septembre 2022, le ministère de la Culture a lancé un processus de consultation publique et de réflexion auprès du secteur des bibliothèques et des acteurs concernés (communes d'implantation, fédérations, associations, réseaux de lecteurs/rices, etc.) au sujet de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et de son règlement d'exécution. L'objectif a été de récolter les expériences vécues, les limites constatées et les obstacles rencontrés dans la gestion et l'utilisation des bibliothèques ainsi que les pistes et idées d'amélioration relatives à un projet de loi adapté. Ont également été pris en considération les retours que les bibliothèques reçoivent régulièrement de leur lecteurs/rices.

12 acteurs ont répondu à l'appel, 3 personnes privées, 8 associations et 1 conseil consultatif. L'évaluation des réponses se fera en plusieurs étapes. En octobre 2022, un premier avis de synthèse et d'évaluation des 12 avis introduits a été demandé auprès du Conseil supérieur des bibliothèques, organe consultatif du ministère de la Culture, créé par la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

En 2023, un état des lieux sur le secteur des bibliothèques sera commandité conformément à la recommandation n° 6 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* « établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois », et un workshop thématique pour présenter les statistiques disponibles sur le secteur des bibliothèques au Luxembourg et pour présenter l'avis de synthèse et d'évaluation du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des 12 avis introduits via la consultation publique sera organisé. Des Assises sectorielles sur le secteur des bibliothèques seront organisées dès achèvement de l'état des lieux sur le secteur des bibliothèques. Elles permettront de présenter et de discuter les résultats de l'état des lieux et de préparer un projet de loi reformant la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution.

2.2 Plan quinquennal des infrastructures culturelles

En amont de la mise en place d'un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif, le ministère de la Culture a procédé en 2022 à la révision de ce dispositif d'aide. Ainsi les critères d'éligibilité et d'attribution, le taux de financement ont été revus et publiés à la suite sur la page web du ministère de la Culture.

La mise en place d'un fonds spécifique à l'exécution d'un plan quinquennal permettrait au ministère de la Culture de revoir les aides culturelles disponibles au secteur communal luxembourgeois tout en tenant compte des besoins spécifiques en matière d'infrastructures culturelles, tant au niveau des communes, qu'au niveau des associations sans but lucratif actives dans le domaine culturel avec le but partagé de contribuer à une offre culturelle et socioculturelle égalitaire et équilibrée à travers le pays.

2.3 Agrément pour musées

Conformément au *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* et à ses recommandations n° 14 « Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel » et n° 38 « Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.) », le ministère de la Culture a analysé des axes de structuration possibles en vue d'établir un cadre d'action pour le secteur des musées. Il a notamment examiné l'opportunité et les modalités de mise en place d'un agrément pour institutions muséales, tel qu'il est appliqué dans d'autres pays. Les exemples des gouvernements du Québec, de la Belgique ou de l'Autriche démontrent que l'introduction d'un tel label de qualité contribue à promouvoir et à faire respecter de manière plus ciblée les normes muséales internationales et favorisent, à terme, une conservation adéquate de notre patrimoine, conformément aux normes fixées pour la pratique des professionnel/les des musées.

3. Nouvelles aventures

3.1 Décarboner la culture

Conscient de la responsabilité du secteur culturel dans l'atteinte des objectifs en matière de décarbonation, le ministère de la Culture a mis en place un groupe de travail interne, qui prend à bras-le-corps cette question de l'écoresponsabilité. En dialogue avec les acteurs et actrices du domaine de l'écologie ainsi que le secteur culturel, notamment durant un workshop public dédié à la question, qui a eu lieu le 24 novembre 2022 à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, deux premières pistes ont été évoquées : premièrement un projet de « ressourcerie » et deuxièmement des formations dans le domaine du développement durable et de l'économie circulaire.

Une ressourcerie pour le secteur culturel

La Theater Federatioun travaille depuis plusieurs années sur la nécessité d'un virage écoresponsable dans le domaine des arts de la scène et a contacté le ministère de la Culture avec la demande d'un support pour la création d'un « fundus » national – un local centralisé où seraient stockés décors, matériaux et costumes qui seraient réutilisables par d'autres producteurs et productrices. S'inspirant d'exemples similaires mis en place notamment en France, le groupe de travail a développé cette idée initiale vers celle d'une véritable « ressourcerie » culturelle. Au lieu de recycler les matériaux, une ressourcerie les valorise, c'est-à-dire qu'elle vise une réutilisation des éléments au lieu de les détruire pour en refaire un matériau recyclé. Cet établissement aurait en charge tout le cycle de vie des matériaux : d'une part, il récupérerait les matériaux utilisés pour les stocker et, d'autre part, les remettrait ensuite à disposition d'autres théâtres ou producteurs de spectacles. Afin d'optimiser la structure et de disposer de quantités de matériaux suffisantes pour monter un projet d'une certaine envergure, le projet d'une ressourcerie culturelle s'adressera à l'ensemble du secteur culturel professionnel et semi-professionnel.

La ressourcerie serait alors un acteur intermédiaire qui récupère les matériaux utilisés par le secteur culturel au Luxembourg, les entrepose et en fait l'inventaire en vue de les valoriser par la suite soit en les remettant dans leurs états initiaux, soit les transformant en de nouveaux produits. Les objets ainsi remis dans le circuit sont ensuite vendus, sauf exceptions, à tous.

Lors du workshop du 24 novembre 2022, le sujet a été largement débattu par le secteur culturel. À ce sujet, le ministère avait invité deux expert/es à la table ronde qui faisaient part de leurs expériences recueillies par l'exploitation d'une ressourcerie en France. Suite au débat, dont les conclusions confirment le projet du ministère, des pourparlers ont été menés avec d'autres ministères qui ont dans leur attribution la protection de l'environnement et l'économie circulaire.

Afin de connaître l'envergure du projet, le ministère de la Culture a chargé un expert de dresser une liste des acteurs culturels potentiellement concernés au Luxembourg et d'élaborer un questionnaire qui leur sera envoyé afin de connaître la quantité et la qualité de matériaux qu'ils utilisent dans le cadre de l'exercice de leurs activités. C'est sur base de ces informations que le projet pourra entamer la phase de réalisation concrète.

Formations pour le secteur culturel

Le ministère de la Culture souhaite également proposer des formations pour les professionnel/les du secteur culturel dans le domaine de l'écoresponsabilité, afin de minimiser l'impact écologique de la culture aussi bien dans la gestion quotidienne des structures que dans l'organisation ponctuelle d'événements et l'accueil du public.

Ainsi, des formations existantes telles que « Réaliser le Bilan CO2 de sa structure » du House of Training et « Green events » de l'Oekozerter Pafendall sont adaptées aux besoins du secteur culturel et proposées à partir de février 2023.

3.2 LuxembourgTicket

Suite à la volonté affichée par la Ville de Luxembourg de se doter d'une propre billetterie pour les manifestations culturelles organisées par la Ville et par ses partenaires institutionnels sur le territoire de Luxembourg-Ville, le ministère a entamé des réflexions par rapport à un éventuel transfert de certaines missions de l'alac à des entités distinctes dont notamment la gestion de la billetterie LuxembourgTicket.

Début 2023, le ministère entamera des discussions avec les établissements culturels partenaires de la billetterie centrale afin de sonder la possibilité de la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) dont l'objectif sera de reprendre les activités de la billetterie centrale pour la vente de billets pour des manifestations culturelles, sportives et de loisirs organisées par ses futurs membres ou par d'autres partenaires.

Ainsi, la poursuite des activités sous une autre forme institutionnelle, à savoir celle d'un GIE, permettra de pérenniser la gestion de la billetterie centrale LuxembourgTicket.

Le GIE pourrait également contribuer à promouvoir, de manière générale, les activités culturelles, sportives ou de loisirs des membres du GIE au niveau national et international.

3.3 culture.lu

Le site internet culture.lu joue un rôle d'information et de médiation incontournable dans le cadre de la promotion du secteur culturel du Grand-Duché.

Il a non seulement pour objet d'encourager, de promouvoir et de diffuser la création artistique et culturelle au Luxembourg mais également de centraliser la publication et la diffusion des annonces d'emploi sectorielles (publiques ou asbl) et des appels à projets/idées.

Au vu des réflexions actuelles sur l'avenir de l'alac (suite, entre autres, au transfert de l'activité Creative Europe Desk – Culture au ministère de la Culture fin octobre 2022), le ministère continue d'explorer des pistes en vue de pérenniser les activités du portail dont les activités ont fait leurs preuves depuis le lancement du portail en 2013.

Ainsi, le ministère de la culture cherchera le dialogue avec des partenaires institutionnels en vue d'explorer l'éventualité d'un transfert de la mission de gestion des portails culture.lu et echo.lu de l'alac à une entité distincte existante ou à créer.

Les éléments de réflexion relatifs à l'orientation de fond et les missions futures de culture.lu à la lumière de la situation de la presse culturelle qui ont pu être dégagés à l'occasion du workshop « Presse culturelle et culture dans la presse » feront l'objet d'une analyse approfondie.

4. Les grands événements

4.1 Luga 2025

En 2022, le Conseil d'Administration a décidé la refonte du Masterplan pour la LUGA qui sera présenté en mai 2023. Un Comité scientifique constitué d'expert/es le conseille dans l'exécution de ses projets.

En 2022, l'équipe s'est enrichie d'un concepteur de projets et d'un architecte paysagiste, ainsi que d'un responsable « programme et événementiel ». Les projets d'artistes touchant aux secteurs protégés international et national ont été analysés ensemble avec l'INPA, INRA et l'UNESCO Site Manager, l'Administration de la Gestion de l'Eau et la Ville de Luxembourg. En juin 2022, le Conseil d'Administration a lancé un avis de marché : accord-cadre relatif à des prestations d'architectes paysagistes pour la création de projets pour l'exposition horticole « LUGA ». Ces jardins seront installés dans les zones de la LUGA, sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Ils ont vocation à être éphémères, c'est-à-dire à être démontés au terme de l'exposition, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur. Ces jardins devront être conçus et imaginés de manière à susciter l'intérêt et/ou la curiosité et/ou l'étonnement du grand public. Il s'agira de projets horticoles, qui devront comporter un aspect écologique mais aussi artistique.

Du 7 janvier au 31 décembre 2022, la LUGA a lancé le concours photo #MyUrbanGardenLuxembourg. En avril 2022, LUGA a été présente à l'exposition internationale FLORIADE à Almere (NL). La LUGA a participé également à la « Powerweek » du Lycée des Arts et Métiers. Pendant une semaine, des étudiants ont travaillé sur la « gamification for business » d'un site de la LUGA. 55 étudiants en première année de BTS ont mené des réflexions conceptuelles sur différents projets de la LUGA.

Le 20 mai, à l'occasion de la journée internationale des abeilles, un circuit dédié aux abeilles et à leur rôle dans l'environnement a été proposé par la Ville de Luxembourg.

Pour commémorer les 150 ans de décès de la Princesse Henriette, LUGA a initié l'aménagement d'un jardin rosier en contrebas du monument dédié à l'épouse du Prince-Lieutenant du Luxembourg. Les roses portent exclusivement des noms de femmes célèbres !

XII. Nécrologie

Elles/ils nous ont quitté/es en 2022.

12.01.2022	Guy W. STOOOS	Graphiste, caricaturiste, illustrateur, co-fondateur du Neie Feiderkrop
12.01.2022	Victor FENIGSTEIN	Pianiste, compositeur
15.01.2022	Sophie PROOST	Actrice (lëtzebuerger Theater, Revue), cabaret (Makadammen)
16.01.2022	Ota NALEZINEK	Peintre, sculpteur (Prix Grand-Duc Adolphe, 1976)
18.01.2022	Stéphane ACKERMANN	Historien de l'art, curateur indépendant, galeriste (stephane ackermann agency Luxembourg), directeur artistique Art International and Contemporary Istanbul
03.02.2022	Marion MONDLOCH	Technicienne au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg
03.02.2022	Jeanne OFFERMANN	Membre de l'Institut grand-ducal, section Arts et Lettres, membre du jury du prix Servais
17.02.2022	Romain SCHMIZ	Architecte urbaniste, architecte du Kulturhuef Grevenmacher
24.02.2022	Henri ENTRINGER	Membre de l'Institut grand-ducal, auteur de livres sur le marché de l'art, du Mudam et de l'Université du Luxembourg
17.05.2022	Edouard KUTTER	Photographe, galeriste, éditeur
28.05.2022	Ad DEVILLE	Peintre, sculpteur, scénographe
13.06.2022	Änder WAGNER	Musicien « Sonic Attack »
15.07.2022	Albert NERINI	Musicien
19.07.2022	André LINK	Auteur, critique, traducteur, journaliste, membre de l'Institut grand-ducal, section Arts et Lettres
21.08.2022	Jean-François WOLFF	Acteur de théâtre et de cinéma (D'Artagnan, CQ, Club des chômeurs, Back in trouble), musicien, auteur de livres d'enfants
03.09.2022	Conny SCHEEL	Acteur de théâtre (Kasemattentheater) et de cinéma (Troublemaker, Awopbopalooobop Alopbamboom), metteur en scène (Cabarener, Makadammen), photographe, syndicaliste (Onofhängeg Artiste Gewerkschaft)
29.09.2022	Raymond BAUSCH	Membre du comité-directeur du Fonds culturel national (2012-2021)
14.10.2022	Henri SCHUMACHER	Secrétaire général de l'UGDA (1974-1992), président de l'UGDA (1993-2001)
20.10.2022	Joseph KINSCH	Président de la Fondation Bassin Minier
26.12.2022	Josy HAMER	Musicien, chef d'orchestre de la Philharmonie Diekirch, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg (1965-1989)

Rapport d'activité 2022

Juin 2023

Impressum

Editeur : ministère de la Culture

Coordination éditoriale : Béatrice Godart, Jo Kox, Luc Schadeck

Rédaction : Vesna Andonovic, Chris Backes, Marianne Backes, Lisa Baldelli, Almedina Becirovic, Laurence Brasseur, Beryl Bruck, Cassarà Claudio, Ilona Clement, Michel Coimbra, Robert De Girardi, Marianne Denzle, Patrick Dondelinger, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Josiane Geisler, Alix Glück, Béatrice Godart, Alexandrina Goncalves Da Silva, Joé Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Nadine Kalmes, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Jo Kox, Sophie Lammar, Anne Lanners, Alessandra Luciano, Marc Lux, Julie Mathieu, Serge Oliveira, Robert L. Philippart, Anna Ratajewicz, Hélio Rolo, Nora Si Abderrahmane, Luc Schadeck, Loa Schroeder, Jean-Claude Spedener, Tammy Tangeten, Magalie Tasch, Elisabeth Widung, Romy Wiesen, Barbara Zeches

Jackie Dupont, Jeannot Nies, Delphine Patz

Graphisme couverture : SKIN

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-2-87984-131-1



9 782879 841311



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu